

HAUT COMMISSARIAT

1984

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
ET DE LA COORDINATION



UA E2/0045

# ETUDE SOCIO ECONOMIQUE DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

## PARTIE B

### Le milieu rural traditionnel

Etude exécutée par l'O.M.V.S. avec :

- ◆ LA PARTICIPATION :
  - des Directions Statistiques du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal ;
  - de l'Opération Vallée du Sénégal, Térékolé, Magui (O.M.V.S.) - Mali ;
  - de la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) - Sénégal ;
  - de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) - Mauritanie.
- ◆ LE SUPPORT :
  - du Département de la Coopération Technique des Nations unies (D.T.C.D.) ;
  - du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD).
- ◆ LES CONCOURS ET CONTRIBUTIONS :
  - de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) ;
  - du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) - Ministère de la Coopération - France ;
  - de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) - France ;
  - de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) - France ;
  - de la Société d'Ingegneria et Consulenza Attività Industriali (SICAI), sur financement de la République d'Italie.

2224

Alles Gute

11556

P A R T I E    B

---

LE    MILIEU    RURAL    TRADITIONNEL

---

3211.

## PARTIE B

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<b>Chapitre B I</b> <b>Les structures socio-économiques et l'agriculture traditionnelles</b>	
B I.1      Le Haut Bassin	B I.1
B I.2      Le pays Soninké	B I.14
B I.3      Le Fouta Toro	B I.40
B I.4      La zone Maure	B I.76
B I.5      Le pays Ouoloff	B I.82
B I.6      Le système agro-pastoral Peul	B I.89
Annexe 1 au chapitre B I - L'émigration Malienne en France	B I.90
Annexe 2 au chapitre B I - Organisation foncière et rapports de production en pays Soninké	B I.106
<b>Chapitre B II</b> <b>Les autres activités de production</b>	
B II.1      Les énergies ; le bois et le charbon de bois	B II.1
B II.2      L'artisanat	B II.34
<b>Chapitre B III</b> <b>Les migrations</b>	
B III.1      Les types de migration	B III.1
B III.2      Stratification sociale et migratoires	B III.10
B III.3      Les revenus des migrations internationales	B III.13
<b>Chapitre B IV</b> <b>Les économies villageoises et les niveaux de vie</b>	B IV.1
<b>Chapitre B V</b> <b>Habitat - Education</b>	
B V.1      Habitat	B V.1
B V.2      La scolarisation	B V.19

CHAPITRE BI - LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUE ET L'AGRICULTURE TRADITIONNELLES

B I.1 - LE HAUT BASSIN (1)

1 - LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

Il n'existe pas de statistiques permettant de saisir à l'échelle du Haut Bassin du fleuve Sénégal la répartition de la population par groupes ethniques.

Des observations directes et des enquêtes localisées permettent de se faire une idée de la répartition par grands groupes. Les résultats d'une enquête menée sur le Kaarta donnent les résultats suivants :

. Soninké	:	43,84 %
. Bambara	:	14,83 %
. Peulh	:	12,10 %
. Kassonké	:	10,50 %
. Diawambé	:	5,41 %
. Kagoro	:	2,70 %
. Maure	:	2,14 %
Divers (Ouolof-Malinké)	:	8,48 %

Dans cette région, il y a donc une nette prédominance des agriculteurs sédentaires appartenant au groupe Manding (Soninké, Bambara, Khassonké et Kagoro) soit 70,87 % non compris les Malinkés.

Dans la zone soudanienne du Haut-Bassin il n'existe pas de données statistiques du même genre, mais là aussi, il y a une nette prédominance des agriculteurs sédentaires de même origine.

Tandis qu'au sud du fleuve les éleveurs semi-nomades et nomades ne forment de groupes homogènes et importants dans aucun secteur, au nord, Peulh, Diawambé et Maurer sont majoritaires dans de nombreux villages de la Vallée de la Kolimbiné, au Kaarta et même à Nioro du Sahel et à Kayes (surtout quartier rive droite).

1.1 - LE GROUPE MANDING

Il est le mieux représenté et comprend des populations d'agriculteurs sédentaires parlant des langues appartenant toutes au groupe Manding.

- Les Malinkés occupent la majeure partie du plateau Manding où ils cohabitent avec des Foulas (Peulh mandingaisés) au sud et au nord-est de Kita. Le nord du plateau Manding, immédiatement situé au Sud de Kayes, ancien canton de liberté, est peuplé par des éléments d'origines diverses, personnes déplacées dans le cadre de la politique coloniale des "villages de liberté".

---

NOTA : On lira, en Annexe I au présent chapitre BI, une note sur l'émigration malienne en France.

(1) Cette partie de l'étude (BI.1) a été réalisée par Mme R. Kéita.

On rencontre des Malinké au nord du fleuve, dans le cercle de Bafoulabé, et dans le "Kaarta Bagué" où ils forment des noyaux importants ou des groupes isolés au sein de communautés Soninké.

Cultivateurs de mil et de riz de bas-fonds, ils sont les plus gros producteurs d'arachide du Mali : la ville de Kita, aux abords de laquelle se groupent leurs plus gros villages, est la capitale de l'arachide ; les Malinkés pratiquent également la culture fruitière des mangues et aussi des oranges dont le cercle de Kéniéba est le premier producteur et exportateur de la région de Kayes.

La société Malinké est basée sur le clan regroupant plusieurs familles. La structure communautaire reste vivace : l'introduction de l'économie monétaire menace parfois d'éclatement certaines grandes familles. Lorsque le prestige du patriarche diminue, par exemple à cause d'une gestion non orthodoxe des biens familiaux, il arrive que ces éléments jeunes, parmi les plus travailleurs, s'estiment exploités et quittent la famille et même le village : soit pour aller s'installer dans un hameau, soit pour se fixer en ville.

Le développement de la culture arachidière dans le cadre de l'OACV, permet parfois à des jeunes agriculteurs de faire de bonnes récoltes d'arachide, dans leurs champs individuels ou de ménage ; quand ils n'ont plus leurs parents directs dans la concession familiale, ils préfèrent prendre leur liberté. Cependant la structure communautaire, malgré certains inconvénients, est une sorte de sécurité sociale pour l'individu, surtout dans un environnement précaire : assurance maladie, vieillesse et vie. Cela implique une certaine "exploitation" des individus les plus actifs au profit des enfants, des malades, des vieillards, des veuves et des orphelins. Le système communautaire tel qu'il est pratiqué par les Malinké a bien des avantages quand le patriarche gère sa collectivité en "bon père de famille".

L'éclatement de la structure communautaire peut avoir des conséquences fâcheuses sur l'environnement : dispersion des champs appartenant à divers hameaux, donc nouveaux défrichements, souvent sur des sols fragiles de versants ou de jachères non reconstituées.

La société Malinké est hiérarchisée et comprend des hommes libres ou "horo" parmi lesquels se trouve le clan des chefs traditionnels. Ensuite viennent les captifs et les hommes de castes parmi lesquels on compte seulement les griots, les forgerons. Les autres métiers ne sont pas castés et peuvent être pratiqués par des hommes libres.

Le griot ici a un rôle d'intermédiaire, de porte-parole, de musicien, quoique ne détenant pas le monopole de jouer le tam-tam ; il est même exclu de certaines manifestations folkloriques, comme celle des chasseurs qui est basée sur une société secrète dont tous les membres doivent savoir "tenir leur langue". Le forgeron jouit d'une certaine considération parce que détenteur de secrets concernant le feu et le fer et ayant seul le pouvoir d'exercer certaines pratiques à l'occasion de cérémonies d'initiation.

- Les Bambara se considèrent comme cousins et même frères des Malinké ; ils parlent la même langue avec quelques variations de prononciation. Leur aire de peuplement est située dans la zone septentrionale du Haut-Bassin où un groupe très important, les Massassi, occupent le Kaarta Central et forment des noyaux importants dans la plupart des villages du Kaarta Bagué. Dans cette région, il existe des clans Bambara autres que le clan Massassi (dont le patronyme est Coulibaly). Les Bambara sont aussi des agriculteurs sédentaires comme les Malinké. Ils sont gros cultivateurs de mil surtout et pratiquent d'autres activités comme l'élevage, la pêche dans les mares et l'artisanat : tissage, travail du cuir (les selles de chevaux et cartouchières fabriquées

au Kaarta sont très recherchées). Pendant la saison sèche, ils font du tabac des oignons arrosés, dans les secteurs sud-est, sud-ouest et central du massif du Kaarta.

L'organisation sociale en milieu Bambara est basée sur le même système qu'en pays Malinké. La cellule de base est aussi la famille patriarcale ou "blondah" qui regroupe plusieurs "goua" ayant chacune son "gouatigui" (chef de ménage). Les traditions animistes restent très vivaces dans ce groupe, malgré l'ancienneté de l'Islam dans la région. On note même des cas de retour à l'animisme ; dans le cadre de la succession collatérale, pour la chefferie traditionnelle, si un homme est désigné comme chef de village, il doit cesser toutes pratiques religieuses autres que celles prescrites par les ancêtres (cas du village de Niarane, au nord de Séféto).

Les Bambaras du Kaarta pratiquent la migration saisonnière, quand ils ont fini la récolte. Ils se rendent dans les villes du Haut-Bassin ou à Bamako où ils se font tisserands, maçons ou simples manoeuvres. Ils sont de plus en plus touchés par l'émigration lointaine et de longue durée, comme leurs voisins Soninké.

- Les Soninkés sont nettement majoritaires dans la zone sahélienne du Haut Bassin. Ils sont originaires du Ouagadougou, ayant été refoulés vers le sud par une période de sécheresse qui a duré d'après la légende pendant sept ans. La capitale de l'ancien Ghana est toute proche, au nord-est du Kaarta, de l'autre côté de la frontière mauritanienne.

Les Soninké forment de gros villages d'agriculteurs sédentaires depuis le Guidimakha jusqu'aux abords du delta central nigérien. Ils sont aussi éleveurs, confiant leurs troupeaux à des berger peulh qui les mènent en transhumance pendant la saison sèche.

Leur organisation sociale est la même que celle des Malinké, mais ici le nombre de castes est beaucoup plus élevé. Ils sont islamisés depuis très longtemps. Les Soninké ont la réputation d'être de grands voyageurs. Il y a chez eux une tradition de commerce à longue distance. Aujourd'hui, leurs pérégrinations les conduisent dans les villes du Haut-Bassin quand il s'agit de migrations saisonnières, dans d'autres régions du pays et même au-delà des frontières du Mali ; ils sont alors commerçants dans les pays côtiers africains, et surtout ouvriers ou quelquefois hommes d'affaires en Europe, principalement en France.

- Les Kagoro habitent le centre et le sud du Kaarta où ils sont partiellement intégrés aux autres groupes. Ils appartiennent à la famille Manding. Ils seraient le produit de métissages entre les Soninké et d'autres groupes voisins. Ils sont également agriculteurs sédentaires, ayant des troupeaux de bovins, d'ovins et caprins et pratiquent la transhumance de saison sèche sur les bords du Bakoy et du Baoulé. On note une organisation sociale identique à celle des autres groupes Manding.

Comme les Bambara du Kaarta et les Malinké, leurs voisins immédiats, ils pratiquent un "navétanat" d'hivernage qui les conduit près du chemin de fer pour cultiver l'arachide. Eux aussi sont touchés par l'émigration lointaine.

- Les Khassonké se disent et sont considérés comme les descendants d'un Peulh (Diadié DIALLO) originaire du Macina, venu s'installer dans la région après diverses pérégrinations. Ils forment la majorité de la population des villages de l'ouest et du sud du Massif du Kaarta depuis Bafoulabé jusqu'à la vallée de la Térékollé. Ils occupent parfois de gros villages dans la vallée de la Kolimbine jusqu'aux abords de Kayes. Ils peuplent la vallée du Sénégal en amont de Kayes jusqu'à Bafoulabé ; au nord-est de cette ville le peuplement Khassonké s'étend au Tomora.

**Les Kassonké** ont adopté la langue et l'organisation sociale de ceux qu'ils ont trouvé sur place : Malinké et Soninké. De leur ascendance Peulh, ils ont conservé un attachement particulier au bétail dont ils possèdent de grands troupeaux contraints à une petite transhumance sur les bords du Sénégal, du Bakoy, du lac Magui et de la Kolimbéné.

De leur origine Peulh provient la multiplicité des castes plus nombreuses chez les Khassonké que chez les autres Manding. Ils n'ont pas comme leurs autres voisins agriculteurs sédentaires, une réputation de gros cultivateurs. Ils sont particulièrement touchés par le vaste mouvement d'exode qui concerne surtout les populations de la zone sahélienne du Haut-Bassin.

- **Les Foula** sont, comme les Khassonké, des Peulh mandinguises, ayant perdu leur langue d'origine, mais conservé la pratique ancestrale de l'élevage. Ils sont originaires du Macina et ont parfois transité par le Ouassoulou (région de Bougouni - Yanfolila) avant de se fixer dans le Fouladougou Arbalà (nord-est de Kita), Fouladougou Saboula (nord et nord-est de Toukoto) et Birgo (région de Sirakoro, sud de Kita).

Les Foula sont de bons cultivateurs de céréales (mil, riz de bas-fond) et d'arachide. Ils ne semblent pas particulièrement mobiles. Ils pratiquant que des migrations saisonnières ou de courte durée.

#### 1.2 - LE GROUPE PEULH

Les Peulh proprement dits, très peu représentés dans la zone sud du Haut-Bassin, forment une minorité importante dans le secteur nord du Haut-Sénégal. D'après une étude sur la région des Kaarta, ils représentent 12,10% de la zone d'intervention de l'Opération de Développement Intégré du Kaarta.

Dans la zone sahélienne du Haut-Bassin, on les rencontre du Guidimakha à la vallée du Serpent. Ils appartiennent à plusieurs tribus : Rangabé, Toronké, Sambourou, etc. Dispersion à travers tout le Sahel, les Peulh occupent dans le Haut-Bassin une zone allant du Guidimakha au Kaarta. Ceux du Guidimakha, dans leur transhumance vers le sud, traversent le fleuve et se rendent dans la basse vallée de la Falémé à la recherche de bons pâturages.

Les Peulh sont généralement pasteurs : ils possèdent eux-mêmes de grands troupeaux, mais ont très souvent la garde des animaux appartenant aux sédentaires. Ils conduisent leurs animaux sur les lieux habituels de transhumance : pendant la saison sèche, les bords du fleuve Sénégal, du Bakoy et du Baouié, la vallée de la Kolimbéné et du lac Magui, la basse vallée de la Falémé et certaines mares permanentes de l'est du Kaarta. Pendant l'hivernage, les pasteurs Peulh guident leurs troupeaux vers les mares du sud-est mauritanien pour la cure salée.

Tous les Peulh ne pratiquent pas le même mode de vie : leur comportement est fonction de l'environnement et des exigences de leur activité principale qu'est l'élevage. Il existe des Peulh sédentaires : c'est le cas à Dioncoulané, gros village au sud-ouest de Yélimané, où la moitié de la population est formée de sédentaires pratiquant l'agriculture et le commerce.

Parfois, une partie seulement de la famille suit les troupeaux ; les autres occupent en permanence un village où ils possèdent des terres qu'ils cultivent pendant l'hivernage : comme à Tiguine, situé sur la rive orientale du Lac Magui. Ce cas est fréquent dans la zone sahélienne lorsque les terres sont très riches comme celles de la Kolimbéné ou des cavettes intérieures du Kaarta.

Il y a aussi des nomades : ceux qui suivent les troupeaux dans leurs mouvements, soit vers les pâturages de saison sèche, soit vers ceux d'hivernage ; cependant ils s'arrangent toujours pour faire un arrêt du village d'attache : tous les Peulh, quelle que soit l'importance des migrations dans leur mode de vie, ont toujours un "saré" d'origine qu'ils rejoignent à la fin d'une migration saisonnière.

L'organisation sociale dans ce groupe diffère sensiblement de celle des agriculteurs Manding. La famille n'est pas organisée selon la structure communautaire que l'on connaît dans le groupe précédent : généralement, chaque homme marié a son enclos séparé. Un "gallé" ou concession regroupe un homme marié, ses épouses et ses enfants célibataires. Cependant, l'autorité morale dont jouit le patriarche est toujours vivace.

L'organisation sociale est plus hiérarchisée que celle des groupes Mandingue. On retrouve la même division en nobles (*rimbbé*), gens de caste (*niégnobé*) et captifs (*rimbaïbé*), mais les castes sont beaucoup plus nombreuses. C'est ainsi qu'il existe des forgerons (*waïloubé*), des ouvriers du bois (*laobé*), des coordonniers (*garankobé*), des bourreliers (*sakobé*), des tisserands (*maboubé*), des griots (*wambabé*).

Il existe une autre catégorie particulière au groupe Peulh, qui a un statut spécial : les Diawambé qui, sans être une caste comme les autres, n'ont pas le même statut que les "*rimbbé*". Ils sont généralement maquignons et ont un sens aigu des affaires. Ceux qui sont dans la zone nord du Haut-Sénégal possèdent de grands troupeaux et jouent le rôle d'intermédiaires sur les marchés locaux et sur ceux du sud pour commercialiser les animaux. Ceux qui réussissent se font commerçants dans les grandes villes et hommes d'affaires.

Dans le Haut-Sénégal, les Peulh sont eux aussi touchés par l'émigration comme toutes les populations de la zone sahélienne du bassin du fleuve Sénégal. Ils transitent par les centres urbains de la région où beaucoup sont commerçants. Dans des villes comme Kayes, le groupe Peulh est numériquement le plus important. Ils vont aussi à l'extérieur de la région de Kayes (Bamako notamment) et de plus en plus à l'extérieur du pays : pays du Golfe de Guinée.

- Les Toucouleur sont des agriculteurs sédentaires qui élèvent beaucoup de bovins et d'ovins-caprins. Ils parlent la langue Peulh. Ceux du Haut-Bassin sont originaires du Fouta Toro et sont venus dans la région avec les armées d'El Hadj Omar et avec la colonisation française comme auxiliaires de l'administration et du commerce. Ils forment des noyaux importants dans les villes comme Kayes et Nioro du Sahel et même Kita ; dans les villages de la vallée de la Kolimbiné, du centre et du nord du Kaarta, ils forment des communautés peu nombreuses mais ayant une grande autorité religieuse, surtout ceux qui sont considérés comme descendants d'El Hadj Omar.

### 1.3. - LE GROUPE MAURE

Il est composé de plusieurs tribus originaire du sud-est mauritanien, qui ne sont pas installées complètement dans le Haut-Bassin, mais y passent la plus grande part de leur temps ; ils y conduisent leurs animaux pour la longue transhumance de saison sèche. Certains installent leurs tentes à la périphérie des centres importants où ils laissent en place quelques vendeuses de lait et des vaches, leur permettant de ravitailler les populations urbaines pendant la saison sèche.

D'autres y vendent des produits de cueillette : gomme, pain de singe, jujube, etc. Il y en a qui viennent acheter du mil qu'ils transportent par caravanes (ânes et boeufs porteurs) depuis le Kaarta et même Kita jusqu'en Mauritanie.

Enfin, on note aussi la présence de chasseurs clandestins qui continuent à faire des ravages dans le Parc National de la Boucle du Baoulé.

Il existe aussi des villages Maures, mais ils sont généralement peuplés de captifs (les Haratines) qui cultivent la terre et continuent de payer la dîme à leurs maîtres, bien qu'étant propriétaires de leurs récoltes. C'est ainsi qu'on note la présence de Maures sédentarisés à Néma, située à l'extrême nord du lac Magui, qui cultivent leurs champs aussi bien en hivernage que pendant la période de décrue.

L'organisation sociale de ce groupe est encore plus complexe que celle des Peuh. On note l'existence de plusieurs catégories de classe des nobles ou hommes libres :

- les guerriers ou "Hassane" formant la haute aristocratie
- la classe maraboutique ou "Tolba" considérés comme descendants du prophète Mahomet
- les nobles pasteurs non guerriers ou "Ahrar"
- les vassaux ou "Lahmat"

Ensuite viennent :

- les captifs libérés ou "Haratine"
- les véritables captifs ou "Abid" parmi lesquels il y a une différence entre les captifs de tente et ceux de traite qui sont plus ingrat que les premiers.

Les Maures ont une organisation familiale particulière, la famille s'établissant aussi bien par la lignée paternelle que maternelle. Chaque ménage constitue une communauté indépendante ayant son troupeau et peut être seul. Il y a toujours le groupe familial élargi ou "raïmé" mais dont le chef n'a d'autorité que morale et religieuse et intervient seulement en cas de litige.

#### 1.4. - AUTRES GROUPES

Il s'agit de populations très faiblement représentées dans le Haut-Bassian, provenant d'autres régions du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso, de la Haute-Volta, de la Guinée ou d'ailleurs : ce sont des groupes assez isolés, que l'on trouve surtout dans les centres urbains, qui sont venus dans la région à la faveur d'une affectation à un poste de l'administration coloniale (Ouolof, Mossi), ou pour faire du commerce (Haoussa), ou pour d'autres raisons (pêcheurs Bozo et Somono).

## 2 - L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

La configuration générale du Haut-Bassin, avec la série de grands plateaux recouvrant la presque totalité de la surface de la région, l'enclavement des vallées, la situation pluviométrique d'ensemble, ont réduit les possibilités de culture de décrue en raison du manque d'espaces appropriés, en même temps qu'ils en ont fait une zone à vocation de cultures pluviales. D'ailleurs, les ethnies résidentes du nord au sud ont un long passé de céréaliculture sous pluie.

Le système agro-pastoral du Haut-Bassin qu'on peut diviser en 3 zones, suivant les isohyètes, a connu une sorte d'unification consécutive aux vicissitudes de l'histoire qui ont fait que toutes les ethnies ont été soumises à un moment ou à un autre au même pouvoir ; depuis l'empire de Ouagadou (Ghana) en passant par celui du Mandé (Mali) jusqu'à l'édifice Toucouleur d'El Hadj Omar, Peulh, Maures du nord et Malinké du sud ont cotoyé maintes fois Bambara, Khassonké et Toucouleur dans la vallée du Sénégal et son pourtour immédiat : c'est la zone de transition, qualifiée souvent de zone soudano-sahélienne (avec 700 mm de pluie/an). Au nord de celle-ci, c'est la zone sahélienne (400 à 600 mm/an), tandis qu'au sud, se développe la zone soudanienne (avec 1000 à 1500 mm de pluie/an).

La culture sèche ou culture pluviale est le système le plus répandu, se pratiquant sur une zone très étendue, environ 2 millions d'hectare, soit le 1/7e de la superficie totale de la région<sup>(1)</sup>. Cela s'explique au nord par une pluviométrie faible et l'absence de cours d'eau permanents débordant sur les terres basses en hivernage. Au sud, la fréquence des carapaces latéritiques sur l'encaissement des vallées font que les terres de décrue sont extrêmement rares. En effet, dans ces régions où il tombe 1000 à 1500 mm/an, l'infiltration de l'eau y est, sinon nulle, du moins insignifiante. Aussi, la nappe phréatique est très profonde, alors que les nappes en surface tarissent avec la fin des précipitations. Ces régions nord et sud sont des zones vides d'hommes, appelées par des populations locales "pays de la soif".

### 2.1 - LES UNITES DE PRODUCTION

La cellule sociale et économique de base chez la quasi totalité des ethnies du Haut-Bassin est la famille étendue : belon da chez les Bambara, on la nomme également du ou lu ou so lu chez les Khassonké et Malinké, mot qui désigne à la fois la concession et ses membres, ou Koré qui désigne tous ceux qui sont liés par la parenté et placés en tant que tels sous l'autorité du chef, ou encore kabila ou badèn nya hâ qui désigne aussi bien le foyer que la grande famille chez les Sarakollés.

Cette famille étendue existe chez les Toucouleur, cependant que les Maures et les Peulh connaissent plutôt la famille au sens européen du terme : c'est-à-dire le mari, la ou les femmes, les enfants.

Au sein de la famille étendue, existent les familles réduites bugu da ou gua en Bambara, Malinké et Khassonké, ka en Sarakollé. Si la famille étendue a pour chef le "fa" en bambara, ou dutigi, lutigi, sotigi en khassonké-malinké, ou kissima chez les Sarakollé, la famille réduite, le foyer, est sous l'autorité du gua tégi en bambara, khassonké et malinké ou encore bugu da tigi et du faba en sarakollé, ces derniers étant eux-mêmes sou l'autorité du chef de la famille étendue. Tous vivent ensemble, dans la même concession. Il existe entre eux une communauté de biens qui se manifeste notamment dans l'exploitation collective du patrimoine foncier : le "foroba-foro" ou champ collectif en bambara, malinké, avec des moyens de productions appropriés collectivement.

(1) Mme Keita N'Diaye (R) : Kayes et le haut Sénégal T III Kayes et sa région.

C'est le chef de la famille étendue qui organise le travail, précise le genre de culture à faire et sur quel champ, car la famille a plusieurs champs. Il indique les dates pour le début et fin des différentes opérations culturales : séné (labour), koro-séné (sarclage), dan ni (semis) en bambara. Tous les chefs de foyer doivent respecter au dutigi ou au fa. C'est lui qui assure à tous les membres logement, habillement, nourriture. Il paie l'impôt de tous, car c'est lui le responsable de tout le patrimoine du groupe familial.

A côté du champ collectif, sur demande des chefs de foyer ou fa, et avec l'autorisation du chef de famille, ils peuvent éventuellement mettre en culture un autre champ du patrimoine familial que le fa leur concède. Ce dernier champ porte différents noms : fori (petit champ), gua foro (champ du foyer). Bien que le travail dans ce champ puisse être fait par une partie ou par tout le groupe familial, son revenu est géré par celui qui l'a mis en culture.

Autant tous les hommes doivent le respect au chef de famille étendue, autant toutes les épouses de ceux-ci doivent obéissance à la première femme de ce dernier. Celle-ci organise tout le travail féminin d'intérêt commun. C'est elle qui fixe le tour de cuisine, la ration alimentaire journalière de la famille. Il n'est pas rare que ce soit elle qui puisse dans le grenier commun la quantité qu'il faut pour la cuisinière du jour. Celle-ci, après la cuisson, procède au partage de la nourriture en autant de plats qu'il y a de groupes commensaux. La constitution de ces groupes et leur nombre ne répondent à aucun critère établi. Toutefois, les femmes mangent à part, et les hommes aussi de leur côté.

En cas de manque de vivres dans le grenier commun, les greniers des foyers peuvent être utilisés par toute la famille.

Chez les Toucouleur, on retrouve la même structure de la famille étendue, et le même système d'exploitation des terres, à laquelle se juxtapose un autre système fondé sur la famille restreinte. Dans ce cas, chaque ménage est autonome, mais continue à fournir des produits en nature au chef de la famille étendue, qui est l'objet d'un grand respect.

Chez les Peulh, la famille étendue joue un rôle très faible, car ses liens sont très lâches : traditionnellement, dès qu'un membre de la famille (foyer) se marie, il se détache de son père. Son foyer a ses biens propres, depuis la maison jusqu'au bétail qui est généralement constitué par tous les rejetons des vaches qui étaient attribués au chef du foyer depuis sa naissance. Les enfants du chef de foyer, tant qu'ils restent célibataires, participent avec leur père à la surveillance des animaux et à leur transhumance. Il peut se faire cependant que plusieurs de ces unités familiales se regroupent pour créer une résidence commune. Dans ce cas, tous les jours, chaque chef de foyer verse sa part en espèce et en nature pour l'alimentation de l'ensemble du groupe.

Chez les Maures, la famille étendue n'existe pas non plus. Tous les foyers ont leurs biens qu'ils gèrent à leur guise. Même si les tentes se regroupent sur une même aire géographique, il est normal de voir que leurs cuisines sont séparées.

## 2.2 - FACTEUR TERRE

Les paysans du Haut-Bassin, du fait de leur configuration physique du milieu, bénéficient la plupart du temps de terres de cultures pluviales<sup>(1)</sup>.

(1) Nous évitons les noms de diéri, walo, fondé, car on ne les retrouve pas dans le vocabulaire local du moins chez les Khassonké, Malinké, Bambara et Sarakollé. Malgré la domination toucouleur au XIXe siècle, ces mots ne sont pas dans la langue des autres ethnies.

qui ne sont pas atteintes par les crues et les inondations. En effet, la présence de plateaux aux vallées encaissées empêche l'étalement des eaux sur les 2 berges. Le phénomène est accentué surtout dans la partie méridionale de la région.

D'une manière générale, la disponibilité en terres de culture pluviale est considérable, et toutes les ethnies ont accès à ces terres. Cependant, au sud de la zone (Kenieba, Bafoulabé), il existe des zones inondables qui sont difficilement exploitables du fait d'un environnement insalubre (onchocercose).

Au nord, le long de la Kolimbiné et du système Térékollié-Magui, les paysans Sarakollé, Khassonké, Bambara, Peulh ou Toucouleur ont accès à la fois aux surfaces de cultures pluviales (qu'elles soient éloignées des bordures du cours d'eau ou qu'elles les environnent), et aux surfaces de décrue (fara) (1). Ces dernières sont surtout une propriété des groupements toucouleur ou peulh, qui se les sont appropriées par la force, s'imposant aux autochtones lors de l'épopée d'El Hadj Omar. Toutefois, les familles bambara, khassonké, et sarakollé les plus anciennes, dont les fondateurs ont participé de façon brillante à l'histoire du territoire très souvent aux côtés des Toucouleurs, continuent de nos jours à posséder des champs de décrue.

Même phénomène le long du Sénégal où les bourrelets de berge et les dépressions inondables appartiennent aux familles ayant joué un rôle dans la création de leurs villages. En milieu khassonké, ces familles sont celles des Diallo, des Sissoko, Diakité, Sidibé, etc. (amont de Kayes). En milieu sarakollé, aux anciennes familles propriétaires s'ajoutent celles qui ont pu accéder à un niveau de prospérité tel qu'elles ont pu acquérir des superficies inondables.

Compte tenu du manque de statistiques, il est impossible de donner ici l'importance des superficies de décrue effectivement mises en culture tant dans le passé que de nos jours, en comparaison aux superficies de culture pluviale.

Nous disposons toutefois de chiffres de superficies de quelques fara dans le Haut-Bassin du Sénégal, même si certains ne sont pas exploités :

. plaine de Bafoulabé-Mahina	: 200 ha
. Kita en divers endroits	: 4000 ha
. Kayes-Yélimané	: 20000 ha

De toutes les manières, toute étude des systèmes de production du Haut-Bassin du Sénégal doit être orientée vers les exploitations de cultures pluviales qui constituent le système le plus largement répandu, les exploitations sur terres de décrue étant de superficies très limitées.

#### Les cultures pluviales

Les terres de culture pluviale sont principalement à vocation céréalière. Compte tenu de la longueur de la saison des pluies, de l'importance du volume pluviométrique, on cultive dans toute la zone septentrionale du Haut-Bassin du Sénégal (nord de Yélimané, de Nioro et nord de Bafoulabé et Kita) des variétés hâtives de petit mil (*pennisetum*) (souna en bambara, souma et segué en sarakollé, zra en maure) au cycle allant de 90 à 100 jours, et des variétés de sorgho (cycle de 90 jours) gadiaba.

(1) En bambara, khassonké et malinké, fara désigne les superficies de décrue.

Alors qu'au sud, outre ces variétés hâties, sont aussi cultivées des variétés tardives de mil (sanio en bambara), cycle de 120 à 130 jours, et de sorgho gadiaba tardif, 160 à 230 jours de cycle. D'autres cultures augmentent la gamme des produits vivriers au sud : fonio (fini en bambara, finde en khassonké, houndo ou foundo en malinké) et pois chiche (tiga ni courou en bambara) qui se cultivent un peu partout. Signalons enfin que de plus en plus se pratique, tant dans le nord que dans le sud, la culture de l'arachide qui occupe aujourd'hui des superficies très importantes.

#### Les cultures de décrue

Excepté les terres arrosées par le système Térékollé-Magui au nord du cercle de Kayes, où la culture du maïs (maka en sarakollé, kaba ou magno ou maca en bambara, malinké ou khassonké, makari en peulh et toucouleur) est prépondérante et pratiquée 2 fois et exceptionnellement 3 fois par an dans les champs de décrue (fara en bambara, haro en khassonké et malinké, oualo en toucouleur), le mil et le sorgho (tous les deux désignés gouari par les Peulh et Toucouleur), partout dans le Haut-Bassin, sont les cultures de décrue les plus largement répandues.

Outre le maïs (mélékhé en maure), les champs de décrue reçoivent du riz (maro en soninké, malo en bambara), du coton (viro en toucouleur, cori en bambara) et surtout des calebasses (flèn en bambara, malinké).

En pleine saison sèche, on y pratique du jardinage (nako séné en bambara, nako en malinké : oignons (diaba en bambara, diabo en khassonké), tomates, aubergines indigènes (n'goyo en bambara), oseille (bassale en peulh et toucouleur), haricot (cho ou sosso en bambara, malinké et khassonké). Plus au nord, sur les terres ayant reçu les épanchements des mares du kaarta, on produit du tabac (sira en bambara) dont le record régional de production est détenu par l'arrondissement de Trougoumbé au nord de Nioro.

Les sols de bourrelets de berge sont plantés le plus souvent en maïs, aussi bien en hivernage qu'en contre saison, mais de plus en plus, on y cultive des tubercules : patates (fatata en toucouleur et khassonké, wosson en bambara), manioc, haricot (mallo en maure, niébé en peulh-toucouleur), sauf sur les terres où l'OVSTM (Opération Vallée du Sénégal Térékollé-Magui) a implanté un périmètre.

#### Production et rendements

Nous ne disposons que de chiffres des années 60, avec deux sources différentes. Malheureusement, il n'y a aucune concordance entre elles. Les premières données sont les résultats de l'enquête agricole permanente (Service de la Statistique) :

mil-sorgho		rendements : kg/ha		
1966-67	89.120 t	mil	1.087	sorgho 1.215
1967-68	102.905 t	mil	827	" 969
1968-69	115.815 t	"	790	" 990
1969-70	117.915 t	"	817	" 1.171

Les secondes données sont celles recueillies par Mme Kéita auprès du Ministère du Développement Rural :

production de mil-sorgho	
1966-67	100.000 t
1967-68	149.800 t
1968-69	87.706 t
1969-70	140.000 t

D'autre part, Mme Kéita (1) donne des estimations de chiffres de production et de rendements en année moyenne :

Cercles	Production brute (en tonnes)				Rendements (kg/ha)		
	Riz	Maïs	Mil	TOTAL	Riz	Maïs	Mil
Kayes	350	8.400	18.200	26.950	700	700	568
Bafoulabé	3.100	7.400	15.000	25.500	688	697	600
Kéniéba	3.400	3.500	9.600	16.500	680	700	600
Kita	3.400	4.300	27.600	35.300	680	716	600
Nioro	75	1.700	23.000	24.775	750	566	-
Yélimané	75	1.700	11.500	13.275	750	500	522
TOTAL	10.400	27.000	104.900	142.300	684	643	542

### 2.3. - LE FACTEUR TRAVAIL

Le facteur travail constitue la base fondamentale des activités agricoles. La population rurale constitue environ 90 % de la population totale. Quant à la population agricole, elle représente 98 % de cette population rurale. De par leur diversité, les activités agricoles impliquent une répartition des tâches par sexe et par âge.

Les travaux agricoles se répartissent sur une période donnée avec des durées variables en fonction des différentes cultures. Ils peuvent faire l'objet d'associations de culture de différentes natures. D'une manière générale, chaque sexe et chaque groupe d'âge ont une participation spécifique. C'est dire que toute la population agricole active est concernée, mais à des degrés différents.

Il ressort que la population rurale active (15 à 60 ans) représente 53 % du total avec une prédominance de l'élément féminin (56 % de femmes contre 51 % d'hommes). Ceci peut avoir une influence négative sur les activités agricoles quand on sait que dans l'ensemble les femmes sont moins disponibles que les hommes, du fait de leurs multiples occupations ménagères. Il faut cependant noter que dans le milieu khassonké, les activités agricoles sont surtout effectuées par les femmes.

Il faut souligner, dans la zone de Kayes, l'importance des travaux collectifs. Dans un même village, ils peuvent se situer au niveau des groupes d'âge d'une part et au niveau de tout le village d'autre part. L'une ou l'autre forme peut être rémunérée soit en nature, soit en espèces. Dans les villages, des associations de cultures peuvent exister au niveau des groupes de jeunes. Ces types d'associations sont appelées "kayé" en malinké. Elles sont conçues dans le sens d'une entr'aide réciproque entre leurs différents membres qui en bénéficient à tour de rôle. Ces types d'associations existent au niveau des deux sexes.

La grande association au niveau du village se reconstitue chaque année au moment de l'hivernage : c'est le "sanssené". Elle regroupe tous les jeunes gens du village et est animée des sons de tam-tam et des battements de main des jeunes filles. Elle a lieu durant toute une journée et sa rémunération en nature se fait soit en moutons, soit en boeufs. Quand c'est en espèce, elle

(1) Mme Kéita (R. N'Diaye) Kayes et le Haut-Sénégal : T II p. 107-108.

varie entre 5 000 à 15 000 FM. Ces travaux collectifs n'ont pour but que d'aider les bénéficiaires dans leurs activités culturelles qui ont lieu dans des champs de cultures pluviales.

#### Les occupations culturelles :

La pratique des cultures pluviales ne couvre qu'une partie de l'année, transformant les paysans en désoeuvrés pendant la saison sèche. En effet, dans la zone, les activités culturelles débutent au plus tôt au mois de mai, pour prendre fin en décembre.

Dans l'ensemble, tous les travaux pénibles sont réservés aux hommes, sauf dans le pays khassonké où les femmes participent même au labour. Les différentes étapes des activités culturelles sont les suivantes :

- . le défrichement
- . le semis
- . le sarclage
- . le gardiennage
- . la récolte
- . le transport

A certains niveaux intervient la division par sexe et pas àilleurs. Les femmes n'interviennent pas dans le défrichement, car celui-ci est une activité pénible. Elle consiste à dégager et à aménager un espace devant recevoir les cultures. Elle a généralement lieu au mois de mai. Si c'est un ancien champ, l'homme rassemble les débris de la culture précédente et les brûle, ce qui constitue un apport de fumure au champ. Si c'est un nouveau champ, il coupe les arbustes et arbres et les regroupe en tas. Il faut noter que, dans ce cas précis, le défrichement débute bien avant le mois de mai. Soit en pleine saison sèche pour donner aux arbres coupés le temps de sécher avant qu'ils ne soient brûlés. Les femmes n'interviennent pratiquement pas dans cette opération.

Après le défrichement, nous avons le semis. Le semis est une activité collective, où participent l'homme et la femme. C'est la phase la plus rapide et la moins fatigante des activités culturelles. Les semis ont lieu en général en fin mai, et dépassent rarement 5 jours, voire une semaine.

Après les semis, on a la première phase de gardiennage. Il faut noter que les déprédateurs au moment des semis sont nombreux dans la zone. Entre autres, il y a les perdrix, les singes, etc. Le gardiennage est surtout l'œuvre des enfants, mais quand la zone est trop infestée, le gardiennage nécessite le concours d'autres membres de la famille.

Quand les jeunes plants auront atteint un certain stade, la période du sarclage s'installe. Cette période voit la participation de tous les membres de la famille, mais à des degrés différents. A cause de leurs multiples occupations (les travaux de ménage : préparation des plats, entretien de la famille et des enfants), les femmes voient leur participation limitée à certains travaux. Le sarclage étant une opération pénible, l'homme demeure le principal acteur.

Quand les plantes commencent à atteindre leur maturité, une deuxième phase de gardiennage s'avère nécessaire. Cette phase associe les grandes personnes aux enfants.

Quand à la récolte, elle revêt les aspects d'un travail collectif. En effet, tous les membres de la famille y participent. On note une participation importante de l'élément féminin. Il en est de même pour le transport des produits qui se fait par portage sur la tête, étant donné qu'il existe peu de charrettes ou d'ânes dans la région.

Si l'homme demeure dans l'ensemble l'acteur principal des activités agricoles, la participation des femmes tend à se développer. En effet, en milieu malinké et bambara, la femme seconde son mari dans toutes les phases des opérations culturelles, mais à des degrés variables. Dans le milieu khassonké, la femme demeure au centre des opérations culturelles ; il est généralement reconnu que la femme khassonké travaille plus que son mari.

#### Temps de travaux

La durée du travail sur le champ varie suivant le sexe. Pour les hommes, le travail débute avec le lever du soleil. Il prend fin dans un premier temps vers 14 h. La durée de la pause peut varier selon les lieux. Si elle peut prendre fin à 15 h, elle peut aussi se prolonger jusqu'à 15h30-16h. Le travail repris se terminera alors entre 18 h et 19 h.

Quant aux femmes, elles ne rejoignent le champ qu'après avoir fini de préparer le repas. Il faut noter que les repas sont généralement prêts au plus tard à 9 h. Elles restent aux champs à travailler jusqu'à 16 h ~ 17h, heure à laquelle elles doivent rentrer pour s'occuper du dîner.

Il est à signaler que ces constatations ne sont pas toujours valables dans le milieu khassonké. Dans ce milieu, les hommes travaillent rarement sinon jamais à temps plein. Au contraire, les femmes travaillent plus que leur mari dans les champs.

#### Calendrier Agricole

Les cultures pluviales ne couvrent qu'une partie de l'année. Or, ce sont ces cultures qui sont surtout pratiquées dans le Haut-Bassin. L'agriculture traditionnelle n'occupe donc pas le paysan durant toute l'année.

## B.I.2 - LE PAYS SONINKE

### 1 - LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES TRADITIONNELLES

#### 1.1 - La stratification sociale et l'organisation villageoise

Une société vivante n'est jamais immobile ; plutôt que de "tradition", c'est de "continuité" qu'il faudrait parler. La zone de Bakel est vivante aujourd'hui ; pour comprendre comment elle vit, il ne suffit pas de classer ses populations selon des catégories préétablies, ethnies ou strates sociales ; il faudrait connaître l'évolution historique des rapports effectifs - entre la zone de Bakel et les pays d'alentour, entre riverains du fleuve et habitants de l'intérieur, entre villages apparentés, entre chaque village et son terroir, entre familles du même village, entre maisons issues d'une même famille, entre hommes et femmes, aînés et cadets d'une même maison - qui façonnent, entre hier et demain, son actualité. Ce qui suit ne peut être qu'une esquisse, qui portera surtout sur les villages soninké riverains du fleuve, de Balou à Gandé, qui regroupent la majeure partie de la population de la zone de Bakel (laquelle désignation imprécise coïncide pour l'essentiel avec l'arrondissement d'Olooldou).

Pour rendre compte des formes d'organisation sociale qui donnent à la zone de Bakel son caractère spécifique, il faut d'abord se référer à l'implantation des Soninké dans la région. L'aire principale actuelle de peuplement soninké, où survécut sa langue et sa culture après le déclin du royaume de Wagadu (le Ghana des anciens chroniqueurs arabes) autour du XIII<sup>e</sup> siècle, se situe à l'est du Haut Bassin du fleuve Sénégal (Janunu, Néma, Kingi, Gijume) et ~~sous~~ le Haut-Fleuve même : Gidimaxa sur la rive droite, et sur la rive gauche le Gajaaga, formé autour de la famille régnante Bacili, qui s'étendait de Kéniou à Gandé, et dont les limites à l'ouest et au sud se précisèrent lorsque les Bacili donnèrent l'Aéré au Soumaré, Gidimakxa et le Bundu à El Hadj Malick Sy. La partie du Gajaaga sise en amont de la Falémé s'appelait Kammera ; celle sise en aval, de peuplement plus tardif, s'appelait Goye. C'est par divisions successives (guerres entre Goye et Kammera, partage de zones d'influence entre Faidherbe et El Hadj Oumar, frontières coloniales et administratives) que s'est constituée la zone de Bakel. Tous les villages qui regroupent la population soninké de la zone, ont été fondés sur un terroir octroyé par les Bacili ; la plupart par des chevaliers nobles alliés des Bacili, mais certains par des artisans ou même captifs associés aux Bacili. Dans certains de ces villages, ce sont les descendants de ces familles de chevaliers (tunkalemwu et mangu), avec des descendants d'artisans (nyaxamala) et captifs (komo) qui constituent l'essentiel de la population, et c'est d'entre eux-mêmes, islamisés de longue date, que sont issus ceux qui remplissent les fonctions religieuses. Dans d'autres se sont installés aussi des familles de clercs musulmans (modini) ou familles "maraboutiques" ; celles-ci n'ont pas reçu de terroir propre, mais se sont ajoutées à des villages déjà implantés. Bien que majoritaires dans certains villages, les familles maraboutiques du Gajaaga n'ont jamais pris le pouvoir politique, resté aux mains des Bacili et des chefs de village mis en place par les Bacili ; elles se sont cantonnées dans leurs fonctions religieuses, d'enseignement et accessoirement de commerce. Ce clivage horizontal au sein de la strate noble entre "chevaliers" et "marabouts" (catégories d'ailleurs loin d'être chacune homogène) s'est traduit en effet, non seulement en règles de mariage restrictives, écartant les unions entre filles de marabouts et fils de chevaliers, mais aussi en une spécificité fonction qui a frappé les premiers observateurs européens et que l'on retrouve jusque dans les formes de l'émigration au XX<sup>e</sup> siècle ; il recoupe et diversifie les clivages verticaux. Artisans et captifs ne sont pas des catégories homogènes ; il y a les nyaxamala du côté Bacili, d'implantation ancienne (aako, geseru), et les autres : les captifs de couf, les captifs nés dans la maison du maître et ceux achetés de leur vivant,

quoique ces dernières distinctions se soient estompées avec la lente tombée en désuétude des rapports serviles. On peut illustrer cette diversité, ce recouplement des clivages, par exemple d'un village riverain soninké en particulier, fondé par un esclave de cour des Bacili dont les descendants détiennent toujours la chefferie du village, bien que les familles de chevaliers d'origines diverses y occupent actuellement vingt-et-une maisons, les chefs de village deux ; les autres maisons du village étant marabouts, pêcheurs somono et bozo, griots, forgerons, descendants d'esclaves. Ou encore, et autre village riverain soninké où les familles maraboutiques forment la majorité de la population, mais où les fondateurs du village étaient un pêcheur lébou et un saké associé à la cour des Bacili, et les descendants de ceux-ci demeurant à la tête du village.

Il n'y a pas eu au Gajaaga de bouleversement nécessitant le recours à un autre principe de légitimité que l'ancienneté effective d'implantation dans le pays, inscrite dans l'emprise même sur le terroir ; les catégories sociales sont donc perçues comme fondées sur des rapports de force historiques, au lieu d'être fondées sur une essence intemporelle. Contraignantes certes, mais arbitraires, elles sont donc susceptibles d'évoluer, avec le retard que prennent toujours les systèmes d'idées sur les systèmes socio-économiques, à mesure qu'évoluent les rapports effectifs qui les ont créées.

Les rapports historiques s'élaborent sur la base de contraintes naturelles. Cette perspective sera reprise sous 1.2. ; notons ici simplement que s'il n'y a pas eu au Gajaaga de rivalité autour d'un pouvoir fondé sur la maîtrise des terrains de culture, c'est peut-être en partie que l'enjeu en aurait été mince. Dans la zone de Bakel comme a fortiori en amont de la Falémé, les terres susceptibles d'exploitation agricole permanente, donc soumises à un régime foncier spécifique, sont de superficie relativement restreinte, et il s'agit surtout de terres de fondé, levées alluviales cultivées sous pluie. Du fait du fort resserrement du lit majeur du fleuve, les terres cultivables en décrue sont bien moins étendues que celles de la moyenne vallée, tandis que des pluies abondantes favorisent les cultures d'hivernage, sur fondé certes, mais aussi et surtout dans le jeeri, à l'intérieur des terres. Les conditions de la grande propriété terrienne n'étaient pas réunies. Plutôt que l'appropriation des terres, c'est le pouvoir de mobilisation d'une main-d'œuvre extra-familiale qui eût été la condition d'une production de surplus, directement ou par le biais d'un tribut paysan. Si les familles alliées aux Bacili ont systématiquement usé de l'esclavage domestique pour élargir la base de la production de subsistance de leurs maisons et dégager le loisir permettant l'exercice de leurs fonctions particulières, il semble qu'au Goye, tout au moins, il n'y ait pas eu de levée systématique de tribut sur le produit des terroirs villageois (les Bacili ne percevant de redévances que sur les terres demeurées indivises), ni d'accroissement systématique du cheptel humain en vue d'une production excédentaire, le pouvoir des Bacili étant plutôt exercé à l'encontre d'étrangers, voyageurs de passage ou proies de guerre. Les Bacili, qui ont tôt cédé de véritables territoires parmi les plus fertiles de leur domaine (Aéré et Bundu), semblent avoir été toujours plus soucieux d'alliances que d'agriculture ; d'autant plus que la présence, dans ce Gajaaga, carrefour d'influences, de comptoirs français payant coutumes aux souverains Bacili et suscitant une forte demande d'esclaves que les marabouts soninké se sont empressés de satisfaire, a donné lieu de la fin du XVII<sup>e</sup> au mi-VIII<sup>e</sup> siècle, à des luttes civiles avec intervention de part et d'autre de mercenaires, et même à des guerres tout court. Certains membres de familles maraboutiques ont bénéficié, grâce à leur renom d'enseignants, du travail de leurs élèves (taalibu) ; mais les surplus ainsi produits, redistribués en principe, servaient surtout à consolider le prestige individuel qui en était la condition. Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le reflux de la traite atlantique, puis son abolition, eurent privé de sa prospérité dépendante un Gajaaga affaibli et diminué, qu'il y a eu tentative de la part des marabouts-commerçants d'utiliser sur place des captifs qu'ils ne pouvaient vendre, pour produire un surplus agricole (arachides, coton, coton tissé) commercialisable au comptoir français établi à Bakel en 1818. Cette réorientation de l'activité écono-

mique de la région, qui fit que vers la fin du siècle, près de la moitié de la population du Gajaaga était composée d'esclaves, n'a pas duré ; la demande de coton s'affaissa avec la fin de la guerre de Sécession aux Etats-Unis, et la construction du chemin de fer Dakar-Niger, amenant le délaissement du Fleuve, favorisa aux dépens du Gajaaga le développement de la culture arachidière dans les régions côtières du Sénégal. Après cette tentative sans lendemain, dont l'échec scelle le déclin de la zone de Bakel et sa mise à l'écart du système d'exploitation coloniale directe, demeure en place ce qui n'a cessé de constituer l'obscur élément stable de la vie de la région : la production vivrière domestique, organisée sur la base servile conquiert d'une manière ou d'une autre son autonomie, et que se greffe sur elle, du fait de la marginalisation de la zone et des exactions coloniales, le travail en dehors de la zone : navétanat, marine, commerce. Les anciens captifs restés dans les villages après l'émancipation de principe (beaucoup, surtout parmi ceux acquis plus récemment, se sont enfuis) ont émergé par étapes des rapports de servitude ; demeurant d'abord intégrés à la maison du maître un peu comme des cadets, travaillant le matin sur les champs du maître, mais disposant des après-midi et du vendredi pour le travail destiné à l'entretien de leur propre famille, ils se détachent progressivement pour établir des maisons autonomes, évolution dont le stade final, l'autonomie des rôles d'impôt, reste encore à accomplir dans certains cas, mais dont l'essentiel s'est fait autour de la fin des années trente, avec la diminution progressive des prestations de travail fournies par les descendants de captifs au bénéfice des anciens maîtres. Ainsi, le rapport primordial constitutif des catégories "maître" et "esclave", semble au moins partiellement tombé en désuétude. Désormais, la production vivrière est principalement assurée par le travail des membres de la maison, chaque maison pour soi. Les principales formes de travail qui la supplémentent sont, soit le travail au village d'étrangers à la zone : travail des taalibu, en déclin, mais que certains marabouts tentent de valoriser en obtenant du matériel agricole, travail de femmes haratinas maures, et travail de surga est destiné en partie à remplacer le travail à l'étranger d'hommes du village. Deux exceptions seulement, cas de mobilisation supra-familiale du travail à l'intérieur même du village : les kafo ou sociétés de quartier, créées par les descendants de captifs mais ayant actuellement des membres nobles, et les groupements agricoles récemment formés, qui gèrent collectivement les cultures irriguées qui ont débuté dans la zone de Bakel il y a quatre ans.

La structure des villages soninké de la zone de Bakel reproduit, dans la disposition des maisons et des quartiers, la répartition des terres appropriées, l'ordre d'établissement des différentes familles (étant entendu que l'établissement des descendants de captifs date de leur émancipation effective). Mais les clivages verticaux, déjà récupérés par la diversité des origines et la multipolarité des pouvoirs historiquement reconnus à l'intérieur de la strate des nobles, ne se traduisent plus en rapports d'exploitation, et les problèmes d'accès à la terre sont relativement peu importants du fait de la prééminence des cultures sur les terres non appropriées du jeeri. Les tensions hiérarchiques se trouvent donc désamorcées, évolution que traduit sur le terrain la croissance des quartiers neufs où maisons de toutes catégories sociales se côtoient, et qu'a sans doute hâté le fait que l'émigration, toutes strates confondues, des forces de travail excédentaires à la production vivrière (et même, récemment, de forces qui lui auraient été nécessaires) a empêché que ne se créent à l'intérieur des villages de nouveaux rapports de domination.

Etant donné le manque d'activités productrices non-agricoles, et l'absence de spécialisation qui en découle, il n'y a guère de rapports économiques entre les villages soninké de la zone de Bakel, que lient cependant de forts liens de parenté, qui débordent cette aire puisqu'ils

s'étendent également aux villages soninké de la rive mauritanienne et du Mali. Avec les autres populations de la zone - petits villages bambara ou halpulaar, éleveurs halpulaar en transhumance - les villages soninké entretiennent des liens lâches et épisodiques : achat de bétail, de mil ou de produits d'artisanat, achat de lait aux éleveurs. Des campements de haratin maures s'installent en lisière des villages soninké pendant la saison sèche ; leurs femmes prêtent parfois main-forte aux femmes soninké pour le travail domestique, contre nourriture. Des saisonniers maliens s'installent dans les villages mêmes.

Ces dernières années, les tournées administratives et les enquêtes se sont multipliées dans la zone, à propos notamment de l'introduction des cultures irriguées dont on trouvera l'histoire ultérieurement dans ce rapport ; mais la présence administrative stable est concentrée à Bakel et Ololdou, Ololdou étant chef-lieu d'arrondissement et lieu de délivrance de documents d'état-civil, Bakel étant préfecture et centre réunissant les principaux services officiels de la zone, y compris la poste, le dispensaire, la douane, la gendarmerie. Les populations de la zone entretiennent avec ces centres des rapports ambivalents, faits de dépendance (à l'égard surtout de la poste, de l'état-civil, du dispensaire) mais aussi de ressentiment. Les services administratifs sont souvent perçus moins comme instruments d'intégration de la zone à la nation, que comme présence quasi-étrangère, entravant des rapports qui se donnent d'emblée un cadre régional (rapports avec les populations riveraines apparentées vivant en territoire mauritanien ou malien) ou international (rapports avec les émigrés à l'étranger). Vivant à Bakel (qui à bien des égards ressemble davantage aux autres postes administratifs de la vallée, qu'aux villages soninké avoisinants), souvent sans leur famille, et ne parlant pas le soninké, il est difficile aux fonctionnaires en poste, quelle que soit leur bonne volonté, d'avoir avec la zone et sa population des rapports approfondis. Evoquer la stratification sociale intérieure aux villages soninké, désormais sans contenu socio-économique véritable, n'autorise cependant pas à occulter cet autre clivage, qui pèse bien davantage sur l'avenir de la zone : clivage entre populations de la zone et administration, que certains habitants de la zone s'efforcent certes de surmonter par des rapports de clientélisme, mais qui est subi par l'essentiel de la population, tous groupes confondus, comme un rapport de domination.

## 1.2 - Les écosystèmes et leur influence sur les structures socio-économiques

C'est la rencontre d'un peuple et d'une terre qui donne à tout terroir son caractère spécifique, et leur influence est réciproque : un peuple privilégié, dans son emprise sur la terre où il s'est établi, ce qui s'accorde le mieux avec sa figure historique ; mais sa figure historique, façonnée au cours des siècles par ce jeu d'influences, pour modeler le terroir s'est ajustée aussi aux contraintes de l'eau, du sol, du roc. Dans le paragraphe précédent, nous avons abordé la vie actuelle des populations de la région de Bakel par le biais de l'histoire, n'évoquant qu'en passant les facteurs écologiques qui ont pu y peser. Ici, dans une perspective complémentaire, nous partirons de ces facteurs écologiques, pour établir leur part dans l'originalité de la région. Comme on pourrait s'y attendre, le facteur essentiel, sous des formes et par des voies diverses, est l'eau.

Dans la zone de Bakel, le lit majeur du fleuve se resserre considérablement par rapport à la moyenne vallée. Cela signifie une réduction marquée des surfaces cultivables en décrue, présentes certes, mais dévalorisées au profit des cultures sous pluie, sur fondé (où sont les terrains dont l'appropriation est la plus ancienne et la culture la plus intensive, avec les falo) mais aussi et surtout dans le jeeri, à des kilomètres de distance du fleuve, là où l'eau qui sourd en saison des pluies a favorisé la formation d'étendues de terres relativement fertiles, où les bas-fonds humides permettent aux cultures de mieux résister à la sécheresse, terres exigeant des périodes de jachère, non soumises à un régime d'appropriation spécifique. En termes purement écologiques, sans doute pourrait-on qualifier la zone de Bakel de zone de transition entre la moyenne vallée et le haut-fleuve. Cette formulation a toutefois l'inconvénient de poser comme données naturelles des découpages qui ont l'avantage de correspondre peu ou prou aux frontières actuelles (la moyenne vallée étant sénégal-mauritanienne, la haute vallée malienne), mais qui, tout comme la zone de Bakel, ne doivent leur caractère distinct qu'à l'imposition, à des virtualités naturelles, d'une figure historique.

On reviendra sur la question des terres en 2.2., en notant simplement ici que, plus que tout autre fait, c'est sans doute cette association des terres de fondé, de jeeri et de décrue en un même système de cultures, souple et diversifié, qui a influencé l'organisation socio-économique des populations soninké de la zone de Bakel. On a ainsi, en partant de la rive du fleuve où sont sis les villages, sur la pente abrupte de la berge du fleuve les falo cultivés au fur et à mesure du retrait des eaux ; le fondé, levée alluviale cultivée sous pluie (sauf inondation exceptionnelle) ; les collengal ou terres cultivables du walo inondable (où se forment parfois des mares semi-permanentes). Ces trois aires sont soumises à tenure foncière. Ne le sont pas, par contre, les terres cultivables du haut jeeri, dispersées en larges plages sur le cours des thalweg où l'eau ruiselle et sourd en période de pluie, sur une largeur allant de 3 à 12 kilomètres environ de distance du fleuve. Le plus proche jeeri est peu peuplé, sinon par des villages servant de villages de culture d'hivernage aux riverains soninké ; le plus souvent, les terrains de culture sont de simples lieux-dits. Les terres de jeeri plus lointaines sont souvent proches de villages bambara ou halpulaar, d'installation plus récente que les villages riverains. Il ne faut pas oublier, enfin, que des villages soninké de la rive gauche cultivent des terrains de tous ordres sur la rive droite du fleuve, en territoire mauritanien.

La présence de terres de fondé fertiles, et de possibilités de cultures de décrue restreintes certes, mais non négligeables, a certainement favorisé le regroupement initial des populations au bord du fleuve, en gros villages situés sur les hauteurs non inondables par la plus forte crue ; ce sont ces terres qui ont été cultivées en premier, d'où leur répartition ancienne et leur morcellement intense. Mais l'accroissement de la population des villages riverains a donné une importance croissante aux terres de jeeri, seules désormais capables d'offrir des possibilités d'expansion des cultures ; ceci correspondant à la vocation écologique du proche jeeri surtout, sans doute de fertilité trop inégale pour favoriser une installation sur place, sauf en conjonction avec l'élevage. Dès lors, le facteur le plus important n'est pas l'accès à la propriété de terres de fondé, mais la capacité de mobilisation de main-d'œuvre ; les forces de production domestiques sont regroupées en des unités de production capables d'une extension qui correspond à la diversité du système de terrains disponibles, le ka regroupant frères et fils de frères, au lieu de former, soit des unités restreintes exploitant de façon intensive un terroir dense, soit des unités restreintes exploitant de façon extensive de grandes surfaces peu fertiles.

L'écosystème auquel participent les villages riverains comporte ainsi une mobilisation de pointe de la main-d'œuvre en période de pluie, afin de tirer partie de la diversité du terroir, et moindre, mais non inexistante, en saison sèche, avec les cultures de décrue et les divers travaux d'entretien de l'habitat. On peut y voir une autre face de l'accord entre figure historique et conditions écologiques, restreignant le développement d'un pur mode de production esclavagiste, et permettant que greffent sur la production vivrière des activités non agricoles - enseignement coranique, commerce, guerre, marine - ou, éventuellement, des activités agricoles nouvelles. La condition nécessaire de cette complémentarité est l'organisation du travail au niveau du ka, qui assure la continuité de la production vivrière en l'absence de plusieurs actifs ; on verra qu'elle est aussi la condition du travail agricole des femmes.

Cette implantation d'une population riveraine relativement dense, alliant à un système d'agriculture vivrière équilibré sans excédents un réseau d'activités extérieures, éclaire un autre aspect de l'influence réciproque "écosystème et histoire" dans la zone de Bakel. On a dit ci-dessus, tout en exprimant des réserves sur la formule, que la zone de Bakel pouvait être vue comme zone de transition écologique entre la moyenne vallée et le haut fleuve. Cela signifie, traduit en termes historiques, que la zone de Bakel et le Gajaaga dans son ensemble ont toujours joué le rôle de zone charnière, de carrefour d'influences diverses. Il aura fallu que cette vocation soit contredite par plus d'un siècle d'imposition de cloisonnements administratifs niant les réalités naturelles et sociales, séparant la zone de Bakel des villages soninké en amont de la Falémé (d'où est issue sa population), des villages soninké de la rive droite, du Bundu, sans pouvoir pour autant la rattacher organiquement ni à la région du fleuve, ni à celle du Sénégal Oriental, pour donner à la zone sa figure actuelle d'enclavement. Ce serait donc une erreur grossière que d'attribuer cette situation à une quelconque caractéristique intrinsèque de la zone ou de sa population, "isolation" ou "conservatisme". Il convient d'ailleurs de souligner qu'elle n'est enclavée que par rapport au réseau de communications, au système d'exploitation mis en place par le pouvoir colonial. A n'en voir que cet aspect, souligné par les aléas climatiques et le taux d'émigration accru des récentes années, on s'expose à méconnaître les possibilités toujours actuelles de l'agriculture vivrière, la persistance de courants d'échanges modestes, mais nombreux reliant la zone de Bakel au haut-fleuve et à son arrière-pays, et la volonté de survie que représente une émigration toujours orientée vers l'espoir d'un retour au pays. Les paradoxes actuels des villages soninké - ouverture et conservatisme, accueil et défi, mobilité et esprit de clocher - prennent racine dans cette double vocation contrariée.

## 2 - L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

## 2.1 - Les unités de production

L'unité fondamentale de production, de consommation, de résidence est le ka, la maison (on peut dire aussi kore, terme moins usité qui met l'accent sur la famille telle que la définit la cohabitation, plutôt que sur l'espace de cohabitation). Les dimensions du ka varient naturellement en fonction de la chronologie relative de l'implantation sur le terroir, et de l'évolution démographique ; mais il regroupe en principe tous les frères et fils de frères ("pères" et "fils" classificatoires), leurs épouses et leurs enfants jusqu'à saturation de l'espace résidentiel, auquel cas il y a séparation matérielle entre fils de frères, et constitution de maisons distinctes, qu'on continuera toutefois longtemps à désigner indistinctement du nom du grand-père mort. Le ka regroupe donc normalement une pluralité de ménages, jusqu'à plusieurs dizaines, sous l'autorité du chef de ménage le plus âgé, le kagumme ou chef de maison. Un ka où il n'y aurait qu'un ménage serait une aberration, un coup de malchance ; cela peut arriver, certes, comme il peut arriver que ne reste dans tel ka qu'une vieille femme dont les enfants vivent depuis longtemps ailleurs, ou même qu'un ka s'éteigne. Mais la norme est toute autre ; ainsi, dans un village que nous prendrons comme village-témoin, la moyenne est de 5,6 ménages par ka, et l'on trouve un ka de 24 ménages (soit, s'agissant de ménages polygames, 42 femmes mariées, chacune constituant une cellule résidentielle de l'ensemble) et un ka de 26 ménages (44 femmes mariées).

La notion d'unité de production, de consommation, de résidence indique bien que c'est au niveau du ka que se situe l'autonomie minimale en ces domaines. Mais cela n'implique pas que le ka soit un bloc monolithique ; la coordination globale par le kagumme va de pair avec une certaine délégation des responsabilités, au niveau du ménage ou même des individus. C'est le kagumme qui a la responsabilité d'ensemble de la nourriture de base de la maison, donc de l'organisation de la production vivrière céréalière. Tous les hommes de la maison travaillant ensemble sur le champ commun, avant de cultiver, le cas échéant, un petit champ dont le produit leur reviendra en propre. La récolte du champ commun est gérée par le kagumme qui effectue aussi les achats de vivres (arachides, sel, poisson sec) dont la maison peut avoir besoin. Les femmes ne travaillent pas à plein temps sur le champ commun de la maison ; elles cultivent des parcelles individuelles, le plus souvent d'arachides. On reviendra sur ces points en 2.2. et 2.3. ci-dessous.

On insistera par contre sur le fait qu'entre production et consommation s'insère le travail de transformation des vivres en aliments ; le travail quotidien des femmes du ka. Chaque femme mariée, aidée de ses filles et plus généralement des filles de la maison, se charge à tour de rôle des repas d'une journée, du repas du soir au repas du midi du lendemain compris. Il lui faut piler le mil (deux, trois ou quatre mud selon les maisons, ou un kg par adulte en moyenne, un mud équivalant à quatre kg) ; avec la farine de mil ou plus rarement de maïs, brassée et cuite à la vapeur en trois étapes, elle prépare le couscous du soir (futo) avec sa sauce de dere (feuilles de niébé) ou de molle (haricots niébé), dans les deux cas épaissie à l'arachide pilée, et enrichie selon les disponibilités de poisson sec, poisson frais ou viande. Le repas du lendemain matin sera fait de sombi, ébouillieudé brisures de mil ou de maïs, et du reste du couscous de la veille avec la sauce réchauffée ; le repas de midi, de sombi encore, ou d'un autre plat de mil, plus rarement de riz, riz blanc à la sauce de pâte d'arachide ou riz cuisiné à l'huile, à la tomate et au poisson sec, pâle imitation du cep jen dakarois. Dans les grandes maisons, comportant un nombre élevé de femmes mariées, il peut y avoir un cycle majeur englobant les repas du soir et du matin, le repas de midi étant affecté à un cycle mineur

englobant trois ou quatre femmes à la fois, co-épouses ou voisines d'appartement à l'intérieur du ka ; ou bien les tâches de cuisine peuvent être affectées chaque jour à plusieurs femmes, le résultat étant ensuite consommé en commun. Chaque femme, avec ses filles, s'occupe elle-même de remplir ses canaris d'eau prise au fleuve, de la lessive, du ménage de son appartement toujours impeccablement tenu, de ses jeunes enfants auxquels elle proposera à volonté des petits repas supplémentaires à partager avec les autres jeunes enfants de la maison. C'est sur cette organisation du lourd travail domestique des femmes que se greffe l'activité indépendante des femmes en tant que producteurs agricoles, et, récemment, leur participation en tant que membres à part entière aux cultures irriguées, collectivement gérées par chaque village.

La disposition du ka comme unité de résidence concrétise de façon frappante sa cohésion d'ensemble. On peut à la rigueur distinguer analytiquement, comme cellule de base, le xube ou appartement d'une femme mariée ; mais cette cellule n'a pas d'existence autonome. Elle fait bloc compact avec les appartements des autres femmes mariées de la maison, co-épouses réelles ou classificatoires, belles-mères réelles ou classificatoires, autour de la cour centrale où se concentrent les activités domestiques. L'unité de résidence est aussi unité de construction et d'entretien des constructions. Le ka est également unité de résidence de droit des membres absents ; non seulement les émigrés vers la France (dont les épouses et enfants restent dans la grande majorité des cas dans la maison du mari pendant son absence), mais aussi les frères ou fils résidant depuis longtemps à Dakar ou Abidjan, continuent d'être comptés parmi les membres de la maison, à moins qu'ils aient d'eux-mêmes rompu le contact. La maison abritera souvent des hôtes : parents et surtout parentes en visite, parfois filles de passage (les soninké sont connus pour leur hospitalité). Elle en nourrira d'autres : un ou deux taalibu peut-être, ou un saisonnier qui donne en contrepartie une partie de ses journées de travail.

## 2.2. - Le facteur terre (1)

On retrouvera ici, vu de plus près, des faits déjà énoncés en 1.1 et 1.2. Il n'y a pas, dans la zone de Bakel, de "facteur terre" pris isolément. Il y a certes des terres soumises à un régime foncier de tenue permanente, appartenant non à un individu, mais à un ka. Leur superficie comme proportion des terres cultivées varie selon les villages, mais elle est toujours relativement restreinte, au niveau du village, puisque les surfaces susceptibles de mise en culture continue (fondé, falo collengal) sont limitées, et au niveau de chaque ka, puisque la propriété de ces terres a été partagée entre arrivants successifs jusqu'à épuisement des surfaces disponibles, et morcelée encore davantage par l'évolution démographique et la multiplication conséquente des ka. Les terres de fondé, les plus importantes de ces terres appropriées, sont cultivées sous pluie, elles sont cultivées chaque année, alors que les falo, déjà bandes exiguës, sont cultivées selon le niveau atteint par la larme, j't la culture des collengal est encore plus aléatoire. La distinction pertinente n'est donc pas, du point de vue du fonctionnement réel du système des

(1) Pour une analyse plus détaillée des rapports de production et de la structure foncière, voir en annexe une étude monographique effectuée par J.Y. Weigel.

terres d'accès libre (jeeri) mais entre cultures sous pluie (fondé et jeeri) et cultures de décrue (falo et collengal), les cultures sous pluie étant de loin plus importantes.

Les terres de fondé, levées alluviales s'étirant le long du fleuve, sont soumises à un régime foncier d'appropriation permanente. Le Fondé de chaque village se déchiffre comme un palimpseste : on y lit la chronologie relative des établissements successifs dans le village, les alliances qui ont pu infléchir la répartition des terres, l'évolution démographique. Mais, comme il a déjà été dit, l'enjeu matériel de cette répartition est limité, à la fois par l'écologie de la zone et par l'organisation sociale des villages concernés ; des superficies restreintes ont été largement distribuées. Dans notre village-témoin, les 95 hectares de fondé étaient divisés en 1977-78 en 110 parcelles, la superficie moyenne d'une parcelle étant de 0,9 ha. Chaque parcelle est propriété d'un ka (certains ka étant propriétaires de plusieurs parcelles) et gérés par le kagumme ; elle est inaliénable, et il n'y a pas de propriété individuelle. Les grandes lignes de la répartition du terrain remontent à plusieurs siècles ; la division des familles en maisons de plus en plus nombreuses, les dons aux derniers arrivés prélevés sur la part sans cesse en diminution des fondateurs du village, ont amené un morcellement intense du terrain. Les familles fondatrices n'ont retenu que des superficies restreintes de fondé (16 hectares, 17 % de la superficie totale). Presque toutes les maisons nobles, chevaliers et marabouts, détiennent une parcelle de fondé (76 hectares en tout, 79 % du total) ; c'est le cas d'une seule famille descendant de captifs, alliée des chefs de village (3 hectares ou 4 %). En général, les familles descendant de captifs, dont l'établissement en ka autonomes est relativement récent, ne sont pas propriétaires de fondé ; mais nombre d'elles ont cultivé des terrains de fondé ces dernières années. On peut comparer avec les données ci-dessus la répartition effective des surfaces de fondé cultivées en 1977-78 dans notre village témoin. Les descendants des fondateurs du village ont cultivé 6 ha (5% du total), les descendants de chevaliers et marabouts 69 hectares (59 %), les descendants de captifs 26 hectares (22 %) (les superficies totales ne coïncident pas exactement, parce que 15 hectares de fondé ont été cédés au champ collectif, alors que des maisons du village cultivaient par ailleurs 21 hectares de fondé prêtés par un habitant d'un autre village). Ces pourcentages reflètent à peu de chose près la répartition de la population totale du village entre les différentes catégories sociales. Pour avoir une parcelle à cultiver, les descendants de captifs s'adressent indifféremment à tout propriétaire ; la redevance autrefois pratiquée en pareil cas, un kande (vingt kg environ) de grain au propriétaire, est largement tombée en désuétude. Le chef de village est reconnu comme nyimyagumme, maître de la terre, mais cela ne comporte aucune redevance ; celle qu'il reçoit en tant que chef de village (un kande de chaque ka) n'est pas en rapport avec la terre, mais avec les frais qu'occasionne sa position de chef.

Le fondé est cultivé chaque année ; en maïs pour le bas fondé, en sorgho (fela ou naba) sur les hauteurs, le naba étant préféré lorsque, comme ce fut le cas en 1977-78, on doit ressembler lorsque la saison des pluies est déjà avancée ; avec quelques petits champs d'arachide de femmes, du gombo (jaxatange) en parcelles pour les femmes et mêlé au maïs pour les hommes, du haricot niébé (molle). Mais les cultures de fondé ne sont, normalement, que des cultures de complément ; pour le village-témoin, les superficies totales cultivables de fondé ne peuvent fournir que 22 % des besoins vivriers actuels de base, en se basant sur un rendement de 800 kg/ha et une ration de 200 kgs par personne et par an. (On est contraint d'extrapoler ainsi, les récoltes, particulièrement sur fondé, ayant été quasi-nulles cette année-là : 1,5 t en tout). Les cultures vivrières essentielles sont les cultures de jeeri.

On soulignera ici d'abord l'importance d'une perspective historique. Si l'on s'en tenait à ce qui a pu être observé ces quelques dernières années, on serait conduit à sous-estimer l'importance des cultures de jeeri, donc la capacité de subsistance, potentielle et vécue, des villages de la zone de Bakel. Ainsi, pour le village-témoin, en 1977-78, on a des superficies de jeeri de l'ordre de 125 hectares, dont 55 hectares de cultures céréalières, et 70 hectares de cultures d'arachides pratiquées par les femmes. Les surfaces céréalières étaient réparties entre 26 champs, dont 25 champs familiaux à surface moyenne de 1,8 hectare, 18 d'entre eux étant cultivés par des descendants de captifs, et un champ de 6 hectares cultivé par une trentaine de taalibu pour le marabout du village. Ici encore, les récoltes de l'année en question ont été très mauvaises, une vingtaine de tonnes ; en année normale, sur la base d'un rendement moyen de 600 kg/ha, les surfaces cultivées en céréales cette année n'auraient donné que 33 si l'on tente, remontant même dix-sept ans en arrière, de reconstruire par enquête et à coups d'approximations certes hasardeuses les cultures de jeeri pratiquées l'année de l'Indépendance, on double au moins les surfaces en cause. Et si l'on remonte à l'avant-guerre immédiat, on en vient à un système qui correspond à ce qu'affirment les habitants du village : un système où prédominent largement les cultures de jeeri, et où le manque à gagner vivrier que laisseraient, fondé et jeeri ensemble, les surfaces cultivées en 1977-78 même en année de pluie normale, à savoir l'équivalent de 350 hectares supplémentaires de jeeri ou de la production de 300 actifs de plus, pouvait être comblé, ce qui tendrait à confirmer ce que disent unanimement les hommes d'un certain âge : avant la guerre, lorsqu'il pleuvait, le village récoltait de quoi se nourrir pendant l'année ; certains récoltaient même, en bonne année, de quoi faire d'importantes réserves. Même les trente et quelque taalibu étaient plus de deux cents. Si les cultures de jeeri ont connu récemment un déclin marqué, ce n'est pas tant du fait direct de conditions climatiques adverses que du fait du déficit de main-d'œuvre aggravé par la forte émigration vers la France. Aussi, les surfaces de jeeri cultivées par les femmes sont-elles moins affectées par ce déclin.

Il convient en effet de distinguer nettement, dans les cultures sous pluie et en particulier dans les cultures de jeeri, entre cultures des hommes et cultures des femmes. Les hommes d'une maison cultivent ensemble les terres sablo-argileuses de lieux-dits où se regroupent souvent par affinités les champs de plusieurs maisons. Ces terres ne peuvent être cultivées plus de quatre ou cinq ans d'affilée ; ce délai épousé, on se déplacera pour cultiver soit d'autres terres du même lieu-dit, soit un lieu-dit différent. Dans le cas de notre village-témoin, ces lieux-dits sont à 6-8 km du village pour ceux qui ont été cultivés en 1977-78, les terrains plus lointains, à 10-12 km, où l'on installait résidence pendant l'hivernage, ayant été largement délaissés ces dernières années, sauf par deux ou trois maisons. Dans le jeeri, les hommes cultivent le sorgho. Surfaces et variétés cultivées dépendront de la date des semis, de l'abondance des pluies ; on combine qualités des sols et déclivités des terrains au moyen d'une science concrète qui tire le meilleur parti possible, avec les moyens dont on dispose, des virtualités de la zone. Ainsi, les terres plus argileuses, et en particulier, en ces années de pluies incertaines, les terres basses, petits bassins de drainage des cours d'eau saisonniers, seront semées en sorgho fela ; les terres plus sablonneuses et hautes, en niobugu.

Les femmes, elles, cultivent en arachide les terres sablonneuses, souvent plus éloignées du village que les terres de jeeri des hommes, bien que certains villages aient des superficies à arachides proches. Chaque femme cultive, avec l'aide de ses filles, son propre champ personnel ; mais les femmes se regroupent par affinités sur tel ou tel lieu-dit,

une même terre n'étant cultivée que trois ans d'affilée. On a ainsi, pour le village-témoin, 70 hectares répartis en 266 parcelles, la superficie moyenne des parcelles, qui sont toutes sensiblement de la même taille, étant de 0,3 hectare. Le produit de ce champ revient en propre à la femme ; elle peut le vendre, notamment au kagumme de sa propre maison, et bien que l'aspect consommation semble actuellement prédominer (l'arachide étant un élément important de l'équilibre nutritionnel), des femmes d'un certain âge affirment que leurs cultures personnelles leur ont permis d'acquérir du bétail et de réunir la dote de leurs filles. L'importance actuelle des cultures pour les femmes, peut être jugée par le nombre de femmes les pratiquant, même en période de sécheresse où la récolte, comme ce fut le cas pour le village-témoin en 1977-78, peut être nulle. (On estime couramment qu'en bonne année, une femme peut obtenir autour de 300 kg d'arachides). Les femmes cultivent aussi parfois des parcelles d'indigo, et de petites cuvettes de riz pluvial, ainsi que du gombo qui sera séché pour la conservation.

Les cultures de décrue, pratiquées par les hommes, sont bien moins importantes pour l'économie villageoise que les cultures sous pluie. Sur les falo, liserés de terrain sur la pente abrupte de la berge du fleuve, cultivés à mesure que la crue se retire, on cultive du maïs, des patates douces, des haricots niébés, des courges. La propriété de ces surfaces exiguës, dont l'accès à leur culture, est plus restreint que pour les terres de fondé. Pour le village-témoin, les 3,5 ha environ de falo, répartis entre une vingtaine de propriétaires, n'ont pas été cultivés en 1977-78, sauf pour quelques lignes de haricots niébés, du fait d'une crue insuffisante. Le collengal n'a pas été cultivé du tout (sauf une petite superficie de bas-fond cultivée sous pluie) ; son extension maximum peut être estimée à près de 200 ha, mais l'inondation dépasse rarement les terres les plus basses. La propriété des terres de collengal de ce village est plus largement distribuée que celle des terres de fondé, puisque des maisons descendant de captifs sont aussi propriétaires ; mais il s'agit souvent de terres qui n'ont que rarement été cultivées. L'importance effective du collengal dans le système des terres varie selon qu'on va vers l'aval ou vers l'amont de Bakel ; mais elle n'approche, pour aucun village de la zone de Bakel, l'importance des terres de décrue de la moyenne vallée. Par exemple, on trouve, pour quelques maisons situées dans différents villages riverains, les surfaces suivantes cultivées en décrue et sous pluie :

<u>Décrue</u>	<u>Sous pluie</u>	<u>Décrue en % sous pluie</u>
0,39 ha	2,95 ha	13 %
2,64 ha	5,16 ha	51 %
0,98 ha	9,13 ha	11 %
0,22 ha	0,91 ha	24 %
1,15 ha	1,75 ha	66 %

le dernier cas étant celui d'une maison de chef de village. Le système des terres cultivées par les villages soninké de la zone de Bakel, est un système diversifié, répondant à l'image du terroir diversifié présenté en 1.2, mais où les cultures sous pluie tiennent la place essentielle.

### 2.3 - Le facteur travail

Il découle de ce qui précède que le travail agricole est concentré autour de la période d'hivernage, soit de juin à décembre ; le modèle idéal d'utilisation du terroir consistant à cultiver à la fois une parcelle de fondé et un champ de jeeri, ou à partir s'installer dans le jeeri. Avant les pluies, les hommes défrichent le jeeri (3 à 8 jours de travail par personne, selon qu'il s'agit d'un champ cultivé l'année précédente ou non) ; les femmes de même. Dès les premières pluies utiles, les hommes sèment le jeeri (4 jours environ de travail par personne), puis labourent et sèment le fondé le cas échéant (4 jours/personne). Ensuite, ils complètent les semis de jeeri, puis entreprennent un premier désherbage du jeeri, pour lequel on compte environ trois semaines de travail par personne. Le premier désherbage du fondé a lieu lorsque le maïs à 20-25 cm de hauteur (2-3 jours/personne). Puis le deuxième désherbage du jeeri prend environ deux semaines par personne. Le deuxième désherbage du fondé a lieu au moment où le maïs commence à fleurir. Les femmes, après le semis d'arachides, s'organisent entre femmes d'un même ka pour que chacune puisse prendre trois ou quatre jours d'affilée, une semaine même dans le cas de terrains lointains, pour désherber sa parcelle, s'installent sur place parfois. Les femmes qui cultivent au même endroit s'aident entre elles pour la cuisine et la garde des jeunes enfants sur place, ainsi que pour le gardiennage. Le gardiennage des champs de sorgho des hommes est assuré par les jeunes garçons de la maison. La récolte est ramenée au village à dos d'âne (parfois en pirogue lorsqu'il s'agit du fondé) ; les maisons disposant d'une main-d'œuvre adéquate battent le sorgho sur place, les autres le ramènent au village pour le battre ensuite peu à peu. Encore une fois, c'est là la pratique des années récentes ; lorsque "tout le monde" cultivait le jeeri, des maisons entières partaient s'installer dans le jeeri dès les premières pluies. Ce n'est actuellement le cas que d'une minorité de maisons.

Pour la production céréalière, c'est le travail de l'ensemble des hommes et garçons de la maison qui est ainsi mobilisé. Le matin, tous les hommes travaillent sur le te xore, le grand champ qui doit en principe nourrir la maison ; le soir, ils peuvent cultiver des salluma ou champs individuels, le champ de chacun bénéficiant par rang de séiorité du travail des cadets, le produit du salluma revenant à la mère d'un homme célibataire, au ménage d'un homme marié (à charge pour celui-ci d'assurer une partie, jusqu'à deux jours par semaine, du vivre de la maison). Certaines maisons tentent de suppléer aux actifs absents en retenant les services d'un surga ou saisonnier malien ; ceux-ci s'installent dans une maison à laquelle ils doivent en contrepartie de leur entretien trois jours de travail par semaine, disposant contre salaire des quatre autres jours. Leur nombre, jamais suffisant pour combler le déficit vivrier, va actuellement diminuant. (C'est aussi le cas des taalibou qui, dans les quelques villages où il y a une école coranique, cultivent pour leur marabout un champ de jeeri. Auparavant, ils cultivaient pour eux-mêmes un champ dont ils vendaient le produit ; actuellement ils ont tendance à disposer de leurs temps libre contre salaire, comme font les surga. Ils donnent la priorité à leurs études ; il n'est pas question pour eux de conformité au modèle mouride).

Comme on l'a vu plus haut, le travail agricole des femmes est individuel, et indépendant de celui des hommes de la maison ; on notera derechef que seule une minutieuse organisation, au niveau du ka, du travail domestique, permet aux femmes cette marge d'autonomie économique. Le seul cas où le travail de tous les membres du ka, hommes et femmes ensemble, puisse être mobilisé, est celui d'une crue exceptionnellement forte du fleuve avec inondation des terres fondé ; les cultures semées sous pluie auront alors été dévastées, mais on se hâtera de semer à nouveau, tous ensemble, toute la surface disponible, car les semis sur

ce fondé devenu faux walo n'exigeront ensuite que peu de soins, et la récolte sera abondante. On notera aussi, pour bien marquer le flou de la notion de walo dans cette zone, qu'il arrive que des terrains de collengal situés en profondeur soient cultivés sous pluie. Le collengal sera cultivé selon le mode de répartition du travail pratiqué sur le champ de jeeri (et le fondé de même).

Ainsi, le travail agricole des hommes associe le travail en commun au niveau du ka, et le travail individuel. Le travail agricole des femmes est individuel (alors que leur travail domestique repose sur une organisation commune au niveau du ka). Nulle part le ménage ne fonctionne comme une unité de production. Il existe des formes occasionnelles de travail collectif au niveau supra-familial : le soranxaye, où c'est le feddé ou groupe d'âge des jeunes gens qui offre ses services à un lugumme qui a besoin d'un appoint de main-d'œuvre, contre paiement d'un repas ; et le kafo, société de quartier créée par les descendants de captifs groupés, mais ayant à présent de nombreux membres nobles, dont les attributions dépassent le cadre de l'agriculture - fabrication de briques vendues au profit de la caisse commune, achat d'animaux à abattre lors des grandes fêtes, prestations gratuites de travail lorsqu'un membre du kafo entreprend une construction, entr'aide en cas de maladie - mais qui peut offrir des prestations gratuites de travail des membres du groupe à ceux de ses membres qui pour une raison ou une autre - maladie, décès dans la famille - n'arrivent pas à entretenir leurs cultures avec la seule maind'œuvre familiale.

2.4. - La pénurie de la force de travail et les superficies cultivées.

L'importance de la migration masculine explique la pénurie de force de travail qui se concrétise par un taux de migration de la classe d'âge de 15 à 59 ans de 48 % (!) et un volume d'actifs masculins faible : 3 actifs masculins pour 8 hommes.

La ponction opérée par la migration est très partiellement compensée par l'insertion des jeunes classes d'âge dans le processus de production dès l'âge de 8 à 10 ans symbolisée par l'attribution d'un salouma (champ individuel), et la réorientation du travail féminin. La faible productivité des jeunes classes d'âge relativise leur rôle qui n'est pourtant pas négligeable lors de la mise en culture. Quant à la réorientation du travail féminin attestée par la désuétude de certaines cultures (coton, indigo), elle reste relative comme l'atteste le petit nombre de champs de femmes apparaissant lors de la lecture de la division parcellaire du fondé relevé (2) : en fait, la mise en culture de l'arachide, de patates, de bissap et même d'indigo atteste le maintien de la spécialisation culturelle des femmes pendant l'hivernage qui reproduit un processus de travail très individualisé et en cela différent de celui des actifs masculins.

L'appel à une main d'œuvre de substitution aurait pu combler la ponction de la migration. Il reste cependant très marginal dans le système de production traditionnel, au contraire du système irrigué (3) où l'obtention de rendements plus élevés, la monétarisation d'un faible surplus, l'éclosion d'une mentalité capitaliste, permettent la rentabilité de l'emploi par quelques individus d'une main d'œuvre de substitution (Maliens et Haratin). Ce sont principalement des haratines et quelques maliens d'origine soninké qui étaient employés par les kore à faible effectif dont la totalité des actifs masculins était absente. La répartition ethnique de ces travailleurs saisonniers varie de l'Haire au Gajaaga où ce sont les Maliens qui forment le plus gros contingent.

Le tableau ci-après indique la faiblesse de l'apport en travail des saisonniers, aussi bien pour la mise en culture du fondé que pour celle du walo, et la relativité de l'aide féminine apportée principalement pendant les semis et les gardiennages pour les 2 types de culture.

(1) Echantillon de 672 personnes (migrants non déduits) qui couvre 39 kore

(2) cf. carte page B.I.54

(3) Etude à paraître. Campagne culturale 1978-1979. Mouderi J.Y Weigel.

Division sexuelle du travail et salariat agricole par type de culture et opération culturale.

Fondé

	Opération: Défri-	culturale : chement :	Semis	Sarcla-	Sarcla-	Gardien:	Récol-	Trans-
:	: bement :	:	: Semis	: ge 1	: ge 2	: nage	: te	: port
:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Hommes	: 93,5 %	: 54 %	: 93 %	: 92 %	: 54 %	: 88 %	: 91 %
:	: Salariés	: 3,5 %	:	: 3 %	: 5 %	:	:	:
:	: Femmes	: 3 %	: 46 %	: 4 %	: 3 %	: 46 %	: 12 %	: 9 %
:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	Total	: 100 %	: 100 %	: 100 %	: 100 %	: 100 %	: 100 %	: 100 %

Walo

	Opération :Défri-	Désher-	culturale :chement :	bage	Semis	Sarcla-	Gardien:	Récol-	Trans-
:	: bement :	:	:	:	: Semis	: ge	: nage	: te	: port
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Hommes	: 98 %	: 96 %	:	: 43 %	: 97 %	: 51 %	: 74 %	: 87 %
:	: Salariés	: 2 %	: 4 %	:	:	: 3 %	:	:	:
:	: Femmes	: -	:	:	: 57 %	:	: 49 %	: 26 %	: 13 %
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	Total	: 100 %	: 100 %	:	: 100 %	: 100 %	: 100 %	: 100 %	: 100 %

Les observations relatives à l'emploi d'une main d'œuvre de substitution, féminine ou étrangère, confirment que la mise en culture a pour fonction avant tout de reproduire des rapports de production déterminée et une division sexuelle du travail au sein du kore, et non une rationalité économique en terme d'allocation de facteurs qui déboucherait de toute façon sur un bénéfice négligeable pour le kore au regard des revenus migratoires.

La migration des actifs masculins est responsable presque partout de la diminution des superficies cultivées. En effet, l'abandon de certains terroirs (comme celui de Gabou) n'est pas compensé par le défrichement de nouvelles terres. Ce sont généralement les terroirs de dieri qui sont abandonnés au profit des terroirs de fondé et de walo (1), processus qui devrait être accentué avec la mise en place des périmètres d'irrigation.

L'enquête de Goumal indiquait qu'aucune terre n'avait été défrichée depuis 8 ans, date à laquelle les paysans avaient abandonné leur terroir de dieri situé à mi-distance de Goumal et de Waoundé. A cette époque, le repli sur le terroir de Diam-Diam (fondé) s'était accompagné de quelques

(1) Défrichement de walo observé à Moudéri, et préférence du fondé sur le dieri à cause d'un temps de jachère moins important.

défrichements. A Moudéri les restrictions apportées par les autorités mauritanianes à la mise en culture des terres de walo sur la rive mauritanienne ont entraîné le défrichement d'une partie de la cuvette de Gongue pour compenser les terres inaccessibles.

La contraction du terroir apparaît certaine : entre 1923 et 1972 le total des superficies cultivées pour le Guidimaka voisin, peuplé majoritairement de Soninké, au système de production et au mode de migration similaires, n'aurait pas augmenté (2), ce qui, compte-tenu de l'accroissement démographique représente une diminution des superficies de plus de 50 %.

L'état actuel des données quantitatives relatives aux superficies cultivées ne permet qu'une approximation de ces superficies et de leur répartition selon le type de culture, dont la variabilité est forte en fonction des années et des villages. Cette méconnaissance concerne aussi bien la Haute Vallée que la Moyenne Vallée ; les études en cours permettront de réduire l'approximation en élargissant les échantillons.

Le dépouillement des données concernant 264 personnes réparties en 12 kore de 22 personnes chacun (migrants non déduits) révélait une superficie totale cultivée par kore de 5,09 hectares, soit 1,04 hectare par actif (0,23 ha par personne). Les chiffres relevés dans le village halpulaar voisin (barkévi) sur un échantillon de 128 personnes (migrants non déduits) indiquent une superficie totale cultivée de 3,32 hectares par foyré (3), soit 1,52 hectare par actif (0,31 hectare par personne). C'est en fait l'organisation sociale de la production qui induit des taux d'activité réelle très différents selon les individus, et l'accessibilité des terres qui explique ces variations. Si la superficie cultivée par actif n'est pas trop différente, il n'en est pas de même de la répartition des superficies cultivées par actif selon le type de culture. En effet, le rapport superficies cultivées en walo-superficies cultivées sous pluie par actif, varie selon la dominante ethnique qui fait référence elle-même généralement à une dotation différente en terres. L'enquête en milieu sononké indique un rapport par actif de 0,58 contre un rapport par actif de 2,6 en milieu halpulaar, ce qui confirme l'importance primordiale de la culture sous pluie pour les Soninké et celle du walo pour les Halpulaaren.

#### Champ collectif et champs individuels au sein de l'exploitation

Au sein de l'entité de production, la répartition des superficies cultivées fait référence à l'organisation du travail différente schématiquement, selon le sexe des participants et le type de culture. En effet, l'organisation du travail induit une typologie des parcelles cultivées dont les superficies sont très variables : schématiquement d'une part, les champs cultivés exclusivement par les femmes pendant l'hivernage, d'autre part, les grands champs (te koré) cultivés principalement par les hommes, sous pluie ou en décrue, et les champs individuels (salouma) cultivés exclusivement sous pluie par les actifs masculins.

#### Les champs de femmes

La superficie moyenne des champs de femmes révèle une individualisation de la mise en culture comparable à celle des salouma. Deux grandes catégories de champs doivent être distinguées (4) : d'une part, les champs

(2) "The Guidimakha mauritanien" page 86

(3) Entité de production halpulaar comprenant en moyenne une dizaine de personnes.

(4) Quelques cultures marginales (indigo, bissap...) s'y ajoutent.

de riz d'une superficie moyenne de 0,10 ha (1), et d'autre part, les champs d'arachides beaucoup plus étendus (0,3 ha en moyenne) (2). Les faibles variations des superficies au sein de ces deux catégories sont le reflet de l'individualisation de la mise en culture ; en effet peu de solidarités statuaires s'accomplissent (comme les prestations en travail de kome, homme ou femme), ce qui fausserait la superficie réellement cultivée par la femme concernée, et d'autre part, le taux d'activité de chaque participante est à peu près le même, contrairement à celui observable lors de la mise en culture de champs de sorgho cultivés sous pluie.

#### Distribution de la superficie des champs de femmes, cultivés en riz.

:	:	:	:	:
: Classes de superficie	: 0 à 0,1ha	: 0,1 à 0,2 ha	: 0,2 à 0,3 ha	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
: Distribution des parcelles	:	:	:	:
: les	: 54 %	: 38 %	: 8 %	:
:	:	:	:	:

La superficie totale cultivée par les femmes d'une entité de production(3) est estimée à 2,2 hectare, soit 0,4 hectare par femme cultivatrice.

Ces champs de femmes sont localisés dans les parties basses du fondé (khore ou napo) en ce qui concerne les champs de riz, et dans les zones dunaires du dieri (signa) en ce qui concerne l'arachide.

#### Les champs d'hommes

Les superficies des champs mis en culture principalement par les hommes, sont très variables selon qu'il s'agit de grands champs cultivés en décrue, de grands champs cultivés sous pluie ou de parcelles individuelles cultivées sous pluie. Elles reflètent une organisation du travail différente selon la saison, c'est-à-dire le type de culture, walo ou falo d'une part, fondé ou dieri d'autre part.

En culture de décrue, il n'y a pas d'allocation de parcelles individuelles. La raison avancée par nos informateurs de cet état de fait serait qu'une parcellisation trop poussée rendrait négligeable la part de production appropriée et gérée par le kaguma, et entraînerait au contraire une appropriation relativement importante de la production totale par les autres chefs de ménage (ou par leurs femmes en cas d'absence de ceux-ci, puisque leurs fils versent, jusqu'à leur mariage, le produit de leur champ à leur mère), ce qui induirait une autonomie accrue de ceux-ci.

Les superficies des parcelles de walo est très variable en fonction de la dotation inégale des villages en terres de décrue et de l'importance de la crue. La rareté des terres de décrue, qui caractérise l'ensemble de la zone d'implantation soninké, nous amène à retenir plutôt les chiffres observées à Goumal (4) (1,1 parcelle de walo d'une superficie moyenne de 1,75 hectare par entité de production) que ceux

(1) Echantillon de 50 parcelles. Enquête Moudéri hivernage 1979.

(2) Echantillon de 266 parcelles. Enquêtes Koungamé. A. Adams, Hiv. 1977

(3) Enquête Mouderi Hiv. 1979

(4) Enquête 1977-1978. Echantillon de 12 entités de production, soit 264 personnes.

observés à Mouderi (1) (c'est le village soninké de la rive gauche le mieux doté en terre de décrue avec le kollengal de Gongue).

En culture sous pluie, l'organisation du travail induit deux types de champ : te khore (grand champ) et salouma (champ individuel). La grande majorité des entités de production (2) pratiquent la mise en culture d'au moins un te khore et d'un ou plusieurs salouma alors que la minorité représente soit des entités ne comportant pas d'actifs masculins (en migration) et dans lesquelles les femmes et les enfants, seuls exploitants, cultivent uniquement des parcelles individuelles, soit des entités qui ont un effectif total très réduit (un couple et ses enfants).

Une entité de production (3) culture en moyenne 1 te khore d'une superficie moyenne de 2,16 hectares et 1,55 salouma d'une superficie moyenne de 0,7 hectare.

Déterminer une superficie moyenne des parcelles par entité de production occulterait l'extrême variabilité des parcelles selon qu'on considère tel ou tel type de champ. A l'intérieur même de ces deux catégories de champ, les variations sont significatives.

#### Distribution de la superficie des "te khoré"

:	:	:	:	:	:	:
: Superficies	: 0 à 1 ha	: 1 à 2 ha	: 2 à 3 ha	: 3 à 4 ha	: 4 à 5 ha	:
:	:	:	:	:	:	:
: Distribution	: 17 %	: 41 %	: 8 %	: 17 %	: 17 %	:
:	:	:	:	:	:	:

Si la taille des grands champs varie en fonction du nombre d'actifs qui est en moyenne de 2,52 ha pour un te khoré (entre ces deux variables apparaît une corrélation forte traduite par un coefficient de 0,83), celle des champs individuels nettement inférieure (0,7 ha en moyenne) dépend évidemment de l'âge des actifs, en relation avec le degré d'indépendance de chacun au sein du koré.

#### 2.5 - Les temps de travaux et les rendements

De même que l'analyse de la répartition des superficies cultivées, le relevé des temps de travaux reflète, outre quelques habitudes ethniques (on ne travaille pas le lundi chez les Soninké) ou religieuses, les différents modes d'organisation du travail différenciés schématiquement, selon le sexe des participants et le type de culture.

(1) Enquête 1978-1979. Moudéri - Etude à paraître

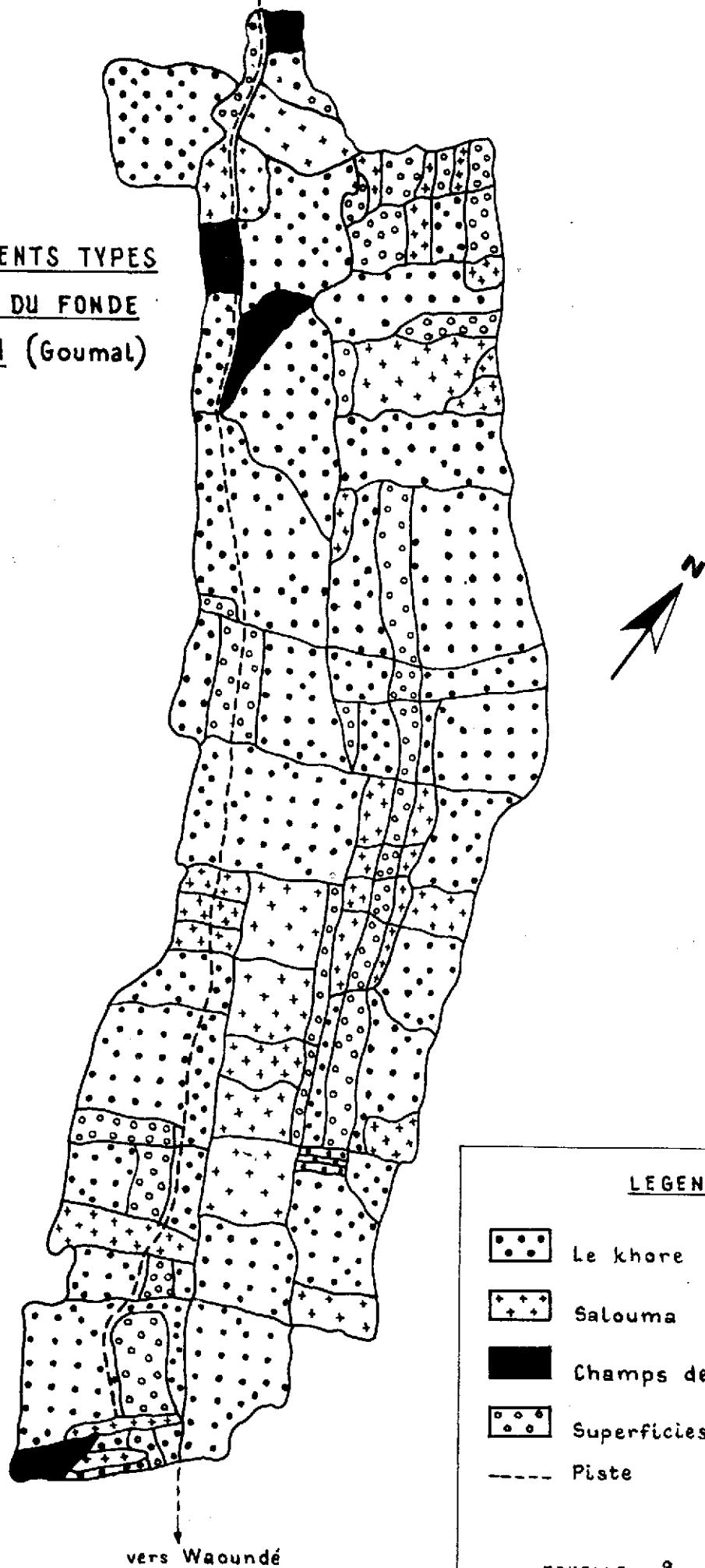
(2) 80 % des 39 kore. Enquête Goumal 1977-78

(3) Echantillon de 12 entités de production, soit 264 personnes.  
Enquête Goumal 1977-78.

vers Goumal

B.I.32

LES DIFFERENTS TYPES  
DE CHAMP DU FONDE  
DIAM-DIAM (Goumal)



En culture de décrue, le mode d'organisation du travail n'implique pas de séparer la journée du travail, puisqu'il n'y a pas d'allocation de parcelles individuelles : ce sont les seuls grands champs qui seront cultivés. Une originalité culturelle des Soninké consiste à soigner particulièrement le désherbage de manière à préparer le terrain avant le sarclo-binage.

Journées de travail par hectare par opération culturale de walo (1)

<u>:Opération</u>	<u>:Défri-</u>	<u>:Désher-</u>	<u>:Sarclo-</u>	<u>:Gardien:</u>	<u>Récol-</u>	<u>:Transp</u>	<u>:Total :</u>
<u>:culturale</u>	<u>:chement</u>	<u>:bage</u>	<u>: Semis</u>	<u>:binage</u>	<u>:nage</u>	<u>:te</u>	<u>:port</u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>:Nbre de</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>:journées/ha</u>	<u>2,1</u>	<u>4,8</u>	<u>9,5</u>	<u>7,4</u>	<u>41</u>	<u>5,1</u>	<u>1,8</u>
							<u>71,7</u>

La majorité des travaux est évidemment effectuée par les membres de l'entité de production. Cependant, il est nécessaire d'intégrer les quelques prestations lignagères ou statutaires, effectuées par des actifs extérieurs, comptabilisées comme travail familial (3)

Distribution des jours de travail par opération culturale, par sexe et type de travail (walo)

<u>:Opération</u>	<u>:Défri-</u>	<u>:Désher-</u>	<u>:Sarclo-</u>	<u>:Gardien:</u>	<u>Récol-</u>	<u>:Transport</u>
<u>:culturale</u>	<u>:chement</u>	<u>:bage</u>	<u>: Semis</u>	<u>:binage</u>	<u>:nage</u>	<u>:te</u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>:Hommes</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>: familial</u>	<u>98 %</u>	<u>96 %</u>	<u>43 %</u>	<u>97 %</u>	<u>51 %</u>	<u>74 %</u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>: salariat</u>	<u>2 %</u>	<u>4 %</u>	<u></u>	<u>3 %</u>	<u></u>	<u></u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>: Femmes</u>	<u>-</u>	<u></u>	<u>57 %</u>	<u></u>	<u>49 %</u>	<u>26 %</u>
<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>:</u>
<u>Total</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

Les cultures de décrue sont réalisées avant tout par les actifs masculins auxquels se joignent les femmes pendant les semis, le gardien-nage et une moindre mesure, la récolte et le transport ; en effet, la participation des femmes aux cultures de walo ne mobilise pas autant la main d'œuvre féminine que lors des cultures d'hivernage "féminines".

(1) L'échantillon couvre 12 entités de production soit 264 personnes.  
Enquête Goumal 1977-78

(2) A rapprocher des temps de travaux de l'enquête MISOES : 85 j/ha

(3) En référence à la notion traditionnelle de kore.

En culture sous pluie, le mode d'organisation du travail des actifs masculins, caractérisé schématiquement lors des sarclo-binages par la division de la journée de travail entre le matin consacré à cultiver le grand champ (te khore) et l'après-midi consacrée à la culture du champ individuel (salouma), nécessite un relevé systématique au moins par demi-journées (1). Les autres opérations effectuées par l'ensemble des actifs masculins sur l'ensemble de la superficie cultivée sous pluie, ne nécessitent pas cette distinction.

Ainsi faut-il distinguer lors du relevé des temps de travaux, ceux effectués collectivement (défrichement, semis, gardiennage, récolte et transport) et ceux qui reflètent la place de chaque membre actif masculin dans la hiérarchie du groupe.

#### Journées de travail par opération culturale pour un hectare (fondé)

Opération :Défriv- : :Sarclo-:Sarclo-:Gardien:Récol- :Trans- :	culturale :chement: Semis :binage1:binage2:nage :te :port :Total :
: : : : : : : : :	: : : : : : : : :
: : : : : : : : :	: : : : : : : : :
: Journées : : : : : : : : :	: : : : : : : : :
: de travail / : : : : : : : :	: : : : : : : : :
: ha : 11 : 6,8 : 26 : 24 : 22 : 3,2 : 2 : 95 : :	
: : : : : : : : :	

La comparaison avec les chiffres obtenus lors d'enquêtes précédentes (2) montre que les opérations de défrichement et de semis sont particulièrement longues. La couverture végétale relativement dense sur ces terres de fondé explique le temps élevé passé à défricher, qui est supérieur à celui nécessaire en moyenne sur une terre de dieri. Quant aux semis, une terre plus argileuse que celle du dieri explique que l'on obtienne un chiffre se rapprochant de ceux relatifs au walo. L'existence des "grands champs" (d'une taille moyenne de 2,16 ha) expliquent les courtes durées de sarclage : en effet, celles-ci sont fonction décroissante des superficies des parcelles cultivées, caractéristique illustrée par les données différencierées selon les catégories de champs.

#### Jours de sarclage pour un hectare par catégorie de champ.

Opération culturale:	Sarclo- : binage 1	Sarclo- : binage 2	TOTAL
: : : : :	: : : : :	: : : : :	: : : : :
: Jours de sarclage / : :	: : : : :	: : : : :	: : : : :
: ha : Salouma : 52 : 28 : 60 :			
: : Te khore : 15 : 13 : 28 :			
: : : : :			

(1) Dans le cas de l'application du principe de la séiorité collatérale il est nécessaire d'effectuer un relevé en heures de travail.

(2) J.L. Boutillier "la Moyenne Vallée du Sénégal" pages 106-109.

J.P. Minvielle "Migrations et économies villageoises" pages 109-112.

Les opérations de gardiennage apparaissent comme étant de courte durée : il est sûr que la multiplicité des champs collectifs permet à un seul individu d'étendre son aire d'action. Ainsi, par exemple, deux membres actifs partent pour le gardiennage de deux grands champs et des parcelles individuelles adjacentes, ce qui donne une superficie gardée par actif élevée. Le transport de la récolte s'effectue par pirogue ou charrette, la majeure partie des exploitants étant le plus souvent propriétaire du moyen de transport. Dans le cas contraire, le versement d'un dixième de la récolte compense ordinairement la location d'un moyen de transport.

La participation importante des femmes, principalement lors des semis et du gardiennage, est relativement moindre que lors des cultures de décrue, puisque l'ensemble des femmes est occupé par la mise en culture de leurs propres champs (riz et arachide principalement).

Quant à l'emploi de la main d'œuvre salariée, il reste aussi marginal que lors de la mise en culture des terres de décrue.

#### Division sexuelle du travail et salariat lors de la mise en culture sous pluie (fondé) (1)

Opération	Défri- culturale	Semis	Sarclo- chement	Sarclo- binage 1	Sarclo- binage 2	Gardien: nage	Récol- te	Trans- port
Hommes								
Familial	93,5 %	54 %	93 %	92 %	54 %	88 %	91 %	
(2)								
Salariat	3,5 %		3 %	5 %				
Femmes	3 %	46 %	4 %	3 %	46 %	12 %	9 %	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

#### 2.6. Les fendements

Si le sorgho est la culture dominante, on observe une grande diversité de cultures secondaires réalisées par les paysans soninké en fonction du type de sol cultivé et de la spécialisation différente des hommes et des femmes.

Les champs de femmes situés dans les bas fonds du fondé (khare ou napo) sont cultivés en riz pluvial. Quant aux champs d'arachides, ils sont situés dans le djeri et connaissent une rotation rapide puisqu'ils peuvent être laissés en jachère quatre ans après avoir été cultivés deux ans (3) ; leur rendement moyen est

(1) Enquête Goumal 1977-1978

(2) Le travail familial comprend les prestations lignagères ou statutaires en référence à la notion traditionnelle de kore

(3) cf. données recueillies par Luce Ferrier, Mémoire D.E.A.

compris entre 400 et 650 kgs à l'hectare, c'est-à-dire qu'une femme peut attendre de sa superficie moyenne de 0,3 ha une production de 158 kgs. L'entité de production bénéficie ainsi d'une production annuelle d'arachide de l'ordre de 860 kgs. Par suite du déficit pluviométrique, certaines femmes déçues de leurs faibles rendements d'arachides et de riz pluvial, ont momentanément abandonné ces cultures pour celles de sorgho (1) : ce sont souvent les femmes appartenant à de petites entités de production dont les hommes sont partis en migration ou dont le mari est le seul actif masculin.

- Les champs de berge (falo) portent traditionnellement des cultures souvent associées de maïs, patates douces, niébé et courges. Cependant, certains cultivateurs n'ayant pas cultivé une terre de walo peuvent semer du sorgho sur leur falo : dans ce cas, c'est le sorgho "gadiaba" qui a la préférence sur les autres populations de sorgho (2). Certaines cultures nouvelles pour la région, comme celles de choux, salades et tomates, répondent à un nouveau type de consommation introduit par les migrants.

- Les terres de dieri qui, pour l'ensemble de la zone, ont tendance à être délaissées au profit des terres de fondé, portent principalement, outre l'arachide et accessoirement du sorgho et de l'indigo cultivés par les femmes, trois sortes de sorgho : le niobougou et le nabane cultivés sur les sols signa, le fela cultivé dans les parties basses (katanaque, niarwalle).

- Ce sont les mêmes types de sorgho qui représentent la culture majoritaire sur les terres de fondé, puisque le niobougou et le fela couvrent 83 % des parcelles. Quelques cultivateurs plantent du maïs dans les parties basses du fondé.

#### Distribution des parcelles selon la culture (fondé)

Niobougou	61 %
Fela	22 %
Maïs	17 %
Total	100 %

Les résultats contradictoires de diverses enquêtes illustrent la grande variabilité des rendements selon les années, le type de sol concerné et la superficie cultivée.

(1) cf. carte : les différents types de champs du fonde (Diam-Diam)  
page B.I.32 à adapter

(2) Enquête Mouderi 1978-79,

Une enquête menée sur la rive droite (1) donne des rendements moyens par type de sorgho, indépendamment du type de sol cultivé, de 750 kgs/ha pour le fela et de 500 kg/ha pour le niobougou. Le nabane aurait des rendements très supérieurs de l'ordre de 1500 kg/ha (2). Une enquête menée au cours d'une année culturelle de la séquence sèche actuelle indique une moyenne de 128 kg/ha en grains.

Le microrelief du fondé induit des écarts de rendements pour une même saison culturelle entre les parties hautes (sols seinkapou) et les parties basses (sols niine dumbe) qui seront respectivement avantagés en fonction de l'abondance ou du déficit pluviométrique.

Moyenne et écart des rendements selon la superficie (1977-Goumal)

	: 0 à	: 0,5 à	: 1 à	: 1,5 à	: 2	: 2,5 à	:
: Classe de superficie 0,49	: 0,99	: 1,49	: 1,99	: 2,49	: 3,9		
:	:	:	:	:	:	:	
: Moyenne des rende-	:	:	:	:	:	:	
: ments/ha (grains)	: 172	: 154	: 136	: 117	: 90	: 88	
:	:	:	:	:	:	:	
: Ecart des rende-	:	:	:	:	:	:	
: ments (écart type)	: 128	: 104	: 113	: 76	: 68	: 85	
:	:	:	:	:	:	:	

La moyenne et l'écart des rendements selon la superficie indique que les rendements sont fonction décroissante des superficies, ce qui explique les écarts entre grands champs et parcelles individuelles illustrés par la superposition des différents types de champs et de rendements par champ.

- C'est le sorgho qui est la monoculture pratiquée sur le walo proprement dit (holladé walere). Ce caractère de monoculture est accentué par l'abondance relative de champs de berges (falo) sur lesquels seront reportées les cultures de maïs et de niebé. Les "populations" de sorgho cultivées les plus fréquentes sont le souna sur les kollangani et le gadiaba sur les faloní.

"La pulaarisation" des termes relatifs au walo indique que cette culture n'est ni fréquente ni traditionnelle chez les Soninké. En effet, la rareté des terres de walo s'explique par les caractéristiques géomorphologiques et topographiques de la zone : c'est l'Hairé, si l'on excepte le kollenga de Mouderi, qui est la seule zone de la région étudiée dont l'aire cultivable en walo ne soit pas négligeable. Quant au caractère d'emprunt de la culture de walo, il fait référence à l'histoire du peuplement de la région : c'est justement la zone la mieux pourvue, l'Hairé, qui a été peuplée le plus tardivement.

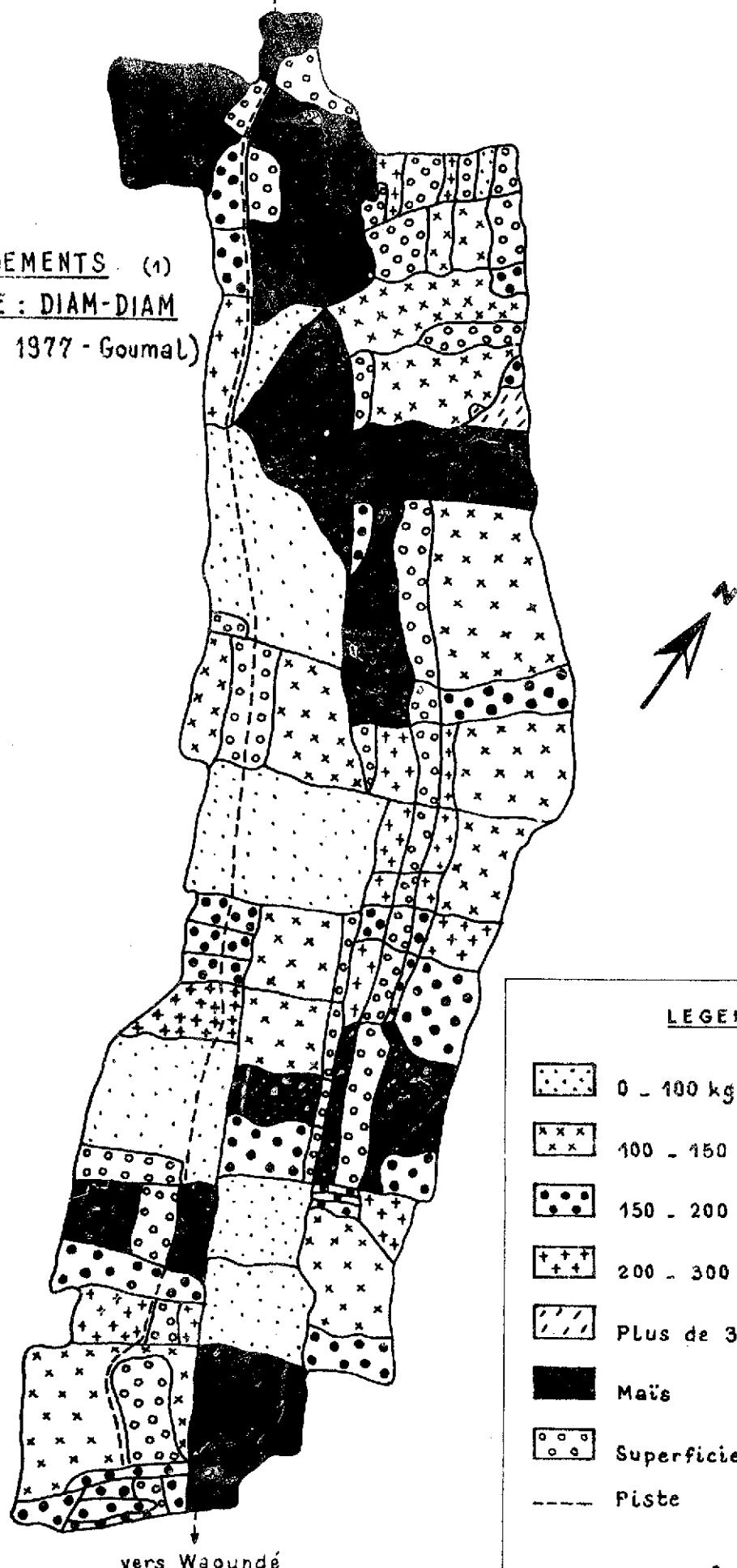
(1) Par les Services de l'Agriculture de Sélibabi

(2) cf. Le Guidimakha Mauritanien.

vers Goumal

B.I.38

LES RENDEMENTS (1)  
DU FONDE : DIAM-DIAM  
(hivernage 1977 - Goumal)



LEGENDE

[Dotted Pattern]	0 - 100 kg
[Cross-hatched Pattern]	100 - 150 kg
[Small Dots Pattern]	150 - 200 kg
[Plus Signs Pattern]	200 - 300 kg
[Diagonal Lines Pattern]	Plus de 300 kg
[Solid Black]	Maïs
[Open Circles Pattern]	Superficies <sup>non</sup> cultivées
-----	Piste

ECHELLE: 0 100 m

(1) en grains

Néanmoins la stabilité relative des rendements obtenus sur le walo explique l'importance de ces cultures, même si le rendement moyen a été surestimé dans le passé. Cette stabilité relative est illustrée par les résultats comparables observés au cours d'une bonne année pour la séquence sèche actuelle (1975) (1) et d'une mauvaise année (1977).

Rendements moyens des champs non dévastés et écarts de rendements par hectare selon la classe de superficie (1977-1978-Goumal)

	: Classes de superficie 0 à 1 ha	: 1 à 2 ha	: 2 à 3 ha	: 3 à 4 ha	
: Rendement moyen	: 175	: 162	: 151	: 145	
: Ecart type	: 69	: 72	: 78	: 63	

(1) Enquête Beinadji, 1975, J.P. Minvielle

Note : On lira, en Annexe 2 au présent chapitre BI, une note sur l'organisation foncière et les rapports de production en pays Soninké.

B.I.3. - LE FOUTA TORA1 - LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES TRADITIONNELLES AU FOUTA-TORO1.1. - L'organisation sociale

L'organisation sociale au Fouta-Toro peut s'analyser selon différents critères : d'une part, une stratification horizontale qui peut se définir en termes de classes et de castes, d'autre part, par un système à base de parenté.

Castes et classes

L'histoire de la vallée a montré comment s'était constituée et transformée une société très hiérarchisée. Une des bases de cette stratification est la caste, qui se retrouve d'ailleurs dans un certain nombre de sociétés sénégambiennes voisines telles que Peul, Ouoloff, Sérère, etc. qui ont avec la société Toucouleur un certain nombre de ressemblances tenant probablement à une origine plus ou moins commune.

Ces castes se caractérisent en général par l'hérédité, l'endogamie et une certaine spécialisation socio-professionnelle. Elles constituent aujourd'hui des groupements fermés et entretiennent entre elles des rapports à la fois de hiérarchie et de complémentarité. On peut distinguer trois grandes divisions en groupes de caste.

D'abord, il y a les Rimbé (sing. Dimo), les hommes libres, qui occupent le sommet de l'édifice social. Parmi eux, les Torobe (sing. Torodo) forment dans ce groupe la caste supérieure. Ils représentent l'aristocratie religieuse qui, peu à peu au cours des siècles, s'est constituée à partir de groupements très divers (gens castés, pêcheurs, éleveurs, Peulh, etc.) et qui a pris le pouvoir des mains des anciens souverains, les Saltigi Denianké, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la conduite de Souleymane Baal. C'est parmi les Torobe que se rencontrent ceux qui ont un rôle politique, religieux et économique prépondérant. Une hiérarchie très complexe existait entre les principales grandes familles Torodo : certaines où se recrutaient les Almami, d'autres ayant comme fonction d'élire des Almami ; entre elles s'établissait un équilibre instable où la possession de terres, de bétail, de captifs et de clientèle jouait un grand rôle. En effet, certaines puissantes familles avaient le contrôle de grands domaines fonciers : certains de leurs descendants, aujourd'hui, gardent encore de nombreux terrains, de même qu'une grande influence.

A côté de ces grandes familles turbulentes, dont certaines formaient de vraies seigneuries, existaient de nombreuses familles Torodo de condition très modeste, qui vivaient d'agriculture et d'élevage et formaient la clientèle des grandes familles.

Les Sebbe ont avant tout une tradition guerrière qui provient de différentes périodes de l'histoire du Fouta Toro : ils sont aujourd'hui agriculteurs-éleveurs.

Les Diawambe (sing. Diaawando) étaient les courtisans officiels et les conseillers des grandes familles Torodo.

Enfin, il y a les Sabalde (sing Thioubalo) qui sont les seuls hommes libres à avoir une spécialisation professionnelle : ils sont pêcheurs.

Le second groupe est constitué par les Nyfibe (sing. Neynyo), les gens castés, comprenant aussi bien les castes artisanales proprement dites que les griots. Ces groupements de famille ont le monopole héréditaire de la production de certains biens ou de la prestation de certains services. Ils sont dans une position subalterne vis à vis des rimbe, avec lesquels ils entretiennent des rapports de dépendance.

Chaque famille de Torodo est liée avec "ses" familles de Nyfibe. Le tableau suivant donne le répertoire de ces différentes catégories de castes,

Catégorie sociale (ordre)	Strate (classe)	Caste	Profession et titre distinctif
Rimbe (sing. Dimo)	rimbe ardiibe (libres)	Toorobbe	(lawakoobe ou fileteebe (jangube ou ardiibe diane 
		sebbe	)wergankoobe kolyaabe mbonaabe awgalnaabe heigalagel, etc
	rimbe huunybe (courtisans)		
		jaawambe subalbe	courtisans et conseillers ; seoma pêcheurs : jaaltaabe
Nyenbe (sing. nyenyo)			
		maabube sanyoobe wayilbe (bateebe sakkeebe (alawbe lawbe (laade Buurnaaabe wambaabe maabube suudu paate maabube jaawambe nyaagotoobe (lawbe gumbala(kontimpaaji awlube	tisserands : jarno forgerons : farba baylo bijoutiers : farba baylo cordenniers : foosiri sayetiers constructeurs de pirogues : kalmb technologie domestique : maalaw potiers et céramistes guitaristes chanteurs griots généalogistes : farba gawlo
Jyaabe (sing. dyaddo)	scottiibe (affranchis) halfaabé (dépendants)	maccube	libres mais serviles esclaves et serviteurs ; jagodiin

Source : "Les Toucouleurs du Fouta-Toro" - de Yaya Nane - IFAN - Dakar 1969

Enfin, au bas de la hiérarchie sociale, se trouvent les Maccube (sing. Maccudo), les captifs, qui sont totalement aliénés à leurs maîtres quant à leurs personnes et à leurs biens. A l'origine, ce sont surtout des prisonniers pris à d'autres groupes ethniques ou achetés. Dans un système de production où, en dehors de la terre, c'est la main d'œuvre qui est le principal facteur de production, les captifs étaient un bien essentiel, créateur de surplus. En tant qu'agriculteurs et bergers, ils étaient assez hautement valorisés et toutes les catégories, rimbe comme gens castés, pouvaient en posséder. Selon certains historiens, il semble bien qu'à certaines époques de l'histoire du fleuve, par exemple pendant la première moitié du XIXe siècle, il y ait eu une certaine accumulation de captifs qui aurait pu atteindre ou dépasser 50 % de l'effectif global, donnant à la société certains aspects d'une société de classe basée sur un mode de production de type esclavagiste.

\$  
\$

Selon l'enquête de la MISOES, la répartition par caste de la population Toucouleur était en 1957-58

RIMBE	TOROBE	45 %
	SEBBE	10 %
	SUBALBE	16 %
NYENBE	(Artisans divers)	7,5 %
CAPTIFS et affranchis		21,5 %

Depuis 20 ans, cette répartition n'a guère dû beaucoup se modifier dans la mesure où, comme on le verra, dans ces dernières années, ce sont toutes les castes qui ont été entraînées dans le processus de l'émigration.

Malgré les multiples bouleversements d'ordre socio-économique qu'ont subi les sociétés de la Vallée au cours des dernières décennies, cette structure en caste est restée au moins dans certains domaines la même. C'est ainsi, par exemple, que les principes de l'endogamie et de l'hérédité sont restés presque totalement inchangés, avec le cortège de croyances et de comportements qui les sous-tendent. Encore aujourd'hui, les mariages se pratiquent à l'intérieur de chacune des castes pour la plupart du temps, même en milieu urbain émigré comme à Dakar. Dans l'idéologie traditionnaliste, les individus n'appartenant pas à la même classe seraient de nature différente, certaines aptitudes, certaines qualités et certains défauts, certains types de comportement étant liés à l'appartenance à telle ou telle caste. Ces stéréotypes ont encore cours assez largement aujourd'hui.

Certes, une partie du contenu économique de l'appartenance à telle ou telle catégorie - caste et classe - s'est vidée ; c'est ainsi que le statut de captif n'implique plus aujourd'hui de véritables prestations en services ou en produits, au profit des anciens maîtres ; la scolarisation, les migrations, l'accès à des professions modernes, l'émergence de nouveaux artisans (maçons, mécaniciens), l'inégalité de revenus qui en est souvent la conséquence, créent de nouvelles hiérarchies ; pourtant l'édifice social fondé sur la différenciation en castes et classes demeure apparemment solide. Les plus hautes castes - les grandes familles - ont su profiter, pendant la colonisation et après, des avantages procurés par la scolarisation moderne ; un des supports

économiques les plus sûrs du système social, qui est la structure fondrière, n'a subi que peu de modifications : artisans et descendants de captifs manquent encore largement de terres. L'échappatoire commune que représente l'émigration et le développement de la culture irriguée, aura-t-elle un impact sur les structures traditionnelles, ou bien celles-ci sauront-elles, comme semble-t-il elles l'ont fait jusqu'à présent, intégrer les innovations pour préserver les valeurs qui leur sont liées ?

### 1.2. - L'organisation familiale

L'unité familiale constitutive de la société Toucouleur est la famille étendue regroupant, sous un même patronyme - yettode - tous les descendants d'un ancêtre commun. Ce lenol (lignage) se trouve généralement, à l'heure actuelle, dispersé en plusieurs sous unités, dans différents quartiers d'un même village ou même dans plusieurs villages différents. Ces sous-unités (concession ou galle) sont très facilement identifiables, puisque étant des unités d'habitation. A l'intérieur d'un même enclos se trouvent donc rassemblés les cases et greniers des différents éléments constitutifs de ce segment de lignage. Le galle, placé sous l'autorité du chef de concession (jom galle), n'en est pas pour autant une réelle unité économique (de consommation, de production, etc.) ; c'est plutôt une unité de vie quotidienne et sociale, où l'économique a évidemment son rôle. En effet, l'unité économique devra être cherchée, en première approximation, à un autre niveau : la cuisine ou fooyre. Cette dernière entité sera bien souvent très proche du ménage au sens européen, bien que ne devant pas lui être confondue. On y trouvera ainsi généralement le père, sa ou ses femmes, ses enfants et parfois ses descendants directs (père, mère) ou indirects (tante, oncle etc.), et ses co-latéraux (1).

"Le fooyre comprend ceux qui mangent à partir de la même marmite. La présence d'un trépied avec une marmite dans la cour de la concession, montre l'emplacement occupé par ceux du segment de lignage vivant en cet endroit. Cet emplacement au sein de la concession - galle s'applique non seulement à l'espace domestique, mais à l'espace agricole : dans les deux cas, la position du plus âgé par rapport à celle du plus jeune membre du galle, est toujours symboliquement distincte. Cet ordre peut suivre celui de la primogéniture entre les frères ou l'ordre générations quand les relations sont définies par rapport au même ancêtre organique. Ainsi, quand on entre dans un galle, le nombre de trépieds ou marmites indique la structure du groupe qui y vit. Il peut y avoir un ou plusieurs fooyre. Entre 67 et 72 % des galle contiennent un seul fooyre, 14 % en contiennent 2, 8 % en contiennent 3, et 8 % en contiennent plus de 3, cependant, 58 % des résidents vivent dans des galle contenant 2 ou plus de fooyre... L'effectif moyen du galle est de 15 personnes et 20 % en ont plus de 30, le chiffre maximum étant de 60, tandis que l'effectif moyen du fooyre est entre 8 et 10 personnes (2).

La structure des villages consiste généralement, au centre, en un noyau de galle très peuplés, comprenant de nombreux fooyre et correspondant aux familles fondaterices du village, tandis que la périphérie des villages est occupée par des concessions construites par des migrants et des jeunes, ne comportant généralement qu'un seul fooyre. La structure

(1) cf. J.P. Minvielle - "Méthodologie d'une étude..." (titre complet et références pages B.I. 56 ) p. 16

(2) Chiffres pour 3 villages de la région du Damga, Département de Matam, cf. M. Fieloup, op. cit.

du galle distingue nettement l'organisation familiale des Toucouleur de celle de leurs voisins Ouoloff et Soninké, chez qui le processus de segmentation paraît fonctionner de façon très différente et la structure communautaire apparaît beaucoup plus apparente.

Un autre type de stratification de la société Toucouleur mérite d'être signalé ici, c'est celui des classes d'âge : les classes d'âge (fedde) ne demeurent réellement fonctionnelles que durant la première partie de la vie des individus, et perdent une part de leurs implications pratiques à partir du moment où ceux-ci accèdent aux responsabilités sociales de l'âge adulte. D'abord groupe de jeux spontané, la classe d'âge ne se définit en tant que telle que vers l'âge de 10 ans. Dès lors, elle aura des fonctions d'entr'aide (daol fedde par exemple, entr'aide lors de certains travaux agricoles) et d'éducation, par intégration au groupe qui est, en fait, un réel microcosme de l'organisation sociale globale, dans la mesure où elle incorpore les individus indépendamment de leur appartenance aux différentes classes et castes. Les classes d'âge existent, bien qu'avec des rôles différenciés, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

## 2 - LES STRUCTURES FONCIERES AU FOUTA TORO

L'alternance des cultures d'hivernage pratiquées sur les terres hautes de la vallée « Diéri » et des cultures de saison sèche pratiquées sur les terres du lit majeur « Oualo » délaissées par les crues du fleuve, amène à distinguer deux aspects du système foncier.

D'un côté, les terres de Oualo fertilisées et cultivables chaque année (si inondées), avec des rendements relativement réguliers mais en superficie limitée, et de l'autre, les terres de diéri aux récoltes aléatoires, même après de longues jachères, en raison de pluviométries hypothétiques, mais en superficies illimitées.

Aussi, ces terres de oualo, situées entre deux zones subdésertiques, ont-elles été de tous temps l'enjeu de conquêtes entre des populations cherchant à s'installer de façon stable sur les rives du Fleuve, les résultats de ces conflits étant l'établissement de droits de propriété beaucoup plus stricts sur ces terres que sur les terres de diéri.

L'histoire nous apprend que très tôt, antérieurement même au XVI<sup>e</sup> siècle, de vastes domaines fonciers furent constitués par une oligarchie de grandes familles influentes qui les rétrocédaient, selon tout un système complexe de redevances, aux familles et clans qui se trouvaient ainsi dans un statut de dépendant ou de clientèle vis-à-vis d'elles.

Après la conquête du pays vers 1515 par Koli Tenguella, une première redistribution des terres se fit au profit de ses compagnons Denianké qui en profitèrent pour se constituer de véritables petites "seigneuries" : ce sont les Ardo, les Dyom, les Kamalinkou. Au XVII<sup>e</sup> siècle, pour consolider le pouvoir chancelant des souverains Denianké, l'un des derniers Saltigüé, Souley Ndiaye, attribua un certain nombre des terrains de la couronne « Bayri à des clans dont il voulait s'attacher la fidélité. Enfin, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'énergie de la classe maraboutique des Torodo, conduite par Souleymane Ball, Balaya le pouvoir Denianké, et le premier des Almamfs-Abdoul Kader assit son pouvoir en procédant à une redistribution massive des terres au profit de la nouvelle classe au pouvoir et des anciens chefs qui avaient rallié le plus rapidement la cause de la "révolution maraboutique".

Mais, décrire la structure foncière du Fouta Toro en termes de grands domaines, comme l'histoire invite à le faire, masque une part importante de la réalité ; en effet, le fond de la population, probablement de même origine que les populations ouloff et sérère actuelles, s'approprieront au cours des siècles les terres nécessaires à leur subsistance, par le défrichement : c'est de ce "droit de feu" (dyayngòl) ou "droit de hache" (lawre) que proviennent la plupart des droits de culture détenus par les groupements familiaux.

En fait, grands domaines fonciers contrôlés par une oligarchie de grandes familles et droits de culture détenus par une multitude de groupements familiaux ne sont pas incompatibles en raison du dédoublement des droits sur les terres, qui semble une des caractéristiques essentielles du régime foncier dans la Vallée (1).

### Le droit de culture

C'est le droit d'ensemencer et de récolter une parcelle de terre. Le droit de culture est donné de plein droit au défricheur du terrain et à ses descendants. C'est ce qu'on appelle le diaiyngol ("droit de feu"), ou Iewyre ("droit de la hache"). Le titulaire de ce droit s'appelle Dyom diaiyngol ou Dyom Iewyre.

Le droit de culture peut être prêté ou loué à titre personnel et révocable par son titulaire (défricheur ou descendant) suivant diverses modalités :

- a) Le plus souvent c'est un prêt moyennant une redevance annuelle, l'assakal, égal au dixième de la récolte.
- b) Ce peut être aussi le contrat rempetien, métayage à la moitié.
- c) La location(thiogou) pour une période de une ou plusieurs années (en général inférieure à 10 ans) moyennant le paiement d'une seule somme d'argent au moment de la mise en culture du champ, et le paiement annuel de l'assakal (1/10 la récolte).

### Le droit de maître de la terre (Dyom Leydi "Maître de la terre")

On a vu que ce droit provenait soit d'une occupation de superficies importantes par une chefferie très ancienne, soit de donations faites à titre d'apanage par les autorités qui ont tour à tour dominé la vallée.

Celui qui en est détenteur est en quelque sorte le gérant de ces terres. Il perçoit des redevances de la part des titulaires du droit de culture sur ces mêmes terres. Il arbitre les différends qui peuvent surgir. Lorsque le droit de culture sur une parcelle de ces terres s'éteint et que la terre devient vacante, il peut la faire remettre en culture, soit par lui-même, soit par location ou prêt dans les conditions examinées au paragraphe précédent.

De même que le droit de culture s'apparente à un droit d'usufruit, de même le droit de maître de la terre s'apparente à la nue-propriété. Pourtant, il existe entre ces droits des différences essentielles provenant, d'une part de la nature même de ces droits, et d'autre part des formes d'organisation sociale prévalant dans la vallée. Le maître de la terre a des droits étroitement limités par ceux du Dyom Dyengol "maître du feu". Il n'a en fait qu'un simple droit de regard en plus de celui de percevoir les redevances qui lui sont dues en principe(assakal-ndioldi). Normalement, il ne peut reprendre ses terres pour les cultiver lui-même ou les louer à d'autres. Même à la mort du titulaire du droit de culture, sa seule fonction est d'enterrer la transmission de ce droit aux héritiers du de cujus sous réserve du paiement du tictigou, sorte de droit de mutation dû par ses héritiers au maître de terre Dyom Leydi. Ce n'est que dans la mesure où le titulaire du droit de culture ne paye pas ses redevances, assakal et ndioldi annuellement et tictigou en cas de succession, que le maître de la terre a la possibilité de réintégrer ces champs dans son domaine propre.

- L'abolition de l'esclavage qui s'est effectuée très progressivement eut comme première conséquence une diminution de la production vivrière générée par le kagumme. La diminution du niveau de production impliquait un surcroît de travail de la part des actifs masculins potentiels et une redistribution relativement plus importante de leur production ~~vers~~ les inactifs du kore : ainsi le cadet non marié ne trouvait plus l'avantage qui était de profiter du surproduit créé par le travail servile alors qu'une fraction importante de sa propre production était distribuée aux inactifs ; ou bien le kagumme ne voulait pas supporter la charge supplémentaire qu'était l'entretien des enfants de ses frères cadets.

L'abolition eut comme autre conséquence une réorganisation du travail des captifs, très progressivement délivrés des prestations accomplis chez leurs maîtres. Cette nouvelle organisation fut à la fois traditionnelle puisque certains ka de captifs s'organisaient en appliquant le principe de la séniорité collatérale, et nouvelle puisque leurs groupes de travail et de résidence étaient plus petits et plus individualisés en leur sein.

- La migration, par l'obtention de revenus individualisés, est souvent avancée comme un phénomène explicatif de l'individualisation des rapports de production.

Les migrations de type ancien, caractéristiques de la période s'étendant de la fin du XIXe siècle jusqu'à la fin des années 1950 (navétanat, marine marchande, armée coloniale), ne permettaient pas l'acquisition régulière de revenus, qui aurait été nécessaire à l'indépendance économique de la famille restreinte du migrant. Celier-ci devait subvenir à ses propres besoins et intégrer l'organisation traditionnelle de la production. De plus la vivacité de l'idéologie ostentatoire et l'inflation de la dot avait tôt fait d'annihiler le pouvoir monétaire du migrant à son retour.

Les migrations actuelles permettent généralement l'acquisition de revenus réguliers. Mais la même idéologie ostentatoire, le développement de nouveaux types de consommation et le déficit vivrier de la séquence sèche actuelle dépossèdent le migrant d'une partie de ses potentialités monétaires.

Même si les rapports de production traditionnels sont minoritaires, leur permanence, par exemple à la suite de l'application du principe de la séniорité collatérale ou de l'accomplissement de prestations de la part des descendants de captifs envers les descendants de leurs anciens maîtres, indique la relativité de la transformation des rapports de production.

Si l'on trouve de légères différences régionales entre le Goye et l'Haire (1) quant à l'importance de cette transformation, ce qui est commun à l'ensemble de la zone c'est la marginalisation économique de la production agricole du fait, d'une part de la séquence sèche actuelle, et d'autre part de la migration dont les effets induits sont une pénurie de force de travail, l'introduction d'un

---

(1) Les modalités et les taux de migration ont été les mêmes au contraire du processus d'émancipation des captifs qui a été plus effectif dans le Goye, à cause de la proximité des autorités administratives.

nouveau type de consommation y compris céréalier et le développement d'investissements extra-agricoles permis par l'afflux monétaire. Dès lors la production agricole, qui assure en partie seulement la subsistance de la société, permet au cours de son élaboration de reproduire des rapports de production réaménagés à la suite des transformations vécues par la société soninké du Sénégal au cours de son histoire récente.

Le réaménagement n'a pas été radical, sous l'effet des modalités des transformations vécues par la société (abolition de l'esclavage et migration), mais également sous l'effet de la réaction de la classe dominante à laquelle les autorités coloniales puis nationales se sont rarement heurtées. En effet, malgré les diverses lois foncières, les lignages hooro invoquent la maîtrise foncière pour maintenir les relations de dépendance auxquelles étaient soumis les descendants de captifs et dans une bien moindre mesure les artisans. Ces relations de dépendance prennent quelquefois la forme de prestations en travail, et le plus souvent la perception d'une rente en produit ou en numéraire.

Quant aux ainés des segments de lignage, en exerçant un contrôle sur les jeunes migrants par des mécanismes d'endettement (nécessaires au vu des modalités de la migration), en pratiquant volontairement une inflation des dots, en développant une idéologie ostentatoire, ils sauvegardent leur pouvoir à l'intérieur du kore au prix de quelques concessions relatives à l'organisation de la production ou à la répartition du produit.

#### Les rapports de production ainés-cadets

. Au cours du sarclo-binage des cultures pluviales, traditionnelles chez les Soninko, la spécificité de l'organisation du travail repose sur la division de la journée de travail partagée entre la matinée durant laquelle l'ensemble des membres du groupe de travail cultive collectivement un grand champ dont la production est gérée par le kagumme, et l'après-midi durant laquelle chaque membre cultive sa parcelle individuelle dont la production est gérée par son titulaire et effectue parfois des prestations en fonction du principe de la séiorité collatérale (1).

Selon le schéma idéal de la mise en pratique de la séiorité, le travail de l'après-midi s'organise ainsi : mis à part le kagumme qui continue d'ordinaire à travailler sur le tekhore (grand champ) l'après-midi, tous les autres membres y compris les fils et neveux du bénéficiaire vont travailler sur le champ du frère le plus âgé, puis sur le champ du deuxième d'après le rang d'âge et ainsi de suite, cependant qu'à chaque fois le bénéficiaire de ces prestations reste travailler sur son champ.

(1) Pollet et Winter ont dressé l'inventaire de toutes les variantes possibles d'organisation du travail des Soninko du Dyahunu (Mali) lors de la mise en pratique du principe de la séiorité collatérale, variantes qui sont fonction des relations de parenté des membres concernés.

. L'exemple de la famille N. donne une illustration concrète de ce mode d'organisation. Le kore de Seydou Fode N., âgé de 70 ans, mais participant alternativement à la mise en culture, comprend, en dehors de son chef, 6 membres actifs : les frères du chef âgés respectivement de 65 et 43 ans, les fils de ses frères (16, 14 et 15 ans) et son fils âgé de 28 ans. Dans ce cas précis le chef d'exploitation cultive un champ individuel.

Distribution de l'ensemble du travail fourni (sarcage sur les "saloumo" selon le rang d'aïnesse)

	A soi	A autrui	Par autrui
Seydou Fode N.	1,7 %	-	10 %
Boubacar Fode N.	5,1 %	1,6 %	8,5 %
Samba Fode N.	6,8 %	3,4 %	6 %
Mamadou Boubacar N.	6,8 %	5,1 %	5,1 %
Demba Boubacar N.	5,9 %	6,8 %	3,4 %
Drissa Samba N.	3,4 %	8,5 %	-
Boubou Seydou N.	3,4 %	8,6 %	-

Le tableau ci-dessus donne la répartition de l'ensemble des dépenses de travail en travail effectué, donné et reçu. Les divers échanges bénéficient aux aînés et principalement au chef puisque celui-ci reçoit 6 fois plus de travail qu'il n'en effectue sur sa propre parcelle, alors que pour son frère cadet le plus proche, le rapport n'est que d'un peu moins de 2.

Ce type d'organisation, de même que celui qui consiste à ne cultiver que des champs individuels, est minoritaire (1), contrairement à celui qui consiste à mettre en culture un ou des (te khore) sans application de la seniorité collatérale. C'est l'organisation caractérisée par le maintien du travail du matin de tous les membres du groupe sur le grand champ et l'abandon des prestations en travail régies par le rang d'aïnesse sur les champs individuels cultivés l'après-midi, qui est majoritaire.

Le kore dirigé par Moye Modi S. en est un exemple. Ce groupe est composé de 5 membres actifs : le kagumme (69 ans), son frère (57 ans), les fils du kagumme (19 et 15 ans) et le fils d'un autre frère (17 ans). Ces trois derniers travaillent leur champ individuel l'après-midi sans aucune prestation de travail de l'un envers l'autre.

---

(1) C'est un relevé quotidien qui nous a permis de déterminer les dépenses de travail effectué ou reçu et la durée moyenne du travail (30 mn) de chaque membre du groupe sur une parcelle déterminée de son frère aîné, père ou oncle.

Cependant, si le rang d'aïnesse ne détermine plus les temps de travaux effectués par chacun sur les champs individuels, c'est en référence à la séiorité collatérale que les deux aînés du kore fournissent sur le grand champ un effort total inférieur de 40 % à celui des autres membres.

Cette tendance à l'individualisation des rapports de production s'explique par une autonomie voulue de la part des cadets et parfois du kagumme lui-même. Cependant l'individualisation est relative, comme le confirme à la fois la taille des groupes de production et la persistance du rapport de production établi lors de la culture des grands champs.

- En effet l'individualisation débouche rarement sur la segmentation du groupe. Au sein du kore de nouvelles modalités d'organisation du travail seront discutées, comme l'accroissement du temps consacré à son salouma ce qui implique la disposition de sa production.

- Le maintien du rapport de production dominant (1), qui lie le kagumme à ses dépendants par le travail du grand champ le matin, réduit l'importance de la disparition progressive de l'application de la séiorité collatérale. L'organisation communautaire subsiste ; elle a été adaptée de manière à permettre une certaine individualisation des rapports de production au sein du kore, ce qui sauvegarde l'autorité du kagumme qui gère encore une fraction importante de la production totale, autorité renforcée par ailleurs par la gestion d'une partie de l'épargne de la migration.

. Cette organisation caractérisée par l'attribution de champs individuels cultivés l'après-midi n'a cours que lors du sarclage binage des cultures pluviales. La raison avancée par nos informateurs pour expliquer l'absence d'une telle organisation lors des cultures de décrue est la faible superficie des parcelles de kollenga ou falo dont la partage, s'il était réalisé, rendrait négligeable la production du grand champ (ce qui fait référence à une époque caractérisée par la primauté de la production locale) et ainsi réduirait la quantité gérée et donc le pouvoir de gestion du kagumme. L'absence de champs individuels et l'existence des seuls grands champs est un phénomène généralisé, y compris dans les zones bien pourvues en culture de décrue et où la superficie des parcelles est plus étendue (Mouderi).

#### Les rapports de production maîtres-captifs

. L'ancienneté de l'esclavage chez les Soninko est attestée par Charles Montaill (2) puisque l'esclavage existait du temps du Wagadou. Qu'ils soient captifs de traite, de case, ou grands captifs des chefs de subdivision territoriale, leur nombre était important au

(1) La culture d'au moins un grand champ est pratiquée par 95 % des kore de notre échantillon (Goumal-Haïre).

(2) Charles Montaill "La légende de Ouagadou et l'origine des Soninké" IFAN Mémoire 23, page 403.

point qu'ils formaient dans certaines régions la majorité de la population. A la fin du XIXe siècle leur importance numérique était estimée par Deherme à 60 % de la population du cercle de Bakel (1) et de 30 % à 60 % pour les cercles du Dyahunu, Kingi, Giggumé par Mazillier (2).

Divers observateurs de la société soninke (Mazillier, Monteil, Saint-Père) témoignent des anciens rapports de travail entre maîtres et captifs.

Le mode d'organisation le plus répandu était l'allocation d'un champ, cultivé l'après-midi, par le maître à son captif qui effectuait des prestations en travail le matin sur le champ de son maître.

C'est ce que Mazillier et Monteil confirment. Mazillier décrit ainsi les anciens rapports de travail entre maîtres et captifs "...le maître a droit au travail des captifs obtenus par la guerre ou la traite jusqu'à deux heures de l'après-midi ..." Les captifs disposent de leur temps après deux heures et toute la journée du vendredi". Témoignage confirmé implicitement par Charles Monteil dans "Fin de siècle à Médine" (3) : "... de une à trois heures les mêmes personnes (moins les captifs de case) travaillent pour le successeur éventuel du chef de famille".

L'appropriation de cette force de travail que constituaient les captifs assimilés aux biens déboués, nabure siginto, permettait ainsi le dégagement d'un surproduit approprié par le maître sous la forme à la fois d'une rente en travail et en produit.

La rente en travail était concrétisée par les prestations du matin et la rente en produit par la perception d'une redevance exigée par le maître pour la dévolution d'un droit de culture sur le champ cultivé l'après-midi par le captif. Les protagonistes des prestations en travail étaient déterminés par le droit d'héritage de la force de travail servile : le nouveau-né, fils de captifs, appartenait et travaillait pour le maître de sa mère.

Des variantes régionales et statutaires existaient : comme l'existence de villages de captifs, l'insertion du captif au dernier rang dans la hiérarchie du groupe appliquant le principe de la séniorité collatérale (4), l'oisiveté quasi totale des maîtres, l'absence de prestation de la part des grands captifs ou des captifs qui s'étaient redimés.

. La hiérarchisation de la classe servile, en instaurant des statuts différents, avait pour but de briser sa cohésion potentielle.

---

(1) J.L. Boutilier, Bull. IFAN, Avril 1968, t. XXX, page 528

(2) Mazillier : "Rapport sur la captivité" 1894, ANS-Dakar, K. 74

(3) Monteil

(4) Comme à Gumbo.

Si l'affranchissement de l'esclave était possible, elle n'était pas fréquente dans le Gadyaga (1). Le koma bagande (esclave affranchi) l'était à la suite du paiement d'une redîme, bien que la raison explicite soit l'apprentissage du Coran ; le cas d'affranchissement le plus fréquent avait lieu lorsque la femme esclave concubine de son maître avait conçu un enfant (2).

Au Gadyaga, les trois principaux statuts, de la classe servile sont la condition de waanokunko, kome saarida ou kome xobonte (3) :

- De condition semi-servile, les komo xooro (grands captifs) que sont les waanikunko et les jagarafu peuvent eux-mêmes employer des captifs pour mettre en valeur leurs champs alloués par les chefs de subdivision territoriale (Haïre) ou le Tounka (Gadyaga) en récompense des services rendus. Il prélevent les taxes sur la récolte des xaabilo niino et des jamankafu niino (4).

Outre le fait que le kome saarida ne pouvait être vendu, celui-ci pouvait acquérir certaines prérogatives en versant une redîme qui le libérait de tout travail chez le maître : dans le Wagadu (5) cette redîme annuelle était fixée à 150 muudu (6) de mil. Le volume de celle-ci, difficile à atteindre (7), explique la rareté d'une telle émancipation économique, dont nous n'avons pas eu connaissance dans l'Haïre ou le Goye.

La dernière législation de 1905, éditée par les autorités coloniales et relative à la libération des captifs, devait modifier évidemment ce système d'exploitation. Quelques éléments de l'histoire de la libération des captifs à l'échelle de la région nous sont fournis par Denise Bouche (8) qui, pour illustrer les ambiguïtés de la politique officielle d'émancipation et ses conséquences, prend justement pour exemple le village de liberté de Bekel. Elle relate qu'en l'année 1896 l'administrateur Reaux appliquait à la lettre les instructions qui régissaient la libération des captifs (de droit et immédiate) en vigueur au Sénégal et entraînaient par là même un gonflement des effectifs du village, auparavant soumis au système appliqué au Soudan beaucoup moins favorable : il fut remplacé finalement par un administrateur qui avait une interprétation de la loi beaucoup plus laxiste. Il s'ensuivit que le village se vida en quelques mois puisque les libérations étaient interrompues, et que désormais les captifs hésitaient à s'y rendre sachant le sort qui leur serait réservé quand leur maître soninke dont la réputation de dureté est souligné par Monteil (9) viendrait les reprendre.

(1) Thèse d'Abdoulaye Bathily page 328

(2) "Les esclaves à Gumbu (Mali)". In "l'esclave en Afrique pré-coloniale p. 240 C. Meillassoux.

(3) Thèse d'Abdoulaye Bathily page 319.

(4) cf. page 109

(5) cf. Claude Meillassoux, op. cité, page 221.

(6) Selon la valeur du muud : entre 337 et 400 kgs

(7) cf. Claude Meillassoux, op. cité, page 249

(8) "Les villages de liberté en Afrique Noire Française. Denise Bouche page 97 et suivantes.

(9) Monteil "Fin de siècle à Médine" op. cit. page 114.

La hiérarchie sociale encore très forte, concrétisée au niveau résidentiel par une différenciation stricte des quartiers selon les statuts est le signe d'une certaine perpétuation des rapports sociaux traditionnels même si ceux-ci se sont modifiés considérablement.

L'historique de la libération des captifs révèle son caractère progressif mais définitif dans certains cas. En effet les captifs qui fuyaient leur maître se retrouvaient dans un environnement qui ne leur était pas favorable : les sociétés voisines étaient organisées à peu près selon les mêmes principes inégalitaires, et les offres d'emploi locaux proposées par le colonisateur étaient limitées. Aussi ces derniers étaient-ils souvent obligés de regagner leur village et de définir avec leurs maîtres de nouveaux rapports de production qui dépendaient du rapport de force local (nombre de captifs, proximité des autorités administratives, politique des nobles).

Les migrations, dans la mesure où elles n'étaient pas définitives, mais tournantes, servaient avant tout d'échappatoire à des conflits sociaux qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle des captifs : l'entretien de sa famille obligeait l'ancien captif à définir un nouveau rapport avec son noble.

. L'examen de l'organisation du travail entre nobles et descendants de captifs permet de comprendre sur quelles bases les anciens rapports de production ont été réaménagés (1).

- En premier lieu apparaît une mise en pratique partielle, puisqu'elle concerne 25 % des kore ayant à leur tête un descendant de captifs, du principe de la seniorité collatérale. Ainsi le processus d'émancipation aurait permis de renforcer la constitution de quelques lignages ayant adopté le principe de l'organisation du travail traditionnelle des familles nobles. Ce phénomène contribue à remettre encore une fois en cause le processus présenté comme irréversible du démembrement des groupes familiaux.

- Caractéristiques d'une partie importante des kore (37 %), les prestations en travail accomplies par la majorité de leurs actifs masculins lors des mises en culture reproduisent d'une manière dégradée l'ancien système d'exploitation de la main d'œuvre servile. Les prestations sont accompagnées dans tous les cas d'une redevance foncière, variable selon le type de terre cultivée, dont le bénéficiaire est le même que celui des prestations en travail.

C'est en référence à l'ancien droit d'héritage sur la force de travail que s'explique la destination de prestation en travail que l'on a pu observer lors de la mise en culture par les gens de Goumal sur les terres de foonde : le descendant de captifs effectuera les prestations en travail sur les champs du "propriétaire" de sa mère. Comme l'illustre l'exemple de Doumbouya B, et de sa famille, il est tout à fait possible de trouver plusieurs bénéficiaires des prestations en travail effectuées par les membres d'un même kore.

---

(1) Enquête réalisée dans l'Haire (Goumal) où l'organisation traditionnelle s'est mieux perpétuée à cause de l'enclavement de la région.

Ainsi, suivant des règles "d'héritage" de la force de travail, le père et le fils ne vont pas travailler chez le même hoore. Cependant, un cas intéressant nous est fourni par le fils du troisième frère qui va à la fois chez le hoore de son père (qui est en France) et évidemment chez le hoore de sa mère. (Ne sont représentées que les prestations fournies lors des campagnes culturelles sur foonde d'hivernage et waalo, et les membres du kore indispensables à cet essai de représentation).

De nombreuses autres tâches extra-agricoles telles que puitsage de l'eau ou aide épisodique très diversifiée peuvent accompagner ces prestations ou bien être les seuls signes révélateurs de l'allégeance ancienne.

- En signe de l'ancien état de subordination, les cultivateurs descendants de captifs, sans être prestataires de travail, peuvent s'adresser à la famille dont ses ascendans dépendaient, pour obtenir une terre ; dans ce cas, seul le versement d'une redevance déterminera un rapport de dépendance tenu. C'est le rapport de production le plus répandu puisqu'il concerne 41 % des kore dont les membres dans leur majorité pratiquent ainsi.

- Enfin, dans une minorité de kore (22 %), la majorité des membres s'adresseront indistinctement aux lignages hoore pour obtenir une terre.

Ces trois types de rapports de production couvrent la totalité des rapports fonciers puisqu'un descendant de captif, sauf à Bakel, est très exceptionnellement considéré comme maître de la terre.

C'est le monopole de la terre de la part des lignages nobles qui est la condition de la reproduction dégradée des rapports sociaux antérieurs. Mais ce n'est pas la rente foncière, dont le volume est faible (1), qui fonde en elle-même le rapport de classes : la condition économique de l'individu dans une société caractérisée par un tel mode de migration généralisée ne détermine pas sa condition sociale.

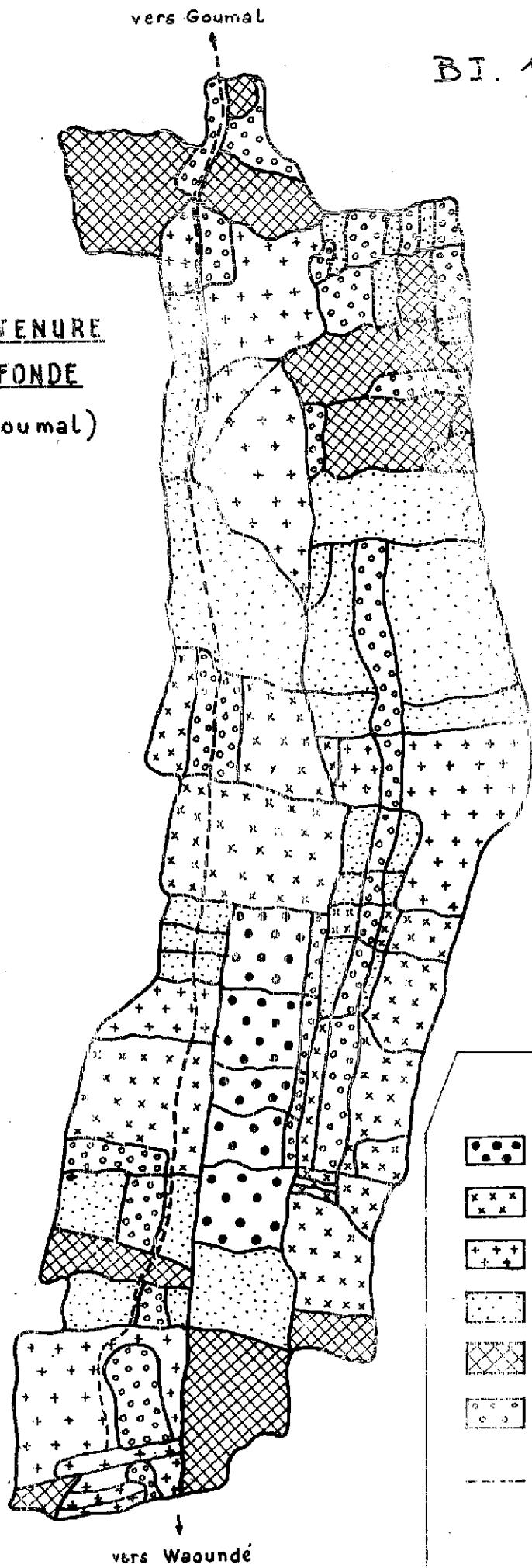
---

(1) Cf. page 112

vers Goumal

BI. 125

LE SYSTEME DE TENURE  
FONCIERE DU FONDE  
DIAM - DIAM (Goumal)



LEGENDE

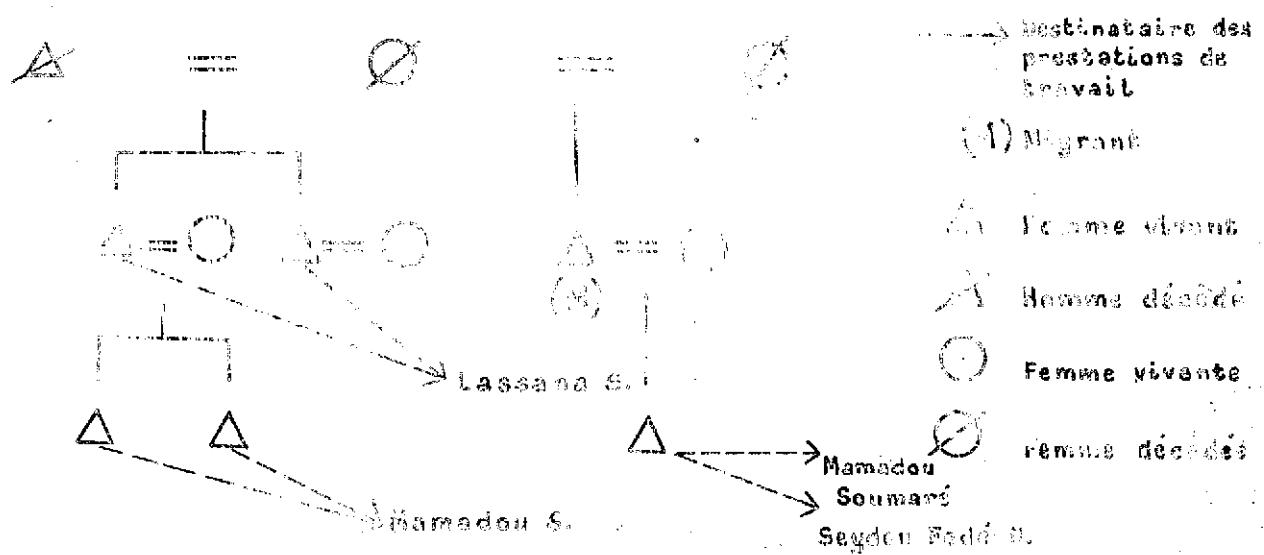
- [Symbol: dots] Jamankato nimo
- [Symbol: crosses] Xabila nimo
- [Symbol: pluses] Niino gummu
- [Symbol: dots] Te gummu
- [Symbol: diagonal lines] Sorano
- [Symbol: open square] Superficies non cultivées

Piste

Echelle:  
0 100 m

ILLUSTRATION DES PRESTATIONS ET BENEFICIAIRES DU TRAVAILRAPPORTS DE PRODUCTION MAITRES - CAPTIFS

(Exemple du ka de Doumbouya B.)



## CHAPITRE B-II « LES AUTRES ACTIVITES DE PRODUCTION

B-II.1 - LES ENERGIES : LE BOIS ET LE CHARBON DE BOIS

(par El Hadji Amadou Mamadou CAMARA)

I - INTRODUCTION

Les aspects énergétiques constituent un volet que l'on pourrait ranger dans la rubrique de l'économie rurale traditionnelle de la vallée du Sénegal.

Le cadre de l'étude est la moyenne vallée du Sénegal. Le choix de ce secteur se justifie par sa relative homogénéité d'ensemble par rapport au haut-bassin et au delta <sup>plus</sup> hybrides dans leur contenu physique, humain et socio-économique. Cette homogénéité relative s'exprime notamment du point de vue de l'objet de cette étude, dans les aspects suivants :

1°) Une certaine unité physique se traduisant par un cloisonnement orographique (interpénétration des différentes unités physiographiques, le tout agencé par la crue annuelle du fleuve et se définissant par rapport à elle : falo-waalo-jeeri), une végétation dominée par des forêts de gonakiés (*Acacia nilotica*).

2°) La moyenne vallée, c'est aussi le pays toucouleur par excellence avec tout ce que cela comporte d'uniformité tant du point de vue d'une civilisation agraire milicole séculaire que de celui de certaines pratiques, d'us et d'intégration des ressources végétales dans la vie courante et leur utilisation comme combustibles notamment.

C'est dans ce cadre géographique et socio-économique, cette "région" si l'on veut, que s'inscrit cette étude sur les aspects énergétiques du bassin du Sénegal.

La question comporte deux aspects :

1°) « Production et consommation locales des sources d'énergie traditionnelles (bois de chauffe, charbon de bois, bouses de vaches, épis de maïs, etc.,). Cet aspect se situe au niveau local, familial. La cellule de base de l'étude est ici le ménage, le "foyré" des Halpulaaren, puis le village et la localité. C'est l'aspect interne domestique du problème. C'est le problème "intra-muros" comme diraient les classiques.

La méthode utilisée pour cerner de près les multiples ramifications de cet aspect, est l'enquête statistique au sol. Celle-ci a été élaborée à partir d'un questionnaire répondant globalement aux buts suivants :

Les méthodes d'investigation comportent ici 3 phases :

. Phase de localisation : repérage et localisation dans l'espace des endroits d'exploitation.

. Phase d'observation qualitative : étude du circuit de production et de commercialisation du charbon de bois en vue de l'élaboration d'un questionnaire.

. Phase d'évaluation quantitative : enquête sur un échantillon de producteurs sur les aspects juridiques, techniques, organisationnels et socio-démographiques. Ici l'échantillon est déterminé au hasard aux différents niveaux de production et de commercialisation.

Globalement, les résultats de cette étude qui font l'objet du présent rapport (succint du reste), ne sont pas complets et beaucoup sont donnés de façon assez brute. Ils seront traités et exposés de façon plus détaillée dans un volume spécial.

## 2 - L'ENERGIE TRADITIONNELLE ET SUBTRADITIONNELLE : PRODUCTION ET CONSOMMATION LOCALES

Il s'agit ici de l'aspect interne de la question : la production et la consommation domestiques. Quatre grandes rubriques y seront abordées ; l'état des sources d'énergie les plus couramment utilisées dans les ménages selon leur fréquence d'utilisation, le mode d'acquisition des différentes sources, l'évaluation quantitative de la consommation, les espèces végétales les plus couramment utilisées comme combustibles.

### 2.1 - Etat des sources d'énergie les plus couramment utilisées dans les ménages

#### 2.1.1 - Exposé de la méthode

La fréquence d'utilisation des sources d'énergie a été obtenue sur un temps d'observation d'une semaine pendant lequel les concessions ont été quotidiennement visitées. Chaque jour, toute source d'énergie utilisée a été relevée. Le nombre de jours d'utilisation de chaque type de sources d'énergie par rapport au temps d'observation total exprime la fréquence d'utilisation de ce type tel qu'il ressort dans les tableaux N°1 et 2 où les fréquences d'utilisation sont données selon les catégories de ménages et selon les villages.

#### 2.1.2 - Fréquence d'utilisation des énergies traditionnelles et subtraditionnelles selon les catégories de ménages

Il ressort du tableau N° 1 que le bois de chauffe est la ressource énergétique la plus utilisée : la fréquence d'utilisation étant de 100% par rapport au temps d'observation et cela pour toutes les catégories de ménage. Le pétrole vient en seconde position : 71% de fréquence d'utilisation par rapport au temps d'observation et également pour l'ensemble des catégories de ménages.

Par contre, le taux de fréquence d'utilisation du charbon de bois varie en fonction des catégories de ménages : 71% dans la catégorie A, 57% dans la catégorie B, 42% dans la catégorie C.

Le bois de chauffe, le pétrole et le charbon de bois sont les seules ressources énergétiques utilisées. Le gaz, les bouses de vaches, les épis de maïs ou tout autre forme sont pratiquement absents pour toutes les catégories de ménage.

De cette analyse linéaire du tableau n° 1, plusieurs constatations s'imposent :

1°) - Un rétrécissement de l'éventail des sources d'énergie traditionnelles qui ne se limitent plus de nos jours qu'au bois et au charbon de bois, alors que traditionnellement, des ressources aussi variées que les bouses de vaches, les épis de maïs, les tiges sèches etc.. étaient très largement utilisées pour qui connaît l'économie domestique traditionnelle du pays toucouleur.

Quelles explications donne à ce phénomène de réclusion de certaines sources d'énergie ? Une au moins nous semble assez plausible ; elle serait liée au phénomène de rémission des pluies (pour ne pas utiliser le terme "sécheresse", plus abstrait du point de vue d'une analyse géographique) qu'a connu la région pendant ces dernières années. En effet, le déficit pluviométrique a engendré non seulement des conséquences néfastes pour l'agriculture et l'élevage, mais pour toute l'économie rurale traditionnelle prise dans sa globalité : le recul de l'agriculture traditionnelle a entraîné l'amenuisement de la végétation rudérale et par conséquent diminué les possibilités d'utilisation de celle-ci, d'où le recul de l'usage des tiges sèches et des épis de maïs comme combustibles. D'un autre côté, la décimation du cheptel (bovins surtout) a été telle que la reconstitution de celui-ci s'est avérée extrêmement lente, à tel point que l'utilisation des déchets animaux (bouses de vaches par exemple) comme combustibles s'en est énormément ressentie.

2°) - En dehors du pétrole lampant, les énergies dites modernes (exemple le gaz) n'ont pas encore pénétré le milieu rural et la moyenne vallée en particulier. A cet égard, le fourneau à gaz (biik-baneex) semble plus préoccupé à résoudre ses contradictions économiques avec le milieu urbain que de se soucier d'une quelconque conquête du monde rural ; en tout état de cause, l'enquête révèle que son utilisation est encore inconnue des populations de la moyenne vallée, toutes catégories confondues.

3°) - Si l'utilisation du bois de chauffe et du pétrole lampant s'avère d'une nécessité absolue (préparation quotidienne des repas, éclairage suivant les circonstances), le charbon de bois apparaît par contre comme une ressource de luxe dans la mesure où sa fréquence d'utilisation varie selon le niveau de vie des catégories de ménages considérées : 71% en catégorie A, 57% en catégorie B, 42% en catégorie C ; c'est que les types d'utilisation varient en fonction des possibilités et des besoins des ménages, allant de la simple préparation du thé quotidien dans les ménages démunis aux usages aussi variés que le thé, le repassage des vêtements, la préparation de l'encens etc... dans les familles aisées.

De cette approche, de l'état des sources d'énergie les plus couramment utilisées dans les ménages, nous tirons cette seule et importante conclusion :

Toutes les ressources énergétiques procèdent de la forêt ; les pratiques traditionnelles d'utilisation d'autres combustibles (épis de maïs, bouses de vaches) sont abandonnées, l'utilisation du fourneau à gaz est encore inconnue.

D'où deux impératifs particuliers :

1/ Tous les aménagements doivent tenir compte de l'importance du capital forestier, comme seule réserve énergétique.

2/ La mise sur pied d'un système de gestion rationnelle du patrimoine forestier.

#### 2.2. - Mode d'acquisition des différentes sources d'énergie traditionnelle.

##### 2.2.1 - Typologie des modes d'acquisition

Quatre systèmes caractérisent le mode d'acquisition et d'échanges dans l'économie de la moyenne vallée. Nous sommes partis de ces systèmes pour une approche du système d'acquisition des sources d'énergie traditionnelle. Il s'agit de :

- l'achat (forme monétaire)
- le troc
- la production domestique
- le don

L'importance de chacune de ces formes est fonction :

1/ du milieu : selon sa nature et la situation du village considéré (son degré de suburbanisation et sa situation par rapport aux grands circuits d'échanges, route bitumée, par exemple, enclavement relatif entraînant une sorte d'autarcie économique, etc. . .)

2/ de la catégorie de ménage : les possibilités économiques déterminant largement le système des échanges, etc...

Aussi le problème sera-t-il abordé sous l'angle de ces deux facteurs.

##### 2.2.2 - Typologie des modes d'acquisition selon le village

Le tableau n° 3 (mode d'acquisition des sources traditionnelles - classement typologique par source et par village) fait apparaître les situations suivantes :

1°) Le bois fait l'objet, d'une façon générale, d'une production interne domestique (ramassage de bois mort), il en est ainsi pour 61% des ménages, contre 36% qui l'achètent et 3% qui le reçoivent sous forme de don. Les records de production interne domestique (ramassage) sont battus dans les villages suivants :

- Pété : 100%
- Olo Ologo : 100%
- Koundel-Réwo : 92%, contre 4% à l'achat et 4% au don
- Saldé : 76%, contre 15% à l'achat et 8% au don

Cet état de fait doit être principalement lié à la situation de ces trois localités ; ce sont toutes des villages du waalo, donc situés au sein ou à proximité des forêts denses de Gonakié (*Acacia nilotica*), ce qui annule la distance du lieu de résidence au lieu de ramassage du bois mort.

Une seconde catégorie de villages se trouve dans une situation tout à fait différente, c'est - à - dire où l'achat du bois mort prédomine :

- Kanel : 92% des ménages achètent le bois mort contre 8% à ceux qui le ramassent.

- Galoya : 68% contre 26% au ramassage et 6% au don.

Il s'agit là de deux villages du Jeeri, assez éloignés des lieux de ramassage du bois mort. De plus, Kanel et Galoya sont deux localités qui ne sont suburbanisées, où donc les formes d'échanges monétaires sont relativement plus poussées que dans les cas précédents.

Le village de NDIOLUM se trouve entre ces deux extrêmes, avec une situation relativement plus équilibrée : 40% des ménages achètent le bois mort, 44% le ramassent et 8% le reçoivent sous forme de don. C'est que NDioum est la synthèse de toutes les données caractérisant les types de villages précédents, aussi bien dans sa dualité villageoise entre NDioum-Jeeri et NDioum-Waalo que dans sa physionomie mixte de village traditionnel et de localité suburbaine, avec l'importance relative des activités tertiaires (commerce) et ses infrastructures socio-économiques (C.E.R., magasins ONCAD, Hôpital, Chef-lieu d'arrondissement, etc...).

2°/ Le charbon de bois suit la même trajectoire analytique que le bois de chauffe à quelques exception près. En effet, le combustible fait l'objet d'un ramassage (c'est-à-dire utilisation du charbon résiduel du bois de chauffe après usage) de la part de 64,2% des ménages contre 32,6% à l'achat et 3,2% sous forme de don. Cette situation d'ensemble cache quelques disparités inter-villageoises : le charbon résiduel du bois de chauffe est largement utilisé à Koundal-Rewo (100%), 95% à Olo Ologo contre 5% à l'achat, 76% à Pétré contre 18% à l'achat et 6% au don, 72% à NDioum contre 20% à l'achat et 8% au don. Là également, les records d'achat de charbon de bois sont battus à Saldé (30% des ménages) et à Kanel (28%) - Outre le rôle de la fonction administrative dans cet état de fait pour ces deux villages, il faut ajouter, pour Kanel, l'ensemble des raisons avancées pour ce qui concerne le bois de chauffe.

En tout état de cause, il ressort de cette analyse que le charbon de bois, comme le bois de chauffe du reste, ne fait pas l'objet d'une production commercialisée au sein des villages. En d'autres termes, il n'existe pas de marchés de charbon ou de bois dans les villages ; les quelques rares ménages qui achètent ces produits le font généralement sur commande, et la livraison leur est assurée soit par des talibés soit par des maures haratins qui, pendant la morte saison (saison sèche), viennent à la recherche de petits travaux domestiques dans les villages. À ce propos, il faut signaler que la rémunération peut se faire aussi bien en espèces qu'en nature (repas, vêtements, etc.,.).

3°/ Pour le pétrole lampant, partout où il est utilisé, il fait l'objet d'un achat. Il s'agit là en effet d'un produit industriel d'importation ne pouvant faire l'objet d'aucune autre forme d'acquisition.

#### Quelques remarques importantes :

1°/ - Le bois de chauffe et le charbon de bois font l'objet d'une production interne domestique, intégrée au mode de production économique de la vallée.

2°) Les villages du Jeeri, éloignés des lieux de production (forêts), sont obligés parfois d'acheter ces produits. Il en est de même des localités suburbaines. Cependant, le réseau de commercialisation est assez lâche. Celle-ci n'est pas systématisée.

3°) Le pétrole lampant, énergie d'importation, est exclusivement commercialisé. Aussi, est-il plus opportunément utilisé (cf tableau N°1)

#### 2.2.3 - Typologie des modes d'acquisition selon les catégories de ménages.

Procédant par élimination, le tableau N° 4 révèle que le pétrole lampant s'acquiert par achat, quelle que soit la situation du ménage. Il n'existe pas d'autres formes d'acquisition pour les raisons précédemment avancées.

La situation est autre pour ce qui concerne le bois de chauffe et le charbon de bois.

1°) - Pour le bois : les catégories aisées l'acquièrent par achat plus que les catégories modestes : 44,8% de la catégorie A et 43,9% de la catégorie B l'achètent, contre 33,7% en catégorie C. Mais, d'une manière générale, la production interne domestique (ramassage) prédomine, quelle que soit la catégorie considérée, avec un net fléchissement de la courbe de la base de l'échelle sociale au sommet : 64,9% de la catégorie C ramassent le bois mort contre 51,2% et 51,7% en catégorie B et A.

2°) - La courbe du mode d'acquisition du charbon de bois a strictement la même allure que celle du bois de chauffe.

D'une manière générale, l'analyse résultant des tableaux 3 et 4 débouche sur les conclusions suivantes :

1° - L'importance de la production interne domestique

2° - Les difficultés d'approvisionnement des villages marginaux par rapport à la vallée alluviale (donc par rapport aux grandes forêts de celle-ci). D'où une économie peu ou prou monétarisée du bois et du charbon de bois, ou en tout cas faisant l'objet d'échanges sous leur forme primitive.

#### Conséquences

La réduction des superficies occupées par les forêts aux aménagements hydro-agricoles, risquerait d'opérer des changements dans les formes d'approvisionnement du bois et du charbon de bois, faisant de ces combustibles des produits de commercialisation. D'où un nouveau système d'échange engendrant l'extension de l'économie monétaire à plusieurs secteurs de la vie économique régionale.

### 2.3. - Essai d'évaluation quantitative de la consommation

#### 2.3.1. - Exposé de la méthode :

La consommation moyenne de combustibles sylvicoles a été calculée d'après les données relevées au jour pendant une semaine dans l'échantillon des ménages, à deux périodes différentes de l'année, pendant l'hivernage (Août 1978) et en saison froide (Décembre 1978), afin de pouvoir corriger l'effet des variations saisonnières de la consommation.

Tous les ménages de l'échantillon ont accepté de se prêter à la quantification quotidienne du bois et du charbon de bois consommés en leur sein une semaine durant et à deux époques différentes (au total deux semaines). Il a été possible, à partir des données chiffrées obtenues grâce à de petites bascules, de calculer d'abord en kilogramme la consommation moyenne journalière de bois, de charbon de bois... de chaque ménage, comme cela apparaît dans les tableaux 5,6 et 7 qui mettent en exergue les variations de consommation selon les catégories et les tailles de ménages.

L'étude des structures démographiques (premier niveau de l'enquête) a permis de dégager le nombre moyen de personnes vivant dans un ménage : celui-ci est de 11 (abstraction faite des résidants absents et compte tenu des non-apparentés vivant effectivement dans la concession). A partir de ce paramètre, il est relativement aisé de calculer la consommation moyenne par an et par habitant des combustibles sylvicoles en observant quelques règles de conversion d'après la densité du bois, la proportion quantité de bois/charbon de bois, etc.. Les résultats obtenus recoupent dans une large mesure ceux de certaines publications récentes.

#### 2.3.2 - Evaluation de la consommation:

Elle est donnée en mètres cubes (m<sup>3</sup>) et en stères à partir des données obtenues en kilogramme d'après l'enquête menée au sein des ménages, selon les correspondances et les règles de conversion suivantes :

Densité du bois : (essence gonakié, espèce la plus utilisée dans la vallée) : 0,81 g/cm<sup>3</sup>, La densité théorique est en fait de 0,6 t/m<sup>3</sup>, et fraîchement coupé sa densité est de 1,1 g/cm<sup>3</sup>

1 Stère de bois : 0,4 t

Il faut en outre 5 tonnes de bois de chauffe pour une tonne de charbon de bois.

Or la consommation moyenne journalière de bois de chauffe pour un ménage est égale à 12 kg = 12 000 g, et celle du charbon de bois est égale à 0,93 kg = 930 g, ce qui correspond à 4 650 g de bois de chauffe.

D'où la consommation moyenne journalière d'un ménage en combustibles ligneux.

$$12\ 000\ g + 4\ 650\ g = 16\ 650\ g \text{ ou } 16,650\ kg,$$

Etant donné que la taille moyenne d'un ménage est de 11 personnes, la consommation moyenne par an et par habitant sera

$$\frac{16,650}{11} \times 365 = 552,5 \text{ kg/per/an}$$

Compte tenu de la densité du bois (0,81 g/cm<sup>3</sup>), cette consommation est en volume de 0,682 m<sup>3</sup>/per/an.

Ce chiffre recoupe le chiffre avancé par une publication récente du CILSS/Club du Sahel ("L'énergie dans la stratégie du développement au Sahel").

Exprimée en stère/per/an, cette consommation est de (1 stère de bois = 0,4 tonnes) 1,38 stère/per/an.

Cette valeur se situe entre les évaluations faites par Perraudin en 1972 : 1,5 stère/per/an, et par Beyrard en 1974 = 1 stère/per/an

En tout état de cause, cette consommation semble élevée du fait d'une importante déperdition d'énergie due à l'absence de cuisinières assez adaptées et plus économiques. Conséquences : c'est la nette disproportion qui existe entre les tendances actuelles de la consommation et les ressources disponibles.

Dans un volume spécial consacré aux énergies, nous partirons de cette donnée (consommation moyenne par an et par habitant), pour calculer le volume global du bois consommé annuellement sous forme d'énergie domestique dans la moyenne vallée, en rapportant cette donnée au nombre actuel d'habitants des régions et départements de la moyenne vallée.

#### 2.R . - Espèces végétales les plus couramment utilisées comme combustibles et interdits végétaux comme tels.

##### 2.4.1 - Essence les plus courantes :

Par rapport au temps d'observation d'une semaine (7 jours), voici les fréquences, exprimées en pourcentage d'utilisation des différentes espèces végétales de la vallée comme combustibles (bois de chauffe ou charbon de bois).

Nom local de l'espèce	Nom scientifique	Fréquence d'utilisation sur 7 jours
Gawdi	Acacia nilotica	42%
Guelocki	Guiera Senegalensis	14%
Murtooki	Balanites aegyptiaca	14%
Ganki		
Guumi	Capparis Décidua	1,4%
Bulbi	Acacia seyal	1,4%
Dooki		1,4%
<hr/>		
TOTAL		79,2%

Le reste du temps d'observation (20,8%) correspond à l'utilisation d'un amalgame d'essence. C'est dire qu'une espèce n'est relevée que quand, ce jour-là, son utilisation est exclusive : dès qu'elle est associée à d'autres espèces, elle n'est pas mentionnée dans le relevé de fréquence.

Il ressort donc du tableau précédent que l'essence *Acacia nilotica* est de loin le combustible ligneux par excellence dans la moyenne vallée du SÉNÉGAL : 42% de fréquence par rapport au temps d'observation, soit près de la moitié. Elle le doit certes à sa haute combustibilité, mais également et surtout à son abondance dominante au sein des peuplements forestiers de la vallée alluviale du Sénégal. C'est l'espèce la plus adaptée au caractère azonal et au cloisonnement de la plaine alluviale du Sénégal. ~~S'isola~~isation, essentiellement dans les cuvettes et dépressions en fait l'espèce la plus exposée aux conséquences temporaires ou saisonnières de l'aménagement intégré du bassin du Sénégal sur la végétation.

Conséquence : Une stratégie de préservation des forêts de Gonakiés ou de rechange par une politique de reboisement d'espèces adaptées, doit être d'ores et déjà envisagée.

Les essences "Gueloki" et *Balinites aegyptiaca* (14% de fréquence par rapport au temps d'observation), deux espèces des levées postnouack-chotttiennes (fondé), ou des peuplements forestiers marginaux de la vallée (forêts mixtes marginales du jeejugol) viennent ensuite.

La première doit son taux d'utilisation à son excellente combustibilité (même mouillée par les eaux de pluies pendant l'hivernage), et la seconde à son taux d'abondance dominante au sein des formations végétales de fondé, de jeejugol et de jeeri. Les espèces des peuplements forestiers de ces unités physiographiques sont les plus affectées par la récente période de sécheresse qui s'est battue dans le Nord du pays (Sénégal), parce que ces unités morphopédologiques sont quasiment non submersibles par les eaux de crue du fleuve Sénégal. L'essence *Balanites aegyptiaca* est l'une des rares espèces à avoir survécu au dernier cycle de rémission des pluies parce qu'elle est une espèce xérophyle et très adaptée à l'extrême sécheresse de l'air. Elle est devenue de ce fait la source d'approvisionnement privilégiée des villages du jeejugol et du jeeri (Kanel, Galoya, etc.) en combustibles ligneux.

En tout état de cause, la dégradation des formations végétales bordières est plus accusée que celle des peuplements forestiers de la plaine alluviale où les espèces ont la possibilité, et quelle que soit la rareté des pluies, de puiser leurs besoins en eau dans les nappes profondes grâce à leur système radiculaire plongeant, mieux que celles des forêts du jeeri ou du jeejugol. Cette argumentation doit inciter à formuler de très grandes réserves sur l'opinion actuellement répandue que, face aux effets présumés ou réels des aménagements prévus sur la végétation, les unités bordières constituent une réserve d'avenir en combustibles ligneux. Ce point de vue ne tient pas compte en effet des conséquences d'éventuelles sécheresses sur les peuplements végétaux des régions bordières plus sensibles au recul des quantités de pluies que les autres peuplements de la plaine alluviale du Sénégal.

#### 2.4.2 - Interdits végétaux comme combustibles

L'on a coutume, en parlant de la pensée philosophique ou religieuse négro-africaine traditionnelle, d'évoquer la notion de force vitale. Elle n'est rien d'autre que le support naturel de la vie détenue par les dieux en mouvance au sein des différents éléments de l'environnement. Aussi celui-ci fait-il l'objet d'une vénération à travers les différents dieux de la nature. Chaque tribu, chaque clan ou chaque famille vénère ses propres dieux à travers le respect et la protection d'un ou de plusieurs éléments de la nature. Parmi ceux-ci ; la végétation.

En effet, selon les familles, certaines essences sont scrupuleusement respectées voire protégées : en aucun cas elles ne doivent faire l'objet d'une utilisation quelconque sous peine d'attirer la colère des dieux, celle-ci pouvant se manifester sous différentes formes : incendies, décès, maladies graves, tensions nerveuses au sein du groupe, etc.

Aussi, cette étude s'est-elle intéressée aux essences faisant l'objet d'interdits comme combustibles au niveau des ménages, jouissant ainsi d'une forme inconsciente de protection.

<u>Nom local de l'espèce</u>	<u>Nom scientifique</u>	<u>Nombre de ménages ne l'utilisant pas</u>	<u>% par rapport à l'échantillon total des ménages (144)</u>
Lewnande	(à déterminer)	93	65%
Barkeawi	Piliostigma reticulatum	78	54%
Guiyal-Gooti	Maytenus senegalensis	30	20%
Caski	Acacia Albida	27	18%
Nammodi	Bauhinia refescens	9	6%
Buldi	Acacia seyal	6	4%
Bokki	Adansonia digitata	1	0,6%
Danaranengal	(à déterminer)	1	0,6%
Gagnangui	"	1	0,6%
Ramwaami	Galotropis procera	1	0,6%

L'analyse de ce tableau impose un certain nombre de remarques :

1°/ Les ménages dans leur majorité s'interdisent l'utilisation de certaines essences comme combustibles : c'est un trait culturel ayant une conséquence pratique de premier ordre : la protection de la nature.

2°/ Toutes les espèces faisant l'objet d'interdits comme combustibles sont les essences des terrains exondés de la plaine alluviale(fondé) ou celles des peuplements forestiers marginaux (forêts de jeejugol ou du jeeri).

3°) Sans exception, tous les ménages utilisent le Gonakié (Acacia Nilotica) comme combustible, d'où le rush actuel vers les forêts de Gonakié, lieux de ramassage du bois mort et d'exploitation du charbon de bois, même pour les villages qui en sont le plus éloignés (villages du Jeeri),

Ces remarques achèvent de nous persuader que, devant le recul : présumé des formations végétales de Gonakié face aux diverses hypothèses d'aménagement de la vallée, les peuplements bordiers ne constituent pas nécessairement une réserve d'avenir pour l'approvisionnement des populations en combustibles ligneux. Il est bien vrai que l'infrastructure est la base de la superstructure, autrement dit qu'un élément culturel donné repose presque toujours sur une réalité économique et sociale donnée ; en termes clairs, face à la réalité de demain, une réadaptation, mieux un abandon de certaines pratiques culturelles, est toujours possible.

#### CONCLUSION

L'étude de la production et de la consommation des combustibles ligneux révèlent que celles-ci sont internes et domestiques. Le système de production est intégré dans les activités traditionnelles familiales.

Le bois et le charbon de bois ne font pas l'objet d'une commercialisation au sein des villages ; c'est une économie essentiellement domestique.

La consommation par tête d'habitant est relativement élevée : 0,68 m<sup>3</sup>/an/pers ou 1,38 stère/an/pers ; elle n'est pas proportionnelle aux ressources forestières disponibles et aux possibilités de renouvellement de celles-ci. Cela crée de graves déséquilibres qui risquent de s'accentuer avec les exigences d'aménagement de la vallée. D'où, à plus ou moins brève échéance, le problème de l'approvisionnement en bois de chauffe et en charbon de bois.

Les forêts de Gonakié sont les plus intensivement exploitées pour le bois de chauffe et le charbon de bois, et paradoxalement elles sont les plus menacées par les exigences d'aménagement. Ce qui pose déjà la nécessité de mise au point d'un plan d'action approprié pour faire face à ce problème, car une autosuffisance alimentaire n'a de sens que devant la résolution du problème de l'autosuffisance énergétique.

Tout plan d'action doit viser le développement et la gestion rationnelle des peuplement forestiers des cuvettes et dépressions du Waalo, car les formations végétales du Jeeri connaissent de sérieuses restrictions quant à l'utilisation de leurs espèces comme combustibles.

En tout état de cause, les déséquilibres ci-dessus évoqués risquent d'être accentués par une exploitation forestière destinée au ravitaillement des villes en combustibles, le charbonnage, activité lucrative extravertie par rapport à l'économie rurale de la moyenne vallée du Sénégal. C'est l'objet de la seconde partie de cette étude.

TABLEAU 1Temps d'utilisation des sources d'énergie selon les catégories de ménagesTemps d'observation = une semaine = 7 jours = 100 %

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
	Fréquence : % par rapport d'utilisation au temps d'ob- servation	Fréquence : % par rapport d'utilisation au temps d'ob- servation	Fréquence d'uti- lisation : % par rapport au temps d'obser- vation
Bois	7 j/7 100 %	7 j/7 100 %	7 j/7 100 %
Charbon de Bois	5 j/7 71 %	4/7 57 %	3/7 42 %
Pétrole	5/7 71 %	5/7 71 %	5/7 71 %
Gaz	0/7 -	0/7 -	0/7 -
Bouse de vache	0/7 -	0/7 -	0/7 -
Epis de maïs	0/7 -	0/7 -	0/7 -
Autres formes	0/7 -	0/7 -	0/7 -

TABLEAU 2

### Temps d'utilisation des sources d'énergie selon les villages

Temps d'observation = une semaine = 7 jours = 100 %

B. TR. 16

TABLAU 3

## Mode d'acquisition des sources traditionnelles

## Classement biologique par source et par village

TABLEAU 4

Mode d'acquisition des sources traditionnelles  
Classement typologique par source et catégorie

	CATÉGORIE A			CATÉGORIE B			CATÉGORIE C					
	Achat	Ramas- sage	Don	Achat	Ramas- sage	Don	Achat	Ramas- sage	Don			
Bois	44,8 %	51,7 %	3,5 %	0	43,9 %	51,2 %	4,9 %	0	33,7 %	64,9 %	1,4 %	0
Charbon de bois	48,1 %	44,5 %	7,4 %	0	43,6 %	51,3 %	5,1 %	0	21 %	75,8 %	3,2 %	0
Pétrole	100 %	-	-	100 %	-	-	100 %	-	-	-	-	-
Gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bouse de vache	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Epis de maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TABLEAU 5

Consommation moyenne par jour et par catégorie de ménage  
au premier passage (AOÛT 1978)

	Moyenne:			Moyenne:			Moyenne:			Moyenne:			Moyenne:		
	A1	A2	A3	A	B1	B2	B3	B	C1	C2	C3	C	Consommation générale	le	
Bois (kg)	12,7	12,1	10,6	11,8	9,8	10,2	9,7	9,9	10,8	8,7	10,5	10	10,5		
Charbon de bois (kg)	1,01	1,09	2,32	1,37	1,22	1,96	1,40	1,56	1,8	0,86	1,4	1,35	1,46		
Pétrole (cl)	40	37	42	39	32	23	27	27	45,6	29,6	26	33,7	33,2		
Gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Bouse de vache	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Epis de maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

TABLEAU 6

Consommation moyenne par jour et par catégorie de ménage  
au deuxième passage (Décembre 1978)

**TABLEAU 7**

Consommation moyenne générale par jour et par catégorie de ménage

	A1	A2	A3	A	Moyenne	B1	B2	B3	B	Moyenne	C1	C2	C3
Bois (kg)	13	12,66	10	11,88	11,46	11,68	16,45	13,26	12,48	9,8	10,42		
Charbon de bois (kg)	0,75	0,9	1,47	1,04	0,78	1,24	0,90	0,97	1,05	0,68	0,72		
Pétrole (cl)	31,5	34,7	36,2	34,1	32,25	25,25	24	27,1	34,8	22,7	20,7		
Gaz	x	x	x	-	x	x	x	-	x	x	x		
Bouse de vache	x	x	x	-	x	x	x	-	x	x	x		
Epis de maïs	x	x	x	-	x	x	x	-	x	x	x		
Autres formes				-				-					

### 3 - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DU CHARBON DE BOIS

#### 3.1.- Données générales du problème

La première partie de cette étude a permis de dégager l'aspect interne domestique et familial de l'exploitation des ressources sylvicoles comme combustibles. Il en ressort également que ce type de production a gardé tout son caractère traditionnel parce qu'étant resté en marge du circuit de l'économie monétaire en irruption dans le monde rural. Il existe cependant un autre type d'exploitation des ressources sylvicoles comme combustibles essentiellement orienté vers le ravitaillement des grandes villes en sources d'énergie, donc destiné à la commercialisation : le charbonnage.

La production du charbon de bois dont il va être question dans cette partie, se distingue de celle évoquée dans le premier volet de l'étude, essentiellement par les caractéristiques suivantes :

1°) Dans le 1er cas, il a été montré que le charbon de bois utilisé dans les ménages des différents villages de la vallée était souvent le résidu du bois de chauffe utilisé ou provenait d'une commande dont la rémunération se faisait souvent en nature (contre un repas aux talibés, cadeaux de vêtements aux Haratins saisonniers, etc.) : les producteurs ne sont donc pas des professionnels dans ce cas-ci, alors que dans le second cas, l'exploitation du charbon de bois est érigée en profession hautement lucrative.

2°) Le charbonnage dans la première partie de l'étude est apparu comme une activité domestique liée aux structures de production traditionnelles ; dans cette deuxième partie, il constitue une activité tournée vers "l'extérieur", une activité tournée vers la commercialisation, pour tout dire il apparaît comme une entreprise de production et de vente, mobilisant des capitaux, des techniques, de la main d'œuvre ... C'est pourquoi dans la première partie, il a été évité l'usage du mot charbonnage pour parler de la production et de la consommation domestique du charbon de bois, le terme ayant été réservé pour cette rubrique car se définissant ici comme une activité économique principale au même titre que l'agriculture, l'élevage ou la pêche. Comme tel, le charbonnage est une activité économique ancienne. Les forêts de la moyenne vallée ont presque toujours fait l'objet d'une exploitation de charbon de bois destiné à la vente dans les grandes villes des pays concernés : la préférence du charbon de bois au bois de chauffe dans les centres urbains étant liée à la combustibilité plus discrète du premier, le charbon de bois étant en outre plus aisément transportable et stockable que le bois. Le développement assez spectaculaire des centres urbains pendant ces dernières années est à l'origine de l'accroissement de la demande en charbon de bois, d'où l'accroissement de la production du charbon et partant le développement du charbonnage qui a atteint à l'heure actuelle des proportions considérables. Ce regain d'activité est à mettre en relation avec les effets de la dernière sécheresse qui, en produisant d'énormes quantités de bois mort, a engendré la nécessité de nettoyer certains peuplements forestiers pour en faciliter la régénération, et d'un côté avec l'aménagement des périphéries rizicoles et l'impératif de défrichement de certaines cuvettes et dépressions.

Ce développement sans cesse croissant pose aujourd'hui la nécessité d'organiser, de réglementer et de contrôler le charbonnage dans toute la moyenne vallée, sur une rive comme sur l'autre, avec cependant une conception, des méthodes et des moyens différents selon les pays.

Aussi cette étude sera-t-elle abordée en fonction des caractères spécifiques de cette activité sur les rives gauche (SENEGAL) et droite (MAURITANIE).

### 3.2. Le charbonnage sur la rive gauche (SENEGAL) de la moyenne vallée

#### 3.2.1. Caractère généraux

Le charbonnage au Sénégal est une activité organisée, strictement réglementée et très rigoureusement contrôlée. En principe, l'exploitation n'est permise que dans les forêts non classées. Cependant, même au sein de celles-ci, l'exploitation est strictement circonscrite dans les chantiers ouverts à cette fin. Aussi, les zones officiellement en exploitation ne représentent qu'une faible proportion des zones exploitables et à fortiori de l'ensemble des forêts de la moyenne vallée rive gauche.

La situation est la suivante :

Forêts classées et non classées de la rive gauche, moyenne vallée (Département de Podor et de Matam):

<u>Aire de peuplement</u>	<u>Forêts classées</u> ha	<u>Forêts non classées</u> ha	<u>Superficie totale</u> ha
PODOR	17 252	5 080	22 322
MATAM	6 870	3 550	10 420
<b>Total</b>	<b>24 122</b>	<b>8 630</b>	<b>32 752</b>

Au total les forêts non classées représentent 26% de la superficie totale des forêts de la moyenne rive gauche. Autrement dit, 26% de la superficie totale des forêts de ce secteur sont en principe destinés à l'exploitation du charbon. Cependant, à l'heure actuelle, une fraction seulement de cette superficie représente les zones effectivement ouvertes ou effectivement exploitées. En effet, la concentration du charbonnage dans le secteur de NDioum, département de Podor, est totale. Dans ce secteur en effet, 3 chantiers (zones d'exploitation) sont ouverts :

- NDioum-Walo	2 000 ha
- Thiélaw	3 000 ha
- M'Bantou	300 ha
<b>Total</b>	<b>5 300 ha</b>

soit 60 % des forêts non classées. En d'autres termes, les forêts effectivement exploitées pour la charbon de bois représentent un peu plus de la moitié des forêts exploitables. Cependant, d'autres zones d'exploitation sont ouvertes dans le département de Matam (entre Thialy et Pow), mais elles ne semblent pas susciter d'intérêt pour les charbonniers compte tenu de leur éloignement des centres urbains consommateurs du charbon de bois. Cela crée bien sûr de graves déséquilibres et une certaine irrationalité dans l'exploitation, d'autant plus que le nettoyage de certaines forêts après des années de sécheresse est une impérieuse nécessité.

En attendant de revenir sur cette question pour en suggérer des solutions, force est de constater que l'essentiel de la production du charbon de bois de la moyenne vallée rive gauche a lieu exclusivement dans le Département de Podor, arrondissement de NDioum, où les facilités d'acheminement vers Saint-Louis, Thiès ou Dakar sont plus grandes.

### 3.2.2. - Aspects Juridiques

L'organisation, le contrôle et la gestion de l'exploitation charbonnière relèvent de la compétence du Service des Eaux et Forêts. L'exploitation ne fait l'objet d'aucune discrimination nationale : elle est ouverte aux charbonniers de toutes nationalités disposant d'une carte professionnelle d'exploitation délivrée par les autorités compétentes sur les conditions suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Directeur National des Eaux et Forêts sous le couvert du Chef de la brigade forestière locale,
- un timbre fiscal de 3 000 F (à partir de 1979).

La durée de validité d'une carte professionnelle est de 4 ans renouvelable.

Les demandes sont transmises après avis de la brigade forestière locale à la Direction des Eaux et Forêts qui décide de l'attribution ou non de la carte professionnelle d'exploitation du charbon de bois selon la moralité du postulant (antécédents infractionnels, etc.) et en fonction de la proportion des requérants par rapport aux quotas annuels de charbon attribués aux zones d'exploitation demandées.

Une fois la carte professionnelle délivrée, l'exploitant est sous contrôle de la brigade forestière de sa localité d'exploitation.

Il se trouve qu'au Sénégal (rive gauche), tous les exploitants relèvent de la brigade forestière de NDioum.

A NDioum, compte tenu du fait que tous les exploitants de la région se trouvent concentrés dans cette zone, les autorités ont pris un certain nombre de mesures dont une visé à éviter la surcharge au niveau des chantiers ouverts en exploitation. En effet, aucun exploitant ne peut

disposer de plus de 10 coupeurs dans un chantier et, en plus, il ne doit pas exploiter dans plus de deux chantiers. En conséquence, chaque exploitant a droit à un maximum de 20 coupeurs répartis dans au plus deux zones d'exploitation.

Sur chaque quintal de charbon, l'exploitant doit verser une taxe de 150 francs CFA.

En dehors de ces considérations générales, un certain nombre de mesures sont également prévues en vue de réglementer la production. C'est ainsi que des sanctions sont prévues en cas d'infraction. Les types d'infraction les plus fréquents :

- le dépassement du quota affecté à chaque exploitant,
- l'abattage des essences vivantes,
- l'exploitation dans une zone non autorisée à cette fin.

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à la poursuite et l'emprisonnement en passant par l'amende et le retrait définitif de la carte professionnelle suivant l'ampleur du délit.

### 3.2.3. - L'organisation générale de la Production

#### 3.2.3.1. - Les types d'exploitation

Il existe 2 types d'exploitation du charbon de bois :

- l'exploitation individuelle
- la coopérative de production,

L'exploitation individuelle est la première forme sous laquelle s'est développé le charbonnage dans la moyenne vallée. Toute personne déttenant une carte professionnelle d'exploitation peut en effet, compte-tenu de ses moyens, engager des coupeurs et se livrer à l'activité de charbonnage.

Aujourd'hui, face au développement important de cette activité et vu le nombre sans cesse croissant des charbonniers, des problèmes se posent quant à la gestion de cette activité. La nécessité d'une organisation plus rationnelle était donc devenue impérieuse.

C'est pourquoi, s'inspirant du mouvement coopératif paysan, les autorités des Eaux et Forêts, avec la collaboration de l'ONCADA et de la BNDS, tentent la mise sur pied de structures collectives de production : des coopératives. Leur création répond à un triple objectif :

- Faciliter la répartition du quota de charbon en tenant compte de l'importance numérique de la coopérative et de la possibilité des associés,
- Faciliter la gestion en mettant à la disposition des brigades forestières des interlocuteurs (en l'occurrence des responsables de coopératives) en nombre plus réduit.
- Accroître les possibilités de production des charbonniers par un prêt d'argent et en matériel.

Pour encourager les charbonniers à intégrer les coopératives existantes ou à en former, d'importants quotas sont attribués à celles-ci qui les répartissent entre leurs différents membres.

Dans le rapport final, nous développerons davantage la structure d'une coopérative de même que celle de l'exploitation individuelle.

En attendant, il faut simplement souligner que l'exploitation individuelle demeure encore la structure numériquement prédominante par rapport à la coopérative de production : 4 % seulement des charbonniers sont membres d'une coopérative.

### 3.2.3.2. - La main d'oeuvre

L'exploitation du charbon, comme cela apparaît dans ce qui précède, est donc une entreprise ayant à sa tête un individu qui en est propriétaire et principal gestionnaire, qu'il soit membre d'une coopérative ou non. Le corps de l'entreprise est constitué par une imposante armée de coupeurs qui en constituent la main d'oeuvre dont les conditions d'engagement et de rémunération sont toutes particulières.

Le coupeur, comme son nom le laisse supposer, c'est l'homme du terrain, celui qui se trouve dans les lieux de production, mieux qui y a élu domicile ; un contrat le lie à l'exploitant en chef, dont leurs clauses sont les suivantes :

1°) L'exploitant, disposant d'une carte professionnelle de charbonnier, doit fournir en outre à chacun de ses coupeurs un permis de coupe délivré par le service des Eaux et Forêts. Le permis donne droit à l'exploitation d'une quantité déterminée de charbon moyennant une taxe de 150 F sur un quintal, taxe payée par l'exploitant et non par le coupeur.

Il faut ici souligner que le nombre de permis de coupe annuellement délivrés à un exploitant est fonction du quota annuel du charbon qui lui a été initialement attribué. Autrement dit, il est tout à fait loisible au charbonnier (exploitant) de se faire délivrer une seule fois un nombre de permis déterminé correspondant à l'ensemble de la quantité de charbon

qu'il lui est autorisé de produire pour l'année. En d'autres termes, l'organisation et la gestion de la production sont laissées à son entière discréction dans les limites strictes du quota annuel qui lui est attribué. Il peut écouter celui-ci en un mois ou l'étaler sur un an selon ses convenances personnelles. Mais il faut tout de suite ajouter que pour l'essentiel les exploitants font en sorte que l'exploitation n'ait pas lieu pendant l'hiver-nage compte tenu des difficultés climatiques et autres.

Donc en premier lieu, c'est l'exploitant charbonnier qui fournit le permis de coupe.

2°) L'ensemble du matériel de production est fourni par l'exploitant charbonnier : hache, coupe-coupe, râteau, pelle, sacs vides, etc.

3°) Le coupeur est nourri et blanchi par l'exploitant charbonnier.

4°) La rémunération est toute particulière : elle est fonction de la quantité de charbon produite par le coupeur ; en effet, le prix du sac est d'avance établi entre le coupeur et son "patron", autrement dit le "salaire" du coupeur dépend du nombre de sacs produits.

5°) L'exploitant-charbonnier est le seul interlocuteur du service des Eaux et Forêts : c'est lui qui répond des délits commis par ses coupeurs.

### 3.2.3.3. - Aspects socio-démographiques de la production

#### 1°) Les exploitants

En 1978, 570 exploitants professionnels ont été recensés dans la moyenne vallée rive gauche, tous ou presque établis dans le secteur de NDicoum.

#### - Structure ethnique

60 % des exploitants sont des Peuls du Fouta-Djalon (ressortissants guinéens), 34 % sont Toucouleurs et 6 % sont d'une autre ethnie (Wolof, Sosso, etc.).

Les Peuls guinéens dominent donc largement du point de vue de leur importance numérique ; cependant il apparaît paradoxal, pour une activité s'exerçant en pays Toucouleur, que les Toucouleurs ne représentent même pas la moitié des producteurs. Pour lever ce paradoxe, il faut tenir compte de considérations suivantes :

a) - En amont comme en aval, la structure de production et de commercialisation du charbon de bois est sous le contrôle des Peuls du Fouta Djalon. En effet, dans les points de vente du charbon des principaux centres urbains, on retrouve essentiellement les Peuls du Fouta-Djalon. Cela est particulièrement visible à Dakar. De ce fait la solidarité entre expatriés

joue beaucoup, et les producteurs de charbons de bois, Peuls du Fouta-Djalon, n'éprouvent aucune difficulté d'écoulement de leur production parce que possédant de solides attaches au niveau de la ville au sein de leurs compatriotes qui y sont installés. Or, ceci n'est pas le cas chez les Toucouleurs que la vente du charbon dans les centres urbains ne semble pas attirer. Aussi cette ethnie est-elle faiblement représentée en amont du circuit.

b) Il existe une raison psycho-sociale à la désaffection des Toucouleurs pour le charbonnage. En effet, d'une manière générale, l'exploitation et le commerce du charbon sont mal vus par les Toucouleurs pour des raisons tenant à la vision globale du monde de cette ethnie : on considère à tort ou à raison que le commerce du charbon ne peut jamais enrichir, pis que cela, c'est une activité qui un jour ou l'autre peut provoquer une malédiction pour qui s'y livre, malédiction déclenchée par la colère des Dieux de la forêt ! Mais nous l'avons déjà dit, le monde Toucouleur vénère la forêt quoiqu'on dise et quoiqu'on pense. Il faut absolument tenir compte de cette donnée psycho-sociale capitale.

#### - Structure professionnelle

Tous les charbonniers n'ont pas le charbonnage comme activité professionnelle principale : 33 % ont comme activité principale l'agriculture, contre 60 % qui n'ont pas une autre activité en dehors du charbonnage. Ces 33 % correspondent certainement à la proportion des Toucouleurs dans le corps total des exploitants. En tout état de cause, cette donnée est capitale dans la mesure où elle explique les pénuries de charbon que connaissent les grandes villes pendant certaines périodes de l'année, en particulier pendant l'hivernage (été) et l'automne, saison de cultures par excellence. Ce n'est donc que pendant la morte saison (saison sèche) que la production du charbon atteint sa vitesse de croisière. En définitive le calendrier culturel influence beaucoup la production du charbon dans la moyenne vallée. L'introduction de la culture irriguée dans la vallée, avec la possibilité de culture de contre-saison, risque de bouleverser les données actuelles du problème au grand dam des centres urbains essentiellement ravitaillés en charbon de bois par cette zone.

#### - Structure par sexe et par âge

Tous les exploitants de charbon de bois sont de sexe masculin dans la moyenne vallée rive gauche. C'est en effet une activité qui exige une disponibilité permanente et une grosse dépense d'énergie. Aussi semble-t-elle exclure à priori la présence féminine. Même les hommes qui s'y adonnent doivent témoigner d'une certaine vigueur que ne doit pas trahir leur âge. Aussi la moyenne d'âge des exploitants est relativement basse - 38 ans - Le doyen d'âge a 52 ans et le benjamin 30 ans.

#### 2°) Les coupeurs

##### - Structure ethnographique

Les coupeurs constituent la fraction numériquement la plus importante dans la structure de production du charbon de bois. En moyenne, chaque exploitant dispose de 15 coupeurs. Ainsi en 1973, on dénombrait

compte tenu du nombre des exploitants, 8 550 coupeurs au total, tous concentrés également dans les chantiers de production du secteur de NDIoum. Dans cette "armée" de coupeurs, les ressortissants guinéens (Peuls du Fouta-Djalon) prédominent : 80 % du corps total, contre 12 % de Toucouleurs et 3 % appartenant à d'autres ethnies (Bambara, Soçé, etc.). On voit donc que l'allure de la courbe représentative de la structure ethnique des coupeurs suit exactement celle des exploitants, et son analyse recoupe strictement celle qui a été faite de la dernière.

#### - Structure professionnelle

47 % seulement des coupeurs ont ce travail comme activité exclusive, contre 53 % ayant une autre activité professionnelle principale : l'agriculture, la pêche, etc. Ainsi, on peut noter que c'est surtout à la base de la production qu'il y a des tendances concurrentielles entre le charbonnage et les autres activités professionnelles, en particulier l'agriculture, qui semble considérablement primer sur le charbonnage pendant les saisons de cultures. Cet argument renforce donc celui précédemment avancé, à savoir que le calendrier agricole provoque des indentations dans la production annuelle du charbon au sein de la moyenne vallée du Sénégal, situation qui risque, répétons-le, de s'amplifier avec l'introduction de la culture irriguée.

#### - Structure par sexe et par âge

Tous les coupeurs sont de sexe masculin. Il ne pouvait en être autrement, compte tenu des nombreuses privations et difficultés de tous ordres liées à cette activité. Le travail de coupe exige une vitalité incompatible avec un âge assez avancé. C'est peut-être pourquoi aucun coupeur n'atteint la cinquantaine d'années : le plus âgé ne compte pas plus de 49 ans "pluies" et les moins âgés ont 20 ans seulement. D'une manière générale, la moyenne d'âge est de 34 ans.

Une importante conclusion s'impose au terme de ce bref aperçu socio-démographique de la production,

Le charbonnage engendre d'importantes migrations de travail des Peuls du Fouta-Djalon (originaires de la Guinée) en direction de la moyenne vallée du SÉNÉGAL. Ces migrations sont, entre autres causes à l'origine du gonflement actuel du village de NDIoum, mais aussi et surtout de la création de hameaux spontanés dans l'île à Morfil non loin des chantiers de production du charbon de bois. Ces immigrants dont certains ont pu trouver des zones de culture pour "meubler" leur temps pendant la saison des pluies, disent également s'intéresser à la riziculture incandée actuellement en introduction dans la vallée. A plus ou moins brève échéance, ils constitueront, compte-tenu de leur rythme d'accroissement actuel, un poids démographique et social dont devront tenir compte les prévisions d'aménagement intégré du bassin du SÉNÉGAL.

#### 2.2.3.4. - Taux de production et problèmes fiscaux

##### 1°) Evaluation de la production

Une enquête menée auprès du Service des Eaux et Forêts et d'un échantillon de 50 exploitants a permis d'établir qu'en 1977 et 1978 la quantité globale de charbon exploitée dans le secteur de NDioum est respectivement de : 358 000 q et 282 000 q, soit une moyenne annuelle de 345 000 q. Cette quantité, rapportée à 570 exploitants, donne une production moyenne annuelle de 605 q/an par exploitant.

##### 2°) Revenu annuel d'un exploitant

Connaissant la production moyenne annuelle d'un exploitant (605 q), il est possible de calculer le revenu de celui-ci.

Le sac de charbon pèse en moyenne 50 kg et son prix de vente est de 750 F CFA. La production annuelle d'un exploitant représente donc 1 200 sacs, et un produit brut de 907 500 F.

D'autre part, le coût moyen de la production (coût du matériel de production, coût de la production du coupeur, coût du transport des lieux de production vers les centres urbains, taxes et divers), s'élève, d'après l'enquête sur un échantillon de 50 exploitants, à 300 350 CFA par an et par exploitant. A partir de ces deux éléments (prix de vente total de la production et coût global de la production), le revenu annuel moyen net d'un exploitant est de :

907 500 CFA - 300 350 CFA = 607 150 CFA  
correspondant à un revenu moyen mensuel de 51 000 F CFA.

La même méthodologie a permis d'évaluer le revenu moyen annuel d'un coupeur à 175 000 F CFA, soit le quart du revenu annuel des "intermédiaires", sous-traitants du charbon, que sont les explicitants professionnels.

En tout état de cause, le charbonnage apparaît au Sénégal (moyenne vallée) comme une activité économique très importante de par :

- le ravitaillement des centres urbains en sources d'énergie qu'il assure,
- sa fiscalité élevée ; cette activité, pour le seul secteur actuellement en exploitation à NDioum, rapporte annuellement à l'Etat Sénégalais (taxes, impôts et divers), 116 000 000 CFA.
- l'importante main d'œuvre qu'il mobilise : 570 exploitants, 8 550 coupeurs en gros ; par conséquent, il permet de résorber le taux de chômage.

C'est donc un secteur économique dont l'Etat Sénégalais a tout intérêt à améliorer la gestion, l'organisation. En attendant d'y revenir pour donner des propositions concrètes, il convient d'ores et déjà de signaler les graves conséquences sur l'environnement et l'équilibre écologique qu'engendre le charbonnage. C'est là également un aspect sur lequel nous reviendrons dans le rapport final.

Pour l'heure et à titre de comparaison à tous points de vue, nous abordons l'étude de l'exploitation du charbon de bois sur la rive droite, en République Islamique de Mauritanie. Nous appuyant sur les éléments de comparaison, nous tirerons une synthèse globale et provisoire sur l'ensemble de cette activité au sein de la moyenne vallée.

### 3.3. - Le charbonnage sur la rive droite (RIM) de la moyenne vallée

#### 3.3.1 - Aspects juridiques

Cette activité n'a pas encore atteint en Mauritanie le même niveau d'organisation et de gestion qu'on retrouve au Sénégal. Cela est pour le moins paradoxal dans la mesure où, contrairement au Sénégal où les aires forestières sont plus nombreuses et plus dispersées dans le territoire national, la Mauritanie ne dispose de forêts que dans la vallée du fleuve.

C'est dire que le ravitaillement de toutes les villes mauritanienes en charbon de bois se fait à partir de la vallée du Sénégal. Aussi, ce pays gagnerait-il à étudier les voies et moyens susceptibles d'améliorer la situation actuelle. En effet, il n'existe aucune condition à priori pour exploiter du charbon de bois, sinon se faire délivrer un permis de coupe moyennant 60 UM (1) le quintal comme taxe (soit 300 F CFA le quintal). En outre, il n'y a pas de cadre d'exploitation défini et surtout pas de chantiers ouverts en exploitation du charbon de bois.

L'exploitation est absolument libre sous réserve de ne pas couper les essences vertes et d'avoir un permis pour les besoins de la fiscalité. Cela pose des problèmes de contrôle eu égard à l'extrême mobilité des coupeurs qui n'ont pas d'attaches précises. Aussi, les chiffres avancés quant aux infractions commises laissent parfois perplexes.

#### Région de Brakna :

1976	18	cas d'infractions
1977	10	" "
1978	49	" "

#### Secteur de Boghé :

1976	29	"
1977	9	"
1978	11	"

Ces chiffres, de l'avis même des Services des Eaux et Forêts, sont très loin de la réalité : beaucoup de cas d'infractions passent inaperçus.

Autre problème important à signaler : il n'y a pas une durée précise de validité d'un permis de coupe : celle-ci est fonction de la quantité de charbon à exploiter (elle peut aller de quinze jours à un mois). Ce qui rend plus ardue la tâche des agents des Eaux et Forêt quant à au contrôle de l'exploitation. Il existe cependant une restriction à l'exploitation libre : l'interdiction absolue de sillonnner les forêts classées.

---

(1) UM : Ouguya Mauritanien = 5 F CFA.

Toutes les données prouvent qu'il est malaisé d'aborder le charbonnage sur la rive droite avec la même rigueur analytique que sur la rive gauche. Cependant, un long séjour dans cette zone a permis d'"imprimer" à cette activité une formule d'organisation recouvrant sur certains aspects, ce qui se passe sur la rive droite.

### 3.3.2. - Organisation générale de la production

#### 3.3.2.1. - Les types d'exploitants

Comme au Sénégal, il existe en Mauritanie ce que nous avons appelé les "intermédiaires". Ce sont ceux que le Service des Eaux et Forêts désigne par le terme moins péjoratif d'"exploitants". Ce sont des sortes d'entrepreneurs disposant d'une main d'œuvre pour la coupe, la carbonisation et la mise en sacs. Ces exploitants se chargent de fournir à cette main d'œuvre des permis de coupe et lui assurent la nourriture. Le coupeur vend ensuite sa production à son "patron" à un "prix d'usine". Dès lors, l'"exploitant" se charge de faire acheminer le charbon vers les centres urbains où est écoulée la production.

Nous avons retrouvé au Sénégal deux formes d'organisation de la production : l'exploitation individuelle et la coopérative. En Mauritanie également, sur un échantillon de 55 exploitants, 95 % sont exploitants individuels et 5 % sont membres d'une coopérative de production. Fait curieux, ces coopérateurs appartiennent à des coopératives implantées au Sénégal. C'est dire que la "frontière" ne constitue pas un obstacle majeur à l'exploitation du charbon de bois dans la moyenne vallée.

#### 3.3.2.2. - La main d'œuvre

Là également, le corps de l'entreprise est constitué par une imposante "armée" de coupeurs, les hommes de terrain. Ils travaillent pour les exploitants selon les conditions précédemment énoncées. Ils élisent souvent domicile dans les endroits d'exploitation. On les rencontre dispersés dans les forêts de la moyenne vallée, avec tout leur matériel de "camping". Contrairement au Sénégal, il n'y a pas de nombre limite de coupeurs pour un exploitant. L'importance de la main d'œuvre de ce dernier est fonction de ses capacités financières et matérielles propres.

### 3.3.2.3. - Aspects sociodémographiques de la production

#### 1°) - Les exploitants

Il est difficile de dire avec exactitude le nombre d'exploitants en exercice dans la rive droite, dans le secteur compris entre Rosso et Boghé (1), sans doute le secteur le plus productif du charbon de bois dans toute la

---

(1) Le secteur compris entre Boghé-Kaédi et Matam Réo est pour l'instant exclu de cette étude parce que nous ne disposons pas à l'heure où nous écrivons de toutes les données chiffrées complètes le concernant. Nous y reviendrons dans le rapport final.

moyenne vallée mauritanienne. Il y a en effet beaucoup d'insuffisances au niveau du Service des Eaux et Forêts de ce pays. On ignore en particulier le nombre exact d'exploitants de cette zone. Le nombre de permis de coupe délivrés ne permet pas d'évaluer l'effectif des exploitants dans la mesure où un exploitant peut s'en faire délivrer plusieurs à la fois. Cependant, on peut s'appuyer sur la quantité globale de charbon annuellement produite dans ce secteur (elle est connue) d'une part, et d'autre part sur la quantité moyenne annuelle de charbon de bois produite par un exploitant qui a été obtenue d'après une enquête sur un échantillon de 55 exploitants.

D'après le Service des Eaux et Forêts, la quantité moyenne annuelle de charbon de bois produite est de 130 208 q (chiffre obtenu en faisant la moyenne des productions de 1976, 1977 et 1978). D'autre part, l'enquête a permis d'établir qu'en moyenne un exploitant produit 326,5 q de charbon de bois par an. En conséquence, on peut estimer le nombre d'exploitants à 400 environ.

#### - Structure ethnique des exploitants

Il y a plus d'équilibre dans la répartition ethnique des exploitants en Mauritanie qu'au Sénégal. En effet, sur la rive droite, 45 % des exploitants sont Toucouleurs, 37 % des Maures haratins et 18 % des Wolofs. Cette répartition reflète assez fidèlement la physiognomie démographique de la moyenne vallée mauritanienne où cohabitent Toucouleurs, Haratins et Wolofs.

#### - Structure professionnelle

Contrairement au Sénégal, le charbonnage dans la moyenne vallée mauritanienne n'est pas une activité professionnelle exclusive. C'est une activité très largement associée à d'autres, 3 % seulement des exploitants ont le charbonnage comme seule activité professionnelle, 77 % sont en plus cultivateurs, 10 % sont également éleveurs, et 10 % exercent d'autres activités lucratives en plus du charbonnage. Il n'y a donc pas de spécialisation en charbonnage sur la rive droite. C'est dire que cette activité est largement tributaire du calendrier agricole, et les pénuries en charbon de bois pendant l'hivernage sont plus accentuées dans les villes mauritanienes que dans celles du Sénégal.

#### - Structures par sexe et par âge

La fourchette d'âge des charbonniers exploitants se situe entre 28 et 68 ans, et la moyenne d'âge sur un échantillon de 55 exploitants est de 41 ans. Ils sont tous de sexe masculin.

#### 2°) - Les coupeurs

Il est impossible d'avancer un chiffre quelconque concernant leur nombre, car il est difficile d'évaluer le nombre de coupeurs dont dispense chaque exploitant. Aucune réglementation précise n'existe à ce propos en Mauritanie comme c'est le cas au Sénégal. Cependant, on peut

dire exactement la même chose pour les coupeurs que ce qui a été dit concernant les structures ethno-démographiques, professionnelles et par sexe et âge des exploitants. Une originalité cependant par rapport à l'analyse précédente sur un échantillon de 45 coupeurs, 5 % sont de sexe féminin !

### 3.3.3. - Taux de production et problème fiscaux

La quantité moyenne annuelle de charbon de bois produite en Mauritanie (entre Rosso et Boghé) s'élève en gros à 130 200 q. Cette activité mobilise quelque 400 exploitants produisant en moyenne 326,5 q par an et par exploitant. A partir de ces éléments, on a pu calculer qu'en moyenne le revenu d'un exploitant est de 696 000 CFA par an. D'un autre côté cette production rapporte en taxes et divers la somme de 39 062 400 CFA par an à l'Etat Mauritanien.

Tous ces éléments, qui seront approfondis dans un volume spécial, permettent d'ores et déjà de dire qu'il s'agit là d'une activité économique d'une importance capitale, et à l'organisation et la gestion de laquelle les autorités mauritanienes devraient s'attacher. La solution des problèmes de sources d'énergie, dans les grandes villes notamment, est à ce prix.

### CONCLUSION

Cette étude sur la production du bois et du charbon de bois est indicative des problèmes de l'économie des sources d'énergie dans la moyenne vallée du Sénégal. Cette économie s'appuie largement, sinon exclusivement sur les ressources forestières qu'on qualifie entre autres ressources, de "tarissables"; mieux que cela, ce sont des ressources fragiles. Ce qui pose déjà la nécessité d'une gestion rationnelle du patrimoine forestier. Celle-ci comme il ressort de l'étude, n'est pas toujours heureuse : elle est encore à l'état de balbutiements. Or cet état de fait est incompatible avec les tendances actuelles de l'exploitation : une formule améliorée est donc aujourd'hui un impératif de premier ordre. Cet impératif se trouve accentué devant toutes les menaces qui planent sur les forêts de la moyenne vallée comme l'épée de Damoclès :

- menaces liées à la fluctuation de la pluviométrie et par conséquent à la rémission du phénomène de crue
- menaces liées aux diverses hypothèses d'aménagement
- menaces surtout liées à la surexploitation actuelle à des fins énergétiques, surexploitation dont l'ampleur peut s'exprimer à travers le volume global de bois et de charbon de bois annuellement exploité en rapport avec les possibilités de régénération des essences et des forêts. Une étude ultérieure se construira autour de ces données et éclairera davantage les problèmes fiscaux si délicats et si importants pour les Etats concernés.

B.II.2 - L'ARTISANAT  
(par la SICAI)

Traditionnellement, l'artisanat dans la société précoloniale était principalement le monopole de certaines castes héréditaires dont les principales étaient :

- les Maabubé (sing Maabo), tisserands
- les Sakébé (sing. Saké), les travailleurs du cuir
- les Waybubé (sing. Baylo), les travailleurs des métaux : forgerons et bijoutiers
- les Lawbé (sing Labo), les travailleurs du bois.

Ces castes dont on vient de donner les dénominations en langue Pulaar se retrouvaient plus ou moins dans toutes les ethnies de la vallée.

L'industrie locale (bien que limitée), et la concurrence en prix et qualité des produits importés, ont énormément affaibli ces dernières années, ici comme ailleurs, ces nobles métiers traditionnels. Les artisans vieillissent et meurent sans que personne n'en recueille l'héritage. Les jeunes cherchent à émigrer et les petites industries se réduisent en nombre et en variété.

Le travail des métaux, qui nous concerne de plus près, est peut être moins touché que les autres. Mais les artisans traditionnellement classés dans cette activité se dédient plus à des œuvres d'intérêt artistique qu'à la fabrication d'équipements agricoles.

Une catégorie que nous pourrions, au contraire, définir comme nouvelle, n'étant pas traditionnelle, est celle des mécaniciens et des garagistes venus à la suite de la diffusion de la motorisation. En général, ils travaillent dans la réparation et l'entretien des voitures et des camions et, jusqu'à présent, ne sont entrés que de façon marginale dans le domaine des réparations de grosses machines agricoles (tracteurs, moissonneuses, pompes, etc.), confiées en général aux spécialistes des maisons de construction. On peut affirmer qu'il existe, dans cette catégorie, un potentiel d'appui à la mécanisation de l'agriculture.

#### 1 - INVENTAIRE DES ARTISANS

Un recensement des professions, réparties par ethnies, a été récemment conduit dans la vallée du Sénégal, par un groupe de consultation français ; on peut en tirer des informations sur l'importance et la diffusion relative de la profession artisanale, même si malheureusement nous ne disposons pas de données réparties par spécialisation. Les chiffres actuellement disponibles concernent les départements et arrondissements suivants :

<u>Département</u>	<u>Arrondissements</u>
Dagana	Mbane, Rao, Ross Bethio
Podor	NDioum, Thille Boubacar, Salde, (Casques) *
Matam	Thilogne, Kanel, Séme, (Ourossogui) *
Bakel	Ololdou

\* Données non disponibles au 31/1/79

Les populations globales et les artisans enregistrés sont indiqués dans le tableau suivant :

Département	Arrondissement	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
1) Dagana	Mbane	86	35.000	13	5.337	220	4,1	1.400
	Rao	117	62.000	9	4.797	175	3,6	2.300
	Ross Béthio	145	110.000	10	7.738	126	1,6	1.800
2) Podor	NDioum	310	87.000	36	10.111	783	7,7	6.700
	Thille Boub.	184	50.000	7	1.911	100	5,2	2.600
	Salde	115	49.000	19	8.174	638	7,8	3.800
3) Matam	Thilogne	126	133.000	11	11.588	695	6,0	8.000
	Kanel	58	45.000	30	23.163	515	10,9	4.900
	Séme	81	49.000	41	24.788	278	9,2	4.500
4) Bakel	Ololdou	66	21.000	22	7.082	363	5,1	1.100

Le point que nous essaierons d'éclairer dans les pages suivantes concernera le sens que peut avoir le travail d'artisan et les moyens réels dont il dispose vraiment.

Comme nous le verrons, ces moyens sont souvent assez limités, et le fait de n'être qu'artisan parmi les Toucouleurs, les Maures, et les Sarakollés peut vouloir dire se trouver souvent au-dessous de la limite de la simple survie.

## 2 - LES MOYENS DE L'ARTISANAT

A partir d'une recherche conduite pour le compte de l'OMVS, sur 20 villages de la vallée (Sénégal et Mauritanie) choisis à travers un échantillon raisonné, nous avons essayé de tirer quelques informations plus détaillées sur les classes d'artisans directement plus concernées par l'agriculture.

Dans l'ensemble des villages étudiés nous avons trouvé en tout 44 artisans ainsi répartis :

- (a) Nombre total de villages
- (b) Population totale estimée (arrondie)
- (c) Nombre de villages étudiés
- (d) Populations étudiées
- (e) Nombre d'artisans
- (f) Pourcentage d'artisans sur toute la population étudiée
- (g) Nombre d'artisans estimés sur la population totale (arrondi).

Activité	Nbre total d'artisans	dont au Sénégal	dont en Mauritanie
Mécaniciens	2	1	1
Maçons	22	16	6
Forgerons	16	10	6
Menuisiers	4	4	0
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>31</b>	<b>13</b>

Il faut souligner le faible nombre de mécaniciens ; les menuisiers forment par contre 10 % du total, mais leurs rapports avec le monde agricole sont certainement très faibles.

Une analyse de la situation du "patrimoine" de ces artisans ne peut être conduite que sur un nombre restreint d'entre eux, éparpillés dans différents villages tant du Sénégal que de la Mauritanie, et à propos desquels nous ne disposons pas d'informations plus détaillées.

A partir de l'analyse du nombre et du type de l'équipement dont on dispose, et de la connaissance très approximative de leur valeur d'achat, nous avons jugé utile de donner une estimation en prix 1979 de la valeur globale des équipements que possède chaque artisan. Il est inutile de dire que le chiffre indiqué représente un simple ordre de grandeur, étant donné que l'on ne dispose d'aucune information, même indicative, sur certains types d'équipement tels que, par exemple, les enclumes dont la valeur peut varier de 1 à 20. Le tableau suivant résume les données recueillies.

Activités principales	Activités secondaires	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
Forgeron	Agriculteur	8	1971	100,000	-	Sénégal
Agriculteur	Forgeron	14	1970	40,000	5,000	"
Bijoutier	Forgeron	33	1964	240,000	-	"
Agriculteur	Forgeron	10	1957	65,000	-	"
Agriculteur	Forgeron	24	1966	100,000	-	"
Agriculteur	Forgeron	9	1958	40,000	20,000	"
Forgeron	Menuisier	15	1936	31,000	-	Mauritanie
Forgeron	Agriculteur	36	1970	180,000	-	"
Maçon	Agriculteur	17	1970	38,000	-	Sénégal
Agriculteur	Maçon	13	1968	28,000	-	"
Agriculteur	Maçon	3	1974	3,000	-	Mauritanie
Maçon	Tailleur	3	1973	4,000	-	"
Eleveur	Maçon	12	1958	23,000	-	"

(a) Nombre d'équipements

(b) Année début activité

(c) Valeur totale estimée des équipements

(d) Valeur estimée des équipements autoproduits

(e) Pays

L'analyse du tableau ci-dessus indique surtout que cinq travailleurs seulement sur treize considèrent l'artisanat comme profession principale ; aucun d'entre eux ne possède d'outils non manuels (scie, perceuse ou fraise électrique, etc.) et le nombre d'outils est très limité surtout si l'on considère qu'il comprend même des outils de peu de valeur, tels que les tournevis ou les marteaux. La valeur maximale, en équipement, est de 240 000 F CFA d'après ce qui a été déclaré par un bijoutier (forgeron en deuxième activité) qui semblerait en tout état de cause avoir largement surestimé son équipement.

D'autres renseignements sur la présence et l'activité des artisans de la vallée, peuvent dériver des résultats encore partiels d'une enquête sur les rapports entre ville et campagne qui se déroule en collaboration avec l'OMVS.

Cette enquête a concerné tant les artisans des différentes spécialités que les commerçants des centres les plus importants de la vallée (Richard Toll, Dagana, Podor et NDioum, Matam, Ourossogui, Bakel). Nous reportons dans le tableau suivant le nombre d'artisans appartenant, pour chaque centre, aux catégories qui nous intéressent ainsi qu'un regroupement des autres classes artisanales relevées et des commerçants.

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)
Mécaniciens	5	5	4	5	9	4	8	40
Maçons	8	13	16	10	15	12	11	85
Menuisiers	7	12	14	4	18	4	6	65
Forgerons	6	7	8	4	8	14	4	51
Electriciens	-	3	5	-	2	3	-	13
Autres artisans	93	79	83	44	128	44	92	563
Commerçants	123	103	86	49	139	46	65	616
Total	247	222	216	116	319	127	186	1,433

(a) Richard Toll

(b) Dagana

(c) Podor

(d) NDioum

(e) Matam

(f) Ourossogui

(g) Bakel

(h) Total

Si l'on exclut les commerçants du calcul, on a le pourcentage de répartition suivant entre les différentes catégories artisanales, pourcentage déjà utilisé pour les premières évaluations quant aux artisans présents dans la vallée et reporté précédemment :

- Mécaniciens	4,9
- Maçons	10,4
- Menuisiers	8,0
- Forgerons	6,2
- Electriciens	1,6
- Autres artisans	68,9

Une recherche plus approfondie, développée à travers un questionnaire articulé sur 40 arguments environ, a été conduits sur un total de 253 artisans. En ce qui concerne les catégories qui nous intéressent, nous disposons de données concernant 49 artisans ainsi répartis.

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)
Mécaniciens	2	2	2	-	2	2	1	11
Maçons	1	3	3	3	1	3	-	14
Menuisiers	2	3	2	1	2	2	1	13
Forgerons	1	1	1	1	1	1	-	6
Electriciens	-	1	2	-	1	1	-	5
Total	6	10	10	5	7	9	2	49

- (a) Richard-Toll
- (b) Dagana
- (c) Podor
- (d) NDioum
- (e) Matam
- (f) Ourossogui
- (g) Bakel
- (h) Total

Les résultats de l'élaboration de ces données, que nous considérons encore partiels, seront présentés lors du rapport définitif.

## CHAPITRE B.III. - LES MIGRATIONS

En Afrique de l'Ouest, la région du Fleuve Sénégal est une des régions les plus anciennement et les plus profondément touchées par les phénomènes d'émigration. L'histoire, notamment celle de la région Soninké, permet d'expliquer la genèse et le développement de ces processus qui ont commencé dès le début du siècle. Très rapidement, deux types d'émigration ont pris forme : les migrations de type Soninké à vocation internationale à titre de navigateur sur les bateaux des marines européennes ou de commerçant ou d'employé vers les autres pays d'Afrique Francophone, les migrations de type Toucouleur à vocation nationale vers Dakar et les principaux centres urbains du Sénégal (1).

Le domaine des migrations est un de ceux pour lesquels l'absence des données fiables se fait le plus sentir : pour aucune région ni pour aucune catégorie de population, on ne dispose d'enquête complète et récente permettant de connaître précisément l'ampleur d'un problème dont on sait seulement qu'il est un des problèmes majeurs de l'économie de la vallée et de son avenir.

Les mouvements d'émigration qui sont déjà assez anciens ne sont poursuivis et amplifiés au cours des deux dernières décennies à deux niveaux : celui de migrations temporaires affectant une certaine proportion d'hommes à partir de l'âge de 20 ans allant chercher du travail en dehors de la vallée pour des périodes de quelques mois à quelques années et celui de migrations semi-définitives ou définitives affectant une certaine fraction des migrants temporaires décidant de s'installer avec épouses et enfants à Dakar, Nouakchott et dans les principaux centres urbains de la Mauritanie et du Sénégal. Dès 1957-58, on estimait à environ 60 000 le nombre d'originaires de la vallée installés dans les centres urbains (2). Mais depuis, ce mouvement n'a fait que s'amplifier, atteignant des proportions de plus en plus fortes de jeunes hommes et gagnant des catégories de populations qui restaient en dehors de ces flux de migrations jusqu'alors.

### B.III.1 - LES TYPES DE MIGRATIONS

Si l'émigration est un phénomène qui touche l'ensemble de la population de la vallée, les processus migratoires semblent assez différents d'une région à l'autre et d'une catégorie de population à l'autre, un certain nombre de critères ont été retenus en première analyse afin de tenter de définir les principaux types de processus migratoires.

Ces critères sont les suivants :

- La proportion de migrants de travail parmi la population adulte masculine.
- Les principales directions géographiques de la migration.
- La proportion d'épouses et d'enfants qui accompagnent le migrant dans sa migration.

---

(1)ADAMS

DIOP

KANE LERICOLLAIS

(2) MISOES p. 242-243

- L'ancienneté du ou des courants migratoires.
- La durée et le rythme de la migration.
- La tendance à une installation définitive ou quasi-définitive hors de la vallée.

Naturellement, ces critères ne sont pas interdépendants, mais l'élaboration d'une typologie même sommaire va permettre d'en regrouper certains.

Ainsi, quatre principaux types de processus migratoires peuvent être distingués :

#### Migrations de type A

Ce type de migration caractérise essentiellement sur les deux rives du fleuve l'ensemble du pays Soninké, en fait donc, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, et la partie du pays Toucouleur qui est limitrophe du pays Soninké : le Damga et le Bosséa (Rive Mauritanienne et Rive Sénégalaise).

Dans le domaine des migrations, la région Soninké a, par rapport aux régions situées plus en aval, une spécificité que l'histoire peut seule aider à expliquer P.D. Curtin (1) a souligné l'importance à partir du 17 ème siècle des communautés commerçantes du Gadyaga qui étaient les partenaires privilégiés des traitants européens pour le commerce des esclaves, de l'or, de l'ivoire et de la gomme, en contraste avec la dimension beaucoup plus modeste du commerce des esclaves sur le moyen Fleuve. A cette pratique, d'une grande densité, des échanges commerciaux avec l'extérieur, se sont substituées sous la domination coloniale les migrations saisonnières des jeunes Soninké venant comme navétanes dans les zones arachidières, et les migrations fluviales puis maritimes des "laptots" et des "navigateurs" à partir de la fin du 19e siècle. Ce passé migratoire ancien est attesté par le fait que par exemple dans des villages "80 % des hommes ayant actuellement entre 70 et 75 ans ont migré au moins une fois dans leur vie". Les flux migratoires connaissent un nouvel et rapide essor à partir des années 1955-60, le flux principal se faisant en direction de la France (2).

D'après les données recueillies sur 6 villages de la rive sénégalaise et un village de la rive mauritanienne, les caractéristiques de ce type de migration sont les suivantes :

- Taux très élevé de migration pour la population adulte masculine ; ce taux selon les villages varie entre 40 et 55 % pour une moyenne de 46 %.

- Prédominance des migrations vers les pays lointains : France (entre 50 et 85 % selon les villages) et autres pays d'Afrique Occidentale et Centrale (Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, etc. : 4 et 25 %).

---

(1) P.D. Curtin Economic change in Precolonial Africa-University of Wisconsin - 1975

(2) F. KANE et A. Lericollais - l'émigration en pays Soninké - Cahiers ORSTOM - Vol XII, n° 2, 1975.

**TABLEAU N° B 1111 - DONNEES SUR LES MIGRATIONS DE TYPE A**  
**(PAYS SONINKE ET DAMGA)**

	Popula-	tions	Migrants de		Migrants par:		Destination des migrants de travail							
			Nbres	% Absents	travail	travailleurs avec ép.	en % selon la destination							
							Nbre	%	Dakar	Sénég.	Nchott	RIM		
BALOU (1)	1 996		321	16	198	40	42	23	8	5	2	25	62	
KOUNGHANY (2)	1 586		250	16	168	2	2	2	11	2	2	2	12	75
GOUMAL (3)	672		100	16	82	46	6	5	6	2	2	2	4	83
BARKEVI (3)	534		72	2	65	44	3	1	8	5	1	1	4	83
N'GANNO (4)	995		178	18	120	48	22	18	14	16	1	1	22	48
THIALI (4)	789		107	14	93	47	11	12	24	16	1	1	5	55

(1) Données Projet d'Etude Socio-Economique OMVS 1978

(2) Données ENEA 1976-77 ~ 1974

(3) Données J. Y. Weigel ORSTOM 1977-78

(4) Données M. Fiélix, Purdue University ~ USAID ~ USAID Projet Afr. 1258  
 (1977-78).

- Faible taux d'accompagnement pour les épouses et les enfants. Le coût élevé des voyages qui se font souvent par avion (vers la France, le Gabon), le dépassement et surtout les difficultés d'installation correspondant à ces migrations lointaines freinent le départ des familles (1). Dans cette catégorie de migrations, les femmes qui partent sont celles dont les maris migrent vers les villes du Sénégal, de la Mauritanie ou des autres pays d'Afrique.

Cependant, il devient de moins en moins rare aujourd'hui qu'un migrant ayant une situation bien rémunérée se fasse accompagner par une épouse : sur 129 émigrants de Balou en France, 10 se sont fait accompagner ou rejoindre par une épouse (sur 85 migrants mariés).

- Les courants d'émigration sont anciens.

- Les migrations sont de longue durée et la vie migratoire prolongée.

Ce type de migration lointaine nécessite un investissement initial important, en raison notamment du prix du voyage. Aussi le départ pour la France, la Côte d'Ivoire ou le Gabon est-il parfois précédé d'une ou plusieurs migrations vers Dakar ou tout autre ville du Sénégal, réalisées pour les formalités nécessitées par le grand départ, l'argent même du voyage étant le plus souvent avancé par un parent déjà migrant. Les migrations lointaines ne sont pas faites par les éléments les plus jeunes ; par contre elles se poursuivent jusqu'à un âge assez avancé ; pour Gandé par exemple, 12 sur 63 migrants en France ont plus de 45 ans et 5 plus de 50 ans (2).

Pour ce type de migration, "le mariage est loin d'être un frein à la migration et celle-ci est partie intégrante de la vie sociale et économique (3)". En effet, les migrants célibataires sont une minorité. Ce sont ceux qui sont les plus jeunes (21 % à Gandé) ; le plus souvent, ils prennent leur première épouse au premier congé. Cette première migration devenait presque la condition nécessaire pour se procurer une épouse. Ultérieurement, à l'occasion d'un des congés suivants, ils prendront une deuxième épouse : 44 % des migrants en France sont polygames. Pour N'Ganno il a été calculé que près de 40 % des femmes mariées étaient célibataires de fait, les maris étant au loin (4).

Cette migration atteint toutes les couches sociales de la population. À Gandé, sur 41 carrés, 29 ont un ou plusieurs migrants en France. À N'Ganno, il y a 57 migrants en France. Pour 45 gallés, et 84 migrants en France et dans d'autres pays d'Afrique pour 87 Foyrés. Les conséquences de ces migrations au niveau des revenus monétaires seront évoquées ultérieurement.

En ce qui concerne la région Toucouleur concernée par ce type de migration, de nombreux indices amènent à penser que ce sont les processus migratoires Soninké qui se sont peu à peu propagés d'amont en aval dans la zone toucouleur limitrophe du pays Soninké.

---

(1) Sans compter l'impact de lois et de pratiques du pays d'accueil décourageant ce type de migration.

(2) Enquête ENEA-Gandé.

(3) J.Y. Weigel cf. cit.

(4) M. Fieloux Purdue University-USAID.

C'est ainsi que le fait que les migrations soient plus anciennement ancrées dans les pratiques Soninké que chez les Toucouleurs se traduit par exemple par une forte proportion de migrants de plus de 45 ans chez les Soninké : 10 % à Barkévi (1) village Toucouleur, contre 23 % à Goumal (2) et 13 % à Gandé villages Soninké. (3)

Enfin, il faut souligner que si de ce point de vue la zone caractérisée par ce type de migration paraît assez homogène, elle n'en comporte pas moins certaines exceptions : il en est notamment ainsi des villages à prédominance de pêcheurs (cubballo) dont les comportements migratoires, partout où ils sont majoritaires, semblent parfois assez différents de ceux de la zone où ils sont installés.

#### Migrations de type B

Ce type de migration caractérise une grande partie de la moyenne vallée, sur la rive sénégalaise depuis la région en amont de Matam jusque vers l'aval de Podor (les régions du Nguenar, du Bossea, des Irlabé-Ebiabé, du Lao et du Toro), et sur la rive mauritanienne, la zone en amont de Kaédi et la zone immédiatement en aval de Kaédi.

Dans ce type de migration, le taux de migration pour la population adulte masculine reste élevé, entre 35 et 40 %, bien qu'étant plus faible que pour le type A.

Les migrations se font en majorité, à environ 80 %, vers Dakar et les centres urbains du Sénégal (St-Louis, Louga, Thiès, etc.).

Le taux d'accompagnement des épouses et des enfants est deux fois plus élevé que pour les migrations lointaines du type A : il atteint près de 40 %. Ce sont parmi ces derniers, les migrants partis avec leur famille, que se recrutent ceux qui ont la vocation et les possibilités de s'installer définitivement ou quasi définitivement hors de la vallée. En effet, ce type de migration existe depuis longtemps sur l'ensemble de la vallée : migrations longues et vies migratoires prolongées, mais qui ont été relayées plus en amont par les migrations lointaines de type A.

A noter les données pour le village de Tiguéré-Ciré qui est comme à la charnière entre la zone de migrations de type A et la zone de migrations de type B : les migrations vers la France sont encore importantes, 20 %. Mais le particularisme des migrations Cubballo se retrouve tout naturellement dans un village où les pêcheurs représentent 80 % de l'ensemble de la population : 36 % des migrants se rendent en Casamance et en Gambie pour y pêcher de façon plus ou moins saisonnière... Ce particularisme rappelle aussi ce que toute typologie veut comporter de tendance à la simplification sommaire comme on l'a déjà souligné : le passage de la zone A à la zone B se fait sans solution de continuité ; d'amont en aval, tandis qu'augmente celle des migrations vers Dakar et Nouakchott et les autres centres urbains de la Mauritanie et du Sénégal.

---

(1) et (2) J.Y. Weigel

(3) Enquête ENEA

**TABLEAU N° B.III.2 - DONNEES SUR LES MIGRATIONS DE TYPE B  
(RIVE SENGALAISE)**

	Population total	Nbre population	Absents % sur Nbre population	Migrants de travail		Migrants par tis avec ép.		Destination des migrants en %
				M. O. %	M. O. %	M. O. %	M. O. %	
				Nbre masculin adulte	Nbre %	Nbre %	Nbre %	
TIGUERE CIRE (1)	982	173	18	114	45	28	25	13 14 3 6 44 20
MADINA NDIATBE (2)	2 530	387	16	220	35	73	32	44 26 2 2 18 8
PETE (2)	1 547	272	18	131	34	47	36	53 25 2 4 14 2
GAMADJI (1)	1 207	309	26	154	52	60	39	74 17 2 4 2 1
GUIA (3)	1 282	344	27	86	27	51	52	57 36 5 1 2 2
ENSEMBLE	7 548	1 485	20	705	37	257	36	1 1 1 1 1 1 1 1 1

(1) Données Projet d'Etude Socio-Economique OMVS 1978.

(2) Données ENEA

(3) Lericolais et Vernière - Cahiers ORSTOM - Vol. II, n° 2, 1975.

### Migrations de type C

Ce type de migration caractérise la moyenne vallée sur la rive mauritanienne, de l'aval de Kaédi à la région de Rosso et Keur Macène, et la rive sénégalaise dans la basse vallée, en aval de Podor (1).

Le taux de migration pour la population adulte masculine est de l'ordre de 30 % (pourcentage des migrants par rapport au total de la population adulte masculine).

Il y a une forte prédominance des migrations vers les centres urbains de Mauritanie et du Sénégal. Ces courants d'émigration ne sont pas très anciens : il en est ainsi notamment du flux de migrants originaires des villages de la rive mauritanienne qui se rend maintenant dans les villes et centres miniers mauritaniens en pleine expansion que sont Nouakchott, Nouadhibou, Zouérate (2). Emanant de ces centres, la demande de main d'œuvre est forte et récente : pour beaucoup de villages de la moyenne vallée, comme le montre le tableau n° B III.3, elle draine environ 80 % des migrants.

Il semble que le taux d'accompagnement par les épouses et les enfants soit encore faible. Diverses raisons peuvent expliquer ce phénomène ; le caractère relativement récent de ces flux de migrations, les conditions de vie parfois difficile dans ces villes pionnières de Mauritanie, enfin sur la rive mauritanienne le nombre relativement élevé - 16 % du total de migrants des adultes partis comme volontaires militaires pour le service national.

En ce qui concerne la migration maure, elle est principalement orientée vers les centres urbains du Sénégal, où une partie du petit commerce est entre leurs mains (3).

---

(1) Pour la région de Dagana cf. Delaunay, Mode et typologie des migrations rurales, ORSTOM 1976.

(2) On peut rappeler ici la rapidité spectaculaire de la croissance urbaine en Mauritanie : 10 % de croissance annuelle moyenne depuis 1962 pour l'ensemble des centres urbains et 22 % rythme véritablement explosif pour Nouakchott cf. Recensement Général de la Population R.I.M., p. 24 et 55.

(3) C.S. Santoir : l'émigration maure : une vocation commerciale affirmée - Cahiers ORSTOM,

TABLEAU N° B 771.3 - DONNÉES SUR LES MIGRATIONS DE TYPE C (1)  
POUR 11 VILLES DE LA RIVE MAURITANIENNE

	Population: Migrants totale	Migrants travail		Destination des migrants en %						
		Nombre	%	Dakar	Sénégal	Nouakchott	R.I.M.	Autre Afr.	France	
Wali (2)	1 908	201	42	4	4	12	5	3	72	
Winding	1 169	100	27	10	5	54	26	4	1	
Sivé	957	59	28	5	17	20	46	7	5	
Belnabé	1 464	167	45	41	3	20	7	20	5	
Sorimalé	766	87	45	18	5	45	23	2	7	
Ngorel Guidal	464	25	22	11	-	53	26	10	-	
Oloologo	891	61	27	13	6	58	16	7	-	
Beilane	448	29	26	30	8	31	21	7	3	
Tiékane	1 501	128	34	9	7	47	33	2	2	
Dara	244	30	48	40	3	43	16	-	-	
Dara Salam	352	35	40	11	34	49	6	-	-	

(1) Données Projet d'Etude Socio-Economique OMVS (chiffres provisoires). Ce tableau est incomplet, les dépouilllements étant en cours de réalisation.

(2) Les données sur Wali qui se trouve dans la zone amont, à la frontière du pays Soninké montrent qu'il se rattache clairement aux régions caractérisées par les migrations de type A.

### Migrations de type D

Ce type de migrations semble concerter plus certaines catégories de populations que certaines régions délimitées : en effet il caractérise notamment l'ensemble des populations Peuhl sur les deux rives du fleuve et dans la région du Delta ainsi que les populations Maure-Haratine sur la rive mauritanienne. Il semble que ces populations en majorité vouées aux activités d'élevage et à un mode de vie pastorale aient résisté plus longtemps que les autres aux migrations. Toutefois, la grande sécheresse des années 1970 qui les a fortement atteintes semble les avoir à leur tour entraînées dans les processus migratoires.

Les données concernant ces populations sont malheureusement peu nombreuses : les enquêtes auprès d'elles sont rendues difficiles en raison de leur habitat dispersé et de leur habitude de transhumance : d'autre part, le fait qu'elles ne soient généralement pas concernées par le développement de l'irrigation les place en dehors des principales études réalisées actuellement dans la vallée.

- Taux relativement faible de migration pour la population adulte masculine (taux de l'ordre de 10 à 20 %). (1)

- Prédominance des migrations vers les villages, les centres urbains de la vallée, ceux de la Mauritanie et du Sénégal.

- Courants d'émigration saisonnière ou de courte durée.

- Faible taux d'accompagnement par les épouses et les enfants (sauf pour les Maures Haratins venant s'installer en saison sèche avec tentes et familles aux abords des villages et villes du fleuve).

L'ampleur grandissante prise par les migrations au cours des dernières décennies s'est traduite notamment par la généralisation du phénomène à toutes les régions et à toutes les catégories de population, et par la croissance des flux migratoires à partir des régions qui étaient touchées depuis plus ou moins longtemps par le phénomène.

Il est maintenant largement reconnu que l'initiative individuelle ne peut plus être considérée comme la cause du départ du migrant : celui-ci n'a plus le choix. En effet, dans la plupart des régions, c'est la totalité des jeunes gens de la classe d'âge des 20 ans, à l'exception des infirmes, qui partent en migration : il y a à l'origine de ces départs une véritable nécessité économique qui est largement reconnue par la société elle-même. Nul doute que la baisse de la production vivrière au cours des dix dernières années (série de crues faibles et de basses pluviométries, troupeaux décimés par la grande sécheresse), n'a pas peu contribué à la croissance de ces flux migratoires et à l'établissement d'un consensus général de la société pour les intégrer à une certaine "normalité" reconnue : le migrant n'est plus le marginal, et désormais le fils prodigue est ardemment attendu, comme le mandat...

Dans les zones où la migration de type A est prépondérante, il y a en moyenne plus d'un migrant par exploitation ; dans les zones où les migrations de type B et C sont prépondérantes, entre 50 % et 80 %

---

(1) P.J. Minvielle donne pour une petite communauté Peuhl du Nguenar un taux de 14 % : op. cit. 43, cf aussi Santoir op. cit. p. 42.

des exploitations ont au moins un de leurs membres qui est migrant. Ainsi, il s'est établi une sorte de complémentarité au niveau économique entre les économies villageoises et les économies urbaines ou même étrangères, complémentarité qui implique notamment l'installation de nombreux groupements d'originaires de la vallée dans les centres urbains de la Mauritanie et du Sénégal, complémentarité enfin qui ne doit pas masquer les rapports de dépendances des uns vis-à-vis des autres.

En effet, la proportion des migrations saisonnières n'a cessé de diminuer tandis que celle des migrations de longue durée, semi-définitives ou définitives, s'accroît ; ces dernières s'accompagnant de migrations féminines : les migrants tendent à faire venir leurs épouses dès qu'ils ont acquis un certain niveau de revenus et une certaine sécurité dans l'emploi, conditions de leur installation prolongée en milieu urbain. Certes, dans l'ensemble, le taux des migrations féminines reste inférieur à celui des migrations masculines mais, avec un certain décalage dans le temps par rapport à ces dernières, il tend à augmenter.

Déjà estimée à environ 60 000 en 1957-58 (1), la population originale de la vallée installée dans les centres urbains du Sénégal a cru très fortement au cours de ces vingt dernières années ; aux flux vers ces centres se sont ajoutés ceux allant vers les centres urbains de Mauritanie, à peu près encore inexistants vingt ans auparavant et aujourd'hui en pleine expansion. Compte tenu de diverses hypothèses sur l'évolution de la population de la vallée, on peut avancer qu'entre 220.000 et 280.000 originaires de la vallée sont installés dans les centres urbains du Sénégal (2) et de la Mauritanie, soit environ quatre fois plus que vingt années auparavant.

Un "modèle migratoire" fait à partir d'une typologie de migrations analogue à celle que l'on a présentée, confronté avec les données démographiques détaillées résultant d'un dépouillement complet des recensements de 1976, devrait permettre d'apporter des précisions sur la répartition actuelle de la population de la vallée et, compte tenu de ces processus migratoires, de prévoir son évolution probable pour les cinq ou dix prochaines années.

#### B.III.2.- STRATIFICATION SOCIALE ET MIGRATIONS

De nombreux auteurs, dont certains originaires de la vallée elle-même, s'accordent pour reconnaître que l'appartenance aux couches inférieures de la société (captifs et castés) favorise le départ en migration de ceux qui en font partie.

Voici comment A.M. M'Bow décrit ce processus pour le village ouolloff de Gaé, à côté de Dagana, pour les années 1950.

"Les départs massifs intéressent surtout les "ex-esclaves" et les gens des castes qui ont émigré pour échapper aux contraintes sociales d'une part et pour exercer d'autre part des métiers plus lucratifs. "L'esclave" parvient aisément en ville à masquer une origine qui en fait injustement, dans son village, un individu de basse condition.

---

(1) Moyenne Vallée du Sénégal, p. 242.

(2) Pour l'agglomération dakaroise, diverses enquêtes ont montré que les originaires du Fleuve représentaient entre 15 et 20 % de la population globale.

L'homme de caste qui est un artisan peut échapper, à la ville où son travail est plus rénuméré, à la misère du village. Ce village ne compte plus à l'heure actuelle qu'une famille de forgerons, cependant que dans certaines villes comme Dakar, on dénombre des bijoutiers aisés dont la souche provient de GAYA. Les "Gor" émigrés dans les villes gardent encore, contrairement aux "ex-esclaves" et aux gens gens des castes, des attaches familiales. Ils reviennent volontiers au village quand ils n'ont pas réussi à vivre mieux dans la ville" (1).

Ce serait le même type de raison qui expliquerait l'installation de certains originaires de la vallée ayant quitté leur village pour venir s'établir dans les divers "colonats agricoles" qui ont été aménagés au cours des dernières années.

C'est ainsi qu'à Guédé, le "chantier" est devenu un moyen pour les paysans de conditions sociales inférieures de bénéficier des terres du Oualo, qu'ils étaient obligé de louer dans leur village, en même temps qu'ils peuvent se livrer à des activités leur apportant de l'argent. En restant au "chantier", ils se libèrent des contraintes sociales et disposent de la totalité de leur produit sans avoir à payer une redevance à un titre ou à un autre" (2).

Le même type d'explication se retrouve dans l'analyse du peuplement de certains colonats installés sous l'égide de la SAED dans le Delta. Ces périmètres peuvent être vus comme un déversoir d'éléments jeunes appartenant aux couches inférieures de la société : "ils voient le nouveau site comme offrant une chance d'échapper à la position économique, subalterne et vulnérable que leur offre l'appartenance à leur caste dans leur milieu d'origine et leur donne la possibilité d'accéder à un style de vie plus sécurisant et plus autonome. Tel est l'exemple de Kassak Nord où le chef de village et le président de la coopérative sont d'origine Macudo" (3).

Pour d'autres auteurs originaires du Fleuve (4), ce serait aussi les hommes des castes supérieures que la "situation coloniale" aurait contraint à la migration.

"L'administration coloniale puis l'indépendance du Sénégal ont placé l'aristocratie noire dans une situation pénible. Lors de l'arrivée des Français; le chef de famille était considéré et avait un important personnel domestique. Les uns étaient cultivateurs, les autres s'occupaient des bestiaux et ramassaient la gomme dans le Ferlo. Le chef vendait le produit de ses récoltes ainsi que les peaux et cuirs tirés de ses bêtes aux maisons de commerce qui venaient de s'installer à Matam, mais ne travaillait pas lui-même. Aussi lorsque les captifs prirent relativement leur liberté, sa situation changea. N'étant pas habitué à travailler, il vendit ses juments, ses étalons et "la belle race de chevaux Fountankais disparut". Il loua ses terrains de culture et, peu à peu, fut acculé à la misère. Les enfants nés dans l'opulence se firent difficilement à cette situation et continuèrent

(1) A.M. M'Bow - Enquête préliminaire sur le village de GAYA  
Dakar 1956 p. 14-15

(2) Manka - Expérience de colonisation agricole - Guédé.

(3) Waldstein

(4) Kane A. - Matam - Thèse de 3eme cycle 1977,

à se défaire de ce que leur avaient laissé leurs parents, et enfin, par la force des choses, se mirent au travail mais avec répugnance. Une nouvelle situation se dessinait : les chefs de famille, qui étaient autrefois des personnages influents sur lesquels l'administration pouvait s'appuyer, n'existaient plus.

Aujourd'hui, ils sont comme les autres, n'ayant de chef que le nom, et de ressources que le produit de leurs activités. Pire, ils sont devenus cordonniers lorsqu'ils travaillent à BATA, tisserands s'ils sont employés par ICOTAF ou SOTIBA-SIMPAFRIC, forgerons à la Menuiserie Métallique du Sénégal (M.M.S.), manœuvres dans la voirie. C'est ce qui explique que bien souvent, ils s'installent définitivement dans les grandes villes où ils travaillent, vivant dans l'anonymat.

Pourtant Foulbé et Torobé paient un lourd tribut à la société Toucouleur. Leur rang social, qui les place au sommet, attire auprès d'eux une nombreuse clientèle formée de gens de castes, de serviteurs et parfois de pêcheurs. Ces derniers vivent en parasites auprès de leurs "rimbé" qui se mettent au courant de leurs projets et participent d'une manière active à toutes leurs cérémonies. Par ailleurs à l'occasion d'un événement heureux (mariage, baptême, retour d'un parent et même circonscription des enfants), les "rimbé" "foulbé" et "torobé" organisent de grandes manifestations au cours desquelles des bêtes sont immolées, de l'argent dépensé, des animaux domestiques (chevaux, moutons, boeufs) et vêtements distribués généreusement.

Bien souvent à Matam, leurs "gnégnébé" restent avec eux toute la journée durant, ne rentrant à la maison que tard dans la nuit sans se préoccuper de ce qui se passe chez eux. Ils offrent à leur clientèle le déjeuner et parfois le dîner, le thé, le "couffame" et les noix de cola. En contre partie, la voix du griot qui chante leurs lignées, la guitare du "bambado" et les légendes agrémentent leurs journées. Le parasitisme est un mal commun à l'aristocratie à Matam qui ne connaît pas l'épargne et s'endette constamment pour faire face à ces dépenses et qui, malgré la situation dramatique dans laquelle elle vit, ne peut pas dire non de peur de perdre sa clientèle. Aussi la tendance à l'émigration des jeunes membres de cette aristocratie est-elle nette et très forte".

Pourtant, il ne semble pas y avoir d'évidence statistique permettant de montrer que les migrants se recrutent dans des proportions différentes d'une caste à l'autre.

Les motivations d'ordre très divers, comme on vient de le voir, ne manquent pas pour expliquer les départs en migration dans les différentes catégories composant les sociétés Halpulaar.

### B.III.3 - LES REVENUS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Le Sénégal faisant partie de la zone franc (1), il est largement reconnu qu'une certaine proportion de l'épargne réalisée par les migrants originaires de la rive gauche de la vallée, partis travailler à l'étranger, transite par le système postal international sous forme de mandats. Ces mandats envoyés à des parents ou alliés restés dans les villages sont touchés en argent dans les différents bureaux de poste de la vallée. C'est pourquoi il a paru intéressant de procéder à l'analyse de ces données par bureau de poste. Dans sa comptabilité, l'OPT distingue entre les mandats originaires de France, et ceux originaires des pays de l'ex-AOF et encore dans la zone franc (Côte d'Ivoire, Benin, Togo, Haute-Volta, Mali).

Les tableaux suivants donnent pour chaque bureau de poste de la rive sénégalaise, d'amont en aval, de Kidira à Dagana, le nombre de mandats reçus et les sommes correspondantes pour la période d'un an allant du 1er Août 1977 au 31 Juillet 1978.

Une première constatation s'impose qui d'ailleurs a amené à présenter les données recueillies en deux tableaux différents, c'est l'extrême inégalité des revenus migratoires entre la région aval et la région amont : cette dernière étant une zone de très fortes migrations vers l'extérieur du Sénégal, et en recevant des sommes relativement très élevées. Géographiquement, cette zone de forte migration coïncide avec le pays Soninké, depuis Kidira à la frontière malienne jusqu'à Séché, et avec la partie du pays Toucouleur située immédiatement en aval du pays Soninké, c'est-à-dire de Séché jusqu'en aval de Matam. La zone Matam-Thilogne est, du point de vue des migrations, une zone de transition avec toute la zone située plus en aval, de Thilogne jusqu'au Delta où les courants migratoires sont orientés beaucoup plus vers Dakar et les autres centres urbains du Sénégal que vers l'étranger.

Pour la zone amont, les sommes reçues sous forme de mandats représentent 2,74 milliards de francs : 2,310 milliards en provenance de la France, et 430 milliards en provenance principalement de la Côte d'Ivoire où les originaires du fleuve sont assez nombreux à être installés, certains même depuis plusieurs décennies.

Les sommes envoyées par mandats ne représentent qu'une certaine proportion de l'épargne que les travailleurs migrants rapatrient au Sénégal : d'après une étude monographique réalisée en 1977-78 dans deux villages Soninké et Toucouleur de la région de Waoundé (2), cette proportion serait de 45 % ; 55 % de l'épargne des travailleurs seraient ramenés par eux directement quand ils reviennent en congé au village ; si l'on retient ces proportions à titre d'hypothèse, on obtient 6,1 milliards pour le montant total de l'épargne rapatriée par les travailleurs migrants originaires de cette zone, dont environ 5 milliards en provenance de la France

(1) Les données équivalentes n'existent pour la Mauritanie et le Mali. En ce qui concerne ce dernier pays, on trouvera en annexe les résultats d'une enquête sur les travailleurs Maliens en France.

(2) J.Y. Weigel Economies rurales et migrations de la région Waoundé (vallée du Sénégal) ORSTOM 1978.

Si l'on compare ces chiffres avec les estimations de la production intérieure brute du secteur primaire de la région du fleuve (rive gauche) faites dans le rapport SCET SAED (1) pour 1975, soit 10 milliards, on se rend compte de l'importance énorme de ces revenus de la migration pour l'économie de cette zone, mais aussi des déséquilibres de revenus qu'ils ne peuvent manquer d'entraîner au sein même de la vallée entre les zones à fortes migrations internationales et les zones à faibles migrations internationales.

En effet, les revenus de la zone aval de Thilogne à Dégana, ne représentent qu'une somme de 160 millions de francs, soit à peine plus de 5 % de ceux de la zone amont (2). Si l'on tente de ramener ces revenus à la population concernée de façon au moins approximative, il apparaît que ces revenus migratoires correspondent à environ

- 40 000 Frs par habitant pour la zone Séninké
- 19 000 frs par habitant pour le département de Matam
- et moins de 1.000 Frs par habitant pour le département de Podor et la partie du département de Dégana en amont du Delta

Si l'on se rapporte à la typologie des migrations évoquée au début de ce chapitre, la zone Séninké (région de Sédhiou et ville de Bakel) et la partie amont du cercle de Matam correspondent à la catégorie A, le Département de Dégana et la partie aval du Département de Podor correspondant à la catégorie B, et la région de Thilogne - Macane est une zone intermédiaire entre les deux catégories A et B.

(1) SCET-SAED - Programme d'action à court et moyen termes  
vol. 3 p. 52.

(2) Ce déséquilibre est en réalité peut-être bien fort en raison des revenus migratoires provenant des régions de ces régions installées à Dakar et dans les autres centres urbains du Sénégal et de Mauritanie.

D. 2. 400

L'autre limite importante aux droits du maître de la terre, différence fondamentale aussi avec le droit français, provient du fait que les titulaires apparents de ces droits ne sont en fait généralement que des représentants de communautés familiales (généralement lignages) ou de groupes plus restreints (segments de lignage). Ce système de copropriété familiale restreint dans de grandes proportions le rôle des titulaires en titre du droit. L'inaliénabilité de fait de la terre en est certainement la conséquence, aucun membre de l'indivision devant prendre pour le groupe la responsabilité de gaspiller son capital foncier.

### Les structures foncières actuelles

Les deux principales caractéristiques du droit foncier, dédoublement des droits sur les terres entre le Dyom Leydi et le Dyom Dyengol et indivision familiale, amènent à faire la distinction entre les différents types de tenure :

- a) Champs en propriété personnelle : le droit de culture et celui de maître de la terre sont confondus en la même personne ou en un groupe de frères consanguins ;
- b) champs en indivision familiale - diowé - possédés en copropriété par les membres d'un ou plusieurs segments de lignage ;
- c) champs possédés au titre du droit de culture, donc transmis suivant les règles traditionnelles de dévolution successorale et soumis à certaines redevances à un maître de la terre ;
- d) champs donnés en location, c'est-à-dire pour lesquels le droit de culture a été provisoirement loué.

L'enquête de 1957-1958 a montré que pour l'ensemble des champs cultivés sur décrue :

- 37 % des champs ont été reçus en location ;
- 32 % sont propriété personnelle des cultivateurs eux-mêmes ;
- 11 % sont des champs en indivision familiale, cultivés par des membres copropriétaires ;
- 21,5 % sont des champs cultivés par le titulaire du droit de culture moyennant les redevances prévues par la coutume aux chefs de la terre.

Une certaine inégalité se constate à différents niveaux, d'une part entre les diverses castes qui composent la société toucouleur, d'autre part, à l'intérieur d'une même caste, entre différentes familles et à l'intérieur d'une famille entre les segments de lignage. Elle se traduit par une proportion relativement élevée de champs donnés ou reçus en location : dans l'ensemble, 37 % des champs sont loués par des exploitants qui n'ont aucun droit sur ces terres et qui, pour les cultiver, payent en argent, en nature ou en journées de travail, un certain prix. Les modalités de ces contrats sont très variables suivant les cas et les régions ; mais on a constaté que le prix de location n'est presque jamais inférieur au 1/10 de la récolte et qu'il va fréquemment jusqu'à la moitié.

La répartition de la tenue des sols est très différente suivant les régions et suivant l'appartenance à la caste. C'est ainsi que le système décrit par Gaden, Vidal, Abdou Salam Kane, comme caractéristique du droit foncier toucouleur et comprenant notamment une superposition sur les mêmes champs d'un droit de culture et du droit de maître de la terre, est bien plus répandu en amont qu'en aval. Il semble qu'il y ait comme une sorte de dégradation du droit foncier toucouleur au fur et à mesure

que l'on descend la vallée du fleuve : en amont, dans la région située entre M'Bagne et Dembakané, c'est-à-dire, la région correspondant à peu près aux cercles de Matam et de Kaédi, ce qu'on pourrait appeler de façon volontairement un peu vague le système foncier traditionnel semble encore appliqué dans ses grandes lignes : seulement 24 % des champs cultivés sont les propriétés personnelles de ceux qui les cultivent. Il existe une véritable classe de grands propriétaires terriens : 40 % des champs cultivés sont loués, et pour près de 30 % le cultivateur qui est seulement titulaire du droit de culture doit verser des redevances aux maîtres de terre.

En aval de Podor au contraire, tant sur la rive mauritanienne que sur la rive sénégalaise (canton de Dimar par exemple), l'appropriation personnelle du sol est la règle générale ; la répartition des terres est très égalitaire : seulement 28 % des champs sont reçus en location et près de 70 % font partie du patrimoine familial ou personnel de ceux qui les cultivent.

Il n'existe pas de frontière géographique nette entre les deux types de structures foncières, mais bien plutôt des zones de transition. Dans l'ensemble, sur la rive sénégalaise tout au moins, il semble qu'au fur et à mesure qu'on va d'est en ouest, c'est-à-dire d'amont en aval, d'ailleurs vers des zones de moins en moins denses, les grandes propriétés terriennes sont de moins en moins nombreuses tandis que, complémentairement, la propriété foncière se partage plus également différente sur la rive mauritanienne dont une grande partie était jusque vers 1980 occupée par les Maures. Dans certaines régions, les Toucouleurs ne se sont réinstallés que depuis peu et, à part certains secteurs comme celui des Irlabés-Ebyabés, de Bababé jusqu'à Boghé, où il existe des droits bien définis de quelques familles sur de très grands kollaldé, les terres cultivées appartiennent individuellement aux paysans qui les cultivent (1). (Région en aval de Boghé-Dar-el-Salam), sauf en ce qui concerne les terres appartenant aux fractions maures, dont certaines possèdent d'assez grands domaines ; ceux-ci sont décomposés en parcelles qui sont rétrocédées à titre de droit de culture individuel à leurs captifs et affranchis Haratinas.

On verra ultérieurement dans ce rapport, les impacts que peut avoir cette diversité de la structure foncière sur l'évolution des aménagements hydroagricoles.

#### §

L'examen de la situation de chaque caste par rapport à l'appropriation des terres, montre qu'il existe entre elles des différences sensibles. Bien que le nombre de champs cultivés en moyenne par les cultivateurs de différentes castes soit assez uniforme, le mode de tenue varie radicalement suivant l'appartenance à une caste ou à une autre.

Ainsi, la caste torodo a-t-elle une situation relativement privilégiée qui fait contraste avec celle nettement défavorable de la caste matioudo, celle des serviteurs et des descendants de captifs. Ceux-ci en effet, et cela tant en amont qu'en aval, tant sur la rive sénégalaise que sur la rive mauritanienne, n'accèdent que rarement à la propriété foncière.

---

(1) Chiffres de 1957-58

sous quelque forme que ce soit, propriété personnelle ou copropriété familiale : au total pour moins de 10 % des champs qu'ils cultivent (1) De même, ils ne sont qu'exceptionnellement (pour 12,5 % des champs) propriétaires de droit de culture. Presque toutes les terres qu'ils cultivent (78 % des champs, et pourtant l'agriculture est de loin leur activité principale) leur sont données en location, suivant des modalités très variables suivant les régions, mais dont certaines peuvent être très dures. Ainsi, bien qu'à l'époque actuelle tendent à s'effacer très rapidement les distinctions rigides entre les différentes catégories, l'analyse de la structure foncière montre très nettement comment, par les conditions dans lesquelles les anciens captifs détiennent les terres qu'ils cultivent, se maintient une certaine hiérarchie entre ces catégories sociales. Quelques indices permettent de penser que la situation des Matioudo va aller en s'améliorant. Certains, en s'affranchissant, se font reconnaître un droit de culture définitif ou quasi définitif sur les terres appartenant à leur maître, mais qu'ils ont cultivées de père en fils pendant plusieurs générations. D'autre part l'a tendance qui existe à une consolidation des droits de ceux qui cultivent les terrains baytis permettra à un plus grand nombre de Matioudo d'accéder à la propriété des terrains qu'ils cultivent actuellement.

Les autres castes occupent, dans la répartition des sols, des places intermédiaires entre celle des Torodo et celle des Matioudo. Les Sebbé (sing Tiédo) ont une situation privilégiée. Pour les exploitants appartenant aux castes artisanales, l'agriculture est généralement une activité secondaire. Grâce aux relations assez étroites qui les attachaient autrefois à certaines familles ou certains groupes tribaux torodo ou peuhls, quelques-uns ont pu se faire octroyer des terres ; bien que le 1/8 des champs cultivés par les artisans soient personnelles, ils restent encore largement tributaires (pour plus de 60 % de leurs champs) des propriétaires appartenant aux autres castes.

#### Droit de culture et propriété éminente

Pour les grands domaines, la superposition des différents droits sanctionnée par le paiement de redevances, reflète dans une certaine mesure la hiérarchie sociale. À la tête du groupe familial se trouve le chef de collectivité, l'un des aînés de la branche aînée, macdo - le doyen -, qui est le gérant de l'ensemble des biens familiaux, dyom leydi, chef de terre. Ensuite viennent les chefs de concession et chefs de ménage appartenant à la collectivité familiale, détenteurs des champs familiaux en tant que copropriétaires. Encore après viennent les cultivateurs étrangers à la famille et possédant des droits de culture sur les terres de la collectivité. Enfin viennent les détenteurs de terres à ~~tissu~~ précaire : artisans, captifs, ou simplement cultivateurs locataires appartenant à d'autres groupes familiaux manquant de terre.

La situation des chefs de collectivité et des chefs de village est d'ailleurs exceptionnelle. Disposant des terres non attribuées aux chefs de famille et des terres en déshérence de la collectivité, ils bénéficient aussi fréquemment de certains champs appartenant à la communauté et qui leur sont confiés es-qualityé pour les dédommager des devoirs de leur charge. Ce sont les champs que l'on appelle lamorba (littéralement "champ hollaldé") ou lamorgo (champ falc) "pour celui qui règne".

---

(1) chiffres de 1957-58.

La première catégorie qui comprend les membres de la collectivité familiale, ne paie en général que l'assakal à son doyen. Ce sont les redevances payées par la deuxième catégorie, les détenteurs de droit de culture dyom diengol ou dyom levré descendants des premiers défricheurs ou de redéfricheurs, qui sont énumérées ci-dessous. Traditionnellement, il semble que les principales redevances aient été au nombre de trois.

1. Le n'dioldi, littéralement "droit d'entrée", redevance que le détenteur du droit de culture doit donner au maître de la terre chaque année, après le retrait des eaux pour pouvoir le cultiver.

2. L'assakal, dixième partie de la récolte. D'origine religieuse, mais semble-t-il détourné de son seul but religieux pour devenir dans la plupart des cas une simple redevance foncière, l'assakal est dû par tout détenteur d'un champ à son propriétaire.

3. Le tiotigou, littéralement "rachat", est le droit perçu par le maître de la terre à la mort du détenteur d'un ou de plusieurs de ses champs. C'est une sorte de droit de mutation moyennant lequel l'héritier d'un cultivateur peut jouir des mêmes droits que ce dernier, en particulier du droit de culture.

En plus de ces redevances, il existait des redevances annexes telles que le nafore (littéralement "rendre service") ou doftal, et le kaaoungal, droit de pêche à la décrue dans les mares situées à l'emplacement des champs du propriétaire, perçues actuellement encore dans quelques cas (1).

Il est probable que la perception de ces droits est quelque peu tombée en désuétude depuis la fin du XIXe siècle ; la politique de l'administration coloniale a d'ailleurs favorisé en ce domaine un courant dont l'origine est une certaine désintégration sociale de la société toucouleur, commencée d'ailleurs, semble-t-il, dès avant l'occupation française. L'autorité de tutelle voyait en effet dans ce système d'impôt foncier, un concurrent au système d'impôt personnel qu'elle instituait, dualité qui pouvait aisément apparaître comme trop lourde dans un pays au niveau de vie aussi bas. Actuellement, la situation des détenteurs de droit de culture dyam dyengol est très variable d'une région à l'autre et même d'un propriétaire à l'autre.

Bien que le versement de toutes les redevances soit encore aujourd'hui sanctionné par la coutume, dans l'ensemble, les champs pour lesquels le propriétaire éminent perçoit les trois redevances - assakal, n'dioldi, tiotigou - semblent actuellement assez rares.

Par contre, la perception du tiotigou et surtout de l'assakal se rencontre dans la presque totalité des cas. D'ailleurs, le versement régulier de l'assakal est souvent la seule preuve, vis-à-vis des tiers, que le maître de terre conserve le pouvoir du dédoublement du droit de culture et de son droit éminent sur la terre ; aussi tient-il très fermement à le recevoir, et les cultivateurs, encore dans la plupart des cas, en accord avec l'ordre établi, ne semblent chercher qu'exceptionnellement à le mettre en question en esquivant son paiement.

---

(1) Pour plus de détails, voir en particulier Abdou Salam Kane :  
"Du régime des terres chez les populations du Fouta Sénégal"  
BCHAOF, 1935.

En dehors de l'assakai dont le taux, de par sa définition même, est le dixième de la récolte, il n'existe pas de règle bien définie pour la fixation du taux des redevances n'dioldi et tiotigou ; ils résultent généralement d'un accord entre le détenteur du droit de culture et le maître de la terre. Jusqu'à ces derniers temps, le paiement de ces redevances se faisait le plus souvent en nature : une chèvre, ou une brebis pour le tiotigou de champs petits ou moyens, une ou deux génisses ou un ou deux boeufs pour les tiotigou de champs ayant une superficie plus importante. Lorsque le détenteur du droit de culture est un artisan, le paiement des redevances reflète encore l'ancien état de la société toucouleur où les grandes familles de Torodo avaient, dans leur dépendance, des groupes d'artisans : le n'dioldi se paye encore fréquemment sous forme de produits de l'artisanat, daba ou hache pour le cultivateur "Baïlo", babouches pour le "Saké", pièces de pagnes pour le "Mabo". Actuellement, les paiements en espèces semblent devenir plus fréquents, avec des taux relativement faibles.

#### Terres en indivision familiale

Les diowré - mot signifiant littéralement "tas indivis" - sont constitués comme ce terme l'indique par l'ensemble des champs appartenant en indivision à un même groupement familial, généralement une série de frères consanguins ou un segment de lignage, composé de descendants de frères consanguins ou germaine, c'est-à-dire ayant un ancêtre commun à la deuxième, troisième, ou quatrième génération au plus. Chaque adulte mâle reçoit, généralement après son mariage, au moment où il se constitue en exploitation autonome, une ou plusieurs parcelles des champs indivis, suivant ses besoins et suivant aussi la richesse du groupe en terre. Si cette attribution de parcelles est toujours faite à tirre précaire et révocable, elle n'est généralement pas remise en question d'année en année, et bien souvent le cultivateur met en culture les mêmes parcelles tout au long de son existence. Dans de nombreux cas, à la mort du père, c'est le fils qui cultive ses champs diowré. D'autre part, si les terrains de l'indivision qui sont attribués à chaque cultivateur ne peuvent être vendus par lui, du moins peut-il les louer pour aussi longtemps qu'il le veut - quitte à les restituer à la communauté à la mort de celui qui les a loués.

C'est l'aîné du groupe familial (maodo, le doyen) qui est chargé de gérer les biens indivis. Le droit de culture de certains terrains de la communauté est aussi parfois réservé au doyen gérant, qui peut bénéficier dans certains cas d'une aide en main d'œuvre pour la culture de ces champs ; chaque gallé - concession - lui doit alors une ou plusieurs journées de travail au moment du défrichement et du semis. En plus de ses devoirs de gestion, c'est le doyen qui souvent représente le groupe familial en justice ; notamment en cas de litige foncier, c'est lui qui doit plaider au nom de tous les héritiers ; le jugement rendu porte son nom sans que cela lui constitue la preuve d'un droit de propriété personnelle.

En fait, le rôle de maodo est étroitement limité par les droits des chefs de ménage appartenant à son groupe familial et aussi par l'ensemble des règles du système coutumier toucouleur. Le fondement de ce dernier semble, en effet, être dans l'assurance que chaque groupe familial cherche à obtenir contre la dilapidation ou la mauvaise gestion

du patrimoine foncier par l'un de ses membres, Ainsi, d'après la coutume, les terres diowre ne peuvent être en aucun cas aliénées ni totalement, ni partiellement par le doyen (~~maddo~~) gérant des terres, sans l'accord unanime de tous les membres de la communauté familiale, ayant droit à l'indivision.

Les terres diowé, en tant que biens indivis, ne sont pas soumises à héritage, ni à la mort des chefs de ménage, ni à celle des doyens gérants. Les champs détenus par un chef de ménage décédé sont répartis aussitôt entre ses héritiers ou, s'il n'en existe pas, ils rentrent dans le domaine géré par le doyen. Au contraire, au décès de ce dernier, ses champs cultivés personnellement par lui se distribuent entre ses héritiers comme ceux des autres chefs de ménage, et les biens de la communauté gérés par lui passent sous la gestion de son successeur à la tête de la communauté. La transmission des champs de père en fils ne représente pas, en fait, un héritage mais une nouvelle répartition des terres de la communauté, qui peut d'ailleurs être modifiée suivant les cas et les conditions propres à chaque segment de lignage.

#### Les formes de location

Comme on l'a déjà remarqué au début de cet exposé, l'inégalité de répartition des terres entraîne dans cette région, où plus de 95 % de la population à l'agriculture comme activité principale ou secondaire, une grande extension des contrats de location. Comme la terre est pratiquement encore inaliénable, les habitants de la vallée ont recours à diverses formes de prêts, de locations. Là encore, on se trouve en face d'une grande diversité de types de contrat, les principaux facteurs dont dépendent leurs modalités n'étant pas seulement les caractéristiques des sols, mais aussi la nature des relations sociales existant entre le propriétaire et le locataire du champ.

Rappelons les principaux types de contrats. Dans ce domaine aussi, on se trouve en face d'un difficile problème de traduction en français des expressions toucouleurs. Il semble ne pas exister un mot ayant le sens général de location, indépendamment des modalités de cette location. De même le contrat de vente d'un terrain ne peut s'exprimer que par une périphrase, le mot thiogou - vente - étant réservé pour une forme de contrat de location comportant une sorte de bail pour une durée déterminée entre les parties contractantes - généralement de l'ordre de une à quelques années.

Loubal, prêt : c'est la forme la moins onéreuse de location, le mot loubal signifie d'ailleurs "prêt à titre gratuit". En fait, une telle forme n'existe à peu près jamais pour les champs de Oualo. Le propriétaire "prêteur" du champ reçoit l'assakal, soit le 1/10 de la récolte. Cette rémunération se fait toujours en nature, donc en mil ; la récolte du champ étant estimée en mesures locales (dont les principales sont le moudoct le thiengalal), une unité sur dix revient au propriétaire du champ.

Ces formes de contrat se rencontrent spécialement chez les cultivateurs appartenant à la caste Mathioudo - captifs -. Le paiement de l'assakal est associé avec celui du Doftal qui est une prestation en travail, généralement une ou deux journées de travail au début de la culture pour le défrichement et le semis.

Thiogou, vente : une parcelle est ainsi louée moyennant un paiement unique et non un droit annuel de location. La durée de ce contrat est rarement supérieure à cinq ans. Le paiement du thiogou se fait le plus souvent en argent, mais on rencontre aussi fréquemment des paiements en nature : une génisse par exemple, ou même en vêtements, par exemple un boubou.

Rempétien : forme d'affermage valable pour une récolte ; la décomposition du mot lui-même signifie rem de remdé "cultiver", pétien "partageons à parts égales". D'après ce contrat, le propriétaire du terrain - qu'il soit titulaire de la pleine propriété ou seulement du droit de culture - reçoit en nature, au moment de la récolte, environ la moitié du produit récolté (1).

C'est la forme de location la plus onéreuse que l'on ne rencontre que pour les terres les meilleures de hollaïdé, ou les falos : elle peut se rencontrer aussi avec des modalités différentes : le propriétaire peut fournir - c'est le cas le plus général - ou ne pas fournir la quantité de grains nécessaire pour semer le champ, quantité d'ailleurs très faible au moins pour le mil, puisque la semence ne représente environ que moins de 3 % de la récolte. Parfois aussi, ce n'est pas la moitié de la récolte qui revient au propriétaire, mais seulement 1/3.

Une autre forme de location de terre se rencontre aussi fréquemment, c'est le rem itaguié, soit littéralement "cultive et enlève les épines" ; ce contrat est conclu, à la différence du simple lombat, pour plusieurs années (trois, quatre, ou cinq ans généralement), et concerne les champs qui ont été cultivés autrefois, mais qui ont été laissés incultes pendant plusieurs années. Comme la jachère s'accompagne dans la vallée de la repousse de nombreux arbustes et herbes dont certaines ont des racines très profondes et donc très difficiles à enlever, le défrichement et le désherbage d'une parcelle non cultivée représentent un travail souvent très important. C'est pourquoi, dans cette forme de contrat, le cultivateur locataire qui s'engage à faire sur une terre ces travaux de défrichement, se voit reconnaître par le propriétaire un droit de culture pour plusieurs années ; un prêt pour une seule année n'équivaudrait pas un travail nécessité par le défrichement, et aucun cultivateur, aussi dépourvu de terre qu'il soit, n'accepterait de telles modalités.

A ce sujet, on peut remarquer que la plupart des contrats de location ne portent que sur une campagne agricole. Seuls les contrats thiogou et surtout rem itaguié sont conclus pour les périodes longues, bien que n'excédant jamais semble-t-il cinq années. Cette extrême instabilité provient probablement des conditions propres de la culture sur décrue. Comme on ne peut savoir d'avance quelles seront les terres inondées à la prochaine crue - donc cultivables -, les cultivateurs propriétaires de terrains, en ne donnant pas de champs en location pour plusieurs années, se réservent ainsi à tout moment le droit de les reprendre pour eux-mêmes. Grâce à cela, ils ont l'assurance, même en cas de crue faible, de ne pas manquer de terre.

---

(1) Le partage par moitié peut se faire après ou avant déduction de l'assakal, ce qui modifie les parts respectives du propriétaire et du locataire.

Quels sont les facteurs qui conditionnent le choix de telles ou telles modalités dans les contrats de location entre les parties contractantes ?

Le facteur déterminant semble être la position des terres par rapport à la crue ; en règle générale, mieux les terres sont situées, plus ces locations sont coûteuses. C'est ainsi que les clauses de location deviennent de plus en plus onéreuses suivant qu'il s'agit de fondé, de hollaldé, ou de fallo.

#### Evolution actuelle du système foncier

L'évolution actuelle du système foncier au Fouta Toro semble conditionnée principalement par deux types de phénomènes, qui ont d'ailleurs, au cours des dernières années, eu des effets opposés sur la demande de terre de Oualo. En premier lieu, les migrations temporaires, semi-définitives ou définitives, ont eu tendance, malgré l'accroissement naturel de la population, à relâcher la pression sur les terres cultivables : en particulier de nombreux propriétaires de terres se sont trouvés à l'intérieur de la Vallée dans la situation de propriétaires absentéistes. Cependant, depuis 1970, une série exceptionnelle de faibles crues conjuguées avec des années de sécheresse rendant nulles ou presque nulles les récoltes de diéri a entraîné une rareté très forte et presque constante de terres cultivables en Oualo : 15.000 ha contre 120.000 ha en année dite "normale".

D'un côté, rareté accrue des terres cultivables, d'un autre côté, absentéisme de nombreux propriétaires, semblent avoir des conséquences sur deux plans. La rareté a, en quelque sorte, amené une sorte de consolidation du patrimoine foncier : les propriétaires qui auraient en période de fortes crues et donc d'abondance de terres, tendance à être assez laxistes quant aux prêts et locations de terrain, ont pris une conscience nouvelle de l'importance économique de leur patrimoine foncier et ont imposé un contrôle plus strict des différents droits de culture. C'est aussi, pour l'oligarchie de propriétaires fonciers du Fouta, l'occasion de rappeler au reste de la population sa relative suprématie, basée en grande partie sur ses droits fonciers. D'autre part, comme la demande en terres cultivables restait très forte en face d'une offre aussi restreinte, les conditions de prêts et de location des terres se sont faites plus onéreuses pour le locataire et l'emprunteur, au bénéfice du propriétaire, souvent absentéiste ; d'où semble-t-il l'extension du système de location en rempétien - métayage à la moitié. On verra par ailleurs comment, sur ce fond de paysage marqué par une forte rareté des terres cultivables et les conditions très contraignantes d'un métayage coûteux et de rendement faible, le développement de la culture irriguée a trouvé des terrains très favorables pour son extension.

## LE SYSTEME DE PRODUCTION DANS LA MOYENNE VALLEE (1)

### 3.1. - L'exploitation agricole Toucouleur

Comme pour les autres ethnies, l'exploitation agricole Toucouleur doit être définie par rapport à ses ~~composantes essentielles~~ :

- Disposition de terres à cultiver en propre, quel que soit le mode d'appropriation ; maîtrise de la terre ou de la culture, simple métayage ou location.

- Disposition d'une "force de travail familiale" apte à assurer la mise en culture, directement ou indirectement (par l'affection secondaire à des salariés de revenus obtenus par l'un des membres de l'exploitation par exemple)(2).

- Consommation communautaire de la production agricole obtenue par combinaison des deux précédents éléments, dont le révélateur sera l'unicité du grenier (3).

- Unicité budgétaire, Cette notion est à envisager avec circonspection. Il s'agira ici d'unicité budgétaire quant au fonctionnement général de l'exploitation et à l'entretien de la famille : acquittement de l'impôt, achat de matériel : divers (cuisine, exploitation, etc.), maintenance de l'habitat et habillement, qui sera assuré en grande partie par le chef d'exploitation, tout au moins pour ses dépendants les plus directs (femmes, jeunes enfants, etc.). Bien évidemment, des consommations individuelles existent, liées à l'obtention de revenus, eux aussi individualisés : revenus des petits champs des dépendants, revenus des migrations dont une partie sera conservée par le migrant, petits travaux salariés, locaux, artisanat, etc.

---

(1) Cette partie a été rédigée à partir des travaux effectués par J.P. Minvielle dans la moyenne vallée du Sénégal (région de Matam), et dont on trouvera les résultats dans les publications suivantes :

- "Migrations et économies villageoises dans la vallée du Sénégal. Etude de trois villages de la région de Matam" ORSTOM Dakar, Mai 1976, 129 p. + annexes.

- "La structure foncière du waalo fuutanke" ORSTOM Dakar, Octobre 1977, 87 p.

- "Méthodologie d'une étude sur les systèmes de production paysans dans la moyenne vallée du Sénégal" ORSTOM Dakar, Avril 1978, 67 pages et Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XV, n° 3, 1978 pp. 221 à 245.

- "Systèmes de production actuels et transfert migratoire chez les populations de la moyenne vallée du Sénégal". Thèse en préparation pour l'obtention du doctorat d'Etat es Sciences Économiques, Montpellier, Février 1980.

(2) Dans certains cas particuliers et marginaux, une exploitation agricole pourra exister, qui ne dispose pas de force de travail propre. Il s'agira essentiellement de "cas sociaux", pris en charge par la communauté villageoise ou lignagère, et bénéficiant d'une aide gratuite en travail (daol doftal).

(3) Il faut entendre ici "grenier" dans son acceptation générique et non formelle (construction matérielle). Dans le cas où le chef d'exploitation a plusieurs femmes, chacune d'elles pourra disposer d'un grenier propre dans lequel elle puisera, lorsque sera venu son tour de préparer les repas pour la communauté. Malgré l'apparence, la consommation restera communautaire, chaque grenier n'étant que partie de la réserve commune.

- Dans certains cas, l'indépendance de l'exploitation se manifestera aussi au niveau de la détention de matériel agricole et de l'adhésion à la coopérative ou à un groupement de producteurs.

L'application de ces différents critères fait que l'exploitation agricole sera finalement définie par son niveau d'autonomie et d'indépendance.

En ce qui concerne l'unité de résidence, celle-ci doit être entendue dans un sens restrictif, à savoir que l'existence d'une exploitation induit un regroupement de l'habitat, mais que tout regroupement de l'habitat ne recouvre pas forcément une exploitation. Ici est la base de l'erreur qui a fait trop souvent considérer le carré (galle) ou concession comme unité d'exploitation.

Pour l'observateur, le carré apparaît dès l'abord comme l'unité familiale évidente. Entité facilement saisissable, puisque omniprésente et élément de base de la composition physique et sociale du village. Ceint par un mur de tiges de mil séchées, celui-ci rassemble les cases (généralement de 1 à 5) des différents foyers constitutifs, soumis à l'autorité unique du jom gallé, chef de concession. Bien que rassemblement, le gallé n'est lui-même qu'un élément de l'ensemble le plus vaste de regroupement familial : le lignage (lenol). Rassemblant sous la seule tutelle du doyen, ou mawdo, tous les descendants d'un ancêtre commun par filiation paternelle, ce lignage peut s'étendre sur plusieurs villages, représenté dans chacun d'eux par un ou plusieurs gallé. En fait, si la concession a pu être pendant longtemps le cadre d'une consommation et d'une production communautaire sur les terres joowre (1), cette assertion doit être à présent largement tempérée. Les processus actuels de segmentation des lignages et de fragmentation du patrimoine foncier (2) font que la concession ne peut plus être considérée comme unité de production, de consommation ou de budget.

---

(1) Les terres joowre sont les terres detenues communautairement par les membres du gallé. Elles sont gérées et attribuées pour les cultures par le doyen (mawdo).

(2) Sur ce sujet, cf. J.P. Minvielle "La structure foncière du Waalo fuutanke. Les terres inondables de la moyenne vallée du Sénégal" (Région de Matam) Dakar ronéo Octobre 1977, 87 pages.

L'entr'aide agricole en dépassant souvent le cadre, le galle ne demeure, au-delà de son unité physique, que le lieu de la solidarité familiale (prise en charge de la famille du migrant dans certains cas, aide aux déshérités, etc.(1)). L'impôt, administrativement perçu au niveau du galle, sera en fait acquitté par chaque chef de foyer qui remettra sa quote-part au chef de concession. Dès lors, il apparaît que le seul niveau pertinent pour une approche économique sera la cuisine (fooyre), véritable unité de consommation et de production. En effet, et bien que la confusion ait souvent été faite, celle-ci ne doit être confondue ni avec le galle, souvent plus vaste, ni avec le ménage, souvent plus réduit. D'ailleurs, la notion de ménage au sens européen du terme (2) n'existe pas en milieu Toucouleur, et aucun terme vernaculaire ne définit une telle entité. Au-dessus de l'individu, la première unité de regroupement sera donc la cuisine (fooyre).

Il convient de préciser ici que, de même que pour le grenier, nous n'entendons pas par fooyre l'acceptation limitative au foyer ou feu physique, étant bien entendu que, dans le cas de ménages polygammes, chaque femme étant tenue de préparer sa part de nourriture, dispose bien évidemment en propre d'un feu ou fourneau. Le fooyre se définit par rapport au grenier comme unité de production et de consommation, en tant que regroupement des individus ou ménages, consommant en commun une production produite, elle aussi, communautairement.

Dans l'étude portant sur les villages Toucouleurs de Boinadji et Tiguere Sire (pêcheurs ssubalbe), l'effectif moyen des exploitations s'établit respectivement à 11 et 7 personnes. Par application de la définition du ménage telle qu'elle a déjà précisée, il apparaît que ces exploitations en regroupent 2,5 à 1,8 en moyenne, précisant la non concordance des deux entités (3).

### 3.2. - Le facteur terre

A la différence de leurs voisins, les villages Toucouleur de la Moyenne Vallée bénéficient généralement d'un double accès aux cultures de waalo et de jeeri. Dans certains cas, les cultures sous pluie (abusivement appelées cultures de jeeri du simple fait qu'elles se pratiquent généralement sur ces terrains) s'effectueront sur les fondé, émergences non inondables situées à l'intérieur même des limites du lit majeur. Il en sera généralement ainsi pour les villages de pêcheurs situés en bordure du fleuve, et donc à une distance relativement importante de la zone du jeeri. Ces derniers bénéficieront en outre d'un accès sur les pale leur permettant à la fois la diversification des cultures et leur étalement dans le temps, car les pale, du fait de leur situation sur les berges mêmes du lit majeur, peuvent être mis en culture pendant la plus grande partie de la saison sèche. Ils porteront alors de petites cultures maraîchères : tomates-cerises, patates, melons, etc. Cependant, de même que certains kolaade, ils pourront parfois être semés en maïs dans l'immédiat après crue, alors que le petit maraîchage pourra se poursuivre assez longtemps après la baisse des eaux par arrosage.

(1) Les préoccupations de l'aîné (mawdo) chef de concession (jom galle) autrefois importantes puisque, entre autres, de répartition des terres lignagères, sont à présent extrêmement réduites, puisqu'on ne lui doit souvent plus que le teddungal (respect).

(2) J.P. Minvielle - "Migrations et Economies villageoises dans la Vallée du Sénégal : étude socio-économique de trois villages de la région de Matam. ORSTOM, Dakar 1976.

(3) J.P. Minvielle.

Hormis quelques cas particuliers de maïs, la culture traditionnelle sur les kolaade du waalo sera le sorgho ou gros mil, parfois associé aux haricots niebé. Le jeeri et les fondé cultivés sous pluie porteront du petit mil ou suuna.

Parmi les villages cités se retrouvent ces deux cas typiques d'un village de tooroobe, situé sur la zone limitrophe (waalo/jeeri) et cultivant sur ces deux entités (Boinadji) et d'un village de pêcheurs suubalbe cultivant en décrue sur le waalo, sous pluie sur les fondé proches du village et détenant plusieurs pale (Tiguere Sire).

D'après ces données, l'exploitation moyenne de Boinadji comprend 2,5 ménages, soit environ 11 personnes, et met en culture 2,7 hectares de waalo répartis sur 1,8 parcelles et 1,48 hectares de jeeri rassemblées en une seule parcelle (1). cf. tabl.1.

Par contre, l'exploitation moyenne des suubalbe de Tiguere Sire compte 7 personnes groupant 1,8 ménages, et dispose de 0,55 hectare de waalo répartis sur 1,5 parcelle, de 0,7 hectare de culture sous pluie (fondé) d'un seul tenant et de 7 à 20 ares de falo (2).

Tableau 1. Le cas de Boinadji

Superficies par exploitation

: Superficies	:	:	:	:	:	:	:	:
: (hect.)	:	0-1	:	1-2	:	2-3	:	3-4
:	:	:	:	:	:	:	:	:
: Nombre d'exploitations	:		:		:		:	
: tations en %	:	20	:	36	:	16	:	8
:	:	:	:	:	:	:	:	:

Jeeri

:	:	:	:	:	:	:	:	
: Superficies (ha)	:	0-0,5	:	0,5-1	:	1-1,5	:	1,5-2
:	:	:	:	:	:	:	:	:
: Nombre d'exploitations	:		:		:		:	
: tations en %	:	27	:	34	:	8	:	8
:	:	:	:	:	:	:	:	:

(1) Cette répartition sur une seule parcelle s'explique par deux faits. Le premier est le caractère "libre" des terres du jeeri, dont les critères très souples d'appropriation et la grande disponibilité font qu'il est relativement aisément d'en obtenir des parcelles d'un seul tenant, unitairement importantes. La seconde raison est d'utilité, pour la sécurisation de la production, de disposer, de préférence à une seule grande parcelle, de plusieurs petites parcelles situées à des niveaux différents par rapport à la crue, ainsi que le nécessitent les particularités de la submersion dans le waalo.

(2) Du fait de la situation particulière des pale, ce chiffre ne peut être bien évidemment que variable, croissant en fonction du niveau de la crue.

Superficie unitaire des parcelles de waalo

:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: Hectares	: 0-0,5	: 0,5-1	: 1-1,5	: 1,5-2	: 2-2,5	: 2,5-3	: 3-3,5	: 3,5-4	: +de4	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: Nombre de:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: parcelles	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: en %	: 7	: 20	: 17	: 23	: 10	: 10	: 1	: 4	: 8	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Si la taille des parcelles de waalo (relativement importante puisque de 1,93 hectare en moyenne) peut être considérée comme pratiquement immuable d'une année sur l'autre, il n'en est pas de même des superficies mises en culture par exploitation, éminemment variables, suivant l'ampleur de la crue. Malgré l'existence passagère de quelques litiges dus à l'effacement des limites par la crue, l'agriculteur retrouve chaque année son champ.

Tableau 2. Le cas de Tiguere SireSuperficies par exploitationWaalo

:	Superficies	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	(ha)	:	0-0,5	: 0,5-1	: 1-1,5	: 1,5-2	: 2-2,5	: 2,5-3	: + de 3	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: Nombre d'exploit-	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: ation en %	: 60	: 27	: 10	: 3	: -	: -	: -	: -	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Fondé

:	Superficies	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	(hectares)	:	0-0,33	: 0,33-0,66	: 0,66-1	: 1-1,33	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: Nombre d'exploit-	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: ation en %	: 6	:	: 44	:	: 33	:	: 17	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

En ce qui concerne les volumes des récoltes, la spécificité des conditions de production de la vallée rend extrêmement délicate toute interprétation. Il convient ainsi, dans un premier temps, de bien situer les conditions climatiques de la période de référence : crue ou pluviométrie faible, moyenne ou forte, et leur combinaison. Ensuite, les caractéristiques particulières de chaque élément devront à leur tour être intégrées, étant aussi déterminantes que les quantités globales. Ainsi, une crue forte, mais très irrégulière, avec submersions répétées en dents de scie, sera moins favorable à la mise en culture qu'une crue moyenne, mais régulière. De même, une crue faible pourra permettre des rendements relativement élevés sur les parcelles inondées, mais être néanmoins catastrophique du point de vue de l'économie villageoise prise dans son ensemble.

### 3.3.- Le facteur travail

Suivant que les exploitations agricoles disposent ou non de terre à cultiver dans le waalo, la période de travail sera plus ou moins largement répartie tout au long de l'année : de juin à octobre pour celles ne cultivant que dans le jeeri, de juin à mars pour celles cumulant les deux types de culture. Dans tous les cas (exception faite de quelques petits travaux marginaux pouvant être effectués sur les pale), les mois d'avril à juin ne comporteront pratiquement aucune activité agricole et seront affectés, pour les individus restés au village, à la réfection et à la mise en état des cases et concessions. Il convient par ailleurs de noter que les rigueurs du climat à cette époque (maxima de températures) rendraient particulièrement pénible un éventuel travail sur les champs.

Du fait de leur situation sociale, un certain nombre de cultivateurs bénéficieront de rentes en travail : travaux effectués par les maccube sur le champ de leur maître qui, en contrepartie, leur cédera une parcelle pour assurer la subsistance de leur famille, travaux effectués certains jours par les almuube sur les terres de leur marabout, etc.

Certains de ces travaux prendront la forme de travaux collectifs désignés sous le terme générique de daol (littéralement "le travail fait dans la journée").

#### Des travaux collectifs

Le daol njobdi (ou daol khalis) est la forme la plus simple de travail faisant intervenir des tiers. Il s'agira en fait d'un simple salariat dans lequel n'interviendra aucune considération sociale ou parentale. Le contrat journalier est établi sur la base d'une rémunération de 250 Frs, déjeuner compris, ou de 300 Frs sans nourriture. Cette forme de salariat est le plus souvent le fait de Maures Haratin qui suivent la campagne culturelle d'amont en aval du fleuve (67 % des cas), mais aussi des villageois les plus défavorisés (33%).

Plus intéressantes sont les formes d'aide ou d'entr'aide au sein de l'unité villageoise ou familiale. La plus simple est l'aide gratuite réciproque (balotéral) : pour une opération donnée, le groupe A assiste le groupe B qui ensuite aidera A. La nourriture est assurée pour le jour du daol par l'exploitation bénéficiaire de l'assistance. Une variante, dans laquelle aide et contrepartie ne sont pas de même nature, est la participation à quelques travaux, et plus particulièrement à la récolte, de sœurs ou cousines de l'exploitant. Dans ces satindade, la compensation est réalisée le jour de la récolte par le prélèvement de certaines quantités de mil (1).

Enfin, ces daol peuvent revêtir la forme d'une aide absolument gratuite, organisée par un appel aux bonnes volontés en dehors de toute considération parentale, en vue de venir en aide par exemple à des individus incapables d'assurer seuls la mise en culture de leur champ. La dénomination, dans ce cas, sera celle de daol doftal.

(1) En fait, dans de nombreux cas, ce prélèvement représente beaucoup plus un don coutumier aux femmes de la famille, afin de couvrir leurs dépenses personnelles, que la rémunération d'un travail effectif sur la parcelle.

**TABLEAU 1 : REPARTITION DES TRAVAUX DE WAALO PENDANT L'ANNEE  
(POUR 1 HECTARE DE TERRE)**

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS
Défrichement						
Semis						
Sarclage						
Gardiennage						
Récolte						
Transport						

Exception faite du njobdi, tous ces daol sont organisés dans un cadre pouvant être très lâche : du regroupement familial au sens strict à de simples affinités individuelles. Cependant, il convient de souligner l'importance particulière des daol, mis sur pieds à l'intérieur des classes d'âge et qui portent alors le nom de daol fedde.

Nous rappelerons aussi les travaux sur les champs des marabouts effectués le mercredi par les almuube (1), et certains autres jours de la semaine par les villageois. Ils sont complétés par le versement d'une partie de l'assakal lors des récoltes et par des dons divers à des périodes définies de l'année (Tabaski, etc.). A un degré moindre, le chef du village bénéficiera aussi de quelques daol-doftal).

#### Les travaux dans le waalo

La mise en culture de terres du waalo permet au paysan une activité agricole pratiquement continue, répartie, nous l'avons déjà dit, sur deux campagnes culturales, d'hivernage et de saison sèche.

Il convient cependant ici de faire mention particulière des travaux effectués sur les pale. Du fait de la superficie très réduite de ces terres, leur parcellisation sera extrême (de 7 à 20 ares dans le village suubalbe de Tiguere Sire). Ces terrains seront le plus souvent affectés à des femmes qui y pratiqueront de petites cultures intensives de rente (haricots-niébé, patates douces, etc.). Les temps de travaux reflèteront ce caractère particulier par leur brièveté unitaire et leur répartition tout au long de l'année. De même, contrairement à ce que l'on pourra relever pour les autres terrains de culture (kolaade du waalo et jeeri), les femmes y assumeront la plus grande partie des travaux, soit 71 % du travail total.

Le travail sur les grands kolaade du waalo sera notamment différent, tant par ses types que par sa répartition, sexuelle et dans le temps.

(1) Almudo, pluriel almuube. Équivalent Toucouleur du talibé Wolof. Ce sont les élèves de l'école coranique, disciples d'un marabout.

Dès la deuxième quinzaine d'octobre, le défrichement débute. Travail exclusif des hommes en raison de sa difficulté, il peut varier énormément d'une parcelle à l'autre. Sur les nouveaux lougan ou ceux ayant été laissés en friche pendant plusieurs années, il débutera par l'abattage des arbres ou lewvre : les troncs ceinturés de branches sèches sont enflammés, fumant la terre par le dépôt de cendres. Les arbustes et les plus grandes herbes sont ensuite arrachés au cours du sopitadé, qui ne laissera subsister que la courte végétation née dans la crue. Celle-là, déracinée au cours du lori, sera brûlée sur place (doudial). Tenant une place faible et parfois nulle dans le calendrier cultural, ces travaux sont généralement le fait des seuls individus mâles de l'exploitation. Il n'est pratiquement jamais fait appel à des formes d'entr'aide.

L'utilisation de travailleurs salariés ne peut être relevée que dans le cas de cuisines ne comptant comme actifs présents au village que des individus trop vieux ou trop jeunes pour un tel travail.

A l'inverse, le semis (jabere) représente l'optimum de la participation familiale, chacun pouvant trouver dans le groupe une fonction à la mesure de ses forces. Travail communautaire, le jabere se fait par équipe de trois à quatre personnes (!), dans laquelle la répartition des tâches (comme d'ailleurs pour toutes les opérations culturelles) est basée simplement sur des considérations de capacités physiques.

A l'aide de son jinangu, outil en forme de V à branches de longueurs différentes, la plus courte étant munie d'une pointe de fer, la seconde servant de manche, l'homme le plus valide ouvre le sol. Le participant suivant, indifféremment homme ou femme, approfondit cette cavité au moyen d'un pieu manié verticalement : le lougal. Dans ce trou, généralement un enfant laissera tomber quelques graines (awre) recouvertes par le dernier de la file (wakere), enfant ou vieillard, qui aura précédemment réduit en poudre une poignée de terre (tapere).

De même que le défrichement, le sarclage (remde), effectué à la petite houe (worongue), est essentiellement un travail d'homme. La quasi totalité de ce travail sera prise en charge par les exploitants eux-mêmes, avec un très faible appel à une main d'œuvre bénévole ou salariée (respectivement 6 % et 3 % du travail dans l'étude effectuée sur le village de Boinadji).

Avec le gardiennage (kourngal) se précise la participation des individus généralement considérés comme peu ou nullement actifs : vieillards et enfants. Travail simple et peu éprouvant, mais fastidieux, il présente le maximum de la participation féminine. Parfois (7 % des cas dans le village de Boinadji), le foyer tout entier quittera le village pour s'installer sur le champ durant les 30 à 75 jours du gardiennage. La durée de celui-ci peut, en effet, varier suivant la position de la parcelle dans le kolangal. Celles situées en bordure de la cuvette, plus exposées, seront très tôt en butte aux attaques des singes et des phacochères, bien avant la venue des oiseaux mange-mil.

---

(1) Variable suivant les capacités physiques des participants et les régions. Ainsi, sur un terrain facile (terre meuble), un même individu pourra être chargé de l'awre et du wakere, le tapere n'étant plus nécessaire.

L'entr'aide la plus forte se manifestera lors de la récolte (cognal et guerngal) et surtout du transport (nattinde). Souvent les cultivateurs de parcelles voisines, liés par un degré quelconque de parenté ou d'amitié, uniront leurs efforts sur l'un puis sur l'autre lougan, rassemblant en deux tas très proches les récoltes, facilitant ainsi leur surveillance. C'est à ce moment qu'intervient la distribution d'une partie du produit. Tout d'abord, le partage en deux parts égales dans le cas de rem-peccen avec remise ou non du lowre-botaari, puis, sur chacune d'elles, le prélevement d'une multiplicité de dons, cadeaux et autres rémunérations au bénéfice de parents, plus ou moins proches ou dans le besoin, d'amis ayant participé à l'une quelconque des opérations culturales, etc. On assiste ainsi au va et vient apparemment anarchique de personnes venant prélever, qui un ceengalal, qui une bassine ou quelque épis seulement du mil récolté.

### 3.4 - Division sexuelle des tâches

Tableau 2.- Division sexuelle des tâches (en %)

	Défrich.	Semis	Sarclage	Gard.	Récolte	Transport	Total
Hommes	100	64,6	99,1	62,8	87,4	90,2	84
Femmes	-	35,4	0,9	37,2	12,6	9,8	16

Comme nous l'avons déjà vu, les femmes n'interviennent pratiquement pas dans les opérations culturales dures. Par contre, leur participation au semis, au gardiennage et à la récolte est loin d'être négligeable (elles y accomplissent 12 à 37% du travail).

Bien que se faisant généralement au sein de l'exploitation familiale, leur travail peut aussi s'effectuer dans le cadre de daol-satindade ou baloteral. Cependant, même dans ce cas, il ne sortira pas des relations parentales, l'aide bénéficiant non plus à la famille d'accueil de la femme (celle de son mari) mais à sa famille d'origine. C'est souvent en rémunération de cette collaboration que les femmes viennent prélever sur la récolte certaines quantités de mil.

Ainsi défini qualitativement, le travail agricole des femmes demeure, pour les opérations auxquelles elles participent, quantitativement inférieur à celui des hommes, ce qui n'a rien pour étonner. En effet, celles-ci sont absorbées par la multiplicité des tâches domestiques qui leur incombent entièrement : pilage du mil et préparation des repas, achats et ventes sur des marchés souvent distants de plusieurs kilomètres, puisage et transport de l'eau, lavage du linge, etc. En fait, si elles sont peu représentées dans les activités agricoles, elles n'en fournissent pas moins un travail certainement plus considérable que celui de leurs maris, qu'il n'est pas rare de voir palabrer à l'ombre des après-midi entières, même en pleine saison culturelle.

### 3.5 - Les temps de travaux

Dans tous les cas, la journée sur le champ débute avec le lever du soleil pour se terminer vers 13 ou 14 heures. Parfois, pour certains travaux importants, mais surtout en fonction des périodes de forte ou faible chaleur, le travail pourra reprendre de 17 à 19 heures environ.

Ainsi que le montre le tableau 3, la grande majorité du travail agricole est fournie par la cellule de base, l'exploitation familiale (87,7 % pour l'ensemble des opérations), alors que toutes les formes d'aide ou d'entr'aide n'interviennent que pour 9,3 % des temps de travaux, et le salariat pour 3 %. Il est ici intéressant de noter que, dans la quasi totalité des cas de salariat relevés dans l'étude citée, ceux-ci relèvent d'exploitations comportant un ou plusieurs migrants. Il s'agirait ici d'une répartition secondaire des revenus de la migration destinés à compenser l'absence de la force de travail du migrant, en faisant effectuer par des salariés les travaux les plus pénibles.

Pour les exploitations utilisant des travailleurs salariés, ces rémunérations représentent en moyenne 20 % de la valeur de la récolte obtenue et 26 % de celle du mil stocké, déduction faite de toutes les redevances. Pour la totalité du kolangal, ces taux atteignent respectivement 4 % et 5 %.

Il ressort du tableau 3 que le paysan Toucouleur consacre en moyenne 72,5 journées de travail à chaque hectare de sa parcelle.

En fait, cette moyenne recouvre de grandes disparités, puisqu'elle varie suivant les exploitations de 15 à plus de 120 jours (cf. tableau 4 et graphique 1).

Tableau 4. - Classement des exploitations suivant le nombre de journées de travail effectuées par hectare

:	:	:	:	:	:	:
: Journées de travail:	0-30	30-60	60-90	90-120	+ de 120	:
: par hectare	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:
: Nombre d'explo-	:	:	:	:	:	:
: tations (en %)	: 16	: 35	: 21	: 16	: 12	:
:	:	:	:	:	:	:

Il convient de noter qu'un biais est ici introduit dans la mesure où l'on raisonne sur des temps de travaux globaux, incluant la totalité des opérations culturales. Certaines d'entre elles, peu élastiques, (semis par exemple), sont à peu de choses près directement proportionnelles à la superficie de la parcelle. D'autres, par contre, ont une élasticité très faible, non plus par rapport à la superficie mise en culture, mais par rapport au temps. Il en sera ainsi du gardiennage dont les dates de début et de fin seront généralement décidées par commun accord entre tous les cultivateurs d'un même kolangal. Dans ce cas, l'homogénéisation des données par rapport au temps passé à l'hectare donnera des résultats aberrants : pour une même durée de gardiennage de 45 jours par exemple, les cultivateurs disposant de 0,5 à 1 ou 2 hectares, auront respectivement des temps de travaux de 90, 45 ou 22,5 jours à l'hectare. Non représentatifs de quoi que ce soit, si ce n'est de la diversité des tailles unitaires des parcelles dans les kolande du waalo, ces chiffres biaissent notablement les résultats obtenus et permettent de relativiser la validité de toute étude faite sur le milieu traditionnel dans la vallée et raisonnant en termes de moyenne.

Afin de cerner au plus près la réalité étudiée, deux améliorations peuvent être apportées ; d'une part, l'introduction de caractéristiques de dispersion (variance, écart-type), d'autre part, l'élimination des types de travaux non significatifs du point de vue de la problématique

Tableau 3: Temps de travaux moyens par opération culturelle et par sexe sur le Waalo de Boinadji  
 (Nombre de journées par hectare)

	Défrichement	Semis	Sarclage	Gardiennage	Récolte	Transport	Ens.
	DS : F : B : S	DS : F : B : S	DS : F : B : S	DS : F : B : S	DS : F : B : S	DS : F : B : S	DS : F : B : S
	: 0,01:2,1 : -	: 0,3:0,7 : 5,7	: 0,2:0,6 : 9,2:0,02:	: 0,3:1,6 : 1,6:26,3:	: 0,2: 3 : 0,3: -	: 0,2:0,7:0,01	
Hommes	: 0,01:2,1 : -	: 0,3:0,7 : 5,7	: 0,2:0,6 : 9,2:0,02:	: 0,3:1,6 : 1,6:26,3:	: 0,2: 3 : 0,3: -	: 0,2:0,7:0,01	
Femmes	- : - : -	- : 0,1 : 3,3	- : 0,3:0,02	- : 0,1: -	- : 16,5:0,04: -	- : 0,5:0,01: -	- : 0,1: -
TOTAL	: 0,01:2,1 : -	: 0,3:0,8 : 9	: 0,5:0,62	: 9,2: 0,1: 0,3:1,6 : 1,6:42,3: -	: 0,2: 3,5 : 0,3: -	: 0,2:0,8: -	
TOTAL							
GENERAL	2,4	10,5	10,2	44,4	4	1	72,5

Signification des abréviations :

- DS : doftal + satindagé
- F : travail familial
- B : balotéral (entr'aide)
- S : salariés

posée, puisque dépendant de conditions extérieures à la simple organisation du travail. Ainsi, il apparaît hautement souhaitable de ne raisonner que sur les seuls temps de sarclage, l'élasticité du travail y étant la plus forte et directement liée à des considérations d'organisation sociale de la production. C'est en effet, au niveau du sarclage que se trouveront les rentes en travail les plus significatives, symptomatiques des sous-jacentes sociales.

Nous calculerons donc, pour chaque type de cultures, les indices caractéristiques suivants :

- la moyenne  $\bar{x} = \frac{1}{N} \sum x_i$

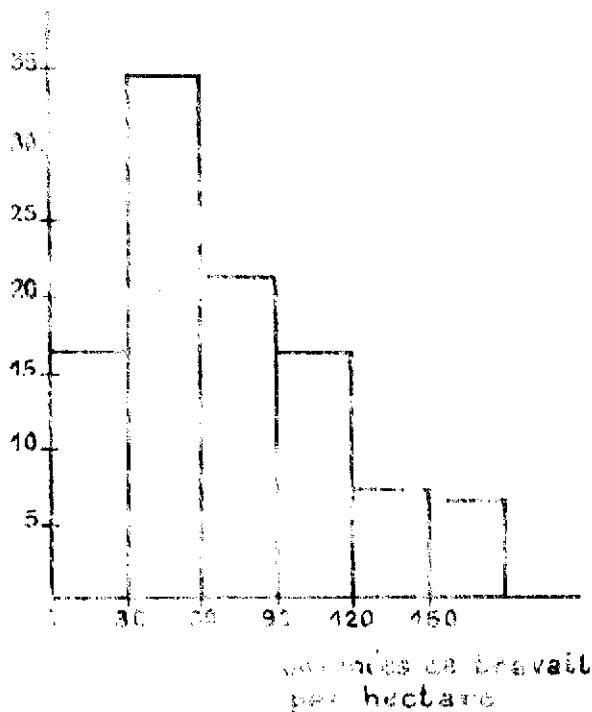
- l'écart type  $\sigma = \sqrt{\frac{1}{N} \sum (x_i - \bar{x})^2}$

- le coefficient de variation  $V = \frac{\sigma}{\bar{x}}$  permettant de comparer les dispersions dans les différentes séries.

De même, les histogrammes de fréquence apporteront une information particulièrement intéressante sur la répartition de ces temps de travaux.

**GRAPHIQUE 1 : CLASSEMENT DES EXPLOITATIONS SUIVANT LE NOMBRE  
DE JOURNEES DE TRAVAIL EFFECTUEES PAR HECTARE  
(TOTALITE DES TRAVAUX AGRICOLES) DANS LE VILLAGE  
DE BOINADJI**

Nombre d'exploitations  
(en %)



Pour cette série concernant la totalité des travaux agricoles effectuées sur des parcelles de waalo, les caractéristiques seront un écart-type de 52 jours pour une moyenne de 76,9 jours de travail, soit un coefficient de variation de 0,68. Ces chiffres, confirmés par référence à l'histogramme des fréquences, permettent de préciser à quel point une approche en termes de moyenne serait ici inadéquate et ne devrait être utilisée qu'avec précautions.

De ces divers calculs il ressort l'existence d'un temps de travail extrême (particulièrement en ce qui concerne les temps de travail exceptionnellement longs), biaissant l'approche en terme de moyenne. Il apparaît ici intéressant de diminuer le rôle perturbateur joué par ceux-ci, en éliminant les 10 % de temps de travail exceptionnellement élevés et très exceptionnellement bas.

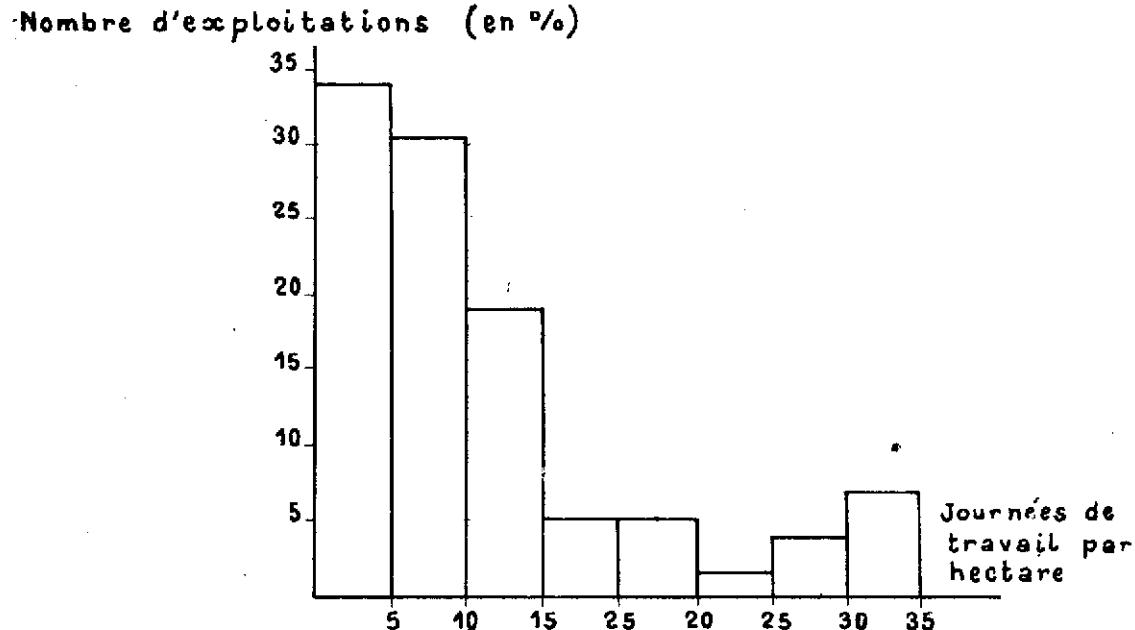
Si l'on se rapproche plus à présent de quelques termes de sondage, les écarts se présentent comme d'autant plus importants, puisque, avec une moyenne de 76,9 jours de travail, l'écart-type sera de 10,4 et le coefficient de variation de 0,96. En éliminant les 20 % extrêmes, ces indices restent élevés, la moyenne s'établissant à 8,9 jours, l'écart-type à 7 et le coefficient de variation à 0,72.

On remarquera, sur l'histogramme des fréquences, une représentation anormalement élevée des exploitations ayant des temps de sarclage particulièrement longs. Si l'on s'intéresse aux 10 % d'exploitations formant cette frange supérieure, soit 7 exploitations (l'échantillon en comprenant 73), on s'aperçoit que deux d'entre elles sont des exploitations de marabouts, bénéficiant d'importantes rentes en travail, les cinq restantes cultivant toutes en rem peccen (il convient de noter ici que les exploitations cultivant en rem peccen ne représentent que moins d'un tiers de la totalité ; elles sont donc ici anormalement surreprésentées).

**TABLEAU 5 : CLASSEMENT DES EXPLOITATIONS SUIVANT LE NOMBRE DE JOURS DE SARCLAGE EFFECTUÉS PAR HECTARE**

Journées de sarclage par hectare	0-5	5-10	10-15	15-20	20-25	25-30	30-35	+ de 35
Nombre d'exploitations (en %)	33	30	18	4	4	1	3	7

**GRAPHIQUE 2 : CLASSEMENT DES EXPLOITATIONS SUIVANT LE NOMBRE DE JOURS DE SARCLAGE EFFECTUÉS PAR HECTARE**



#### Travaux dans le Jeeri

##### 3.6 - Temps de travaux et division sexuelle des tâches

En raison de sa situation en amont du fleuve, nous assistons dans la région de Matam à un chevauchement entre les derniers travaux sur le Jeeri et le début des cultures de waalo (cf. tableau 8).

Il apparaît, dès l'abord, de grandes différences entre les temps de travaux effectués dans le jeeri et ceux exécutés sur le waalo (cf. graphique 3).

La plus grande importance du défrichement sur le jeeri s'explique par la nécessité de pratiquer une jachère sur des terres ne bénéficiant pas de l'apport fertilisant annuel de la crue. Ainsi, dans l'échantillon considéré, un certain nombre d'agriculteurs mettaient précédemment en culture, cette année, de nouvelles parcelles. Par contre, sur les champs précédemment cultivés, aucun défrichement n'était rendu nécessaire. Un point remarquable est que cette opération est le seul fait des membres de l'exploitation familiale. Comme d'ailleurs pour tous les travaux de jeeri, et contrairement au waalo, aucun appel n'est fait à une main d'œuvre salariée. Exception faite de deux femmes vivant à Boinadji (le mari de l'une est parti migrer), ce défrichement, lorsqu'il est nécessaire, revient, comme dans le waalo, exclusivement aux hommes.

### 3.7 - Les rendements

**TABLEAU 7 : REPARTITION DES TRAVAUX DE JERRI PENDANT L'ANNEE (POUR UN HECTARE DE TERRE)**

	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Défrichement					
Semis					
Sarclage I					
Sarclage 2					
Gardiennage					
Récolte					
Transport					

Un certain nombre de facteurs interviennent dans la détermination du rendement d'une parcelle, parfois impossibles à prendre en considération. Ainsi, s'il est relativement aisé de connaître les durées des diverses opérations culturales, il est beaucoup plus difficile de leur attribuer une datation précise. En effet, si l'agriculteur se souvient généralement très bien du temps affecté à chacune d'elles, il est rare qu'il puisse les situer avec un minimum de précision.

Or, si la durée des travaux est importante à l'égard du résultat final, la période à laquelle ils sont effectués l'est tout autant. Encore ne tenons-nous pas compte du fait que toutes les parcelles ne sont pas envahies de la même manière par les mauvaises herbes, sont cultivées depuis plus ou moins longtemps, et par conséquent, ne demandent pas un même travail pour aboutir à des niveaux comparables de fertilité.

**GRAPHIQUE 3 : DUREE MOYENNE DES DIFFERENTES OPERATIONS  
CULTURALES DANS LE WALO ET LE DIERI**

Nombre de journées  
de travail

■ Jerrí  
□ Walo

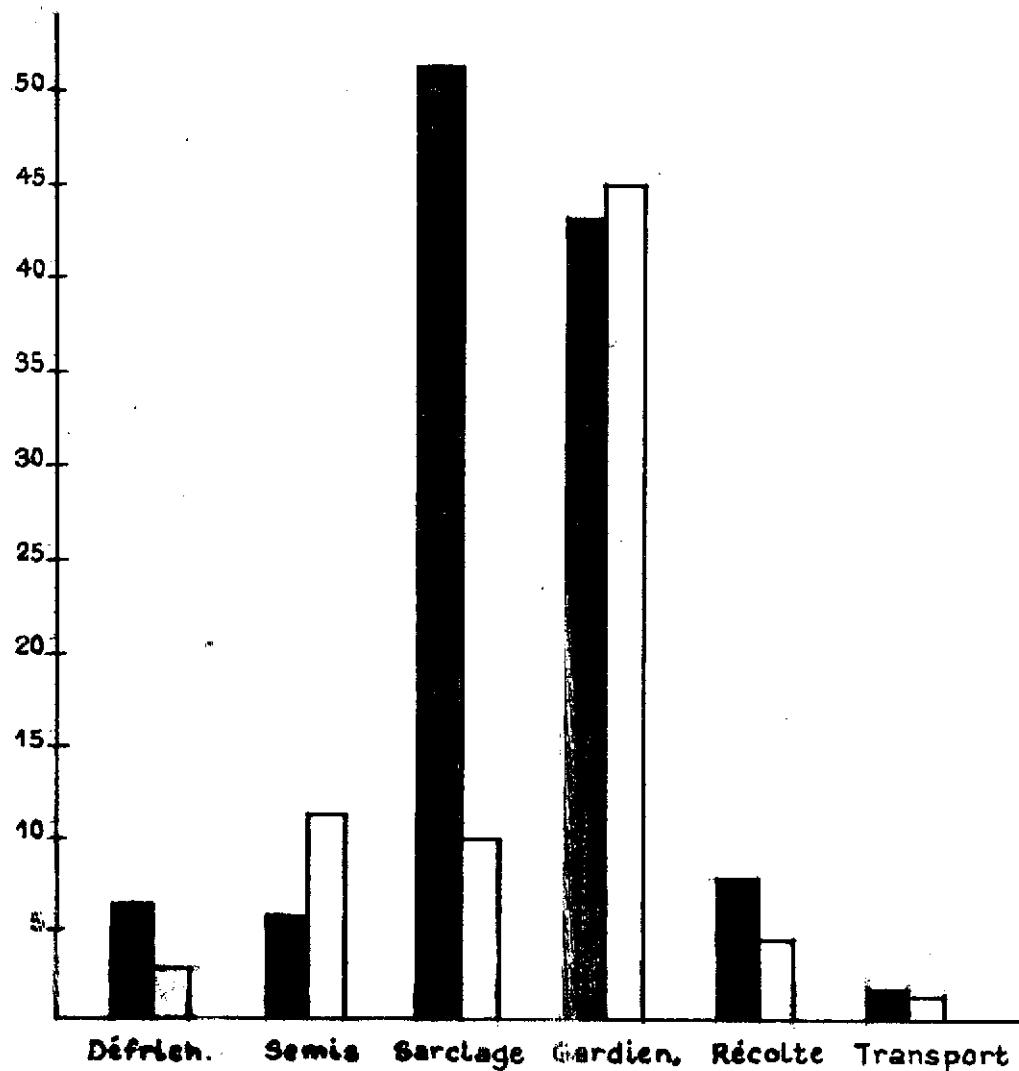


Tableau 8 - Temps de travaux moyens par opération culturelle et par sexe, sur le jeeri de Boinadji  
 (Nombre de journées par hectare)

	Défrichement				Semis				Sarclage I				Sarclage II				Gardiennage				Récolte				Transport			
	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S	DS	F	B	S
Hommes	5,5	:	:	:	0,17	:4,36	0,03	:	28,7	:	0,6	:19,6	:	3,4	:33,5	:	0,3	:5,7	:0,7	:	1,4	:0,06	:	:	:	:	:	:
Femmes	0,5	:	:	:	0,06	:0,59	:	:	0,6	:	0,3	:	5,6	:	0,3	:	0,07	:	:	:	0,07	:	:	:	0,07	:	:	:
TOTAL	6	:	:	:	0,23	:4,95	0,03	:	29,3	:	0,6	:19,9	:	3,4	:39,1	:	0,3	:6	:0,7	:	1,5	:0,06	:	:	:	:	:	:
TOTAL GENERAL	6	:	5,2	:	29,3	:	20,5	:	42,4	:	7	:	1,5	:	7	:	1,5	:	1,5	:	1,5	:	1,5	:	1,5	:	1,5	:

NB. Pour la signification des abréviations, cf. p. 71

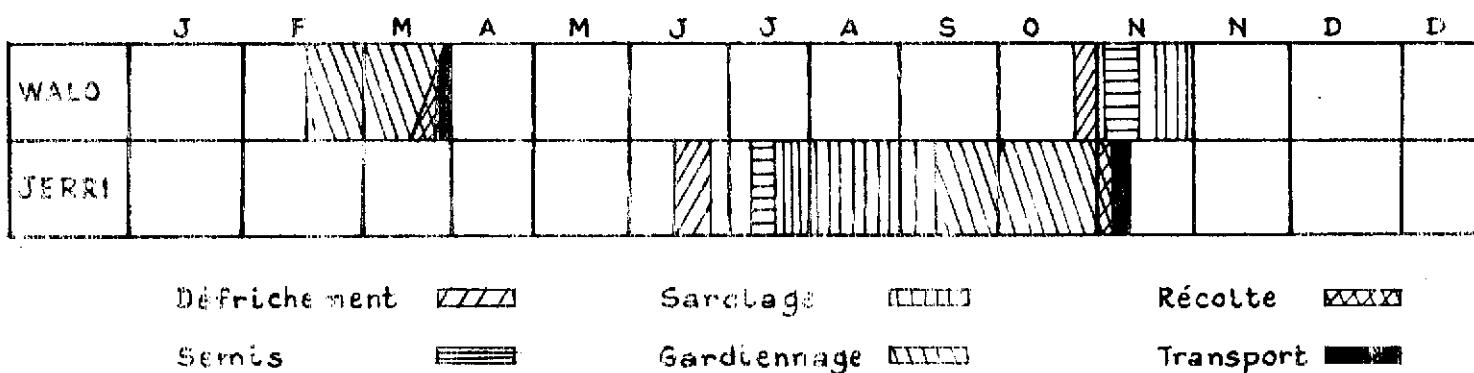
Tableau 6 : Les rendements dans le Waalo

:Kg de mil non	0-200	200-400	400-600	600-800	800-1000	+ de 1000
:battu par ha						
:Nombre de par-	19	21	37	11	9	3
:celles (en %)						

De même, si le paysan connaît parfaitement, bien que de manière empirique, les caractéristiques pédologiques de sa parcelle, il est moins aisément de la situer en fonction des dates d'arrivée et de retrait des eaux, et, par conséquent, des durées de submersion, facteur de rendement au moins aussi important que le précédent.

Enfin, la position dans le Kolangal deviendra décisive lorsqu'il s'agira de protéger la future récolte contre les animaux prédateurs.

TABLEAU 6 : REPARTITION DES TRAVAUX DE JERRI ET DE WAALO PENDANT L'ANNEE



Le semis, par contre, fait sur une terre plus légère que dans le waalo, s'effectue plus rapidement (deux fois moins de temps exactement). Comme pour les autres opérations, la participation familiale est très nettement prépondérante (95 % du travail total).

La culture de jeeri se faisant sous pluie, un sarclage beaucoup plus important que dans le waalo est rendu nécessaire. Il sera en fait pratiqué en deux temps, le premier rende-bakao, étant toujours plus important que le second, le remde-beyat. Parfois, un treizième sarclage, lui-même plus court que le beyat, devra être entrepris. C'est pour cette raison que la faible durée de cette opération ne le justifiant pas sur le waalo, les plus grands champs seront sarclés avec l'aide de machines à traction équine (4 sur les 6 parcelles de superficies supérieures à 2,1 hectares, et aucune sur celles de surface inférieure).

Les calculs d'indices de dispersion montrent, bien qu'elle demeure particulièrement élevée, une amplitude moins marquée dans le jeeri que dans les temps de sarclage effectués dans le waalo. Ainsi, pour une moyenne globale de 72,8 jours de sarclage, l'écart-type sera de 58,9 jours et le coefficient de variation de 0,81. Si l'on élimine les 25 % des marges, ces indices s'établissent à 61,9 jours pour la moyenne, 37,6 pour l'écart-type et 0,61 pour le coefficient de variation.

Les sarclages terminés, le gardiennage débutera avec l'épiaison et l'arrivée des premiers oiseaux, se poursuivant sur la plus grande partie des mois de septembre et octobre. Comme dans le waalo, le maximum de l'entr'aide se manifeste lors de la récolte, sous la forme, d'une part de balotéral entre voisins, parents ou amis, d'autre part, de deftal et de satindaade.

### 3.8. - Rendements et productivité du travail

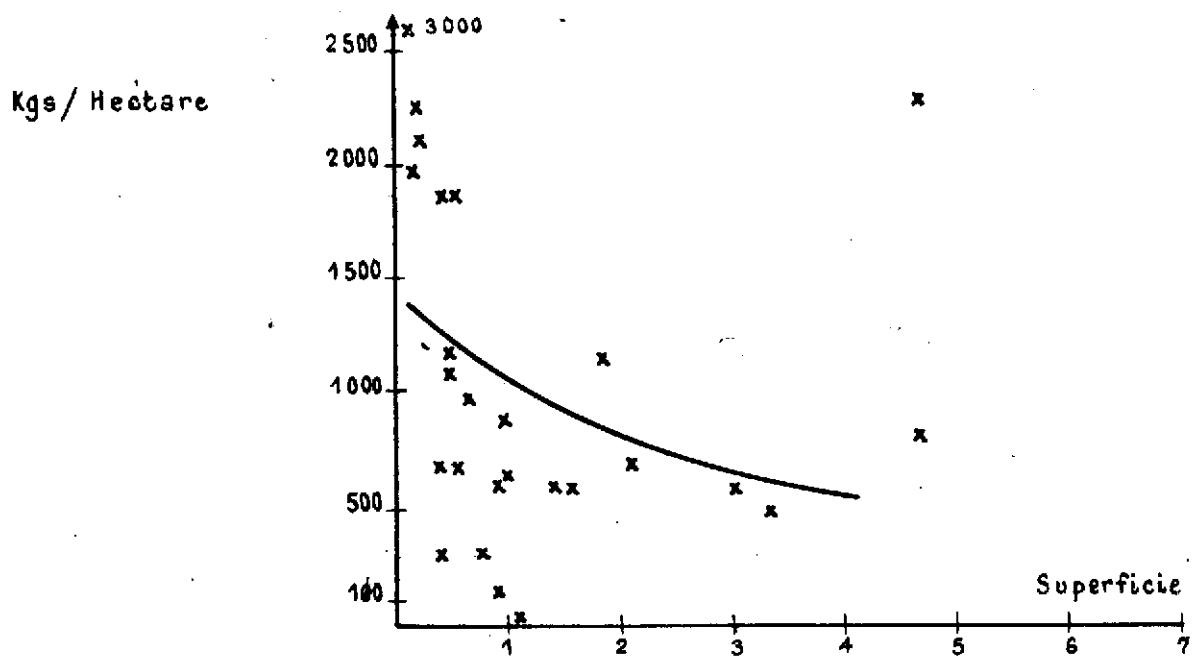
Il ressort du tableau 9 que les rendements dans le jeeri sont beaucoup plus élevés que dans le waalo, 1.138 kg en moyenne d'épis frais à l'hectare contre 435 kg dans le waalo, soit respectivement 512 kg et 196 kg de grain à l'hectare.

Tableau 9 : Rendements dans le diéri

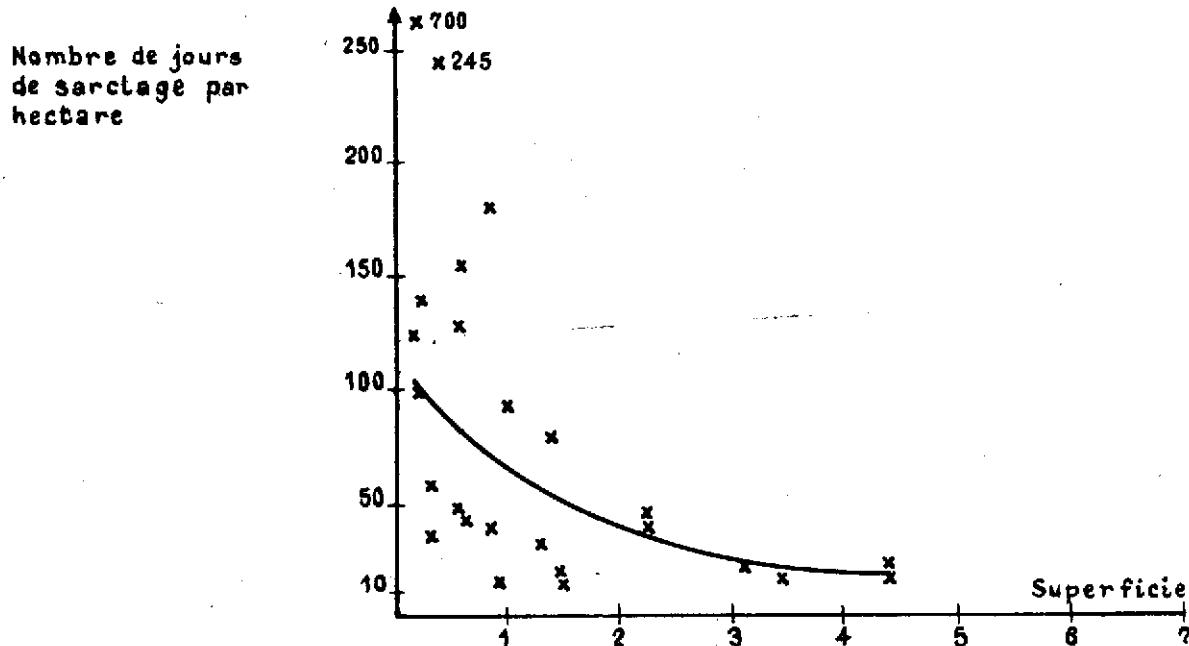
:kg d'épis:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:frais à :	200	: 400	: 600	: 800	: 1000	: 1200	: 1400	: 1600	: 1800	: 2000	: 2200
:1'hectare:	à	t	t	t	t	t	t	t	t	t	t
:	400	: 600	: 800	: 1000	: 1200	: 1400	: 1600	: 1800	: 2000	: 2200	: 2400
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
: Nbre de :	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
: parcelles:	2	: 2	: 8	: 3	: 4	: 1	-	-	-	: 2	: 1
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Une intéressante mise en parallèle peut être faite entre rendements à l'hectare, nombre de jours de sarclage à l'hectare, productivité de ce travail et superficies mises en culture. Il ressort ainsi des graphiques 4, 5 et 6 qu'une augmentation des superficies cultivées s'accompagne d'une diminution des rendements et du volume de sarclage effectué par hectare, alors que la productivité de ce travail augmente de façon très nette.

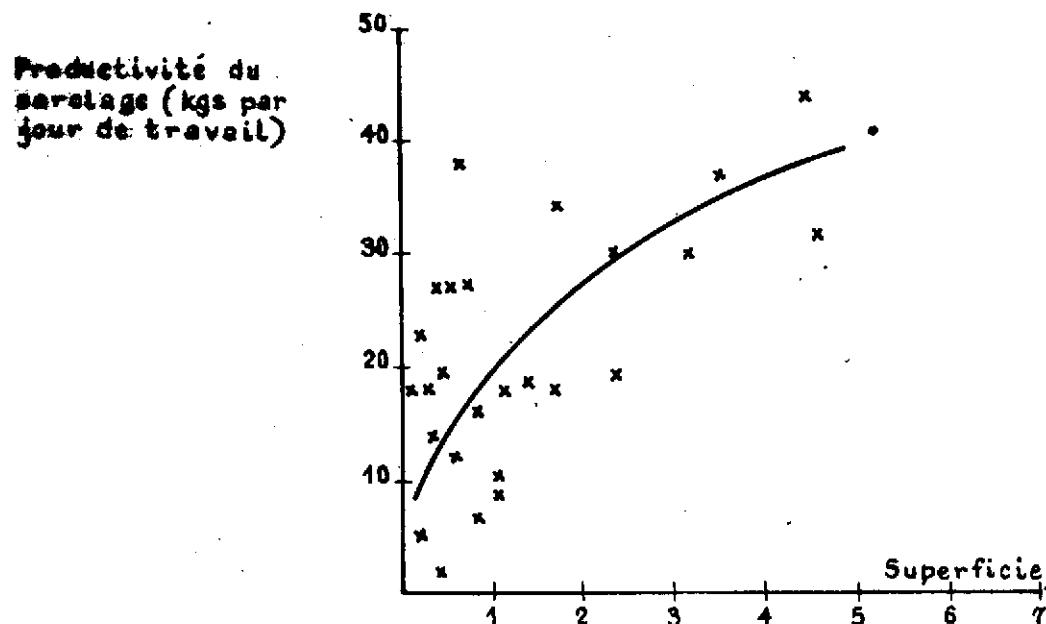
#### GRAPHIQUE 4 . RENDEMENTS A L'HECTARE ET SUPERFICIES CULTIVEES



#### GRAPHIQUE 5 . JOURS DE SARCLAGE PAR HECTARE ET SUPERFICIES CULTIVEES



#### GRAPHIQUE 6 . PRODUCTIVITE DU TRAVAIL ET SUPERFICIES CULTIVEES



B.I.4 - LA ZONE MAURE

1 - LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES TRADITIONNELLES

Jusqu'à l'arrivée des premières vagues de nomades berbères Sanhadja vers le 3ème ou le 4ème siècle de notre ère, le territoire de l'actuelle Mauritanie, au moins jusqu'au 18ème parallèle, est peuplé de populations négro-africaines, probablement très proches des ancêtres des populations actuelles du nord et centre Sénégal : Sarakollé, Ouoloff, Sérère, Peulh.

Le dessèchement progressif du Sahara, qui a probablement commencé dans les années 2500 ou 2000 BP, se poursuit de façon très lente, mais le climat permet encore le développement de systèmes économiques basés sur l'élevage et l'agriculture en oasis et bas-fonds et le développement d'une véritable civilisation urbaine basée à la fois sur ces systèmes et sur le commerce international entre régions maghrébines et zones soudanaises. C'est le début de la période des empires soudanais : à l'est du bassin du fleuve Sénégal, c'est l'empire du Ghana qui émerge à partir du Ve siècle pour atteindre son apogée au VIIIe siècle.

A partir du VIIIe siècle, l'Islam pénètre auprès des tribus berbères, et dès le XIe siècle il s'est répandu dans toute cette partie de la Vallée du Sénégal, dont un des souverains est connu comme musulman en l'an 1040 (1), jusqu'aux principales villes du Ghana qui toutes possèdent des quartiers et des hiérarchies musulmanes. C'est vers la fin du XIe siècle, au sein d'une tribu berbère, que prend naissance le mouvement musulman militant, connu sous le nom d'Almoravide (Murabitin), dont l'expansion va contribuer à la chute de l'Empire du Ghana et à la conquête du Maghreb et de l'Espagne.

Ainsi, dans le Sahara Occidental, se crée et se consolide une forte tradition de savoir islamique, associée à un mode de vie nomade, à l'existence de villes-carrefours et d'oasis, sur un fonds de culture berbère. C'est dans ce milieu qu'à partir du XIVe siècle environ, les Arabes commencent à arriver, non en tant qu'envahisseurs conquérants, mais plutôt par vagues de petits groupes qui s'infiltrent dans le maillage assez lâche de la population d'origine berbère. Ces groupes sont issus des tribus beaucoup plus nombreuses qui ont déserté vers l'Afrique du Nord au XIe siècle et ont été à la base de l'arabisation de ces régions. L'une de ces tribus, les Beni-Maqil, s'installe au Sud Marocain (Draa, Talifalet) au XIIIe siècle, puis pénètre au siècle suivant dans le désert. Selon un processus de segmentation rendu très complexe par les différents tracés de parcours de ces groupes vers le sud, qui forment comme la trame d'une partie de l'histoire de la Mauritanie, une de ces branches, les Beni-Hassan, donne naissance à une sous-branche, les Oulad Maghfar, qui a son tour se scinde pour donner naissance aux Maures Trarza et Brakna, les deux tribus qui vont dominer la région située au nord de la Vallée du Sénégal à partir du XVIIe siècle.

---

(1) El Bekri : description de l'Afrique septentrionale.

et

Ces migrants arabes sont musulmans, mais de souche de tradition bédouine : ce sont des pasteurs nomades qui en complément aux ressources procurées par l'élevage, ont besoin d'une part de recourir au pillage des caravanes, d'autre part de faire payer tribut à d'autres groupements, sédentaires ou non, pour s'assurer un niveau de revenu convenable. Comme les nouveaux venus trouvent les endroits les mieux placés, points d'eau et oasis notamment, occupés par des tribus Sanhadja pieuses et prospères, les conflits ne manquent d'éclater, dont les arabes pauvres mais d'autant plus dangereux que la guerre et le pillage leur sont une nécessité coutumière, sortent le plus souvent vainqueurs.

En fait, il ne s'agit jamais d'un affrontement général entre tribu Hassan d'origine Arabe et tribu Sanhadja d'origine Berbère : querelles meutrières, vendettas, opposant une tribu ou une fraction à l'autre ; les alliances entre groupement Hassan et groupement Sanhadja et les renversements d'alliances se produisent fréquemment. Ce que l'on peut avancer, c'est que d'une façon générale ces luttes longues et multiples, souvent confuses, aboutissent à la prédominance des tribus Hassan sur les tribus Sanhadja qui deviennent pour la plupart tributaires ou au moins protégées. Le savoir islamique est certes valorisé au sein des tribus Hassa, mais il n'est que rarement un objectif reconnu comme indispensable, comme cela l'est devenu pour de nombreuses tribus berbères ; aussi s'introduit-il dès le XV<sup>e</sup> siècle une sorte de spécialisation entre tribus "guerrières" - Hassan -, d'origine Arabe, et tribus "lettres" - Zaouia -, d'origine berbère, le dialecte parlé par ces dernières (Zenaga) tendant lentement à disparaître au profit du hassania, dialecte Arabe proche du littéral, la langue des tribus guerrières, d'ailleurs déjà parlé et lu par l'élite des tribus lettrées Zanhadjia, puisque langue du Coran.

Cette distinction - Hassan guerrier, Zaouia lettré - ne doit pas être poussée trop loin dans la mesure où le dernier épisode de ces conflits fut la guerre de Charboubba qui dura 30 ans. Certains groupes d'origine berbère ont conservé, au cours de certaines périodes, leurs capacités sur le plan militaire. Les deux types de tribus ont pu garder le bœuf et la possibilité de réduire d'autres groupements à l'état de tributaires ; d'autre part, les deux types de tribus ont acquis ou conservé dans leur sein, à la fois des groupements de castés endogames (artisans, surtout forgerons, et griots) et des groupements plus ou moins importants de captifs et d'affranchis, Abid et Haratin.

A cette distinction entre fonction militaire et fonction idéologique (1) semble s'être ajoutée à partir du XV<sup>e</sup> siècle, une division de fonction sur un plan plus spécifiquement économique : les tribus Hassan "guerrières" donnent la prédominance, en plus des activités militaires (rezzous, pillage, mais aussi protection et escorte des caravanes) aux activités d'élevage : grand élevage nomade, surtout de camélins et de bovins. De leur côté, les tribus "lettrees" se livrent à des activités de commerce et de transport par caravane, et à des activités de production, telle que la cueillette de la gomme

---

(1) Distinction que l'on retrouve dans différentes parties de la région à diverses époques, aussi bien dans le Ghana du X<sup>e</sup> siècle que dans les sociétés Soninké du XIX<sup>e</sup> siècle (Gadiaga).

(qu'ils commercialisent ensuite) et les cultures de céréales sur bas fond et en décrue (Lac R'kiz et Oualo - Chemama dans la vallée du Sénégal). A ce sujet, il semble qu'il faille souligner la complémentarité entre activités de commerce et activités de lettrés musulmans, propagateurs de l'Islam ; en effet, dans tous les royaumes du Bilad el Sudan à la limite du Sahel, les Maures de ces tribus maraboutiques détenaient des positions privilégiées, particulièrement dans le domaine des cours-royaumes où ils assumaient presque toujours des fonctions complexes, liées à leur rôle économique et idéologique, notamment celles de conseillers du roi.

Les structures sociales maures peuvent se décrire comme la superposition d'une stratification horizontale sur une stratification verticale.

A la base de la stratification verticale se trouve cette unité de base que l'on retrouve sous différentes dénominations dans tant de sociétés arabo-berbères, c'est l'"aijal", groupement de "famille étendue" fondée sur la patrilinearité et la patrilocalité. Le fragment de lignage se rattache à un certain nombre d'autres, par des liens généalogiques plus ou moins simples ou complexes, pour former une "fraction" (elvakhedh) qui porte le nom de l'ancêtre qui en est à l'origine ; un certain nombre de fractions se rattachent à leur tour à une généalogie du type patrilineaire pour former une tribu "khabilia" qui porte le nom de l'ancêtre éponyme, dont tous les membres de la tribu sont censés être les descendants "ouïld". Dans ces groupements à base consanguine qui s'emboîtent les uns dans les autres, depuis la tente "haïma" habitée par un homme marié, son épouse et ses enfants non mariés, jusqu'à la tribu, s'inscrivent un certain nombre de rapports sociaux et économiques qui permettent la production et la reproduction de ces groupements : appropriation individuelle du bétail, appropriation de type collectif de terrains de parcours, de points d'eau, de terrains de culture, pouvoirs exercés à différents niveaux par certains individus, aînés de lignage etc.

Se recoupant avec cette stratification verticale, existe une stratification horizontale composée par une hiérarchie de castes, et "d'états" ou de classes dont on vient d'analyser brièvement l'origine historique. Du sommet à la base, on rencontre :

- les guerriers Hassan, et les Marabouts Zaouia ou Tolba ;
- les tributaires, Zénaga ou Lahma, surtout éleveurs ;
- les forgerons et griots, artisans et artistes vivant en symbiose avec les catégories supérieures ;
- enfin les esclaves et affranchis, dont le statut et le rôle économique varient d'un groupe à l'autre.

## 2 - L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

Les systèmes économiques situés dans le contexte écologique du désert sont toujours fondés sur une maîtrise maximale des incertitudes liées à une météorologie versatile et souvent défavorable et de l'insécurité créée par la compétition armée à propos des meilleurs points d'eau, des pâturages et des routes commerciales. Ces systèmes atteignent très souvent le niveau minimal de subsistance ; aussi chaque groupement de parenté se trouve-t-il en puissance de rivalité avec tous les autres, le "rezzou" étant un des principaux moyens de répartition pour se procurer main d'œuvre et bétail.

Les systèmes fondés sur l'élevage extensif, et plus accessoirement sur l'agriculture en oasis ou sur décrue dans la Vallée du Sénégal, n'utilisent qu'un outillage aratoire relativement rudimentaire, limité aux houes manuelles et au bâton à fouir ; aussi reposent-ils principalement sur le travail de l'homme qui est berger, chamelier ou agriculteur. C'est dans ce contexte que peut s'impliquer l'existence des différentes formes d'esclavage et celle de groupements tributaires.

L'esclavage est très répandu, comme dans toutes les sociétés voisines qui ont à peu près le même niveau de forces productives ; sous la forme d'esclavage domestique, l'esclave - homme ou femme - accomplit tous les travaux de serviteur dans et autour du campement : portage de l'eau, collecte du bois, soins des animaux, gardiennage, accompagnement de caravanes, etc.

Lorsque les esclaves sont organisés en groupes quasi-autonomes ou lorsqu'ils sont affranchis, leur statut et leurs fonctions se rapprochent des tributaires : leur position de dépendant implique qu'ils doivent une partie de leur temps de travail ou une partie de leur production à leur maître, guerrier ou marabout.

Mais, tandis que les tributaires zénaga ou lahma sont des éleveurs, surtout de chameaux, et qu'ils paient traditionnellement un tribut en têtes de bétail proportionnel à leur richesse, en plus de la dîme religieuse, les esclaves ou affranchis haratine dans le Trarza et le Brakna sont le plus souvent agriculteurs, cultivant des terres, terres de décrue sur le fleuve et sur le R'Kiz, bas fonds dans l'arrière-pays qui, au moins formellement, font partie du patrimoine foncier de leurs maîtres.

En effet, ce sont ces derniers qui détiennent les droits sur la terre, et comme ces droits ont généralement été acquis par les tribus et les fractions de tribus, les haratinas ont tendance à se regrouper selon leur appartenance à ces tribus et fractions de tribu. Le maure blanc qui ne cultive pas est le propriétaire éminent de la terre dont son haratine est le "maître de culture".

C'est ainsi, par exemple, que la famille des Cheich Sidiya possède, non loin de Podor, un certain nombre de terrains de culture : el haïba, hehüai leggate, ras el kra, mesra z'zil, el bezui, hamoid, ane ja, hessara, draa, chacun ayant une superficie de plusieurs dizaines d'hectares. L'origine des droits de la famille sur ces terres est diverse : les uns ont été défrichés par les télamides de l'un des marabouts de la famille Umaru, la plus grande partie fut concédée à Cheick Sidia El Kebir par les Emirs du Brakna (1).

(1) Dubié

En fait, les terres se transmettent chez les haratinnes de père en fils, à condition que ces derniers remplissent leurs engagements auprès de leurs maîtres ; le principal de ces obligations étant le versement d'une certaine proportion de la récolte : bah (1). Cette proportion n'est pas fixée d'avance, mais elle dépendra des aléas climatiques, c'est-à-dire du rendement plus ou moins élevé ou bas de la récolte, et d'autre part des relations existant entre le haratinne et le maître. En plus de la zakat, le 1/10ème prévu par le Coran, le haratinne peut verser le 1/4 (erbea), le 1/3 (telta) ou la moitié (ness) de la récolte.

Aujourd'hui, il semble que le paiement de ces redevances tend à tomber en désuétude : beaucoup de maures blancs se sont urbanisés à Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate, ont acquis des emplois salariés et négligent d'aller collecter les redevances ; la série des années de sécheresse et de faibles crues a d'ailleurs entraîné une diminution permanente de production de sorgho de décrue qui rend difficile même le prélèvement d'une petite part de la récolte.

Par contre, le problème foncier tend à se poser dans des termes absolument nouveaux en raison de l'apparition de certaines ventes de terres sur le Chemama, liée à l'aménagement par certaines personnes de périmètres irrigués sur la partie aval. Ces terres sont vendues par le titulaire du droit foncier, sans consultation des haratinnes qui les cultivent et qui vont être ainsi privés de leur principale source de subsistance. Dans l'arrondissement de Tiékane, plusieurs ventes ont eu lieu, et des conflits ont éclaté entre les chefs de fractions maures qui ont vendu ou tentent de vendre leurs terres et leurs haratinnes qui cherchent à s'y opposer par tous les moyens. Il ne fait pas de doute que l'extension des aménagements hydroagricoles sur initiative privée ne peut qu'entraîner, en l'absence d'une loi foncière nouvelle, la multiplication de tels conflits.

§

§ §

Le système de production haratinne est fondé sur l'alternance des cultures de Oualo et des cultures pluviales d'une part, et sur des activités secondaires telles que la cueillette de la gomme ou le petit élevage, surtout d'ovins et de caprins. Cependant, compte tenu de ce que la zone d'implantation des haratinnes est presque entièrement au nord de l'isohyète 400 mm, il semble qu'en dehors des zones où se trouvent des bas fonds assez fertiles (région au nord de Kaédi d'où provient le mil "Laagueïlatt"), les aléas climatiques et leur situation de dépendance ont presque toujours maintenu les populations haratinnes à un niveau proche de celui de la subsistance (2).

Or, cet équilibre incertain semble avoir été définitivement compromis par la série de sécheresse des années 1970 ; le déficit de production céréalière, la perte d'une partie de leur cheptel et la destruction d'une forte proportion des peuplements de gommiers, semblent avoir rendu leur situation très précaire. De par leur statut social de marginaux, il semble qu'en dehors de quelques périmètres irrigués, comme M'Pourié, Dar el Barka ou Olo Oiogo où à peine quelques dizaines de familles se sont vues attribuer des parcelles, ils aient été tenus à l'écart de la plupart de ces nouveaux aménagements (Gorgol, petits périmètres tels que Waly, etc.).

---

(1) Moyenne Vallée du Sénégal, op. cit. p. 132-133.

(2) Moyenne Vallée du Sénégal, p. 220-229.

Par contre, en raison de leur mobilité (habitat sous tente), de leur capacité de travail et de leur frugalité, il est certain qu'un certain développement du salariat, causé par l'absence de nombreux hommes en migration, la mise en place des aménagements hydro-agricoles et une certaine croissance urbaine, leur profitent actuellement. Sur la rive Mauritanienne elle-même, mais encore plus sur la rive Sénégalaïse, des haratines de plus en plus nombreux viennent s'installer aux abords des villes et des villages : manoeuvres à la journée, manoeuvres à façon (sourga), ils trouvent à s'employer, formant ainsi une sorte de prolétariat rural, d'ailleurs souvent traité en paria par les autres populations.

De cette importante réserve de main d'œuvre que représentent les populations haratinnes, il est hors de doute que toute tentative de planification de la Vallée doit tenir compte. Notamment au niveau des plans directeurs des aménagements hydro-agricoles de la rive droite, il est indispensable que toute une série de périmètres le long de la vallée puisse leur être réservée en priorité.

§

## B.I.5. - LE PAYS OUOLOFF

### 1 - LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES TRADITIONNELLES OUOLOFF

#### 1.1. - Les Castes

En sous titre au chapitre sur le système des castes A.B. DIOP donne : "la division sociale du travail", indiquant par là l'essence de cette distinction qui chez les Wolof repose sur une "bipartition principale" entre "géér" d'un côté et les "fieeflo" de l'autre.

Les "géér" constituent la caste supérieure. Ce sont des non-artisans, généralement paysans.

Les "fieeflo" forment le groupe inférieur, qui se divise en 3 groupes principaux avec les sous castes des :

- jéf-lekk : les artisans
- sas-lekk : les griots
- noole : les courtisans, serviteurs, bouffons.

Tous ces groupes obéissent à l'endogamie, à l'hérédité et à la spécialisation professionnelle.

#### 1.2. - Caractéristiques du système des castes chez le Wolof

- la hiérarchie dans sa forme "qualifie mieux que tout autre caractère le système des castes".
- le bilingisme du mythe d'origine des groupes qui permet de comprendre l'endogamie .

#### 1.2. - Les Ordres

A ce système, qui remonte à la société patriarcale, se superpose le système des ordres, né de la royauté, c'est-à-dire de la constitution de l'Etat centralisé et qui se réfère nettement au pouvoir politique. Parmi les ordres qui se sont constitués, il y a celui des esclaves qui se développe "à la suite des guerres extérieures et intestines". Si les esclaves étaient, comme tout porte à le croire, peu nombreux sous le Lamanat, ils le deviennent sous la royauté où ils jouent un rôle important tant sur le plan politique qu'économique (cf. chapitre Histoire et Peuplement : le Waalo).

L'analyse des ordres complète celle des castes. Etroitement liés au système monarchique, ils ont laissé peu de survivances, la monarchie ayant été complètement détruite par la colonisation.

Les ordres sont à la fois hiérarchiques et héréditaires, et couvrent des rapports de domination politique et d'exploitation économique. La structure des ordres repose sur l'opposition principale homme libre/esclave ou (gor/jaam). A l'intérieur de ces deux ordres apparaissent des oppositions secondaires entre :

- 1) chez les gor, les buur (chefs) (1) et les autres gens du peuple (badoolo)
- 2) chez les esclaves jaami-buur (esclaves de la couronne) et les jaami badoolo (esclaves des gens du peuple).

En définitive, la société wolof monarchique est constituée de 5 ordres : garmi, jumbur, badoolo, jaami-buur, jaami-badoolo. Il est à noter que la participation au pouvoir ne suit pas l'ordre hiérarchique décroissant théorique.

(1) Les buur peuvent être de statut élevé garni parmi lesquels se recrutent les rois), de statut respectable, les notables (jambur) ou has (gor).

#### 1.4. - La propriété foncière wolof

Au XIIe ou XIIIe siècle, chaque communauté lignagère ou clanique délimite son domaine par le feu. A la tête du clan se trouve le Lamane, l'afné des hommes du lignage agnatique, qui jouit d'une autorité patriarcale, avec l'aide d'un conseil des anciens. Il détient toutes les fonctions : religieuses, politico-juridiques, foncières.

Le Lamane est le maître du droit de feu : il administre les terres pour le compte de la communauté. La propriété était collective (inaliénabilité), mais pas l'exploitation ; le Lamane distribue les terres entre les différentes familles étendues de la communauté, qui ont un droit d'usage. Elles procèdent au défrichement de l'espace qui leur est attribué (droit de hache).

Le Lamane perçoit des redevances modestes (sabar de 20 à 30 kg de mil) pour chaque parcelle de terre qu'il distribue.

Des familles étrangères pouvaient obtenir un droit de culture transmissible aux héritiers. Il leur était reconnu par le Lamane contre des redevances plus fortes que celles des familles d'origine. Elles payaient un droit d'établissement proportionnel à l'étendue reçue, qui n'était exigé par la suite que de l'héritier du maître de droit de culture (droit de rachat). Le Lamane ne pouvait reprendre les terres que si celles-ci restaient longtemps sans culture (10 ans).

Le domaine du Lamane doit son extension à cette possibilité de donner à des étrangers un droit de culture moyennant une rente patrimoniale. Au départ, le lamanat, qui est une communauté clanique ou lignagère, évolue vers une communauté territoriale qui contribue déjà avant la monarchie, à jeter "les bases de l'existence de classes sociales et d'un Etat". Progressivement, le lamanat devint "une organisation politique avec comme base le domaine foncier collectif".

A la fin du XIIIe siècle, à la tête de chaque contrée wolof, il existait un grand laman à la tête des autres, singulièrement au waalo. Cependant, dans ce royaume, les souverains qui conquièrent leur place par la guerre ne sont pas des Laman qui doivent se contenter de la deuxième place.

Avec l'avènement de la royauté au Waalo, Etat le plus centralisé du Jolof, les lamanats sont regroupés autour du pouvoir central. Ils subissent des amputations territoriales en raison des donations royales, sur lesquelles les lamane ne perçoivent plus de redevances. Les responsabilités de lamane sont ainsi limitées et ils doivent eux aussi payer des redevances à la royauté. Progressivement, ils perdront leur autorité tout en restant les gérants des terres au profit des guerriers qui, dans le contexte de la traite des esclaves, jouent un rôle grandissant.

La monarchie vit en définitive de tributs ou de redevances (sous forme de rentes foncières ou d'impôts), produits dans le cadre d'unités de production familiales.

Les systèmes religieux confrériques, qui prennent le relais des royaumes sous la colonisation, reprennent le système d'exploitation monarchique pour le compte de l'Etat colonial "en tirant profit de leur fonction d'intermédiaire". Le système des dons aux marabouts,

dont ils tirent aujourd'hui l'essentiel de leurs ressources, remonte à l'époque pré-coloniale où l'élève coranique, comme surga (dépendant), faisait don de son travail, pour assurer alors son entretien, un jour par semaine à son marabout (champs du mercredi).

Les droits fonciers que détiennent les chefs religieux sur les terres ne sont pas différents de ceux qu'exerçaient les lamani. Mais l'exploitation de la relation idéologique marabout/taaliba, qu'ils introduisent, est beaucoup plus dure que celles des lamani en particulier dans les daayira.

#### 1.5. - Le lignage

Le lignage apparaît comme l'unité économique et sociale la plus ancienne, la structure primaire. C'est une communauté domestique qui se reproduit par segmentation. Cette segmentation était due essentiellement à la croissance démographique qui poussait à rechercher des nouvelles terres. Le système de parenté et d'alliance contrôlait l'échange matrimonial entre ces groupes lignagers qui organisent la production sur une base communautaire.

C'est sur ces lignages que viennent se greffer les lamaniat qui élargissent les compétences des communautés de base en les regroupant. C'est dans le lignage que s'inscrit la famille Wolof ; mais, alors que le lignage est segmenté et dispersé dans plusieurs carrés, villages et régions, la famille peut seule être considérée comme cellule sociale.

#### 1.6. - La famille

La parenté Wolof se désigne par le terme mbokk. Une famille reconnaît 3 générations ascendantes vivantes :

- a) les arrières grands parents (Maamaat), le père de la mère du père et la mère du père de la mère
- b) les grands parents (Maam), le père et la mère de la mère et du père
- c) le père (baay) et la mère (ndey ou yaay).

Baay et ndey sont des termes génériques qui englobent du côté du père ses frères germains agnatiques ou utérins et les cousins (sauf l'oncle maternel). Du côté de la mère, ils désignent aussi les sœurs germaines utérines agnatiques, les cousins et par extension toutes femmes de la même génération que la mère exceptée la tante paternelle.

Les structures de la parenté ne peuvent se comprendre sans prendre en considération les systèmes secondaires de la monarchie et de l'Islam, et l'économie des Wolof qui opèrent des changements au profit du lignage agnatic.

#### 1.7. - Le mode de filiation

- 1) Le mode de filiation repose sur le lignage utérin :
  - a. le xeet, soit tous les parents ascendants et descendants issus des femmes
  - b. le meen, qui est un segment du xeet, comprenant 3 ou 4 générations de vivants, et qui appartient au matri lignage par les femmes.

2) Il repose aussi sur le lignage agnatic avec :

- a. l'askan (patrilineage maximum)
- b. le genô (équivalent du meen).

Cette double filiation comporte un déséquilibre en faveur du matrilignage dont égo est le plus proche. Outre la réputation de traduire une hérédité biologique, la filiation transmet aussi un héritage social et économique.

La matrilignage joue le rôle le plus important dans la transmission du statut social dans le système des ordres. Cependant pour être prince, il fallait en plus appartenir au lignage agnatic du premier souverain.

Peurtant, c'est au lignage agnatic qu'appartient socialement l'enfant : la fille est donnée en mariage par le patrilignage. L'enfant porte le nom du père (sant) qui était autrefois un nom de clan. Dans le système des castes, la condition sociale est héritée de la branche paternelle. Dans la famille wolof patrilocale la gérance des biens restait indivise : terres, récoltes, bétail revenaient aux hommes du lignage agnatic. Cependant, au Waalo, seules les femmes peuvent hériter des terres.

## 2 - L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE

### 2.1. - Famille et unité de production

La famille wolof rurale est tout à la fois une unité de résidence et de production. Une famille wolof est une famille étendue qui pouvait regrouper 20 à 100 personnes, formant plusieurs ménages (jusqu'à 10). Actuellement, sa taille tend à diminuer, et on rencontre des familles constituées d'un seul ménage. Elle a toujours été patrilocale et regroupe des frères ou des pères et leurs fils mariés. Aujourd'hui, c'est dans la plupart des cas le père qui maintient la cohésion du groupe, qui éclate à sa mort en autant d'unités qu'il y a de co-épouses. Le Kér regroupe donc une famille patrilineaire étendue.

La famille ainsi définie vit à l'intérieur de la concession (Kér) qui contient plusieurs cases habitées par 1 à 6 personnes. Le seul membre de la famille qui généralement ne partage sa case avec personne, est le chef de famille dont les cases de ses épouses, qui partagent les leurs avec leurs enfants, sont d'autant plus proches de la sienne que la mariée est jeune.

Cette famille constitue une unité socio-économique dont les ménages dépendent complètement. Cellule de production et de consommation, elle s'organise selon deux principes : la hiérarchie et le communautarisme. Le contrôle des unités de production est déterminé par le statut social tant du point de vue de l'accès à la terre que de la qualité du terrain.

Le communautarisme adoucit les rigueurs de la hiérarchie en alliant le principe de réciprocité à la centralisation.

## 2.2 - Les unités de production Wolof et la famille (1)

En pays wolof, le contrôle des unités de production varie avec le statut social, tant du point de vue de l'accès à la terre que de la qualité du terrain.

Une concession typique contient une famille étendue patrilinéaire dans laquelle 1 feis sur 4 l'homme est polygame.

L'arachide est la principale culture de traite, le mil et le sorgho représentent les cultures vivrières les plus importantes.

L'unité sociale de base est le "Keur" (carré) ; c'est une unité de résidence incluant tous ceux qui vivent à l'intérieur de ses clôtures. Le Keur coïncide souvent avec une famille patrilinéaire étendue. Son chef est toujours indépendant sur le plan économique en ce sens qu'il dirige une unité de production indépendante. C'est pourquoi, le chef de carré est aussi un chef d'exploitation.

Le statut du chef de carré contraste avec celui du chef de ménage, qui a autorité sur la famille nucléaire. Tout homme marié dont la femme habite chez lui est chef de ménage (boton), mais il peut ou non être le chef d'une unité de production indépendante. En général, un homme n'accède à l'indépendance économique qu'après 25 à 35 ans et avoir été marié depuis quelques années. Un processus graduel d'accumulation de ressources précède le Berrou qui marque la séparation de fait en une unité de culture indépendante.

Dans la production agricole, le contraste essentiel est entre le chef de carré et les hommes dépendants (sourga). Les sourga sont tous ceux qui, au sein de l'unité de production, ne sont pas eux-mêmes des chefs, qu'ils soient parents ou non, célibataires ou mariés. Les travailleurs loués pour de courtes périodes constituent une catégorie séparée (les navétanes). De même les femmes forment une autre catégorie de travailleurs agricoles.

Pour devenir chef d'exploitation (Borom Keur), Kleene observe qu'il faut répondre à quatre conditions :

- 1) avoir une santé bonne, physique et mentale
- 2) être marié
- 3) contrôler assez de terre de culture pour soi et tous les dépendants
- 4) avoir accès au moins à un minimum d'autres facteurs de production (en travail, équipement, animaux) à utiliser sur l'unité d'exploitation.

Le terrain cultivé peut être soit la propriété du chef de ménage, soit loué, ou encore nouvellement défriché, mais tout le terrain doit être suffisant pour pouvoir allouer des parcelles à tous les dépendants pour leur usage personnel.

La caractéristique propre au borom keur, cependant, est d'être responsable de la nourriture de tous les membres de son carré, même si il doit pour cela acheter ou emprunter une partie des céréales nécessaires.

---

(1) Ce chapitre est inspiré d'une communication de Margaret O. Saunders "Social Organization of farm families and implications for farm modeling", Perdue University.

Une unité de résidence wolof comprend toujours au moins une unité de production : celle du borom keur. Elle comprend aussi des unités de production additionnelles indépendantes dès qu'un autre homme, résidant en son sein, est devenu indépendant sur le plan économique. Chaque unité dirigée par un chef indépendant constitue un centre de décision principal. Chaque personne qui, à l'intérieur de l'unité d'exploitation, cultive une parcelle individuelle, forme une sous-unité, qu'on peut appeler un centre de décision secondaire.

Les centres de décision secondaires se distinguent des centres de décision principaux par 4 critères :

- 1) la responsabilité pour l'alimentation du groupe
- 2) le statut du travail agricole du chef de l'unité en question
- 3) la nature de l'entreprise agricole
- 4) le nombre d'unités de culture dans l'entreprise. Le chef de carré est à la tête d'une grande unité de culture et contrôle un grenier utilisé pour le bénéfice de tous les membres du groupe, alors que ni les sourga, ni les femmes ne le font. A leur tour, chaque sourga, navétane, et femme sont à la tête d'une unité de culture secondaire qui n'a qu'un seul cultivateur adulte.

### 2.3. - Les classes

Si l'ordre social wolof témoigne d'une certaine permanence formelle, avec ses hiérarchies de caste et d'ordre, depuis la monarchie, il n'en n'est pas moins atteint par la partition de la société globale en classes, qui s'est accélérée sous la pression du mode de production capitaliste.

De larges différends opposent les analystes sur cette question, surtout quand celle-ci est posée dans le cadre des relations d'ordre traditionnel. Le marabout et le taalibé forment-ils des classes antagonistes ? La noblesse terrienne constitue-t-elle une classe dans l'exploitation qui l'oppose aux dépendants et aux navétanes ? Les réponses sont contradictoires. Dès l'époque coloniale, par contre, tout le monde, peu s'en faut, est d'accord pour dire que les paysans sont exploités par l'Etat par le truchement de ses agents de la bourgeoisie, reléguant à une place secondaire les oppositions taalibé/marabout, propriétaires fonciers/dépendants et leur contribution au système d'exploitation étatique dominant, qui pourtant les concerne, même si des contradictions que nous considérons comme non antagonistes opposent l'Etat aux classes générées, soit par un système social antérieur (la monarchie), soit à l'intérieur du capitalisme impérial (les confréries religieuses).

Une question aussi controversée ne peut trouver de réponse satisfaisante au niveau d'une étude qui n'a pas comme objectif principal de faire la lumière sur cette question. Pourtant, en bref, même si seule la haute hiérarchie religieuse réagit comme la bourgeoisie laïque d'Etat (placement des capitaux à l'extérieur, consommation ostentatoire comme signe du mode de vie, utilisation népotique des facilités étatiques, etc.), cela n'est pas incompatible avec la constitution d'une classe bourgeoise qui :

LES CENTRES DE DÉCISION DANS UN CADRE WOLOF (1)

Centre de décision secondaire	Centre de décision primaire
Surga (homme dépendant)	Chef de carré (chef de l'unité de production indépendant)
Surga Parents/non parent	Botou Bourou chef d'un nouveau ménage N'diel
Droits/responsabilités commence à produire son propre mil et a en vendre un peu	Produit ou achète les semences pour satisfaire les besoins de tous les membres du carré
1. Besoins alimentaires : aliments fournis par le chef de carré	Dirige les cultures de plusieurs parcelles d'arachide et/ou de coton et contrôle la plupart des revenus
2. Revenus : cultive au moins une parcelle d'arachide ou de coton et contrôle les revenus	Appartient à la coopérative et à des organisations annexes
3. Statut coopératif : n'est pas d'habitude un membre de la coopérative de plein droit, mais achète des imputs et vend sa récolte par le truchement du chef de carré	
Facteurs de production	
1. Travail : le surga donne 40 à 70 % de son travail total au chef de carré et l'aide sur toutes ces parcelles.	Bénéficie du travail des surga et des femmes
2. Capital : emprunte équipement et animaux au chef de carré mais commence à en acheter	Permet le travail des surga avec l'équipement et les animaux de la concession
3. Terre : le surga a droit à une parcelle qui lui est allouée par le chef de carré.	Le chef de carré veille à empêcher la division permanente du domaine familial, mais alloue des parcelles pour une utilisation saisonnière.

(1) M.O. Saunders, p. cit.

1. n'a pas besoin d'un nombre important de membres pour contrôler certains leviers (et en même temps d'être faible vis à vis du capitalisme colonial), du moins tant qu'elle est dans son étape de constitution.
2. admet par essence des rivalités dans son sein et des extrémités différentes, sur lesquelles se greffent justement des contradictions non antagonistes.

La société wolof, singulièrement au Waalo qui nous intéresse, à travers le commerce des esclaves pour la noblesse, le négoce pour les gens de toutes castes où de tous ordres, l'exploitation économique idéologique pour la frange des grands marabouts, l'accès à des postes de responsabilité dans les rouages de l'Etat pour tous, est déjà largement avortée sur un système d'exploitation de classes - dans lequel la classe exploitée est celle des paysans pauvres dont l'accès aux moyens de travail (terre, outils, capital) est des plus réduit... Cet accès aux moyens de travail est déterminé en dernière instance (1) par la proximité vis à vis de l'appareil d'Etat.

6

8 8

---

(1) Si la proximité, vis à vis de l'appareil d'Etat, est le facteur principal, celle à l'égard des ordres supérieurs, même affaiblis, joue encore un rôle : les enfants de nobles grands propriétaires terriens sont à l'abri de la pauvreté et de l'exploitation.

**MANDATS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER**  
**DONNEES OPT DU 1.8.77 AU 31.7.78**

:	:		:	Mandats envoyés des
:	:	Mandats envoyés	:	pays d'Afrique Occiden-
:	:	de France	:	tale de la zone Franc
:	:	Nombre de mandats	: Sommes envoyées	Nombre de mandats : Sommes envoyées
:	Kidira	8.476	356.760.000	477 : 23.119.000
:	Bakel	16.270	717.991.000	1152 : 48.084.000
:	Sémé	3.771	173.228.000	1214 : 53.310.000
:	Dembakane	5.003	236.798.000	69 : 1.593.000
:	Kanel	6.352	231.502.000	1587 : 53.330.000
:	Matam	13.119	485.182.000	5686 : 215.555.000
:	Thilogne	3.407	108.430.000	1385 : 34.739.000
:	<b>TOTAL</b>	<b>56.398</b>	<b>2.309.891.000</b>	<b>11570 : 429.730.000</b>

:	:		:	Mandats envoyés des
:	:	Mandats envoyés	:	pays d'Afrique Occiden-
:	:	de France	:	tale de zone Franc
:	:	Nombre	: Sommes	Nombre : Sommes
:	:		: envoyées	: envoyées
:	Saldé	326	7.248.000	91 : 1.433.000
:	Cascas	597	14.344.000	133 : 1.963.000
:	Aéré Lao	636	20.298.000	504 : 12.023.000
:	NDioum	516	13.320.000	629 : 15.564.000
:	Podor	1.196	31.067.000	563 : 12.472.000
:	Dagana	291	7.000.000	652 : 23.288.000
:	<b>TOTAL</b>	<b>3.562</b>	<b>93.277.000</b>	<b>2572 : 66.743.000</b>

Cette zone de transition est en effet caractérisée d'une part par de plus faibles revenus migratoires en provenance de la France et d'autre part par des revenus migratoires croissants, d'amont en aval, en provenance des autres pays d'Afrique Occidentale. C'est ainsi qu'on peut distinguer entre la région Soninké correspondant aux bureaux de poste de Kidira, Bakel, Dembakane, ou à prédominance Soninké (correspondant au bureau de poste de Séché) et la région Toucouleur correspondant aux bureaux de poste de Kanel, Matam et Thilogne.

Montants en millions de F.CFA

	Mandats en provenance de France	Mandats en provenance d'Afrique Occidentale	TOTAL			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Région Soninké	33.520	1.485	2.912	126	36.432	1.611
Région Toucouleur	22.878	825	8.658	304	31.536	1.129
Aval	3.562	93	2.572	67	6.134	160

Pour la région Soninké, les revenus en provenance de France représentent 92 % du total des revenus migratoires, et ceux en provenance des autres états de l'Afrique Occidentale de la zone franc 8 %, tandis que pour la région Toucouleur Amont, les mêmes proportions sont respectivement de 73 % et 27 %, et pour la région Toucouleur Aval de 58 % et 42 %.

Ces chiffres correspondent bien aux données recueillies dans les monographies de village. D'amont en aval, à partir de la limite des pays Soninké et Toucouleur, les proportions tentent à s'inverser entre ceux qui sont partis travailler en France (dont la proportion diminue) et ceux qui sont partis travailler dans les autres pays d'Afrique Occidentale, notamment en Côte d'Ivoire (dont la proportion augmente), tandis qu'augmente aussi la proportion de migrants partis travailler à Dakar et dans les principaux centres urbains du Sénégal et de Mauritanie.

Une hypothèse peut être faite selon laquelle le montant moyen des sommes envoyées par mandat est proportionnel avec le "rendement" même de la migration, c'est-à-dire l'épargne réalisée et envoyée au village. Effectivement, comme le montre le tableau suivant, c'est dans la région Soninké, où les courants de migration vers la France sont les plus anciens,

que le montant moyen est le plus élevé : c'est aussi chez les travailleurs Soninké que le niveau de qualification professionnelle et donc le niveau moyen des salaires est le plus élevé.

(1)

	Montant moyen du mandat en provenance :	
	De France	D'Afrique Occidentale
Région Soninké	44.300	43.300
Région Toucouleur Amont	36.100	35.100
Région Toucouleur Aval	26.100	16.050

Mais le montant moyen du mandat n'est pas le seul facteur influençant le montant total de l'épargne envoyé par le travailleur migrant : la fréquence de l'envoi des mandats est elle aussi déterminante. Une étude plus approfondie des migrations serait nécessaire pour connaître les différentes composantes d'ordre socio-logique ou conjoncturelle (mauvaises récoltes, mariages, baptêmes, funérailles, etc.) qui déclenchent l'envoi des mandats.

Une comparaison des revenus migratoires envoyés par mandat pour l'année 1977-78 avec ceux envoyés pour l'année 1975 (2) permet d'apporter quelques éléments sur l'évolution de ces revenus et donc des courants migratoires au cours de ces toutes dernières années.

	Mandats venant de F			Mandats venant d'Afrique		
	Mandats venant de F			Mandats venant d'Afrique		
	%	%	d'augmen-	1975	1978	d'augmen-
			tation :			tation :
Zone Soninké	982	1.484	51 %	59	126	114 %
Zone Toucouleur						
Amont	490	825	58 %	190	304	60 %
Ensemble de la zone						
Amont	1472	2.309	57 %	249	430	73 %

Dans un laps de temps de trois années, la croissance des revenus migratoires est très nette ; encore que calculée en Francs constants, elle soit sensiblement plus faible : par exemple de l'ordre de 20 % pour les revenus migratoires de la zone Soninké en provenance de la France. Réduite à l'année, cette croissance apparaît comme étant de l'ordre de 6 % :

(1) J.Y. Weigel op. cit.

(2) Les données recueillies auprès de l'OPT à Dakar l'ont été pour le semestre Juillet 75 - Décembre 75 et extrapolés à l'année : elles sont publiées dans le rapport SCET-SAED : programme d'action à court moyen terme vol III p. 157-163

elle correspond en fait à l'impossibilité du départ de nouvelles couches de jeunes migrants, blocage qui est la conséquence des mesures prises par le Gouvernement Français d'arrêter les flux d'immigration de nouveaux travailleurs en provenance d'Afrique Noire. Ces mesures qui ont été prises au début de l'année 1975 peuvent avoir à moyen et long terme de grès graves conséquences pour les zones à forte migration. Dans le mesure, en effet, où il n'est plus aujourd'hui possible pour de nouveaux migrants d'obtenir en France des visas de séjour et des cartes de travail, le processus de renouvellement des couches de migrants les plus âgés par des couches de migrants plus jeunes se trouve bloqué.

Or ce processus était certainement l'un des moyens que la société Soninké avait trouvé pour sauvegarder la cohésion et l'homogénéité de ses structures familiales et sociales : pour la plupart des travailleurs migrants en France, leur retraite et la prospérité de leur groupe familial devaient être assurées par l'émigration de leurs propres enfants (1).

Déjà, certes à une échelle plus réduite qu'aujourd'hui, la relève d'une première génération "de navigateurs" aujourd'hui âgée de 65 à 80 ans avait été faite par les enfants de cette génération partis travailler principalement en usine. Mais actuellement la relève de cette deuxième génération ne se fait pas. Les indices de ce blocage sont nombreux : ce sont les mêmes hommes qui, munis souvent d'un emploi stable, de leur carte de travail et de leurs papiers en règle avec les services français d'immigration, repartent en migration après un séjour généralement de 2 à 3 mois au village tous les 2 à 3 ans, indépendamment de leur âge. Aussi la proportion de migrants relativement âgés (plus de 45 ou 50 ans) ne cesse-t-elle d'augmenter, tandis que de nombreux jeunes impatients de partir à leur tour, se retrouvent dans les maisons communes des villages Soninké des banlieues de Dakar, chômeurs ou ayant des petits travaux momentanés et mal rémunérés, à attendre une occasion improbable pour partir en France rejoindre leurs frères, parfois leurs oncles ou leurs pères. Ces difficultés administratives engendrent évidemment de multiples trafics. Aussi commence-t-on à assister à une certaine redistribution géographique des migrations vers les autres pays d'Afrique Occidentale, surtout en fait vers la Côte d'Ivoire. Le tableau précédent montre que les revenus des migrations en provenance de ces pays, qui ne représentaient que 6 % des revenus en provenance de France en 1975, ont plus que doublé en trois ans et représentent aujourd'hui 3,5 % du revenu total des migrations.

Lorsqu'on envisage ces migrations, notamment ces migrations internationales, il faut comprendre que, dans la plupart des cas, elles ne signifient pas départ définitif et abandon du pays. D'autre part, à leur sujet, on tombe facilement dans deux appréciations erronées : la première consiste à croire que l'émigration signifie la faillite ou l'abandon de la production vivrière ; en fait, s'il est exact de dire que les envois de fond des migrants ont aidé la zone à survivre à la crise vivrière, la population restée sur place continue de pratiquer les cultures vivrières dans la mesure du possible, le manque de bras étant certes un facteur contraignant. La deuxième erreur consiste à croire que les revenus des émigrés puissent constituer le moteur du développement de la zone : en fait, ces revenus s'insèrent dans le cadre

---

(1) CAMARA, Marc E. - Les travailleurs africains noirs en France UNESCO 1975.

d'une production et d'une consommation au niveau d'une famille plus ou moins étendue. Toute velléité de détachement ne pourrait aboutir qu'à condition que l'émigré et son ménage quittent la zone, tant l'interdépendance des ménages apparentés est forte.

Dès lors, la priorité va, avec l'aide vivrière, aux dépenses consolidant la situation de l'émigré à l'intérieur de son groupe familial et celle de son groupe familial à l'intérieur de son village : constructions, mariages, bétails, dons pour la construction de mosquée, d'école ou de dispensaire. Ultérieurement, ces revenus de la migration peuvent servir à des investissements dans le secteur tertiaire :

- immobilier, commerce, transport - offrant la possibilité de futurs revenus au retour du migrant ou à ses parents restés au pays. Malheureusement, il semble que les conditions mêmes de la production agricole de la vallée rendent peu attrayantes, au moins jusqu'à récemment, les perspectives d'investissements dans le secteur agricole ; le développement des cultures irriguées au cours de ces toutes dernières années semble devoir modifier de façon sensible les comportements des migrants dans ce domaine.

Déjà, dans la région de Bakel, les migrants participent souvent par l'envoi de cotisations régulières aux groupements villageois pratiquant des cultures irriguées collectivement gérées. Ailleurs, dans la région de Matam, il est question que les envois des migrants de certains villages servent à l'achat de groupes motos-pompes et de tracteurs : évolution dont on peut espérer des changements importants.

De même au Mali, il semble qu'on assiste actuellement à une reconversion des mentalités. Les ressortissants d'un village se cotisent entre eux, envoient de l'argent au chef de village pour voir avec les techniciens des opérations de développement la factibilité de certains travaux : notamment le creusement d'un puits doté d'une pompe, la construction d'un dispensaire, d'une maternité, l'installation de groupes électrogènes, l'utilisation de moulins.

CHAPITRE B IV.- LES ECONOMIES VILLAGEOISES ET  
LES NIVEAUX DE VIE

L'étude MISOES a montré que dans la Moyenne Vallée l'équilibre entre la production vivrière et les besoins de subsistance existait au début des années 1960. Depuis, malgré l'accélération de l'émigration, la population effective résidente a augmenté. Les superficies cultivées en décrue dépendent de l'importance de la crue et ne peuvent être développées quant aux cultures de dieri, il ne semble pas que leur superficie ait augmenté visiblement. Les rendements sont restés stagneants. Il semble donc qu'à la fin des années 1960 l'équilibre entre la production vivrière et les besoins de subsistance était déjà devenu précaire, même en année normale. Aussi n'est-il guère surprenant que les années de sécheresse aient eu des conséquences très sévères et durables sur une situation déjà en voie de détérioration.

Dans le domaine de l'élevage pourtant, le troupeau, véritablement décimé après le désastreux hivernage de 1972 et la saison sèche 1972-73, a pu être reconstitué assez rapidement, du moins en partie grâce aux sacrifices consentis par les éleveurs et à la politique systématique qu'ils ont adoptée (!).

Au niveau de l'agriculture, après un certain rétablissement de la situation à partir de la saison sèche 1976-77, on se trouve de nouveau en présence d'une série de campagnes catastrophiques :

- une très faible crue pour la campagne de Oualo 1976-77 : 33.000 ha cultivés, soit environ le 1/4 des superficies cultivées en "année normale" ;

- un très grave déficit pluviométrique au cours de l'hivernage 1977 dans la partie aval de la vallée où le sinistre a été total à partir de Kaédi-Thilogne ; une très mauvaise répartition des pluies dans la partie amont : les pluies s'étant arrêtées complètement avant la maturation du mil, d'où un fort échaudage et l'apparition de parasites (cantharides et oiseaux granivores). Dans cette zone, les récoltes ont été entre 10 et 30 % de la production normale ;

- de nouveau, pour la campagne de Oualo 1977-78, une crue encore plus faible que pour la campagne précédente, et une superficie de l'ordre de 30.000 ha.

Sur l'ensemble de la vallée, il existait un grand nombre de villages où, en 1978, aucune récolte n'avait été faite depuis près de 20 mois ; on se trouve donc devant une situation objective de famine dont les conséquences seraient dramatiques si les revenus des migrations ne venaient pas combler ce déficit cérééalier que l'on peut estimer pour la campagne 1977-78 à près de 140.000 tonnes.

Certes, l'aide alimentaire internationale a aussi pour but d'empêcher la situation de devenir catastrophique : mais sa mise en place est toujours lente, très en retard par rapport aux besoins.

---

(1) C. Santoir - Les sociétés pastorales du Sénégal face à la sécheresse 1972-1973 - ORSTOM, DAKAR.

D'autre part, la répartition et la distribution de grandes quantités d'écueilles posent toujours de nombreux problèmes, certains gaspillages et certaines fuites ne pouvant être évités. D'autre part les quantités globales distribuées, bien que très importantes, ont été par exemple en 1978 nettement insuffisantes. Ce sont donc essentiellement les revenus des migrations qui ont sauvé de la faim, de nouveau, les populations de la vallée (!).

La littérature décrivant l'économie de la vallée a certainement raison d'insister sur le caractère fortement aléatoire des deux types de culture - Oualo et Diéri - qui, chacune à sa manière (hauteur, date et durée de la crue, quantité et répartition des précipitations, rôle des prédateurs), peut être alternativement presque nulle, moyenne, bonne ou excellente : toute l'économie de la vallée est fondée sur l'alternance de ces mauvaises ou bonnes récoltes ou série de récoltes. Un des objectifs du passage à la culture irriguée est de supprimer ce caractère aléatoire en "sécurisant" le niveau de production par la maîtrise absolue de l'eau. Mais il ne faut pas perdre de vue que, dans la culture traditionnelle, si le cultivateur peut être "perdant" lorsque une ou plusieurs récoltes successives sont mauvaises, il peut aussi être "gagnant" lorsqu'une ou plusieurs récoltes successives sont bonnes. Par exemple, les cultivateurs de la vallée évoquent volontiers les années de bonne récolte de Oualo qui leur ont permis de se nourrir pendant plus d'une année. En raison de ce caractère probabiliste de l'agriculture traditionnelle, il y aura toujours le "danger", dans la période intermédiaire de mise en place de la culture irriguée, que des séries de bonnes récoltes viennent détourner les paysans, plus ou moins provisoirement, des nouvelles techniques de culture.

Par ordre d'importance, l'élevage est le secteur d'activité primaire qui vient largement en tête pour le montant de la valeur ajoutée : toutefois, les efforts de reconstitution du cheptel se sont certainement faits au cours de ces dernières années aux dépens de la commercialisation de bêtes sur pied. Au niveau de la subsistance, cependant, le lait consommé frais, caillé ou sous forme de beurre reste une des bases du régime alimentaire de la population de la vallée. D'autre part, la commercialisation du petit bétail - ovins, caprins - le plus vite reconstitué, a probablement repris le niveau qu'elle avait avant la grande sécheresse.

Parmi les secteurs primaires, la pêche reste avec l'élevage un des secteurs les plus actifs bien que, de l'avis unanime des pêcheurs la production halieutique ait beaucoup souffert, elle aussi, des années de sécheresse ; à la fois en variété et en quantité. La production semble avoir baissé dans de sensibles proportions, et la pêche est de plus en plus considérée comme une activité secondaire par la grande majorité des communautés de pêcheurs - Cubbalo - dont c'était jusqu'à hier l'activité principale (2). Aussi le poisson, qui, avec le mil et le

---

(1) Partout où ils existent, les périmètres irrigués, notamment les petits périmètres villageois, ont fortement contribué à combler le déficit céréalier ; mais, en raison de leur petit nombre et de la faible taille des parcelles, leur production n'a pas dépassé 10 % du déficit global.

(2) Dans la région le plus en aval (aval de Dagana), comme la région le plus en amont (amont de Dembakané), il n'existe pas une catégorie de population spécialisée et ayant un quasi monopole de cette spécialité comme c'est le cas pour la moyenne vallée avec la population Cubbalo.

lait, est un des trois éléments de base de la nourriture dans la vallée, est-il aujourd'hui remplacé partiellement dans l'alimentation par le poisson de mer provenant de St-Louis et faisant l'objet d'une commercialisation de plus en plus étendue et de plus en plus active.

Il faut aussi souligner que, parmi les activités artisanales, certaines activités s'exercent encore dans le cadre traditionnel de la caste et sont très prospères, comme la bijouterie profitant sûrement de l'afflux d'argent en provenance des migrations ; pour d'autres activités, lorsque les produits fabriqués entrent en concurrence avec des produits importés, il se produit un certain recul de la production. C'est ainsi que le tissage, le travail du cuir, l'artisanat du bois semblent en régression tandis que la forge semble plutôt une activité en relative stagnation.

Au niveau des échanges, le fait le plus important à signaler semble la quasi disparition des opérations de troc qui étaient à la base de toute l'organisation socio-économique des sociétés du fleuve. L'unité géographique correspondant à ce type d'organisation était une bande de terrain, large de quelques kilomètres, perpendiculaire au fleuve sur une profondeur de 5 à 20 kilomètres. Dans cet espace on trouve un village de pêcheurs -cubbalo- le long de la berge du fleuve, un village d'agriculteurs sédentaires (Torodo, Tiédo) et d'artisans castes sur la frontière entre Diéri et Oualo, des campements de Peulh éleveurs et transhumants sur le Diéri. Dans ce cadre, le modèle des échanges était très simple : les pêcheurs fournissaient le poisson frais et séché ; les Peulh, le lait frais, le lait caillé, le beurre ; les agriculteurs Torodo, Tiédo et Macudo, le mil, le bœuf, les arachides ; les artisans, les produits de leur artisanat. Ce système, qui était encore assez actif vingt années auparavant (!), semble aujourd'hui être tombé presque complètement en désuétude, alors que les relations entre les différentes catégories de la population semblent s'être maintenues, notamment au niveau social. D'ailleurs, ces échanges continuent selon le même schéma mais avec une densité beaucoup plus faible et médiatisés par l'argent. Différents facteurs peuvent être à l'origine de cette évolution, mais la baisse de la production vivrière depuis 1972 suffit à elle-même à expliquer le quasi-abandon du troc comme moyen d'échange ; en effet, le troc nécessite au niveau de l'unité familiale qui veut procéder à un échange un certain surplus, c'est-à-dire une production de certains biens ou denrées supérieure à ce qui est nécessaire pour les besoins de subsistance (auto-consommation de cette unité familiale). Le mil et le sorgho étant à la base des opérations de troc, le déficit quasi-permanent en céréales a supprimé presque toute possibilité d'échanges de ce type depuis 1972.

Les processus migratoires dont on a analysé l'importance agissent sur l'évolution socio-économique actuelle et future de la vallée à différents niveaux. En premier lieu, dans le domaine de la disponibilité en main-d'œuvre, le départ massif de ce qui est la main-d'œuvre par définition la plus "active", c'est-à-dire les jeunes hommes à partir de 20 ans, est certainement avec les aléas climatiques une des causes principales de la baisse de la production dans le secteur primaire et le secteur artisanal ; c'est évidemment aussi un handicap sérieux vis-à-vis de tous les projets d'aménagements hydro-agricoles liés à la régularisation du fleuve. En second lieu, on vient de reconnaître comment l'envoi des revenus de la migration pouvait être, comme cela a été le cas plusieurs reprises au cours des dernières années, la condition de

---

(1) MISOES p. 211-214

survie, au sens proprement biologique, des populations restées dans la vallée. Mais ces revenus épargnés par les migrants ne servent pas seulement à couvrir les besoins de subsistance et certains autres besoins plus ou moins immédiats (vêtements, bijoux, animaux de la tabaski, transistors, etc.). Ils sont utilisés à bien d'autres destinations :

- investissements collectifs au niveau du village ou du groupement de villages : mosquées, bureaux de poste; salles d'écoles
- investissements immobiliers et mobiliers individuels au niveau du village : maisons modernes en dur et mobilier (lits, fauteuils, etc.)
- investissements en cheptel
- investissements dans l'éducation d'enfants de la famille dans le secondaire et le supérieur (études à l'université, études à l'étranger)
- investissements en milieu urbain (surtout Dakar, Nouakchott, mais aussi Abidjan) en biens immobiliers : maisons, boutiques, destinées soit à être louées soit à être occupées par des membres de la famille.

Ainsi, au fur et à mesure que les années passent, il se crée de véritables complémentarités au niveau du segment de lignage entre l'économie villageoise dans laquelle est insérée la majorité des membres du groupement et ce qu'on pourrait appeler "l'économie migratoire" telle qu'elle est mise en oeuvre par les migrants de la famille. L'insuffisance des systèmes de sécurité sociale et de retraite contribue à maintenir très forte la solidarité entre ceux qui sont restés au village et ceux qui sont partis en migration. L'étude de ces liaisons tant au niveau démographique qu'au niveau économique et sociologique, qui se révèle indispensable pour la compréhension des systèmes économiques régionaux et de leur évolution, sera amorcée dans le cadre du projet.

#### NIVEAU DE REVENUS ET STRUCTURES DE CONSOMMATION DANS LA MOYENNE VALLEE

L'absence d'enquêtes récentes à grande échelle sur les budgets de famille ne permet pas de se faire une idée précise du niveau actuel des revenus et des structures de consommation pour les différentes catégories de population résidant dans la vallée. Pourtant, à partir des résultats de quelques enquêtes ponctuelles, il semble que l'on puisse donner au moins un ordre de grandeur pour certaines de ces valeurs.

Un dépouillement rapide a été réalisé à partir d'enquêtes qui ont été effectuées par des stagiaires ENEA en 1976-77, et qui se sont déroulées dans trois gros villages de l'Arrondissement de Saldé (Département de Podor) dans la moyenne vallée : 6 exploitants à Madina NDiatebé, 3 exploitants à Pété, 2 exploitants à Boki Dialloubé, soit au total 11 exploitants regroupant 128 personnes, c'est-à-dire 11,6 personnes par exploitant(1). Une autre enquête (2) ponctuelle est en cours de réalisation dans le village de Bow situé à une quarantaine de kilomètres en amont de Matam dans l'arrondissement de Kanel : elle porte sur 10 exploitants regroupant 106 personnes soit 10,6 personnes par exploitant. Une troisième enquête ponctuelle est aussi en cours de réalisation dans le village Soninké de Goumal, situé à 5 kilomètres en aval de Wacundé (Arrondissement de Sémé) ; elle porte sur 12 exploitations regroupant 240 personnes soit 20 personnes par exploitation (3)

Le tableau n° B IV.1 donne les résultats de ces trois enquêtes concernant les niveaux et les structures de consommation

L'échantillon d'exploitants enquêtés par l'ENEA a été sélectionné par "choix raisonné" des exploitants, non en fonction de leur représentativité générale par rapport à la population, mais à partir d'un certain nombre de critères généralement socio-professionnels : chef de village, commerçant, retraité, artisans de telle ou telle spécialité ; aussi peut-on s'attendre à ce que le niveau général de revenus et donc de consommation de cet échantillon soit supérieur à ce que seraient ces niveaux si l'échantillon avait été choisi au hasard.

Par contre, l'échantillon des exploitants du village de Bow ayant été choisi par tirage au hasard, le niveau moyen de revenus et de consommation doit être plus représentatif de la population de ce village dans son ensemble, sélectionné en raison de la présence d'un petit périmètre irrigué, cultivé par les habitants du village.

- 
- (1) Les relevés de budget ont été réalisés à partir d'une juxtaposition d'enquêtes journalières sur de courtes périodes pour les dépenses alimentaires, et d'enquêtes rétrospectives pour les dépenses non alimentaires et les revenus : ils ont porté sur une période de 8 mois consécutifs.
  - (2) Les relevés de budget ont été réalisés à partir d'enquêtes journalières aussi bien pour les dépenses alimentaires et non alimentaires que pour les revenus. Un dépouillement provisoire a été effectué sur les relevés des six premiers mois d'enquête (Octobre 1977 - Mars 1978). Cf. M. Fieloux - Purdue University US/AID
  - (3) Les relevés de budget ont été réalisés à partir d'une juxtaposition d'enquêtes journalières menées pendant sept jours consécutifs à trois périodes de l'année (Avril, Août 1977, Janvier 1978) et à partir d'enquêtes rétrospectives mensuelles menées pendant une année. Cf. J.Y. Weigel, Economies rurales et migrations de la région de Waoundé. ORSTOM - Dakar 1978.

Tableau n° B IV.1 - NIVEAUX ET STRUCTURES DE CONSOMMATION A PARTIR  
D'ENQUETES PONCTUELLES MENEES EN 1977-78 EN  
FRS CFA PAR PERSONNE ET PAR AN

	Arrondissement de Saldé		Arrondissement de Kanel		Région de Waoundé	
	Frs	%	Frs	%	Frs	%
Alimentation	21.420	75,0	14.460	71,5	26.820	72,5
Habillement	1.260	4,5	1.500	7,5	1.090	3,0
Exploitation						
Equipement	1.560	5,5	1.260	6,5	6.530	17,5
Entretien-Hygiène	650	2,5	240	1,0	585	1,5
Loisirs-Transports	670	2,5	360	2,0	380	1,0
Divers	1.450	5,0	960	4,5	580	1,5
Impôts - Cadeaux	1.430	5,0	1.440	7,0	1.240	3,0
TOTAL	28.440	100,0	20.220	100,0	37.225	100,0

Pourtant, si l'on examine en détail les budgets de ces divers échantillons, on s'aperçoit que la différence entre les niveaux de consommation est probablement moins importante qu'elle n'apparaît. En effet, le détail des dépenses alimentaires qui est donné dans le tableau suivant n° B IV.2 montre que cette différence provient en grande partie du poste "céréales". Le périmètre irrigué du village de Bow a entraîné, justement pour les six mois de l'enquête (la récolte du riz de la campagne d'hiver-nage en début Octobre ayant correspondu au début de l'enquête), une auto-suffisance en céréales, que n'a pas encore connue par exemple le village de Madina NDIATÉBÉ dont le tableau n° B IV.2 donne le détail des dépenses alimentaires. Pour ce village le déficit céréalier est de l'ordre de 670 Frs par personne et par mois, soit, pour une période d'un an, l'équivalent d'une somme de 8.000 Frs par personne.

En actualisant en francs 1978 les données de l'enquête MISOES valables pour l'année 1958, on constate que le niveau des dépenses se situe autour de 14.500 F par personne et par an. D'autre part, si l'on se réfère à des monographies réalisées en 1975-76 dans trois villages du cercle de Matam, on obtient selon les villages un niveau moyen de dépenses allant de 18.000 à 25.000 Frs par an (1).

Compte tenu des grandes variations que peut connaître le niveau d'auto-consommation (2) selon la hauteur de crue et les aléas climatiques, il semble que le niveau moyen de dépenses se situe dans la plupart des régions de la moyenne vallée entre 20.000 et 30.000 Frs par personne et par an. Comme on le verra ultérieurement, dans les zones plus en amont (région en amont de Matam jusqu'en amont de Bakel) marquées par les fortes migrations vers l'étranger, les niveaux de consommation sont nettement plus élevés, et peuvent dépasser 50.000 Frs.

En premier lieu, en ce qui concerne le paysage villageois et le mode de vie au village, on ne peut que constater des progrès, bien que très divers d'une région à l'autre. Notamment dans les zones à émigration ancienne, l'ouverture de bureaux de postes, d'écoles, le nombre de maisons modernes, la multiplication des concessions neuves aux abords du village, la construction de mosquées nouvelles, la présence de nombreux transistors, magnétophones dans chaque concession, les aliées et venues des charettes et des taxis, sont autant de signes d'une prospérité plus grande et surtout d'une grande ouverture vers l'extérieur, essentiellement liées à l'émigration. L'enquête de budget menée à Goumal en pays Soninké montre effectivement le niveau élevé des dépenses consacrées à l'amélioration de l'habitat, ces incursions d'une certaine "modernité" se faisant dans le cadre resté très traditionnel des relations sociales et de la religion.

---

(1) J.P Minvielle - Migrations et économies villageoises dans la vallée du Sénégal. ORSTOM, Dakar 1976. Le niveau relativement faible des dépenses alimentaires enregistré au cours de ces enquêtes s'explique aisément par le fait qu'elles ont été menées une année où les récoltes avaient été relativement bonnes et estimées per capita à 70 kg de mil et 53 kg de sorgho.

(2) Malgré un important déficit céréalier, l'enquête ENEA sur Médina NDIATÉBÉ a estimé à 9.700 Frs le niveau moyen de l'auto-consommation par personne et par an, dont 4.500 Frs de produits d'élevage (essentiellement lait).

Tableau B IV.2 - DEPENSES ALIMENTAIRES (en F PAR PERSONNE ET PAR MOIS)  
POUR DEUX VILLAGES DE LA RIVE SENECALESAISE

	Bow	Médina NDIatébé	Goumal			
	Frs	%	Frs	% (1)	Frs	%
Riz	35	2,9	270	11,2	265	12,2
Mil, Maïs	10	0,8	400	16,7	505	23,2
Poisson	225	18,7	320	13,3	320	14,7
Huile d'arachide	310	25,8	270	11,2	420	19,2
Lait	30	2,5	25	1,0	15	0,7
Viande	70	5,8	230	9,6	265	12,2
Tomate	30	2,5	20	0,8	35	1,6
Légumes	15	1,2	125	5,2	20	0,8
Pain	205	17,0	240	10,0	115	5,3
Sucre	175	14,5	270	11,2	190	8,7
Café	25	2,1	130	5,4	15	0,7
Thé	15	1,2	50	2,1	-	-
Sel et divers	60	5,0	55	2,3	15	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>1.205</b>	<b>100,0</b>	<b>2.405</b>	<b>100,0</b>	<b>2.180</b>	<b>100,0</b>

(1) Données ENEA établies à partir d'une enquête de budgets sur 6 familles de Médina NDIatébé.

Le contraste est fort avec les régions à migration récente (comme certaines parties de la moyenne vallée mauritanienne) où l'habitat est resté classique (grande concession avec maisons en banco à véranda couverte de chaume).

En deuxième lieu, ce qu'on a déjà souligné de la complémentarité qui s'est créée entre l'économie villageoise et l'économie migratoire correspond à des améliorations dans le niveau général de vie, notamment au niveau de l'éducation et de la santé. Malgré un taux général de scolarisation probablement encore assez bas (inférieur à 20 %, non compris l'école coranique dont l'importance ne doit pas être oubliée), le niveau de scolarisation augmente assez rapidement par le biais de la migration : d'assez nombreux élèves et étudiants originaires de la vallée se trouvent dans les établissements scolaires non seulement des centres urbains de la vallée mais aussi dans les principaux autres centres urbains du Sénégal et de la Mauritanie. De même, sur le plan de la santé, la construction de nombreux dispensaires (parfois avec l'aide financière des habitants eux-mêmes), l'ouverture sur la rive sénégalaise de deux hôpitaux très modernes (à NDioum et Ourossogui), représentent des progrès certains. Enfin il faut rappeler la solidarité étroite liant les familles restées au village et celles qui sont parties en migration : l'effort financier fourni par ces dernières lors des récentes époques de famine est un des signes les plus patents de cette active solidarité.

En troisième lieu, il convient de remarquer, par contre, qu'au niveau du quotidien villageois, le niveau de vie dans beaucoup de domaines ne s'est pas amélioré et parfois paraît même en baisse : l'affaiblissement de la production vivrière rend chacun partiellement tributaire pour ses dépenses quotidiennes de l'arrivée du mandat que le migrant envoie à une fréquence assez irrégulière. Certains modes alimentaires nouveaux ne sont-ils pas souvent des substituts coûteux à des denrées autrefois produites sur place et correspondent à un meilleur équilibre alimentaire ?

En effet, au niveau de la structure des dépenses, s'il existe des similitudes certaines entre les résultats de 1958 et ceux de 1977-78, la différence la plus marquante semble être l'augmentation assez forte (plus de 50 %) des dépenses en denrées alimentaires non produites sur place. Cela confirme ce que l'on sait du déficit céréalier et halieutique et ce que l'on pressentait sur une évolution assez rapide des habitudes alimentaires.

En effet, dans ce domaine, il importe de signaler la transformation assez radicale que représente le passage d'un régime presque exclusivement à base de mil et de sorgho à un régime presqu'exclusivement à base de riz. Cette transformation, qui ne date pratiquement que des six dernières années (depuis la sécheresse de 72), s'est opérée sous l'emprise de la nécessité, puisqu'en raison de la série de mauvaises récoltes, de très faibles quantités de mil et de sorgho (en dehors du gros mil rouge importé des USA et peu apprécié au niveau gastronomique) étaient seulement disponibles. L'adaptation au riz s'est faite de façon rapide et apparemment sans trop de réticence : les femmes du fleuve se sont mises à le préparer en partie comme les mil-sorgho ; sous forme de semoule par exemple ou de bouillie ; soit encore, probablement sous l'influence des habitudes culinaires de la côte (Ouolof-Lébou) en grains, cuits à l'huile et assaisonnés avec du poisson. C'est cette assimilation au "riz au poisson", nourriture du milieu de la journée par excellence, qui explique la forte consommation d'huile d'arachide révélée par le tableau n° B IV.2 donnant le détail des dépenses alimentaires. De même ce tableau met en évidence l'extension de nouveaux modes alimentaires, liée au moins partiellement à l'influence des migrations vers les centres urbains ; ainsi peut-on noter la généralisation de l'emploi du pain généralement consommé au petit déjeuner avec le café et du sucre, la

consommation de conserves de tomate et de poisson de mer en provenance de Saint-Louis, etc.

Le tableau n° B IV-3 donne pour les trois mêmes enquêtes ponctuelles le niveau et la structure des revenus.

Tableau n° B IV-3 - NIVEAUX ET STRUCTURES DES REVENUS EN FRS CFA  
PAR PERSONNE ET PAR AN

	Arrondissement de Salđé	Arrondissement de Kanel	Région de Waoundé			
	Frs	%	Frs	%	Frs	%
Vente de produits agricoles	720	2,0	840	4,0	240	0,5
Vente de produits de l'élevage	5.010	14,5	1100	5,5	1.020	3,0
Vente de produits de la pêche	230	0,5	400	2,0	-	-
Artisanat	4.580	13,0	4800	24,0	120	0,5
Commerce	13.030	37,5	1260	6,5	800	2,0
(1)						
Salaires, retraites et divers	2.510	7,5	1620	8,5	8.300	23,0
Migrations	8.700	25,0	9840	49,5	25.620	71,0
TOTAL	34.780	100,0	19860	100,0	36.100	100,0

La comparaison des revenus 1978 avec ceux de 1958 confirme les principales caractéristiques de l'évolution économique de la vallée au cours de ces dernières années :

- la baisse de production dans le secteur primaire, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans celui de la pêche qui ne contribuent plus que pour une proportion extrêmement faible à l'ensemble des revenus ;

- le maintien d'un niveau assez élevé d'activité pour certaines spécialités artisanales traditionnelles ;

- la forte augmentation du revenu des migrations qui peut atteindre et dépasser le niveau de 50 % de l'ensemble des revenus dans de nombreuses zones.

---

(1) La présence d'un commerçant relativement important dans l'échantillon ENEA explique le niveau évidemment trop élevé de ce poste : anomalie liée à l'étroitesse de l'échantillon et qui se répercute sur le total et le pourcentage de chacun des autres postes de revenus.

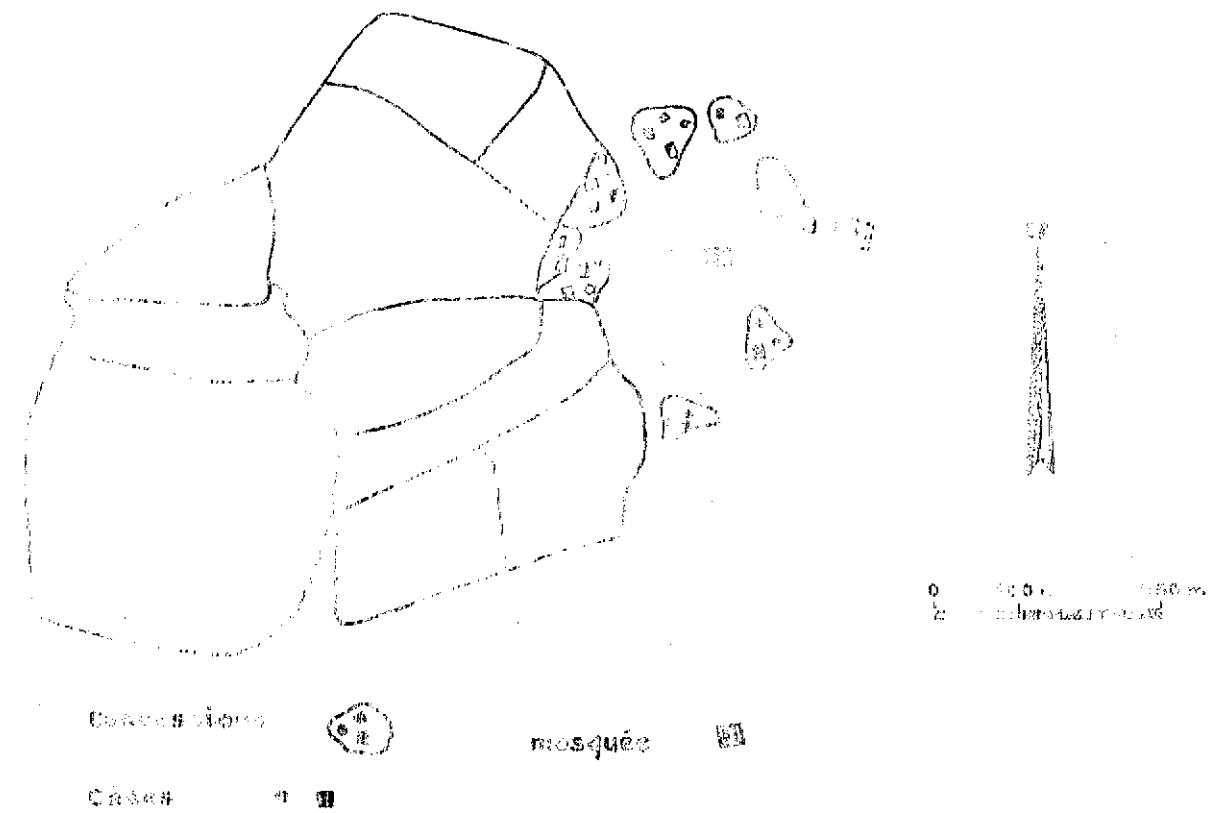
CHAPITRE B V - HABITAT - EDUCATIONB V.1 - HABITAT

1 - Du point de vue de son organisation, l'habitat dans la vallée du Sénégal se définit en relation étroite avec les différents types de formations sociales que l'on pourra y rencontrer, en tant que leur transcription spatiale. Du point de vue de sa technologie, la référence directe sera la diversité des situations écologiques d'une part, socio-économiques d'autre part. Ainsi, eu égard à la pluralité des situations rencontrées (par combinaison de ces différents paramètres), il apparaît évident que le thème habitat dans la vallée ne saurait être appréhendé comme un ensemble monolithique : du fooyer Peul au Kore Soninké, du campement au village, l'éventail apparaît relativement large.

La forme minimale d'organisation sera celle de l'habitat nomade ou semi-sédentarisé avec mouvements saisonniers. Ici pas de quartiers structurés, images de relations sociales particulières ou privilégiées (relations de clientèle, de dépendance, etc.), manifestations de l'histoire du village et de ses avatars (scissions en plusieurs chefferies par exemple). A partir du cas limite du fooyer isolé, l'habitat pourra se regrouper jusqu'à mériter l'appellation de campement ou même de village. Ce sera le cas particulier des implantations Peuls. Suivant que l'activité principale sera exclusivement l'élevage, vu que celui-ci n'interviendra que concurremment à des activités agricoles, la forme la plus achevée de sédentarisation étant la mise en culture de terres de waalo, la forme globale de l'habitat évoluera du campement au village. Malgré tout, l'élevage conservant toujours en milieu Peul, une importance particulière, les formes les plus structurées de l'habitat conserveront cette apparence large et aérée caractéristique des groupements d'éleveurs chez qui les nécessités du passage et du stationnement du bétail rendent inadéquates des formes plus grégaires d'habitat.

Un croquis simplifié du village Peul de Mogo-Yallalbé, village d'éleveurs pratiquant les cultures sous pluie sur le Jeeri dans la région de Matam, permettra de préciser ce type de configuration (1). Y apparaissent notamment les quelques concessions formant le village, entourant l'espace central où sera parqué le troupeau durant les nuits d'hivernage, et la proximité des terrains de culture.

#### LE VILLAGE PEUL DE MOGO-YALLALBE ET UNE PARTIE DE SES TERRAINS DE CULTURE



(1) D'après J.P. Minvielle, Op. Cit. 1976

Ce n'est qu'en passant aux Toucouleurs puis, bien évidemment, aux Wolofs et Soninkés que l'on se retrouvera en face d'organisations complexes et véritablement structurées de l'habitat. Ici apparaissent les véritables concessions, plus ou moins vastes suivant les ethnies, qui formeront les unités de base de la trame du quartier puis du village. On pourra reprendre avec profit la description que fait Yaya WANE<sup>(1)</sup> de l'une de ces concessions : un galle Toucouleur.

"La configuration spatiale de la concession familiale est la manifestation habituelle du caractère étendu de cette famille. Les cases les plus rapprochées de la ruelle, celles que l'on atteint sitôt franchi le seuil de la concession, étaient généralement réservées aux esclaves-serviteurs de la famille. Les suivantes - placées à distance approximativement égale entre l'entrée de la maison et l'extrémité opposée de cette entrée - appartenaient à la génération des adultes et adolescents. Enfin, tout au fond de la concession, s'érigaient les cases de la génération la plus ancienne. En fait, dans une concession familiale actuelle, les générations sont disposées à proximité de l'entrée ou éloignées de cette même entrée, selon leur ancienneté relative et leur activité ou inactivité. Toutefois, les cases forment habituellement un cercle autour d'une cour commune, leurs portes ouvrant sur cette cour, tandis qu'elles tournent le dos à la clôture (Kalasal galle) de forme géométrique toujours irrégulière. L'espace compris entre chaque case et la portion de clôture correspondante constitue les sanitaires de cette case, espace utilisé également pour cultiver quelques pieds de mil et autres plants utilitaires. La case a une véranda couverte, partiellement close, faisant office de "salle de séjour", et pouvant également être utilisée pour dormir durant les nuits torrides. Chacune des portions de la grande famille dispose d'une case identique pour vivre avec ses enfants et recevoir les visiteurs particuliers, la cour étant le trait d'union permanent entre toutes les portions familiales, parceque les enfants y jouent, les femmes y travaillent à la confection des repas, et les hommes s'y rassemblent sur une immense claire de bois (dankki) surplombée par une sorte de hangar (caali)."

La famille concrète c'est avant tout cette configuration spatiale, c'est-à-dire l'ensemble des hommes, femmes et enfants, groupés dans l'enceinte d'une même "clôture" ; obéissant au clivage tantôt des sexes tantôt des générations, mais soumis à l'autorité du plus ancien habitant de cette "clôture". L'anthroponyme de ce dernier permet d'identifier tous les habitants de ladite "clôture" ainsi que ceux d'autres concessions du quartier ou du village qui procèdent de cette "clôture", et continuent d'en dépendre d'une certaine manière.

C'est à ce niveau-là que se trouvera inscrite dans la morphologie villageoise l'organisation sociale traditionnelle, tant au niveau familial (le segment de lignage, le foyer, etc.) correspondront à des unités

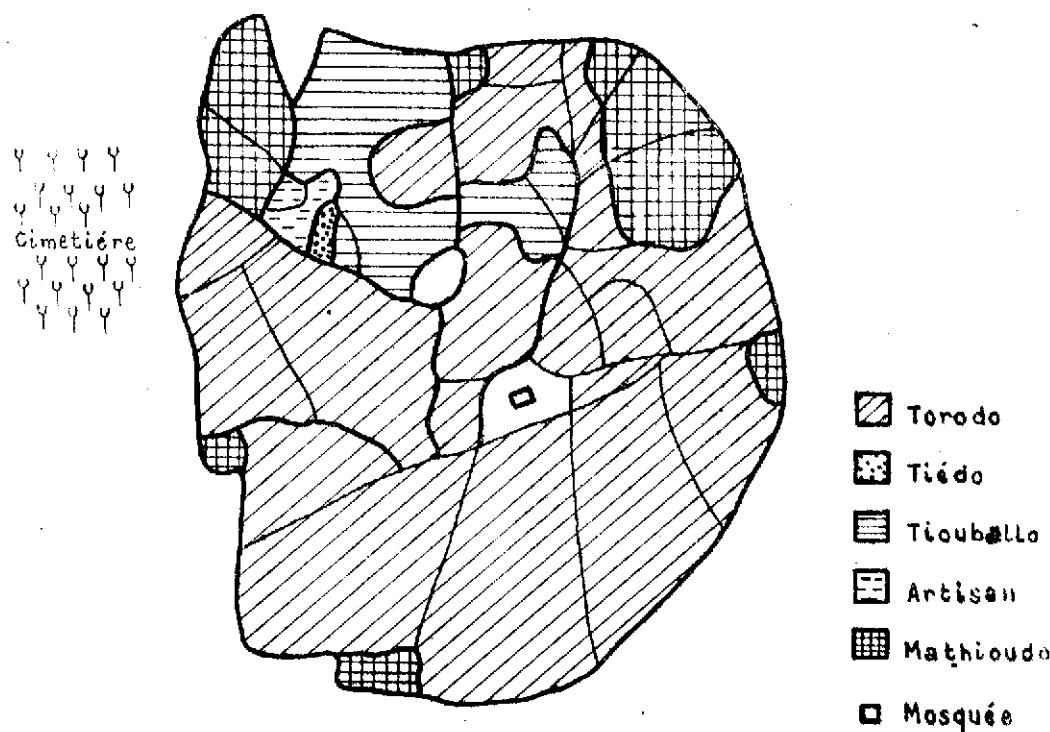
---

(1) Yaya WANE op. cit. pages 159-160.

physiques bien précises) qu'à un niveau global d'organisation (les diverses castes ne seront pas égalitairement situées par rapport aux lieux privilégiés du village : mosquée, place centrale, etc.). Une bonne représentation en est donnée par le village Toucouleur de Thiangaye, situé entre Podor et Dagana (1).

2 - De son côté, l'habitat soninké en zone de Bakel matérialise de façon frappante les caractéristiques spécifiques de l'organisation sociale des villages soninké : extension de l'unité de production, de consommation et de résidence, le ka regroupant frères et fils de frères, densité du tissu des relations urbaines à l'intérieur de chaque village.

L'unité de résidence soninké est formée typiquement de plusieurs constructions massives se faisant face autour d'un espace central, le tout entouré d'un mur de banco où est aménagé un portail d'entrée. Chaque bloc de construction offre l'aspect d'une façade ombrée d'un auvent, où sont pratiquées plusieurs portes. Chaque porte livre accès à l'appartement d'une femme mariée, formé de deux pièces en enfilade donnant sur une petite cour de derrière contenant W.C. et coin-douche. Généralement trois ou quatre de ces appartements, mais dans les grandes maisons jusqu'à une dizaine, sont groupés pour former bloc. Les constructions sont en briques de banco, enduites d'un revêtement d'argile aux couleurs tendres : tabac, crème, blanc cassé, bois de rose, parfois assorties et rehaussées de gris sombre - ou bien, ces dernières années, d'un revêtement de ciment passé à la chaux. Le toit plat en terrasse, fait d'une armature de bois colmatée de branches et de banco, cède la place au toit en tôle ondulée, qui n'exige pas comme le premier d'être refait avant chaque saison des pluies ; quelques constructions récentes ont opté pour les tôles en fibro-ciment, coûteuses mais moins



(1) Plans d'après BUGNICOURT : "Paysages déchirés, environnements menacés dans le Delta et la Vallée du Sénégal" en Environnement Africain, Etudes et Recherches, n° 76-10, Août 1976, page 29.

chauffantes. Dans le cas de maisons installées depuis longtemps à la même place, la masse des constructions ne laisse de place que pour une cour centrale exiguë où faire la cuisine (il y a toujours une petite case carrée destinée à servir de cuisine en période de pluies) ; les maisons plus récemment installées ont des cours centrales plus grandes, souvent agrémentées d'un arbre, et, en plus des blocs d'habitation, de petites cases rondes légèrement surélevées, coiffées d'un toit de paille conique, qui servent de greniers (les maisons plus densément peuplées sont obligées de situer leurs greniers à l'écart des habitations de la maison). De nombreuses maisons ont profité des revenus de leurs membres travaillant en France, pour remplacer une partie au moins de leurs blocs de construction par des bâtiments plus grandes, plus aérés dans le cas de maisons dont l'emplacement premier était devenu trop exigu, on a transféré la maison, en tout ou en partie, sur un site nouveau.

Ainsi, chaque maison regroupe plusieurs appartements accolés ; les ménages n'ont pas d'identité résidentielle séparée, les voisinages d'appartements pouvant être aussi bien entre épouses de frères, ou belle-mère et bru, qu'entre co-épouses. Et les maisons mêmes sont accolées les unes aux autres par des murs mitoyens ou de petits espaces vagues où sont situés greniers et parcs à bêtes, de telle sorte que l'aspect d'un village en vue aérienne serait un tissu d'alvéoles, petites dans les plus anciens quartiers, plus grandes dans les quartiers neufs. Les villages sont parcourus d'étroites rues sinueuses, s'élargissant de place en place sur de grands arbres qui abritent des lieux d'assemblée informelle. Il existe en général deux ou trois quartiers, reflétant l'histoire du village et l'ordre d'implantation de ses habitants, dont chacun ou presque a maintenant sa mosquée grâce aux cotisations des habitants du quartier et notamment aux émigrés. Ici comme dans les maisons, les revenus de l'émigration ont servi à consolider les formes concrètes de l'organisation sociale des villages.

### 3 - Réponses locales à des environnements différenciés<sup>(1)</sup>

Dans la vallée du fleuve, le premier élément influençant directement la forme et la nature de l'habitat est l'environnement. Les unités physiographiques très différenciées de la vallée, à la fois situées par rapport au cours du fleuve (Delta, Moyenne vallée/Fouta Toro, et Haute vallée/Pays seninké) et à son lit (Falo, Waalo, Diéri) sont naturellement dotées de ressources locales variées, utilisables pour les constructions : paille des herbes du Delta (utilisées par les Peuls en transhumance) ; argile du lit majeur du fleuve et paille des vétiveraies du Waalo, qui permettent l'édification en banco (armé de bois ou monté en élévation en rond) de gros villages sédentarisés le long du fleuve (Guédé, Cascades, Bak...); bois de l'île à Morfil (cabanes en bois temporaires des fabricants de charbon de bois, les Peul-Fouta de Guinée) ; végétaux flexibles et épineux, et paille du Diéri pour les Peuls transhumants à l'extrême bordure Nord du Ferlo ; cases carrées de "roseaux" et de branchages des Wolofs et Toucouleurs agriculteurs du Diéri (ceux qui donnent le plus l'impression de dénuement) ; cas rondes de banco, formé préférée des Peuls du Diéri.

---

(1) Cette partie du chapitre Habitat a été réalisée grâce à la collaboration de M.M. MOTIN, ENDA, DAKAR.

village de Mogo-Yallalbé ; oucasse en banco sur plan carré (généralement Wolof), avec toit végétal, sur presque toute la route de la Moyenne Vallée. Enfin, les grandes habitations familiales de type scudanien (élévation de banco, et toit en terrasse, en banco armé de bois) dont les exemples les plus élaborés se trouvent dans les "gros bourgs" du pays Soninké (Waoundé, Bakel).

Les activités économiques et socio-culturelles constituent, de la même manière, un facteur de sélection et de différenciation fonctionnelle dans l'habitat : huttes de paille des éleveurs nomades ou transhumants, cabanes de bois des charbonniers, tentes de toile des Maures refoulés par la sécheresse... Le nomandisme, inutile dans des sites particuliers où l'alimentation humaine (agriculture) et animale (pâturages), et l'approvisionnement en eau sont assurés toute l'année, a permis la stabilisation d'établissements humains sédentarisés : villages Toucouleurs et Soninké du Waalo, villages Peuls dans les zones de contact Diéri-Waalo qui utilisent avantageusement l'argile, la paille, les roseaux et le bois, dans des constructions plus ou moins durables (abris de roseaux, ou roseaux et banco, banco de type scudanien), villages des Thioubalos, au dessus des berges du Fleuve.

Les activités économiques relevant du secteur dit "moderne" (au sens de "non paysan") ont aussi imprimé leur marque sur l'habitat. L'ouverture de la "Route du Diéri" (le "goudron" des voyageurs) a permis des communications plus aisées avec l'extérieur, et, surtout, rendu plus facile le transport des matériaux de construction "importés" (de Saint Louis, de Dakar, ou d'au-delà), qui nécessitent d'ailleurs, et de ce fait, un plus gros investissement financier (ciment, tôle, fibreciment)<sup>(1)</sup>, d'où son emploi limité (toits, enduits, sols, gouttières des terrasses de banco, portes et "fenêtres", volets). On procède ainsi à la modernisation de l'habitat, dans la vallée du fleuve, par éléments : la toiture, le plus souvent, en premier lieu, et quand on en a les moyens. Puis, dans un ordre déterminé, "modernisation" de certains éléments de l'habitation principale : enduits de ciment sur les murs de banco, moellons et mortier des "cases ampoules" de Boundoum-Barrage (curiosité, semble-t-il relativement ancienne ?) portes et fenêtres, gouttières. Les "dépendances"<sup>(2)</sup> (lieux d'ablation, toilettes, cuisines, greniers) restant - et de préférence, semble-t-il -, en matériaux "traditionnels".

Par contre les villages desservis par la piste seulement (le Waalo, ou une partie du Pays Foutanké-Soninké (Ourossogui-Semme) présentent nettement moins d'éléments "modernisés" (au sens de "rendus plus durables").

---

(1) Confère, in fine, une estimation des coûts de construction de types d'habitat les plus communément trouvés.

(2) Et les auvents, lieux sociaux constitutifs des villages (les arbres remplissent souvent ce rôle en milieu rural plus arrosé).

Chaque village situé près de la route répond souvent, en écho à un village situé près du fleuve, plus ancien, mais qui, lui, présente l'inconvénient, en hivernage, d'être enclavé (Fanaye-Diéri et Fanaye-Waalo, Matam et Ourossogui, Cascas et Haéré Lao (un des sièges de la S.A.E.D.), Podor et Thile-Boubacar. On observe aussi des établissements humains vivant en symbiose, par exemple, dans le Diéri, Gaioya et Sar Maounde, Mogo Yallalbé (Peul) et son écosystème fonctionnel : Thiehel (Wolof), Sinthiou-Boïnadji (Toucouleur), et Ourossogui (fin de la route, point de transport). La complémentarité des fonctions de ces villages "dédoubleés" se manifeste par les liens journaliers (marché), hebdomadaires (achats plus importants, de bétail par exemple) ou saisonniers (transhumance, agriculture), fonction du fleuve et de la "route", pour les besoins en "services" (sanitaires..., de transport, de communication, de transaction). Les villages de l'intérieur (Diéri) ou du Waalo, eux, sont actifs au moment de l'hivernage (culture pluviale, de décrue, ou de Walo (2)). Le Walo n'est cependant pas désert en saison sèche, il est alors le royaume des Peuls, et de leurs troupeaux (bovins, et hordes de chèvres très élancées, adaptées au climat, à la poussière et à la végétation !). Et enfin, les Peul-Fouta qui fabriquent le charbon de bois qui alimente une grande partie de la consommation régionale et nationale, d'où le saccage méthodique et "désertifiant" de l'île à Morfil, à partir de l'Ouest, plus proche des lieux de consommation. Mais le désenclavement routier (Podor, Matam (3)), lié à l'exploitation agricole moderne (mécanisée et capitaliste) des périmètres de la SAED, atténueront peut-être un jour cette nécessité de complémentarité saisonnière (grands projets hydro-agricoles), transformant alors la nature même de l'habitat.

Enfin les migrations vers les centres urbains africains lointains ; Saint-Louis, Dakar, ou Abidjan (en amont du pays Toucouleur) ou au delà (France) en pays Soninké, génère une "rente" (1) de revenus familiaux qui s'autorentrent et exprime son ouverture sur le monde extérieur dans la vie quotidienne des villages : constructions publiques en ciment, réalisées sur souscriptions lancées par les villageois telles que le marché de Naoundé, la belle mosquée de Kanel (deux grands minarets ornés de trois étages de balcons ajourés), les "HLM" de Orkadiére ("Le Petit Paris").

Le facteur "revenu" est par conséquent un élément déterminant de la nature de l'habitat. Mais celui-ci étant, simultanément, la réponse apportée aux contraintes imposées par les activités économiques et sociales, il en ressort, pour chaque type de construction, une fonctionnalité, relative aux données environnementales, immédiatement évidente.

(2) Cultures permanentes (et villages sédentarisés)

(3) En cours de réalisation

(1) cf l'analyse des mécanismes et des effets de cette rente-dépendance dans Adrian ADAMS, "Le long voyage des gens du Fleuve", Maspero, Paris, 1975.

Les "inconvénients" liés à la nature de la construction se révèlent ainsi être plutôt "les défauts de leurs qualités". La faible durabilité (2 ans) de la paille en pays Peul transhumant, la nécessité de l'entretien régulier du banco, la proximité et la facilité de l'accès (bien que pas toujours aisément) aux matériaux locaux s'intègrent logiquement à la nature et aux caractéristiques des systèmes économiques, sociaux, climatiques et environnementaux (transhumance, sédentarisation) que présente chaque "pays" ou territoire.

Il est nécessaire aussi de souligner que les habitations sont, la plupart du temps, non pas réalisées en une seule fois, mais au fur et à mesure des besoins et aussi, bien sûr, des moyens des familles. Le facteur "durée de construction" est ainsi malaisé à évaluer car les modifications se font au fil des nécessités et des opportunités. Les seuls types d'habitat qui ne vérifient pas cette constatation sont les lotissements réalisés par les services publics (logements administratifs, tels le dispensaire de Cascas), semi-publics (lotissement des villages de Kassaak et de Boundoum, par la SAED, pour les colons des périmètres rizicoles) ou des entreprises privées ("cité Mimeran", à Richard-Toili, destinée aux cadres et techniciens de la C.S.S.). Les coûts de construction de ces opérations réalisées selon des normes standardisées, "industrialisées" - sont fonction de l'importation des matériaux qui les composent (ciment (1), fibrociment, fer...).

Les problèmes relatifs à l'habitat, dans la vallée du fleuve, sont ainsi polarisés sur (a) l'accès aux matériaux importés, et en premier lieu leur coût (b) et le recul sensible des matériaux végétaux utilisés dans les constructions "traditionnelles" (la sécheresse réduit considérablement les superficies de vétiveraies, Vetiveria nigritan Semba (P) qui fournissent la matière première des huttes peules, de Sporobulus robustus ("roseaux") éléments de couverture des toits, des auvents et des panneaux végétaux utilisés par les sédentarisés. Le bois même se raréfie, consécutivement non seulement à la sécheresse et aux feux de brousse mais surtout à cause de son utilisation à des fins énergétiques (bois de chauffe, charbon de bois, alimentation principale des caprins, supplémentation alimentaire animale (bovins)).

Les forêts d'accacia, A. albida (Genakié), qui fournit les bois de traverses des constructions, dans le Diéri, sont les premiers menacés alors que leurs cousins Acacia pilotica, du Waalo, grâce peut-être à une humidité plus constante, bénéficient d'une repousse plus rapide. Cette perceptible raréfaction facilite la diffusion des matériaux importés, qui ne nécessitent pas un renouvellement si fréquent. Ainsi l'habitat, qui reflétait les caractéristiques endogènes de l'environnement physico-socio-économique, évolue, rapidement sous la pression du double facteur, raréfaction relative des matériaux locaux de construction et accès plus aisément aux matériaux durables importés.

(1) Le ciment est aussi produit au Sénégal, mais son prix de vente est aligné sur celui du ciment importé.

(P) Poular.

Le facteur "émulation" n'est certes plus absent non plus des formes et matériaux parfois retenus: ainsi des bâtiments d'habitation principale de deux ou trois pièces longées d'une véranda à balustrade ouvragee enduite de ciment, peinte en blanc et décorées de motifs géométriques ou symboliques rouge et vert qui appartiennent, en général, aux personnalités civiles et administratives des gros villages de la région Ourossogui-Kanel-Mouderi. Mais hormis ces cas somme toute limités, des motivations beaucoup plus concrètes décident en général de l'évolution dans le choix des éléments. La mutation économique qui se produit actuellement dans la vallée du Fleuve (sédentarisation de la population, grands aménagements, industrialisation des centres urbains) permet de prévoir, à moyen terme, une évolution qualitative marquante de l'habitat.

#### 4 \* Des formes d'habitat susceptibles d'amélioration

Dans une perspective d'auto-développement de la région, il convient maintenant d'examiner la question suivante: l'habitat dans la vallée du Fleuve pose-t-il un problème du point de vue du développement de la région, et de quelle nature ? Une opération globale d'aménagement de la vallée nécessiterait-elle une transformation plus ou moins radicale du mode d'habiter, ou des modifications ponctuelles dans tel ou tel domaine ne seraient-elles pas susceptibles de s'intégrer plus aisément dans une entreprise de valorisation globale de la région ?

Il convient d'abord de souligner la fonctionnalité évidente des différents types d'habitat par rapport à leurs environnements physico-socio-économiques et aux caractéristiques de leurs modes d'utilisation. La perfection technique et architecturale de certaines constructions (huttes ronde en paille des Peuls, grandes maisons familiales de banco avec piliers-contreforts et claustras ouvrages) révèlent le parti ingénieur et original que les habitants ont su tirer des matériaux localement disponibles et accessibles (1) et des techniques pouvant être mises en œuvre, sur place, pour élaborer un type d'habitat répondant à leurs besoins .

Les problèmes que soulève ainsi l'habitat dans cette zone paraissent alors non pas liés à une quelconque question de forme, ou de nature, mais semblent plutôt provenir de différentes autres domaines qu'il est possible de sérier selon leur origine .

Dans le domaine spécifique de la technique de construction se révèlent tout d'abord deux difficultés susceptibles d'entraver la réalisation concrète et satisfaisante de types d'habitats adéquats à leurs fonctions .

./. .

---

(1) Disponibilité et accessibilité actuellement relatives, comme nous l'avons déjà souligné .

Il s'agit, en premier lieu de l'accès aux matériaux, qui est rendu de plus en plus problématique, à la fois par la réduction des superficies végétales utilisables et par le coût des matériaux non locaux susceptibles de les remplacer, coût souvent disproportionné par rapport aux capacités financières des particuliers. Cet aspect ne saurait évidemment être résolu dans le cadre stricto-sensu de l'habitat, mais devrait au contraire être envisagé à partir d'une réflexion plus globale sur les caractéristiques économiques de la région.

En second lieu se pose le problème des défauts de performance technique de certains matériaux, et en particulier de leur durabilité relative: cet aspect intéresse évidemment en priorité les habitats sédentarisés. La nécessité d'entretenir régulièrement les éléments végétaux ("roseaux"), tous les deux ans environ, avant la saison des pluies, constitue ainsi une contrainte dont les sédentaires pourraient être libérés. Il en est de même, par exemple, de la faible performance thermique de la tôle ondulée. Ces défauts pourraient être relativement aisément minimisés, par les usagers eux-mêmes, par l'emploi de techniques simples et peu coûteuses. À titre d'exemple, il est possible d'envisager la vulgarisation de l'emploi de la terre stabilisée (géo-béton) au lieu de banco, l'isolation des toits de chaume, des agencements techniques judicieux permettant la circulation de l'air sous les toits de tôle, et son rafraîchissement par passage sur des canaris régulièrement remplis d'eau, etc..

De même, dans un domaine annexe mais combien primordial, les performances techniques des greniers (stockage des récoltes), conservation et protection contre les rongeurs et l'humidité) pourraient probablement être facilement améliorées.

Cette première série de problèmes qui relève des méthodes et techniques d'édition des habitations constitue ainsi une catégorie susceptible d'améliorations relativement aisées, pouvant être mises en œuvre par les usagers, et nécessitant plus de recherche technique, d'ingéniosité et de diffusion de l'information que de moyens financiers.

Mais des menaces bien plus graves risquent de peser, à moyen terme, sur l'ensemble de la région, menaces qui entraîneraient des répercussions immédiates sur l'habitat. Cette autre famille de problèmes trouve son origine dans les caractéristiques de divers autres facteurs qu'il est nécessaire de souligner :

- Les caractéristiques économiques de la région, et d'abord des habitants. Qu'ils soient locaux (revenus tirés du secteur primaire ou des emplois industriels) ou externes (revenus de l'émigration), les revenus influent directement sur la nature et la qualité de l'habitat. S'y rattachent directement celui des coûts des matériaux "importés" rendus sur place et la difficulté des communications dont le symbole est la "Route du Diéri" qui progresse vers Bakel).

- La mauvaise maîtrise du problème de l'eau, avec, pour conséquence, l'incertitude et le faible contrôle sur les inondations annuelles, l'enclavement des zones de Fondé (sites des établissements humains du Waalo) durant l'hivernage, la pénibilité de la longue saison sèche, qui vole alors le Diéri à l'élevage transhumant hormis les courtes périodes où il revit éphémèrement en cultures pluviales, l'incertitude liée au régime désordonné des pluies, tous ces éléments influent sur l'habitat .

- Les grands aménagements agro-industriels zizicoles et maraîchers (SAED) ou sucriers (CSS) et hydro-agricoles (OMVS) en cours permettront sans doute de dominer ce problème, au prix, évidemment d'une transformation radicale de l'environnement physio-socio-économique, dont la composante habitat se ressentira immédiatement (village de colonnat) .

- Enfin, la surexploitation à des fins énergétiques de certaines composantes essentielles de l'environnement et en premier lieu de la végétation (arbres brisés pour la supplémentation alimentaire animale, fabrication de charbon de bois pour l'énergie domestique, déforestation) a pour corollaire la progression du processus de déforestation, peu favorable, bien sûr, à l'implantation et à l'extension des établissements humains .

Ainsi, à ces problèmes de nature géo-économique, entraînant des répercussions manifestes, même si elles sont secondaires, sur l'habitat (pénibilité croissante, en disponibilité et en coût, de l'accès aux matériaux), il convient d'adjoindre une série de problèmes dont la nature pourrait être caractérisée par "l'état de sous-développement" de la région. Cette expression, ici, signifie simplement que l'habitat subit les répercussions malheureuses de la non-satisfaction manifeste de certains "besoins essentiels" de la population. Il en est ainsi entre autres :

1/ - du domaine sanitaire: l'hygiène, la propreté et les soins préventifs, l'assainissement, le traitement ou le recyclage des déchets domestiques (souvent dispersés autour des habitations, si ce n'est déversés dans le fleuve) sont incorrectement assurés, quels que soient ceux à qui il reviendrait de prendre en charge ces aspects (populations, services publics, corps de métier ou autre). Cela est d'autant plus perceptible, semble-t-il, dans certains types d'habitat (banlieues des centres urbains, villages très pauvres du Diéri, alentours des marchés, ruelles), et peu d'autres lieux intérieurs et abords immédiats de certaines maisons (1), de certains édifices: mosquées (2) ... L'incidence de ces problèmes sur la qualité de l'habitat est manifeste, et a des répercussions directes sur la vie des usagers, et, en particulier, des groupes les plus vulnérables, dont les enfants et les femmes .

. / .

---

(1) Les plus aisées (maisons des chefs de village et autres personnalités civiles et administratives) et/ou les plus traditionnelles (grandes maisons familiales en banco, habitat permanent des Peuls) .

(2) Mosquée en banco de Kabilo .

2/ - du domaine des "infrastructures", équipements, et autres "services collectifs": la proximité, le fonctionnement, l'accessibilité et la qualité des puits, marigots, marchés, services de transport, d'information (service postal par exemple), d'éducation (écoles), ou autre influent directement sur la qualité des établissements humains. Là encore, des améliorations qualitatives et quantitatives seraient nécessaires .

3/ - du domaine environnemental, en ce qu'il est lié au phénomène "urbanistique" (c'est-à-dire: implantation et fonctionnalité des établissements humains). Les problèmes particuliers posés par l'environnement immédiat des villages pourraient tirer profit de certaines améliorations: dans la conception du plan d'ensemble, parfois, et dans la répartition fonctionnelle de certains "centres-nerveux" des villages: accès et aménagement des abords de puits, système d'exhaure de l'eau et de sa distribution par types d'activités (eau de boisson, eau pour l'abreuvement des animaux, lavage du linge, eau domestique) etc., aménagement des parcours pastoraux et des lieux de stationnement nocturne des troupeaux, aménagement des lieux de rassemblement pour diverses activités collectives: "grand-places", écoles et maisons des jeunes, lavage en commun du linge, marchés et échoppes d'artisans... Ces multiples possibilités d'aménagement devant bien sûr être surtout comprises comme des opportunités simples et peu coûteuses permettant une amélioration qualitative au niveau du "service rendu" par les établissements humains .

Il semble ressortir, ainsi, de ces observations, que l'habitat de la vallée du fleuve révèle de nombreux aspects positifs, particulièrement par son adaptation aux diverses caractéristiques, potentialités et contraintes de la région. Il est néanmoins nécessaire de souligner qu'il pourrait être qualitativement amélioré sur de nombreux aspects, ceux-ci relevant, d'ailleurs, en grande partie de facteurs qui ne se rattachent pas directement au problème de l'habitat proprement dit .

Les quelques propositions d'amélioration suggérées permettent d'ailleurs d'envisager une répartition dans la prise en charge de ces améliorations, dont une grande partie pourrait être le fait des populations elles-mêmes, pour peu que soient vulgarisées certaines techniques et certains procédés. Les modes sur lesquels de telles actions pourraient être lancées sont multiples, et pourraient passer par la mise en place de structures et procédures diverses; tout aussi bien, et par exemple, l'accès facilité à une forme ou une autre de crédit pour les constructions "en dur" importantes et les infrastructures dont le coût le nécessite, des opérations au niveau des villages, sous diverses formes (investissements humains souscriptions villageoises, prêts à des associations, groupements d'intérêts) ou au niveau régional (ou de "terroir") (1) ou national (rôle d'animation, d'assistance et de soutien pour le développement, relevant entre autres aux services publics chargés de la vulgarisation en matière de santé, de technique, d'hydraulique villageoise, etc.).

./.  
-----

(1) La réforme administrative n'est pas encore appliquée dans la région du Fleuve .

Ces améliorations semblent d'ailleurs bien plus nécessiter d'être effectives au niveau qualitatif, et de passer par des procédures de concertation et de participation au niveau des micro-unités économiques que des opérations à grande échelle, dont l'utilité est plus évidente pour d'autres types d'actions complémentaires (reboisement, maîtrise de l'eau).

Deux aspects, spécifiques mais complémentaires, et primordiaux dans l'étude de l'habitat dans la vallée du Fleuve doivent encore être soulignés pour terminer .

Il est nécessaire, en effet de faire une mention particulière du problème de l'habitat chez les Peuls transhumants. Bien que celui-ci appelle les mêmes observations et dans beaucoup de cas, les mêmes suggestions d'amélioration que celles déjà faites pour l'habitat sédentarisé, il convient de ne pas perdre de vue que le mode de vie tout à fait particulier imposé par la transhumance nécessite le maintien de certaines de ses composantes actuelles, quelles que soient les améliorations qui pourraient être proposées: l'impératif que constitue la nécessité des déplacements rapides et réguliers ne saurait être sacrifié, par exemple, à l'amélioration de la durabilité des matériaux, qui ne serait ici d'aucune utilité ou même pourrait se révéler néfaste à la nécessaire mobilité des hommes et des troupeaux. Par contre, des propositions plus élaborées pourraient éventuellement être faites en ce qui concerne l'aménagement des parcours de transhumance, l'accès et l'utilisation des points d'eau , etc.

Enfin, une vue prospective du problème de l'habitat dans cette région impose de faire mention de transformations rapides qui vont se produire à court terme dans ce domaine avec les grands aménagements hydro-agricoles et l'industrialisation de la région, qui conduiront sans nul doute à la diffusion généralisée de types d'habitat d'une nature encore peu connue et peu maîtrisée et sur le développement desquels il sera nécessaire de prêter la plus grande attention (villages de colonnat et banlieues industrielles) .

---

#### ANNEXE : COUT DE CONSTRUCTION

##### I - Habitat sédentarisé mixte (matériaux traditionnels et modernes)

Observé sur la route du Diéri, à la sortie Est de Haere Lao (relativement représentatif de la moyenne des conditions de vie prévalent dans la Moyenne Vallée du Fleuve, impact du coût du transport compris). Les occupants (propriétaires) semblent tirer leurs revenus de l'agriculture pluviale (mil), du commerce de micro-détail au bord de la route, et probablement des produits des dons et autres aides (parents émigrés à Saint-Louis ou à Dakar ? ) .

1) Nature de la construction étudiéeA - Construction mixte

Une pièce de 4 m 50 x 4 m 50, sur plan carré, soubassement en terre battue, murs en briques de banco recouverts d'un enduit de ciment (intérieur et extérieur). Une porte et une ouverture fermées par panneau de tôle ondulée découpée et armée de bois (récupération). Toit en "roseaux" disposé sur une armature de bois taillé en baguettes, sur 4 pans triangulaires. Isolation intermédiaire par feuilles de plastique (sacs d'engrais, récupération). Deux auvents sur les côtés Ouest et Sud (ombrage, lit de repos, fûts d'eau, outils). Chaque auvent repose sur une armature (4 m x 2 m) de bois (branches dépouillées, longueur 2 m environ), soutenue par 10 piliers (troncs d'arbre du type Acacia, planté dans le sol, fourchus à leur extrémité supérieure). Deux des piliers sont en métal (récupération, poteaux électriques ?, bout de rail ?). Isolation par quelques lambeaux de panneaux de cinture (récupération). Tous les liens sont en écorce.

a - Une case carrée en matériaux traditionnels

Toit de "roseaux" à 4 pans sur armature, parois sur plan carré (3 m de côté), flanquées, au Sud, d'un auvent horizontal de "roseaux", soutenu par quatre piliers, fermé au Sud et à l'Ouest par deux panneaux de roseaux.

2 - DETAIL DES COÛTS (MAI 1979) (1)

ELEMENT	UNITES	C.U CFA	NBRE	PROVENANCE	COUT TOTAL MATERIAUX F. CFA	MAIN D'OEUVRE			
						NATURE	NBRE	DUREE JOURS	COÛT CFA
<b>A - HABITATION CARREE, DUR ET VEGETAUX</b>									
Mur Banco terre et paille	Briques	15	3.000	Fait en famille, paille cueillie ou achetée (250F x 20) terre cherchée à 10 km, transportée en charrette	45.000 5.000 <hr/> 50.000	Manoeuvre	3	2 (+ 1 jour de séchage)	600 1.000 <hr/> 1.600

(1) Estimation établie avec l'aide des occupants

ELEMENT (suite)	UNITE	C.U CFA	NBRE	PROVENANCE	COÛT TOTAL MATERIAUX F. CFA	MAIN D'OEUVRE			
						NATURE	NBRE	DURÉE JOURS	COÛT CFA
<b>ENDUIT</b>									
Ciment	Sacs 50 kgs	1150	4	Acheté sur place (vient de Saint-Louis Disponible à 5 kms, dans le Diéri)	4.600	Manoeuvre	3	1	900
Sable (sac, ou "baignoire" ou charrette) (2)	300 kgs	250	6 x 4		6.000	(3)			
Eau	Fût 200 l	500	1	Acheté sur place	500	Maçons (3)	2	1	600
					14.100				1.500
<b>TOIT</b>									
Armature (estimation)	Branches taillées	40	70	Marché	2.800	PM	-	-	300
Roseaux - (PM): Lambeaux de crinting	(fagots panneaux 7 m <sup>2</sup>	250	10	Marché	2.500	-	-	-	-
- (PM) plastique récupération	Sac d'engrais découpé	500 à 800 F	-	Usine	PM	-	-	-	-
					5.300				300
<b>2 AUVENTS</b>									
Piliers de soutien (4)	Troncs d'arbres	250	20	Marché	5.000	PM	-	-	300
(PM: 2 piliers métal, récupéra- tion)	(Accacia)								
Armature (esta- timation)	Branches	40	80	Marché	2.400	-	-	-	-
Roseaux "Liens végétaux" (estimation)	Fagots ?	250	10	Marché	2.500	-	-	-	-
					2.000	-	-	-	-
					11.900				300
				TOTAL	78.300				3.700
				TOTAL GENERAL (5)	82.000 F. F. C. F. A.				

B - CASE CARREE ROSEAUX + AUVENT											
Piliers de soutien							1	2			
- case 10											
- auvent 6	Troncs d'arbres	250	16	Coupés par l'homme	PM	Le propriétaire	ou "	ou "	+	PM	
Roseaux	Fagots	250	20	Marché	2500	"	"	"	"	"	valeur de travail
				T 2500							

- (2) Proportion usuelle: 3 sacs de sable par sac de ciment; proportion utilisée par le propriétaire: 6 sacs de sable par sac de ciment
- (3) Horaire journalier: 7 heures à 15 heures. Rémunération journalière: 300 Frs CFA
- (4) Peut-être coupé en brousse par le constructeur, après autorisation des Eaux et Forêts, et paiement de la taxe (500 à 1000 F. CFA)
- (5) Estimation du coût lors de la construction effective: environ 77.500 F CFA (Avis du propriétaire). Soit une augmentation de 5500 F CFA soit un taux de hausse des prix proche de 9% par an (en francs courants)

PM : Pour mémoire .

### 3) Entretien

- crépi de ciment : pourrait être retouché tous les 5 ans, mais le sera probablement plus tard .
- Matériaux végétaux, remplacés tous les deux ans avant l'hivernage.

### 4) Eléments additionnels, autres éléments de construction

- Toit en tôle : pour un toit à 2 pans, couvrant une habitation rectangulaire de 2 pièces sans véranda (environ 4mX 8m hors tout) 22 plaques de tôle .

Prix , selon qualité : " 3kg500 : 650 F + transport(100 F) = 750 F CFA  
" 4kg500 : 750 F = 850 F CFA  
" 5kg : 800 F = 900 F CFA

Soit en moyenne = 850 F la plaque vendue sur place, x 22 plaques = 17.500F

- Moellons de ciment : 80 F CFA la brique à Haére Lao (sous réserve).

- Moellon de mortiers (vus par exemple à Boundoun-Barrage, Delta du fleuve), employés pour les deux murs de façade des "cases-ampoules". (2pièces intérieures, toit vouté en tunnel continu retombant jusqu'au sol sur toute la longueur. plan rectangulaire 5m X 3m) .

- Briques de banco : achat : 10 à 15 F la brique, ou fait en famille sur les lieux où se trouvent l'argile et la paille (Waalo). Aide éventuelle de manœuvres (300 F CFA par jour), outillage réalisé sur place (forme de bois) ou acheté (pelles...) - transport par charrette (200 F CFA le voyage environ ).

II - Habitat nomade et transhumant - (peuh)

Relevé sur la route du Diéri (vers NDioum), Habitat traditionnel constituant le village centre, "base" de départ des transhumances saisonnières d'hivernage.

DETAIL DES ELEMENTS

NOMBRE	ELEMENT	NATURE DU MATERIAU	PROVENANCE	MISE EN OEUVRE
1	Pilier central	"Diangal vite" (P)	Brousse	Par les femmes
5	Couronne de piliers	"Lochi legat" (P)	id	id
20	Traverses ryon-nantes	id ?	id	id
?	Armature branches flexibles	?	id	id
20 Fagots	Paille	(vétiveriale)	Brousse, à 5Kms vers le Diéri (ou marché) (150 à 300F la botte) sur place	id
	Branchages Epineux	Soump ? Accacia ?	Brousse	id
	Attachments végétales	(Ecorce)		

(P) Indication approximative et phonétique de la désignation poulan.

Habitat permanent, occupé par toute la famille en saison sèche et par les femmes, vieux, enfants avec le bétail vieux, jeune ou malade en saison des pluies.

L'habitat typiquement transhumant (huttes ovales de paille, utilisé en saison sèche lors des étapes de transhumance) n'a pas été étudié plus avant étant donné les informations recueillies pour l'habitat du village-centre (mêmes résultats).

Description : cases-huttes rondes en matériaux végétaux (ht. : 2 m environ, diamètre hors-tout : 5 m).

- 1 pilier central (ht : 2 m)
- 1 couronne de 8 piliers environ (ht : 1,60 m), formant un cercle d'environ 2 m de diamètre autour du pilier central.
- Une armature-résille de branches longues et flexibles, ménageant une porte (protégée à l'intérieur par une chicane) - liens végétaux.
- Une couche de paille à l'extérieur.
- Un cercle d'épineux à la base extérieure de la case (protection contre animaux, voleurs).

La totalité du travail de construction (recherche des matériaux coupe, transport, élévation, finitions) relève exclusivement des attributions féminines.

- Durée du bois et de la paille : 2 ans
- L'évaluation par équivalence monétaire n'a pas de signification ( a fortiori pour les cases d'étapes de transhumance : cases ovales) .
- L'achat des matériaux sur le marché local, au moment de la saison des réparations (fin de saison sèche) nécessiterait environ 9.000 F CFA .

B.V.2 - LA SCOLARISATIONI - LE MALI

Le tableau suivant résume les principales données concernant l'enseignement des deux cycles dans la région de Kayes pour l'année 1975-76.

**ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL  
PRINCIPAUX INDICATEURS : REGION DE KAYES**

INDICATEURS	NOUVEAUX SECTEURS	PREMIER CYCLE			SECOND CYCLE			ENSEMBLE		
		PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
EFFECTIFS	TOTAL	28 617	2 016	30633	4 400	462	4 862	33017	2478	35495
	GARCONS	19 128	1 334	20452						
	FILLES	9 489	682	10171	932	134	1 066	10421	816	11237
		(33,2%)	(33,8%)	(33.2%)						
NOUVEAUX INSCRITS EN 1 <sup>o</sup> AN.	NOMBRE	4 772	338	5 110	1 627	144	1 771	6 399	482	6881
NB. ECOLES		143	9	152	24	4	28	167	13	180
NB. CLASSES		801	48	849	126	13	139	927	61	988
RATIO ELEVES CI.		36	42	36	35	35	35	36	41	36
	TOTAL	827	48	875	241	21	262	1 068	69	1137
	DONT									
	FEMMES	91	0	91	24	3	27	115	3	118
RATIO Eleve/Maitre		35	42	35	18	22	18	31	36	31
POURCENTAGE REDOUBLLEMENT		38	18	37	17	24	18	35	19	34
	PRES.			3 049						
CFPCEF	ADMIS			1 529						
	% ADM			50						
	PRES.						1 242			
D.E.P.	ADMIS						445			
	% ADM						36			

La situation globale de l'enseignement du premier cycle semble correspondre à un taux de scolarisation de l'ordre de 25 %.

## 2 - LA MAURITANIE

Les effectifs scolarisés dans l'enseignement fondamental sont pour l'année 1977-78 :

Zone	Ecoles	Classes	Elèves	Garçons	%	Filles	%
ROSSO	72	184	8 306	5 649	68,0	2 657	32,0
BOGHE	37	100	4 560	3 182	69,8	1 378	30,7
KAEDI	44	126	5 955	4 022	67,5	1 933	32,5
SELIBABY	14	46	1 997	1 425	71,3	572	28,7
	167	456	20 818	14 278	68,5	6 540	31,5

Compte tenu de la différence dans les effectifs de population, on peut constater que la situation de la scolarisation est assez semblable sur la rive mauritanienne et sur la rive sénégalaise, sauf que peut être la situation des filles y est de ce point de vue encore un peu plus défavorable D'autre part, il faut noter que, dans le système actuel de scolarisation en Mauritanie, l'enseignement se fait à la fois en arabe et en français.

Dans la région, la structure des écoles selon le nombre de classes est la suivante :

NOMBRE	DE	CLASSES	TOTAL
1	2	3	
2	3	4	
3	4	5	
4	5	6	
5	6	7 et +	
en %	54	20	100
	7	6	
	2	2	
	2	9	

Pour l'année 1977, en ce qui concerne les 4 régions du fleuve, 4268 élèves (dont 3204 garçons et 1064 filles) se sont présentés en Certificat de fin d'Etudes Fondamentales, 1466 y ont été admis (dont 1205 garçons et 261 filles) soit un taux de succès de 34,3 % (24,5 % pour les filles).

Pour la Session de Juillet 1977, voici les résultats de l'examen d'entrée en 6ème pour les 4 régions du fleuve :

	Nombre de candidats			Admis			% Reçus		
	G	F	T	G	F	T			
Option Biling.	1 655	444	2099	727	116	843		40 %	
Option Arabe	1 039	250	1289	191	28	219		17 %	

### 3 - LE SENEGAL

#### Enseignement Primaire

Les effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire sont les suivants (année 1977-78) :

	ECOLES	CLASSES	ELEVES
: SAINT-LOUIS	34	301	15 622
: DAGANA	39	125	6 462
: MATAM	59	157	5 910
: PODOR	44	130	4 530
: OLOLDOU (BAKEL)	13	42	1 681
: TOTAL REGION FLEUVE	189	765	34 205

La scolarisation primaire favorise les garçons, qui représentent 2/3 de l'effectif, au détriment des filles qui ne représentent qu'un tiers.

	GARCONS	FILLES	TOTAL
: SAINT-LOUIS	61.3	38.7	100.0
: DAGANA	63.7	36.3	100.0
: PODOR	67.0	33.0	100.0
: MATAM	72.3	27.7	100.0
: ENSEMBLE	64.3	35.7	

Tout semble se passer comme si au fur et à mesure que l'on s'éloigne de St-Louis, la proportion de filles scolarisées diminuait. Alors qu'elle est de près de 40 % à St-Louis, elle n'est plus que légèrement supérieur à 25 % dans le département de Matam. Cela confirme la survivance d'une certaine méfiance envers la scolarisation des filles de la part des milieux traditionnels.

Le taux de scolarisation semble très variable d'une sous-région à l'autre ; à St-Louis et dans les escales, il se situe probablement entre 60 et 80 % ; dans les campagnes il est probablement plus proche de 10 à 20 %, ce qui représente donc pour les filles un taux encore plus faible de moins de 10 %. Les effectifs moyens par classe restent très élevés, 44 en moyenne pour la région.

Pour le Certificat d'Etudes Primaires en 1978, sur 4808 élèves qui se présentaient, 2647 ont été reçus, soit 55 %. L'enseignement moyen général public qui comprend quatre classes (6ème, 5ème, 4ème, 3ème), est donné dans 11 collèges dont 8 sont situés à St-Louis (4 lycées et 4 collèges) et 3 correspondant aux trois départements de Dagana, Podor et Matam. Le rôle "universitaire" de St-Louis est attaché par le fait que, sur 5263 élèves de 2ème cycle, 4554 le sont à St-Louis et seulement 709

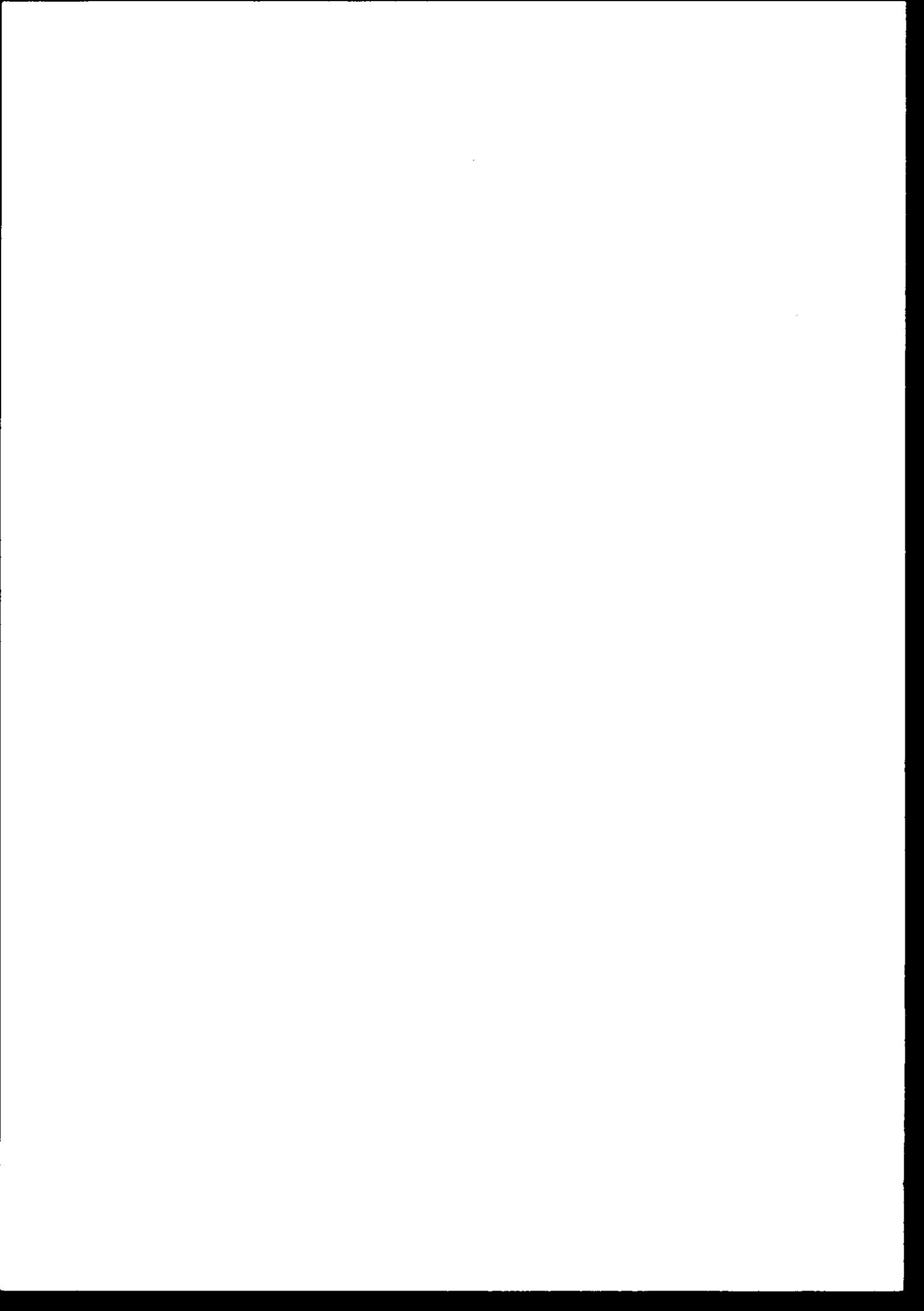
soit 13 % - dans les départements (1);

L'enseignement moyen technique public est accordé à 521 élèves dans un lycée de St-Louis.

Au total, pour la région du Fleuve, le taux de scolarisation dans le secondaire serait de 16,3 % par rapport à un taux national de 10 %.

Il faut aussi mentionner les sections de l'Enseignement Ménager et Social : 2 sections par Département et 3 sections à St-Louis, soit au total 90 jeunes filles et 160 adultes.

- 
- (3) Il faudrait rajouter 354 élèves scolarisés de 2<sup>e</sup> cycle dans des établissements privés aussi situés à St-Louis.



Les pasteurs peul de la région qui nous intéresse, c'est-à-dire le delta du fleuve et la basse vallée en aval de Podor, représentent une population numériquement importante constituant entre 20 et 45 % de la population totale des arrondissements administratifs où sont situés les périmètres. En 1978, d'après le recensement administratif, les peul des trois arrondissements de Ross-Béthio, Mbane et Tillé-Boubacar pouvaient être estimés à environ 32.000.

Au cours de l'année suivant les saisons, la répartition de la population peul évolue sensiblement ; alors qu'en saison des pluies, de juin à octobre, tous les pasteurs sont éloignés de la vallée, installés autour des mares avec leurs troupeaux, en saison froide, d'octobre à janvier, ils "descendent par petits groupes vers la vallée où la décrue du fleuve s'amorce. La vie des pasteurs peul est rythmée par ce va-et-vient entre la vallée inondable (le waalo) et ses marges sèches (le jeeri) ; cette transhumance régulière est nécessitée par l'exploitation méthodique de ces deux milieux complémentaires, exploitation qui est à la base du système agro-pastoral peul. Les Peul de la région ont une économie traditionnellement fondée sur un élevage extensif et une double culture de mil : petit mil en hivernage sur les sols dunaires du jeeri, sorgho en saison sèche sur les terres de décrue du waalo.

#### I. Le pasteurat :

L'élevage peul porte aussi bien sur les bovins (zébus gnéba) que sur les ovins et caprins ; dans tous les campements on rencontre les trois types d'animaux. Bien que l'élevage des bovins représente chez les peul l'élevage par excellence, le petit cheptel est numériquement plus important. En 1975, dans l'arrondissement de Mbane (Santoir 1977), on comptait en moyenne 14 bovins par famille contre 37 têtes de petit bétail. Les bovins sont surtout exploités pour leur production laitière, les troupeaux comportant plus de 50% de femelles. Le petit cheptel est destiné à la vente et permet de répondre aux besoins monétaires immédiats et limités, Ovins et caprins donnent aussi leur viande qui est généralement la seule viande consommée par les familles peul.

L'entretien du cheptel dans un milieu sahélien assez rigoureux (moyenne pluviométrique annuelle à Podor : 298mm, à Dagana : 285 mm) est assuré tout au long de l'année par une transhumance à court et moyen rayon entre les pâturages graminéens et arbustifs du jeeri exploités en hivernage, et les pâturages des cuvettes inondables de la vallée et des bords du lac de Guiers, accessibles en saison sèche. L'encombrement du waalo en cette saison explique le passage de certains troupeaux sur la rive mauritanienne moins chargée. Dans l'ensemble, les mouvements des troupeaux sont relativement simples et se réduisent à une oscillation entre deux points : le campement d'hivernage dont l'emplacement est assez stable, et le campement de saison sèche susceptible d'être déplacé selon les années. Les départs en transhumance se font d'une façon groupée, les familles se séparent rarement de leur cheptel.

Le gardiennage est limité au maximum ; pour les bovins, il est pratiquement nul en hivernage, les Peul ayant l'habitude d'enclore leurs champs ; en saison sèche dans le waalo, bien que les cuvettes soient également encloses la surveillance s'avère plus nécessaire ce qui n'empêche pas l'éclatement de nombreux conflits avec les paysans wolof et toucouleur. Le petit cheptel, moins docile, est gardé en permanence, pâtarant à part mais partageant avec les bovins les mêmes parcours. Il est généralement conduit par les enfants garçons et filles ; ces enfants surtout les garçons, de 8 à 12 ans, constituent la classe des bergers la plus jeune.

L'élevage tel qu'il est pratiqué ne nécessite pas de grands efforts, si ce n'est des pointes de travail limitées dans le temps : transhumance, regroupement pour les vaccinations, puisage en saison sèche. Il requiert une attention légère mais permanente de la part des hommes. Les femmes ne s'occupent du bétail que quand il revient au campement ; elles contrôlent toute la production laitière. Elles assurent la traite, la transformation du lait (lait caillé et beurre), et la vente au marché, vente dont elles peuvent disposer d'une partie des bénéfices pour leurs propres besoins.

L'élevage fournit bon an mal an, non seulement les besoins en lait des campements, mais grâce au troc avec les paysans l'essentiel des besoins vivriers. Paradoxalement, la production laitière qui est minimum en saison sèche, joue à cette époque un rôle non négligeable en assurant la ration de mil quotidienne à un moment où les greniers sont généralement vides. Les principaux revenus monétaires proviennent de la vente du bétail, et sont consacrés à tout ce qui peut être obtenu par le troc : habits, sucre, thé, ou de grosses quantités de mil. Selon les cours pratiqués en 1978, la vente d'un seul taureau, permettait d'acquérir sur le marché 500 kg de mil soit la nourriture de toute une famille pendant 4 mois. Cependant, les pasteurs peul ne vivent pas uniquement de leur élevage mais aussi de la culture du mil qui, malgré les aléas climatiques, est tentée chaque année.

## 2. Les cultures :

Malgré la place fondamentale de l'élevage, dans leur économie, les Peul de la Basse Vallée sont aussi des cultivateurs. Tous cultivent en hivernage et dans une moindre proportion en saison sèche. En 1970, 24% des Peul de l'arrondissement de Mbane, et 80% des Peul de l'arrondissement de Tillé-Boubacar cultivaient les terres de décrue du waalo.

Les cultures d'hivernage : petit mil (suna), haricots (niébé) et melons (béref) se font sur des champs installés sur d'anciennes zones de stationnement du bétail (vinndé), ou encore dans les interdunes aux sols plus argileux. Les champs sont regroupés en de larges unités encloses, situées à proximité des campements, ce qui permet d'éviter de trop longs déplacements lors des travaux et d'améliorer la surveillance. Le travail sur les champs est principalement le fait des hommes, les femmes ne participant qu'au semis, au gardiennage et à la récolte. Bien que les superficies cultivées ne nécessitent pas la mobilisation d'une forte main d'œuvre, le sarclage qui représente le gros des travaux agricoles, est l'occasion d'une entr'aide élargie (doftal) au niveau de tout le campement.

Les cultures de saison sèche sont effectuées principalement dans les cuvettes de décrue (coladé) et sur les berges (pale) du fleuve ou de ses marigots. Ces terres où les Peul côtoient les paysans wolof et toucouleur font l'objet de droits fonciers précis. A Tillé-Boubacar, des groupes Peul comme les Nguendar ou les Diassarnabé possèdent des cuvettes entières ; à Mbane par contre, l'accès des Peul au waalo est plus difficile, et ils doivent avoir recours aux différents systèmes de location de parcelles auprès des paysans wolof.

Au mieux les cultures de waalo permettent aux Peul d'être autosuffisants en mil pour toute une année ; plus souvent, elles ne font que compléter la récolte du jeeri qui est beaucoup plus aléatoire et moins abondante.

Depuis la sécheresse de 1972, et les années "moyennes" qui ont suivi, les cultures ne permettent de dégager aucun surplus et les récoltes doivent être complétées par de fréquents achats. Cette agriculture peu productive est aussi peu contraignante ; dans la vallée on estime qu'un homme adulte est occupé en moyenne pendant 153 jours par an par les travaux agricoles, une femme pendant 57 jours seulement (MISOES 1962), ces chiffres étant sans doute inférieurs pour les Peul. Les soins "prioritaires" prodigués aux troupeaux sont d'ailleurs souvent responsables de la médiocrité des résultats peul dans le waalo comme dans le jeeri (retard dans les semis, sarclages incomplets...).

Le Peul dispose donc dans l'année de nombreux temps libres qu'il sait mettre à profit en se livrant à des activités secondaires plus ou moins lucratives : récolte de la gomme, fabrication de charbon de bois, commerce du petit bétail. Ces activités sont pratiquées en saison sèche entre les semis et la récolte du waalo et entre cette récolte et le début de l'hivernage.

### 3. L'évolution en cours :

Le système agro-pastoral peul tel qu'il a été succinctement exposé ci-dessus, est encore largement pratiqué par les peul de la vallée. Il est ancien et fait preuve d'une très grande inertie au changement. Cette inertie a été démontrée lors de la dernière sécheresse (Santoir 1977). Mais si l'édifice socio-économique complexe construit par le pasteur est encore en place, le fonctionnement de certains de ses éléments principaux est perturbé.

Les pertes en bétail lors de la saison sèche 1972-73 ont été très élevées dans la vallée ; entre 40 et 60% pour les bovins. En 1975, dans l'arrondissement de Mbane, 30% des familles n'avaient plus de bovins, leur cheptel n'étant plus composé que d'ovins et de caprins ; en 1978 dans l'arrondissement de Tillé-Boubacar, cette proportion s'élevait à 45%. Malgré l'amélioration des conditions climatiques dès 1974, ces chiffres indiquent un déséquilibre profond et persistant de l'économie peul. Les moyens traditionnels pour reconstituer le cheptel bovin : obtention de génisses par la vente ou l'échange du petit cheptel, ou des surplus des récoltes n'ont pas pu être utilisés 6 ans après. Depuis 1973, les pâturages sont restés d'une qualité très moyenne dans le jeeri (de nombreuses espèces herbacées ont disparu) ; dans le waalo, la crue est rarement suffisante, il y a moins d'herbe, moins de cannes de mil à pâture. Certains Peul ont abandonné la transhumance vers la vallée et restent toute l'année dans le jeeri.

Ceux qui ont conservé quelques têtes de bovins ont essayé dans la mesure du possible, de limiter leurs ventes pour accélérer la reconstitution, mais les mauvaises récoltes (dûes à l'irrégularité des conditions hydro-pluviométriques, mais aussi aux déprédatations effectuées par les rats, les oiseaux, les criquets) ont obligé les Peul à commercialiser à un taux égal à celui de la période antérieure à la sécheresse. Cependant la réévaluation des prix du bétail et des produits laitiers a permis de maintenir les prélèvements à un niveau tolérable.

Les rapports économiques et sociaux entretenus avec les paysans wolof et toucouleur, ont également subi le contre-coup de la sécheresse ; la diminution de la production laitière et céréalière a limité le troc entre les deux groupes. Les pertes qui ont été importantes chez les troupeaux confiés aux Peul ont annulé les prêts existants, quand elles n'ont pas crée une crise de confiance entre pasteurs et paysans. Les rapports agro-pastoraux traditionnels se sont donc distendus et les Peul se retrouvent un peu plus isolés.

Certains Peul ont essayé de pallier les déficiences de leur cheptel par un regain d'intérêt pour les cultures ; des familles se sont fixées près du waalo. Mais de ce côté les espoirs ont été souvent déçus ; les champs de waalo se louent plus difficilement que par le passé, les récoltes sont peu abondantes, enfin des cuvettes possédées par les Peul ont été englobées dans des aménagements hydro-agricoles.

Privés d'une grande partie de leur cheptel, parfois de leurs champs de décrue d'autres Peul ont préféré aller chercher du travail en ville, au Sénégal ou en Mauritanie ; cette migration saisonnière masculine est pour l'instant limitée à certains groupes, mais représente un fait nouveau chez des populations de pasteurs où le taux de migration était très faible et sans comparaison avec celui enregistré chez les paysans de la région (Lericollais 1975).

C'est dans un tel climat d'incertitude que les Peul des arrondissements de Mbane et Tillé-Boubacar ont vu s'installer dans le waalo, dès 1974, de grands périmètres endigués ressemblant à ceux qui existaient déjà depuis plusieurs années dans le delta du fleuve Sénégal.

A N N E X E I  
(au chapitre B I)

L'EMIGRATION MALIENNE EN FRANCE

L'enquête a été menée dans différents foyers de travailleurs dans la région parisienne et dans certains centres en dehors de la région parisienne. Elle a été menée par Monsieur Bernard Cissoko, sociologue malien (1)

i - L'IDENTITE DE L'EMIGRE

L'enquête a porté sur 180 émigrés environ répartis dans divers foyers, notamment dans le département SEINE-SAINT-DENIS.

Leur répartition est la suivante :

Origine Pays	Nbre	Origine Pays	Nbre	Origine Pays	Nbre
MALI		MAURITANIE (Sélibaby)		SENEGAL (Bakel)	
Cercle de Kayes	108	Samakandji	6	Kounghany	4
" de Bafoulabé"	27	Bouilly	6	Gourary	1
	4	Guemou	2	Taibou	2
Nioro	5	Galenit	1	Manaël	1
Kéniéba	2	Boutando	1		
Bamako	3	Solleu	1		
		Djadjibine	1		
Total Mali	149	Total Mauritanie	18	Total Sénégal	8

On note un fort pourcentage de ressortissants du Cercle de Kayes. Mais il faut penser qu'il y a eu quelques confusions entre région d'origine et lieu administratif. L'éthnie de l'ensemble des émigrés est SONINKE (Sarakollé). Il n'y a que 4 Bambaras.

---

(1) B. Cissoko est décédé accidentellement en mars 1979.

PYRAMIDE DES AGES DES 180 EMIGRES

AGE	NOMBRE	%
15 - 19	1	
20 - 24	9	5
25 - 29	40	22
30 - 34	61	34
35 - 39	42	23
40 - 44	15	8
45 - 49	8	4
50 - 54	2	1
Indéterminé	2	
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	

79 % des émigrés ont un âge compris entre 25 et 39 ans.

C'est dire que les émigrés constituent une force vive qui manque au niveau activité du pays d'origine. Si l'on observe la première année d'émigration, on déduit que la plupart des émigrés sont partis assez jeunes, entre 19 et 25 ans.

SITUATION MATRIMONIALE DES 180 EMIGRES

AGE	CELIBATAIRE	MARIE 1 F.	MARIE 2 F.	MARIE 3 F.	TOTAL MARIE	ENSEMBLE
15 - 19	1	0	0	0	0	1
20 - 24	7	2	-	-	2	9
25 - 29	14	25	1	-	26	40
30 - 34	6	41	14	-	55	61
35 - 39	2	20	20	-	40	42
40 - 44	1	7	6	1	14	15
45 - 49	0	2	5	1	8	8
50 - 54	0	1	0	1	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>98</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>147</b>	<b>178</b>
<b>%</b>	<b>17,5 %</b>	<b>55 %</b>	<b>26 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>82,5 %</b>	<b>100,0 %</b>

82,5 % des émigrés sont mariés et l'on compte 27,5 % de polygames. Le taux de polygamie augmente avec l'âge.

Sur les 147 mariés, il n'y en a que 8 qui vivent avec leurs femmes en France (5%) ; ceci souligne les liens très étroits qui lient l'émigré à sa famille d'origine.

Répartition des enfants des travailleurs émigrés selon l'âge

AGE	NOMBRE	%	
0 - 4	95	39	
5 - 9	66	27	96 ont déclaré avoir des enfants ; le nombre moyen d'enfants est de 2,55 par travailleur.
10 - 14	26	11,5	
15 - 19	19	7,5	
20 - 24	5	2	
indéterminés	34	14	Cette scolarité est souvent faite en arabe (école coranique).
<b>TOTAL</b>	<b>245</b>	<b>100 %</b>	

Le taux d'enfants scolarisés semble très bon : environ 48% (tranche à partir de 5 ans). Il est à noter que ce taux serait beaucoup plus bas s'il s'agissait de la scolarisation en français uniquement. La religion des 180 émigrés est l'Islam.

2 - MOTIF DE SEJOUR/DUREE

98,3 % des travailleurs émigrés ont répondu avoir émigré pour motif de travail (nourrir la famille, gagner de l'argent). Certains ont répondu quelquefois : pour apprendre un métier.

- 1 seul a déclaré être parti pour étudier
- 2 ont déclaré être parties à l'aventure.

Nous avons dressé un tableau indiquant la première année d'arrivée en France de l'émigré.

Durée de séjour en France en années révolues	Nombre	Première année d'entrée
1 an	4	1978
1 "	3	1977
2 "	2	1976
3 "	7	1975
4 "	13	1974
5 "	15	1973
6 "	12	1972
7 "	19	1971
8 "	7	1970
9 "	16	1969
10 "	14	1968
11 "	9	1967
12 "	11	1966
13 "	11	1965
14 "	9	1964
15 "	12	1963
16 "	11	1962
17 "	1	1961
20 "	1	1958

Ces durées sont entrecoupées par des voyages au pays d'origine. Les périodicités sont variables.

REPARTITION DES DUREES DE SEJOUR

Durée (ans)	Nombre	%
0 - 4	19	16
5 - 9	69	38,5
10 - 14	54	30,0
15 - 19	24	13,5
20 et plus	1	0,5
indéterminés	3	1,5

84 % des émigrés sont en France depuis plus de 5 ans. La durée moyenne de leur séjour est de 9 ans.

On note une progression des départs à partir de 62. Les départs sont assez échelonnés dans le temps jusqu'en 1974, année à partir de laquelle le mouvement d'émigration se ralentit.

On note une pointe en 1969 et 1971. Ces années correspondent d'ailleurs à des années favorables au point de vue économique en France.

LES MOTIFS DES RETOURS AU PAYS

Motif	Nombre	%	
Congé	99	55	146 émigrés, soit 82 %, ont répondu retourner de temps en temps au pays d'origine. Les motifs ci-dessus sont invoqués. Plusieurs de ces motifs sont souvent combinés. Nous avons retenu séparément les motifs.
Problème familial	34	19	
Affaires	11	6	
Mariage	3	1,5	
Construction maison	1	0,5	
Indéterminés	32	18	
TOTAL	180	100	

3 - ACTIVITE PROFESSIONNELLE - REVENU

3.1 - La connaissance de la langue du pays d'accueil

114 émigrés, soit 63 %, ont déclaré savoir parler français, et sur les 114, 64 ont déclaré écrire le français : 35,5 % des émigrés sont donc considérés comme lettrés en français (parler et écrire).

3.2. - Cours d'alphabétisation :

56 émigrés ont répondu avoir suivi des cours d'alphabétisation (soit 31 %).

En examinant la durée des cours d'alphabétisation, on constate une constance dans le suivi puisque beaucoup de travailleurs émigrés suivent ces cours pendant de longues années, pratiquement pendant tout le temps de leur séjour. Nous avons relevé les durées de cours d'alphabétisation suivantes :

Durée	Nombre
1 an	8
1 "	8
1 " 1/2	1
2 "	7
3 "	9
4 "	4
5 "	5
6 "	0
7 "	2
8 "	1
9 "	2
10 "	1
13 "	7
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>

La moyenne de durée d'alphabétisation est d'environ 3 ans pour les travailleurs émigrés ayant suivi des cours d'alphabétisation. Nous avons dénombré les qualifications professionnelles de ces travailleurs. On note une gamme assez variée de qualification suivant des cours. Les ouvriers spécialisés (OS) et les soudeurs sont parmi ceux qui suivent le plus les cours d'alphabétisation (cf. tableau de la page suivante). Ceci dénote un besoin réel de qualification.

3.3. - Les émigrés exercent des métiers assez variés. Ce sont pour la plupart des ouvriers spécialisés (OS).

**Qualification de ceux  
qui suivent des cours  
d'alphabétisation**

	<u>Nombre</u>
Soudeur	6
Plongeur	4
Peintre	3
Manutentionnaire	2
Magasinier	2
Eboueur	1
Teinturier	1
Presseur/Machiniste	3
Carliste	4
Manoeuvre	4
Ouvrier/Specialisé	13
Chauffeur	2
Contrôleur pièces	1
Mouleur	1
Conducteur engin	1
Pâtissier	1
Mécanicien	1
Tourneur	1
Monteur	2
Receveur	1
Cisailleur	1
Nettoyeur	1
<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>

3.4.- Parmi les émigrés interrogés sur le métier qu'ils souhaiteraient apprendre, nous avons eu :

<u>Métier désiré</u>	<u>Nombre</u>
Chauffeur	34
Mécanicien	22
Soudeur	11
Electricien	8
Carliste	7
Ouvrier Spécialisé	75
Métier agricole	5
Conducteur Tracteur-Maçon	4
Tourneur	2
Comptable	2
Fondeur	2
Ajusteur	2
Imprimeur	1
Jardinier	1
Cuisinier	1
Cordonnier	1
Agent de maîtrise	1
Terrailleur	1
Réparateur	1
Plombier	1
Machiniste agricole	1
Employé	1
Métier plastique	1
Menuisier	1
Automobiliste	1
Brasseur	1

123 travailleurs, soit 68 %, souhaitent apprendre ou améliorer leur métier actuel. Notons un fort pourcentage en chauffeur-mécanicien, soudeur et même électricien. Ces métiers souhaités sont ceux que la plupart convoitent actuellement sans nul doute. 10 % se prononce pour le métier en agriculture.

### 3.5 ~ Formation professionnelle

37 travailleurs émigrés ont répondu avoir suivi une formation professionnelle. Ceci représente 20,5 %, soit moins du quart des émigrés.

La durée de cette formation est assez courte.

<u>Durée de la formation</u>	<u>Nombre</u>
1 ~ 3 mois	10
4 ~ 6 "	8
7 ~ 9 "	6
10 ~ 12 "	4
3 ans et plus	6
Indéterminées	3
 TOTAL	 37

On constate que la moitié environ des émigrés ont suivi une formation comprise entre 1 et 6 mois. En examinant les noms des organismes formateurs, on constate que la formation a lieu la plupart du temps sur le "tas", à l'intérieur de l'entreprise où travaille l'émigré.

Trois émigrés ont été formés au F.P.A (Formation Professionnelle des Adultes) durée 3 mois-7 mois) comme tourneur, menuisier et plombier. Ceci veut dire en clair que les travailleurs (en tout cas d'après l'échantillon examiné) bénéficient très peu de formation professionnelle. Ceci n'est qu'une confirmation de ce que l'on savait. La plupart apprennent donc leur métier sur le "tas".

### 3.6. ~ Activités secondaires

A la question : exercez-vous d'autres activités que votre activité professionnelle, nous avons obtenu 26 réponses positives (soit 14 %). Ce chiffre est assez significatif si l'on tient compte des difficultés d'emploi actuellement en France. Ces activités secondaires accroissent le revenu et servent de stabilisateur de revenu. En examinant ces activités secondaires, on constate une assez nette diversité : commerce, artisanat, études.

ACTIVITES SECONDAIRES

Activité principale

Plongeur  
Soudeur  
Informaticien  
Eboueur  
Serrurier  
Manœuvre  
Mamutentionnaire  
Contrôleur de pièces de fabrication  
Manœuvre  
Chauffeur  
Mamutentionnaire  
Manœuvre  
Tourneur  
Ouvrier spécialisé  
Soudeur  
Ouvrier spécialisé  
Magasinier  
Cartiste  
Ouvrier spécialisé  
Informaticien  
Magasinier  
Conducteur engin  
Ouvrier spécialisé  
Ouvrier (expédition)  
Ouvrier (SI)  
Chauffeur

Activité secondaire

Colleur d'affiches  
Boxe  
Etudes  
Etudes musicales (troupe du Mali)  
Ferrailleur  
Commerce  
Karaté  
Dirigeant (Regroup. de jeunes)  
Chauffeur  
Commerce  
Etudes  
Etudes  
Chauffeur  
Etudes  
Sport  
Tailleur (au foyer)  
Tailleur  
Commerce  
Commerce  
Etudes  
Tailleur  
Fraiseur  
Soudeur/Monteur  
Télévision  
Nettoyage  
Enseignant (cour du soir)

3.7. - Activités extraprofessionnelles - loisirs

58 % des travailleurs fréquentent le cinéma  
14 % fréquentent le théâtre - Chiffre assez intéressant  
11 % fréquentent les champs de course de chevaux  
10,5 % fréquentent des clubs de loisirs  
13 % pratiquent du sport.

### 3.8. - Revenu des émigrés

#### a) Répartition des émigrés selon la tranche de revenus mensuels

Tranche revenu (en FF)	Salariés	%
	nombre	
1.500 - 1.900	4	2,5
2.000 - 2.400	42	24
2.500 - 2.900	61	35
3.000 - 3.400	44	25,5
3.500 - 3.900	21	12
4.000 - 4.400	2	1
Total	174	100 %
Indéterminés	6	

Le salaire mensuel moyen est de 2.800 FF. Ce salaire moyen n'est que légèrement supérieur au SMIG en France. On constate en effet que les 2/3 des salariés ont un salaire mensuel de 2.600 FF.

b) Une partie de ce revenu est envoyée au pays d'origine. Les tableaux ci-après donnent, le premier la répartition du montant unitaire des mandats, le deuxième, la répartition des travailleurs suivant le nombre de mandats envoyés annuellement.

Tranche d'argent envoyée (à chaque fois FF)	Nombre	%
0 - 400	21	13
500 - 800	45	28,5
900 - 1.200	51	32
1.300 - 1.600	23	14,5
1.700 - 1.900	17	10,5
2.000 - 2.300	2	1,5
Total	159	100 %
Indéterminés	21	

Le montant moyen de chaque mandat est de : 1.125 FF. En examinant le tableau de répartition du nombre de fois que le travailleur envoie de l'argent au pays d'origine, on constate que cette moyenne est de 5 par an environ. D'où un envoi annuel moyen de 5.600 FF environ par travailleur émigré. Il suffit de multiplier cette somme par le nombre d'émigrés en France de chaque pays de l'OMVS pour apprécier l'importance du revenu d'émigration dans l'activité économique du pays d'origine. Les sommes apportées à chaque voyage sont exclues de cette estimation. Ces sommes représentent une partie des économies du travailleur.

<u>Nombre de mandats par an</u>	<u>Nombre d'émigrés</u>	<u>%</u>
0	3	2
1	14	9
2	15	9
3	37	23
4	25	16
5	21	13,5
6	18	11,5
7	3	2
8	3	2
10	7	4,5
12	12	7,5
Total	158	100 %
Indéterminées	28	

Notons que 14 % n'ont pas défini leur fréquence d'envoi d'argent.

Les moyens employés par les émigrés pour faire parvenir de l'argent au pays d'origine sont divers : la poste, l'envoi par porteur, et l'acheminement direct sont souvent combinés, selon les circonstances.

c) Les moyens de faire parvenir l'argent au pays d'origine

112 émigrés ont répondu utiliser la poste pour l'envoi de l'argent

135 ont répondu utiliser un porteur

51 prennent avec eux une partie de l'argent.

Notons que l'échantillon était composé en majorité de travailleurs maliens ; nous savons les difficultés d'acheminement par la poste au niveau du Mali. Il est donc souhaitable que dans tous les pays de l'OMVS des mesures particulières soient prises pour favoriser le transfert des fonds.

d) A qui l'argent est-il destiné ?

Nous avons noté les réponses suivantes :

Destinataires	Nombre Réponses	%
Père	82	39
Mère	28	13,5
Femmes	13	6
Enfants	4	2
Frère	60	28,5
Oncle + autres	13	6
Indéterminés	11	5
Total	211	100 %

Les destinataires de l'argent, ce sont, d'abord le père, le frère, la mère, la femme restée au village. Plusieurs travailleurs répartissent leurs envois : il n'y a pas qu'un seul destinataire.

e) Utilisation de l'argent. Nous avons noté les réponses suivantes (en % du nombre de travailleurs)

- 90 % pour achat de céréales
- 85 % pour payer les impôts
- 59 % pour constructions de maisons
- 51 % pour achat de bétail
- 41 % pour construction de mosquées
- 36 % pour mariage
- 24 % pour achat matériel agricole.

VENTILATION DES REPONSES

Utilisation	Nombre de réponses	%
1 - Achats céréales	162	21
2 - Paiement d'impôts	153	20
3 - Construction maison	94	12
4 - Achat de bétail	92	12
5 - Construction mosquée	74	9,5
6 - Mariage	45	8,5
7 - Achat matériel agricole	44	5,5
8 - Dépôts en banques	41	5
9 - Construction dispensaire	14	1,5
10 - Construction marché	10	1,5
11 - Creusement de puits	7	1
12 - Construction d'écoles	7	1
13 - Terrain-maternité	3	0,5
14 - Autres cas indéterminés : outils, pêche, pélerinage	7	1

On note une utilisation assez diversifiée de l'argent envoyé au pays d'origine, la priorité étant cependant donnée aux besoins

4.2. - A la question : êtes-vous au courant de ce qui se passe dans votre pays d'origine ? nous avons recueilli les réponses suivantes :

	Nombre	%
Ayant entendu parler des projets OMVS	165	92
N'ayant pas entendu parler des projets OMVS	10	5,5
Sans réponse	5	2,5
TOTAL	180	100 %

Presque tous les émigrés interrogés sont au courant des grands projets OMVS. La zone de Kayes, d'où proviennent ces émigrés, est celle qui sera directement intéressée par le barrage de MANANTALL.

4.3. - A la question : avez-vous entendu parler de périmètres irrigués ? nous avons enregistré les réponses suivantes :

	Nombre	%
Ayant entendu parler de périmètres irrigués	102	57
N'ayant pas entendu parler..	67	37
Sans réponse	11	6
TOTAL	180	100

4.4. - A la question avez-vous été consulté pour participer aux frais de construction d'un périmètre irrigué ?

- ~ 51 émigrés, soit 28 %, ont répondu affirmativement
- ~ 11 émigrés ont répondu qu'il existe un périmètre irrigué dans leur village. Ce pourcentage s'explique par le faible nombre d'émigrés qui proviennent du SÉNÉGAL, et dans la zone de Bakel côté Mauritanie, il n'y a pas de périmètre irrigué.

A la question : aimeriez-vous y retourner pour travailler au cas où votre village possède un périmètre irrigué et quelle profession souhaiteriez-vous exercer ?, nous avons enregistré les réponses suivantes :

Profession	Nombre	%
Mécanicien	19	36
Tractoriste	14	26,5
Animateur agricole	8	15
Soudeur	4	7,5
Chauffeur	4	7,5
Electricien	2	3,5
Bétonnier	1	2
Menuisier	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>100 %</b>

30 % de l'échantillon ont cité une profession que l'émigré souhaite exercer. Nous n'avons enregistré par contre que 14 émigrés (18 %) désirant retourner pour travailler dans un périmètre irrigué, s'il y en a un dans leur village.

A la question : Appartenez-vous à une association regroupant les ressortissants du village ou de la région, 67 émigrés (37 %) ont répondu positivement ; 44 % ont répondu ne pas appartenir à un groupement.

- 60 émigrés (33 %) ont répondu qu'il y a liaison entre leur association et d'autres associations.

A la question : avez-vous conservé des relations avec le "fedde" ou d'autres feddés ?

97 émigrés (54 %) ont répondu oui  
 24 ont répondu n'avoir pas de liaison avec les feddés de village,  
 22 % n'ont pas répondu à la question.

En annexe nous publions la répartition de 18.750 émigrés maliens à travers la France. La présente étude a été réalisée surtout dans les foyers de la région parisienne où vivent 84 % des émigrés maliens.

#### Conclusion Générale

1. La population émigrée en France constitue une force vive. Elle est très jeune.
2. Elle est en liaison avec son pays d'origine.
3. Elle est composée pour la plupart d'ouvriers spécialisés et presque tous ont appris leur métier sur le tas.
4. La plupart des émigrés envoie de l'argent au pays. L'utilisation de cet argent est très variée. L'achat de produits alimentaires est prioritaire.

L'utilisation de cette main d'œuvre formée dans les grands projets de l'OMVS est à envisager de façon sérieuse, d'autant plus que la sécurité de l'emploi dans le pays d'accueil est de plus en plus aléatoire. Il faut commencer à mettre en place des structures d'accueil et d'insertion.

**SITUATION NUMERIQUE DES RESSORTISSANTS MALIENS A LA  
DATE DU 31 DECEMBRE 1976**

Départements	Maliens	Départements	Maliens	Départements	Maliens
		Report	826	Report	1.902
Ain	11	Gironde	56	Htes-Pyrénées	6
Aisne	133	Hérault	1	Pyr.Orientales	2
Allier	3	Ile-et-Vilaine	12	Bas-Rhin	20
Alpes (Basses)	3	Indre	0	Haut-Rhin	35
Alpes (Hautes)	0	Indre-et-Loire	12	Rhône	85
Ardèche	0	Jura	2	Saône-et-Loire	3
Alpes (Maritimes)	48	Isère	44	Haute-Saône	0
Ardennes	6	Landes	1	Sarthe	19
Ariège	0	Loir-et-Cher	6	Savoie	0
Aube	79	Loire	5	Haute-Savoie	14
Aude	0	Haute-Loire	0	Paris	6.791
Aveyron	0	Loire-Atlantique	21	Seine-Maritime	469
Bouches-du-Rhône	125	Loiret	79	Seine-et-Marne	114
Calvados	32	Lot	0	Yvelines	276
Cantal	0	Lot-et-Garonne	0	Deux-Sèvres	2
Charente	0	Lozère	0	Somme	24
Charente-Maritime	3	Maine-et-Loire	27	Tarn	0
Cher	9	Manche	1	Tar-et-Garonne	2
Corrèze	7	Marne	72	Var	8
Corse	2	Haute-Marne	1	Vaucluse	0
Côte d'Or	69	Mayenne	0	Vendée	0
Côte du Nord	9	Meurthe et Moselle	50	Vienne	7
Creuse	0	Meuse	0	Haute-Vienne	6
Dordogne	1	Morbihan	15	Vosges	27
Doubs	14	Moselle	22	Yonne	15
Drome	1	Nièvre	1	Belfort	3
Eure	97	Nord	116	Essone	171
Eure-et-Loire	90	Oise	490	Hauts-de-Seine	704
Finistère	4	Orne	10	Seine-St-Denis	5.739
Gard	3	Pas-de-Calais	11	Val-de-Marne	824
Haute-Garonne	77	Puy-de-Dôme	13	Val-d'Oise	482
Gers	0	Pyrénées-Atlan-			
		tiques	8		
	826			1.902	18.750

Total : 18.750 Maliens dont 15.711 en Région Parisienne      Source : Consulat Général du Mali - Paris

A N N E X E 2

(Au chapitre B.I.)

ORGANISATION FONCIERE ET RAPPORTS DE PRODUCTION  
EN PAYS SONINKE

I - ORGANISATION FONCIERE

Le déficit vivrier chronique, conséquence de la séquence sèche actuelle et de l'émigration de la force de travail masculine, reflète la marginalisation économique de l'agriculture. En effet l'état des niveaux de production ne permet pas la satisfaction des besoins alimentaires des populations villageoises soninké et encore moins le dégagement d'un surplus agricole : ce sont les revenus des migrations qui vont combler le déficit vivrier et permettre la survie de la société.

Dès lors l'exploitation de la terre, dont le résultat est la contribution à la satisfaction des besoins alimentaires, a pour fonction principale de reproduire des rapports de production divers et évolutifs lors des mises en culture.

Une analyse du système de tenue foncière des différents terroirs cultivés permet de saisir l'évolution d'un système ancialement caractérisé par le fait que l'accès à la terre était subordonné à l'existence de rapports politiques et sociaux définis préalablement.

Les rapports politiques mettaient en jeu des clans ou des confédérations de clans qui passaient des pactes (*jondu*) délimitant leurs implantations territoriales et la répartition du terrains au sein d'une même confédération. L'ancienneté de l'implantation territoriale, le pouvoir guerrier ou la hiérarchisation des lignages déterminaient ces partages.

Les rapports sociaux étaient caractérisés par une forte hiérarchisation entre les individus concrétisée par la domination des libres sur les captifs et des aînés sur les cadets. La source du pouvoir résidait dans la maîtrise des moyens de reproduction humaine (subsistance et épouses) accomplie par divers moyens (dots, stratégies matrimoniales, endogamie) et non dans la maîtrise foncière ou celle des moyens de travail d'ailleurs très rudimentaires (pas de culture attelée). Tant les modalités de tenue foncière que celles d'organisation du travail illustraient les rapports de dépendance exercés par la régence draconienne de la reproduction physique des individus. Ainsi le contrôle foncier n'apparaissait pas au premier plan : c'était les autres modalités du contrôle social du producteur qui permettaient son exercice.

La transparence relative des rapports fonciers s'explique par le maintien de l'organisation sociale traditionnelle. En effet la hiérarchisation de la société s'est maintenue sous une forme dégradée malgré les perturbations a priori radicales que furent l'abolition de l'esclavage et la promulgation de lois foncières.

L'abolition de l'esclavage impliquait une redéfinition des rapports fonciers entre maîtres et captifs. Or les atermoiements du colonisateur (1) explique cette mesure ait perdu son caractère radical : n'ayant pas d'autre solution de rechange à moins de quitter la région,

(1) cf. page 122 le fonctionnement du village de liberté de Bakel.

le captif regagnait son village et composait avec son maître. Des différences régionales quant à l'importance de l'émigration entre le Goye (zone de Bakel) où l'émancipation fut plus effective et l'Haire (zone du Waoundé) s'expliquent par la proximité ou l'éloignement du village de liberté et des autorités coloniales.

Même si cette mesure fut appliquée avec lenteur et parcimonie, elle signifiait un droit théorique dont le captif pouvait se servir selon le rapport de forces pour réclamer son émancipation, la fin des prestations effectuées chez son maître et l'obtention de terre en métayage.

Cette émancipation progressive et incomplète, même à l'heure actuelle, eut comme conséquence une réduction du pouvoir du kagumme qui était démunie de la gestion de la force de travail servile (tout au moins celle qui s'était émancipée) et un relâchement des liens au sein du kore puisque les membres du kore ne bénéficiaient plus de la redistribution du produit extorqué par le sur-travail des captifs.

- La migration accentua ce double phénomène au sein du kore (réduction du pouvoir du kagumme, relâchement des liens) puisqu'elle suscita l'acquisition d'un pouvoir économique potentiel par l'obtention des revenus individualisés malgré le contrôle social et économique de la migration. Au niveau des rapports fonciers, le relâchement des liens se concrétisa par la revendication de droits fonciers entraînant une segmentation des terres (1).

Mais les migrations eurent également l'effet contraire : renforcer les pouvoirs en place et figer les conditions de ce pouvoir, en servant d'échappatoires à des conflits sociaux latents, principalement ceux entre nobles et captifs qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle et ambiguë des captifs. En effet le mode de migration de la première moitié du siècle (navetanat, marine marchande, commerce) pouvait même renforcer la dépendance du captif qui laissait en otage sa famille qui ne pouvait compter à l'époque sur des revenus migratoires réguliers et acquérir ainsi une autonomie économique et sociale. Le rapport de force n'était pas favorable au captif qui aurait voulu imposer de nouveaux rapports fonciers ou une nouvelle organisation du travail avec son noble.

- La promulgation de lois foncières, Citons celle de 1903 supprimant le paiement de l'assakal et celle de 1964 (loi sur le Domaine National) confortant le cultivateur dans ses droits sur la terre (ce qui doit impliquer l'absence de redevances foncières) qui ont été généralement peu suivies d'effet. La marginalisation géographique de la région, la volonté des responsables administratifs de ne pas heurter les notables locaux, sont responsables de la relativité de l'application de la loi puisque de nombreuses redevances foncières de même qu'au Fouta, sont encore versées. La mise en place de Communautés rurales lors des prochaines années dans la Région du Fleuve et du Sénégal Oriental est destinée entre autre à l'application de la loi de 1964.

Le pouvoir politique villageois, toujours détenu par les aînés des lignages nobles et qui fut rarement contesté par le colonisateur, argua de la maîtrise foncière pour maintenir les rapports de dépendance qui liaient les nobles aux captifs et les aînés aux cadets. C'est le

(1) cf. page 110

consensus de pouvoir politique villageois qui a permis que la maîtrise foncière soit devenue une des conditions de la reproduction des rapports de dépendance : citons comme exemple de ce consensus l'interdiction de défricher une terre foonde et donc la création d'une rareté foncière artificielle qui oblige les demandeurs de terre à faire acte d'allégeance aux maîtres de la terre.

Ces relations de dépendance se concrétisent de diverses manières selon le rapport social qui lie l'individu au maître de la terre ou le lignage demandeur au lignage maître de la terre. On souligne souvent le caractère négligeable des rentes en travail ou en produits qui concrétisent ces relations de dépendance : en effet le taux de la rente est limité par la faible productivité de la terre et les disponibilités monétaires (migration) des paysans, qui ne sont pas reconnus maîtres de la terre. Mais il n'en reste pas moins vrai que le versement de prestations, fonction d'un accord préalable, est nécessaire avant toute mise en culture. Les termes de cet accord seront avant tout fonction des rapports statutaires entre le demandeur et le maître de la terre, mais obéiront également à des déterminations économiques comme la productivité du travail différentielle ou la rareté foncière.

#### Maîtrise de la terre

La passation de pactes (*jonñu*) entre lignages dominant des entités territoriales permet de fixer précisément les limites de l'implantation des diverses confédérations de clans. C'est l'ancienneté de l'implantation territoriale et le pouvoir guerrier qui réglaient ces partages<sup>(1)</sup>.

L'ancienneté effective d'implantation des Bathily leur permit l'usage occasionnel de certaines prérogatives après la cession de l'Hairé<sup>(2)</sup> aux Soumara et du Boundou au lignage Sy. Mais les limites de ces territoires purent également être fixées à la suite d'affrontements localisés comme ceux mettant aux prises les Deniankobe du Damga aux Hairranko ou des fractions rivales au sein du lignage Bathily entraînant le partage du Gadyaga entre le Goye et le Kamera (guerre civile de 1835 à 1838).

Les véritables prérogatives foncières s'établirent au sein des divers territoires ainsi délimités (Haire, Goye, Kamera...). Elles sanctionnaient un pouvoir politique exercé par un lignage sur une confédération de clans groupant des chevaliers (*Tunkalemwu*), leurs courriens (*mangnu*) ainsi que des marabouts (*modini*), et sur l'ensemble des artisans (*nyakhamala*) et des captifs (*komo*), des prérogatives se concrétisaient par l'usufruit de terres appropriées (*xaabilaniino*) par les chefs de subdivision territoriale et gérées par leurs grands captifs de condition semi-servile (*waunokunko*),

(1) A propos de l'histoire du Gadyaga on consultera avec intérêt la thèse de A. Bathily retracant entre autres l'historique de l'implantation territoriale.

(2) L'Haire est une entité géopolitique groupant sept villages qui sont : Dembankane, Wompou, Lobali, Toulel, Waounde, Goumai et Verma. Le ciment de cette entité est la détention de la chefferie par le clan soninké des Soumaré.

Au Gadyaga la centralisation du pouvoir exercé par le plus vieux des Bathily de chaque province (Goye et Kamera après la scission) explique l'importance quantitative des xaabila niino qui étaient le plus souvent des terres recherchées du waalo ou du falo. La structure politique de l'Haire était plus fédérative et le pouvoir dispersé entre les descendants des différents meneurs des migrations successives des Soumaré sur les territoires respectifs (1) : ce qui explique la décentralisation des redevances perçues sur ces terres, la dyaka (assakal) ou le muso (cadeau) sur les terres les plus recherchées.

La perception de redevances sur les xaabila niino indique que ces prérogatives foncières sont toujours actuelles même si elles tombent en désuétude (2). Si l'usufruit des xaabila niino concrétise la prééminence politique d'un segment de lignage sur un territoire, au niveau villageois, d'autres prérogatives foncières sont exercées, soit par des représentants de même lignage (Haire), soit par un lignage allié auquel ont pu être concédées ces prérogatives (Goye). Ce sont d'une part la gestion de jamankao niino, d'autre part l'appropriation foncière inégalitaire de la part du lignage dominant.

- Au niveau villageois la prééminence politique d'un segment de lignage se concrétise par la gestion des jamankao niino qui sont des terres appropriées par les divers clans fondateurs du village dont celui qui détient la chefferie ; ces terres sont allouées à des cultivateurs moyennant le versement d'une redevance variable selon le type de terre et le lien unissant les deux segments de lignage en présence.

- L'appropriation inégale illustre la hiérarchie de différents clans nobles (les artisans et descendants de captifs sauf exception sont exclus de la maîtrise foncière). Cette inégalité est également fonction de l'ancienneté d'implantation des différents clans puisque des étrangers ont pu être reconnus maîtres de la terre (niine gumme) à la suite d'alliances matrimoniales. La localisation des champs d'un terroir manifeste souvent les rapports sociaux liant les maîtres de la terre : ainsi le manghe cultive souvent auprès du tunkalemme auquel il est attaché.

De même que dans le Dyahunu (3) la multiplicité de la maîtrise foncière signifie qu'il n'y a pas superposition entre le pouvoir politique villageois et la maîtrise foncière : tout en reconnaissant la prééminence du chef de village (debegumme), issu du lignage

(1) Les Hairanko se subdivisent en Maxananko, Bixolanko, Beninlanko et Sangiaranko, subdivisions qui recoupent des implantations territoriales différentes qui sont dans l'ordre : Goumal et Toulel, Waounde, Dembankane, Verma, Wompou, Lobali et la région de Harr en Mauritanie. L'origine de leur dénomination est justement le nom des différents meneurs (tous du lignage Soumara) des Hairanko tout au long de leurs migrations successives.

(2) Le kollenga de Gongue (Mouderi) est une terre xaabila des Bathily de Tyabou qui perçoivent par l'intermédiaire de leur waanokunko à l'heure actuelle des redevances.

(3) cf. Pollet et Winter.

dominant, les différents clans exercent les priviléges qui suivent la détention foncière comme la dévolution de l'usage de la terre, la mise en gage (teyle) ou la vente de la terre (niine xobonte) (1).

Au sein du segment de lignage (regroupant une série de frères consanguins ou germains et leurs descendants), le système actuel de la maîtrise de la terre est caractérisé à la fois par la permanence d'une règle traditionnelle, qui est la gestion du patrimoine foncier par l'aîné du segment de lignage (même si les membres du groupe sont consultés), et par l'introduction d'une maîtrise individualisée assurée par l'héritage du frère aîné ou du père (2) qui peut être effectif bien après la mort de l'ascendant lorsque l'héritier revendique ses droits.

D'une manière générale le kagumme revendique, ce que ne font pas des membres du ka, la maîtrise foncière sur certaines terres réparties entre les cultivateurs du ka (cette répartition est susceptible de modifications) et le titre de niine gumme. Mais d'autres terres peuvent être simplement allouées par l'aîné du segment de lignage à ce même kagumme qui se contentera de les répartir (niineyimanke) sans en avoir la maîtrise.

Un événement comme la fondation d'un ka (résidentiel) permet de saisir le statut de chaque terre du point de vue de la maîtrise. Citons comme exemple celui de Moye Hamadi Scumare qui fonda son propre ka en 1974. La maîtrise de la terre lui est reconnue sur une partie d'un champ du waalo de Dogole, hérité de Modi Scumare, partagé entre les héritiers mâles : Moye Hamadi (en tant que fils de Demba Hamadi), Samba Sinke (en tant que fils de Sinke Bakari), Niaki Hamadi et Komo Hamadi. Elle lui est également reconnue sur une partie d'un champ du waalo de Ari Lewa, hérité de Hamadi Modi qui l'avait défriché et donc partagé seulement entre Moye Demba (en tant que fils de Demba) et Niaki Hamadi. Les collatéraux sont donc exclus de l'héritage de terres défrichées ou achetées, défrichement ou achat qui conféraient à leur acteur la maîtrise de la terre. Ainsi lors du partage, Sinke Bakari hérita exclusivement de la maîtrise foncière d'un champ de waalo de Naltounde puisque son père l'avait acheté. Par contre le champ du waalo de Polimbawa reste une terre lignagère "maîtrisée" par l'aîné du segment de lignage.

#### Dévolution de l'usage de la terre

Le système d'allocation de terres présente un caractère hybride puisqu'il s'établit selon des rapports de dépendance traditionnelle et selon des rapports contractuels entre individus ou segments de lignage. Les deux formes d'allocation ne sont pas exclusives puisque les individus ou lignages concernés peuvent être inscrits dans les deux types de rapports selon la catégorie de terre cultivée.

(1) Le versement d'une corbeille au chef de village (debugunekande) manifeste la reconnaissance par les différents clans nobles de son pouvoir.

(2) Les règles d'héritage composent la conception coutumière qui priviliege la ligne collatérale et assure la prédominance des ascendants, et la conception islamique qui priviliege les descendants.

. Les rapports fonciers qui s'établissent entre nobles, entre nobles et captifs, entre nobles et artisans témoignent parfaitement, ou sous une forme dégradée dans la plupart des cas, des rapports de dépendance traditionnelle.

- L'admission des familles nobles étrangères au sein de l'entité villageoise n'a pu être sanctionnée que par un droit d'usage transmissible sur les terres cultivées par ce segment de lignage. Dans ce cas les individus en question ne seront reconnus que comme te gumme (maître du champ) au lieu de niine gumme (maître de la terre). Ce statut foncier implique outre le versement de la dyaka (assakal sur toutes les terres cultivées, celui des redevances diverses selon le type de terre, un tiers de la récolte (te xande siko) ou un cadeau (muso) en produit ou en numéraire sur les terres de waalo, falo et du bas foonde.

- La transparence du rapport foncier est la plus parfaite dans le cas des prestations en travail accomplies par les descendants de captifs au bénéfice des descendants de leurs anciens maîtres. Ces prestations sont réalisées sur tous les types de terre et la détermination des partenaires est établie en fonction de l'ancienne règle d'héritage de la force de travail servile<sup>(1)</sup>. Dans ce cas le descendant de captif travaille sur le champ du noble une ou plusieurs matinées par semaine et l'après-midi sur un champ que le noble lui a concédé souvent contre une redevance<sup>(2)</sup>. Ce statut foncier est celui de sorana (simple cultivateur) qui concerne autant les descendants de captifs travaillant sur les champs de sor;ho ou de maïs que de captives travaillant sur les champs de femmes issues d'une lignage niine gumme.

Si le noble n'a pas de champ de décrue disponible, le descendant de captif peut s'adresser à un autre noble.

Une enquête menée lors de la mise en culture du foonde de Goumal (Haïre) en 1977 a révélé que dans un tiers des ka de descendants de captifs (37 %), il y avait accomplissement, par la majorité des membres actifs, de prestations en travail, corrélatif à l'allocation d'au moins un champ de la part de l'ancien maître concerné, qu'il soit niine gumme ou te gumme.

- Mais les anciens rapports serviles, même s'ils ne s'expriment plus par le versement d'une rente en travail, déterminent dans la plupart des cas les protagonistes lors de l'allocation des terres. Le statut foncier revendiqué sera alors celui de te gumme. De même que pour les sorano, le cultivateur peut s'adresser ailleurs si le descendant de l'ancien maître n'a pas de terre de décrue disponible.

La même enquête (Goumal - 1977) a indiqué que dans 41 % des ka de descendants de captifs, les membres en majorité, bien que ne livrant pas de prestations en travail, s'adresseront aux héritiers de leurs anciens maîtres, pour obtenir une terre.

(1) cf. page 124

(2) Variable suivant le type de terre.

- L'artisan (nyakhamala) était tributaire d'un rapport de clientèle le liant à un ka noble (1). Ce rapport privilégié s'est distendu progressivement à la suite de la perte du pouvoir économique du noble (2). Les conséquences furent une diversité de la clientèle et une certaine reconversion, de même que pour les nobles, dans le travail de la terre. L'autonomie progressive de l'artisan vis à vis du rapport de clientèle privilégié (qui ne s'est jamais concrétisé par des prestations en travail systématiques) explique la passation fréquente de rapports contractuels en vue d'obtenir une terre, même si les allocations préférentielles, selon le rapport de clientèle traditionnel, subsistent. Le statut foncier de l'artisan sera ordinairement celui de te gumme (3).

. Les rapports de dépendance ou ceux de clientèle n'excluent pas la passation de contrats de métayage ou de fermage dépersonnalisés : elle sera le fait d'individus inscrits dans les types de rapports décrits plus haut (nobles, captifs, artisans) manquant de terres, ou bien de descendants de captifs s'adressant indistinctement à des clans hooro pour obtenir une terre et ne livrant évidemment pas de prestations en travail.

L'enquête de Goumal (Haïti - 1977) indiquait que les ka de descendants de captifs, dont la majorité des membres n'était pas inclus dans un rapport traditionnel, se manifestant soit par des prestations soit par une allocation de terres préférentielle, étaient minoritaires (22 % de l'ensemble des ka de komo).

Ce sont avant tout les terres de décrue, mais pas exclusivement, qui sont concernées par ce type de contrat puisque leur rareté conduit les paysans sans maîtrise foncière à se faire concéder une terre par un niine gumme ou un te gumme qui peut ne pas être le noble auquel ils sont liés.

Les termes du contrat varient selon le type de terre concernée : ils induisent le versement de la simple dyaka sur les terres jeeri ou du haut foonde, celui en sus d'un tiers de la récolte (te xande siko) sur un champ de kollenqa ou d'une somme d'argent sur les champs de falo ou de kollenqa pour une ou plusieurs saisons culturales.

L'émergence d'une véritable rente foncière est limitée par le prix local du sorgho et la faible productivité du travail (4) ; le caractère symbolique des prix de location de la terre, témoigne de la marginalisation économique de l'agriculture traditionnelle : la location d'un hectare de waalo était de 3 000 CFA pour une saison culturelle.

L'évolution des types de métayage et l'apparition timide de pratiques de fermage témoignent de la dépersonnalisation très progressive des rapports sociaux. En effet, les pratiques de métayage sont anciennes puisque, même avant le processus d'abolition de l'esclavage,

---

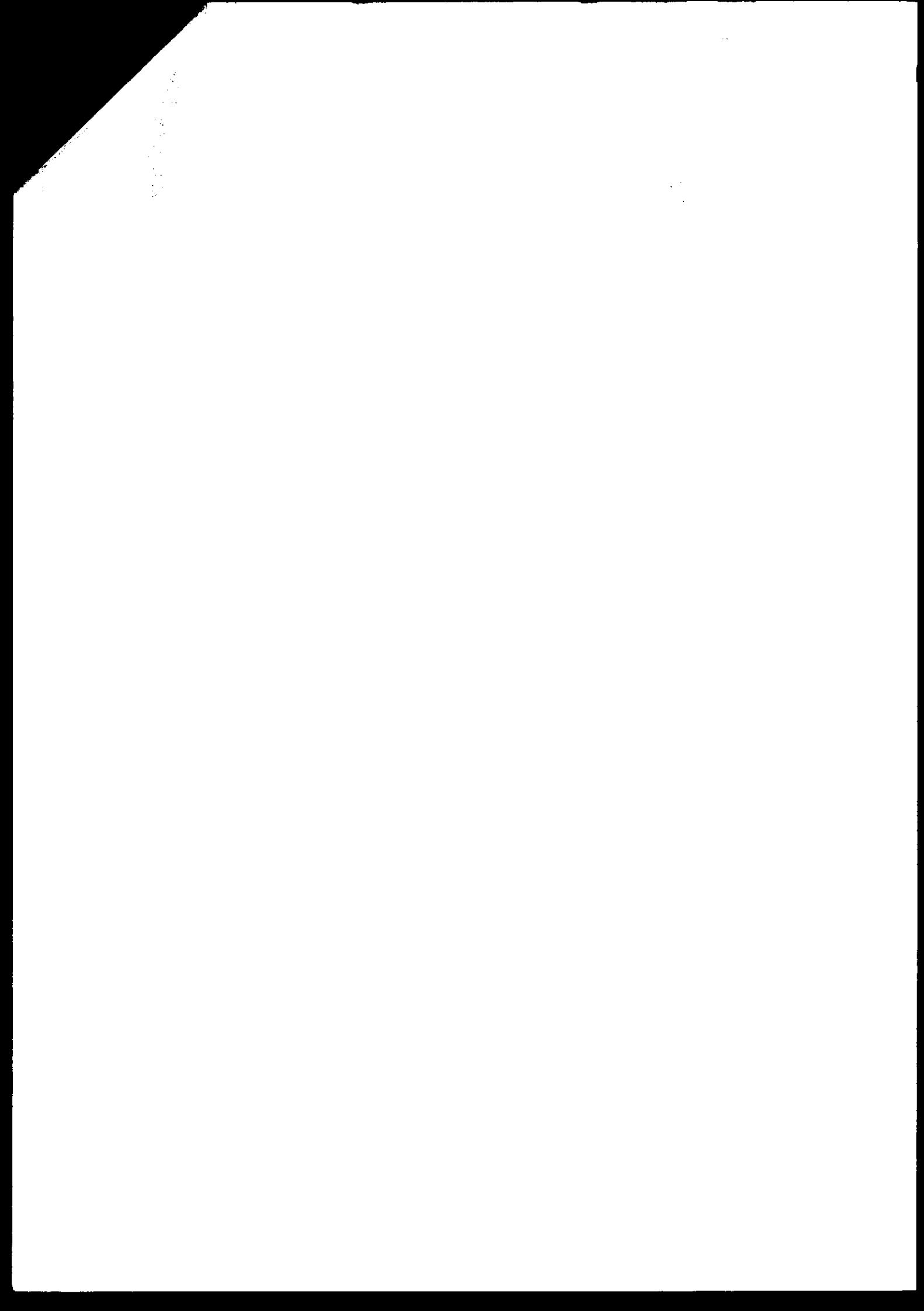
(1) cf. Pollet et Winter

(2) Sous l'influence de l'abolition de l'esclavage et de la migration qui concernaient et concernent toutes les classes sociales.

(3) Extraordinairement celui de niine gumme dans le cas d'un don de terre ou d'un achat de terre.

(4) Dans la séquence sèche actuelle il n'y a pas de surplus agricole puisque la production locale ne suffit pas à satisfaire les besoins vivriers.

le noble concédait à son captif l'usage d'une terre cultivée l'après midi, qui correspondait à la production de subsistance nécessaire à la survie de sa famille, moyennant des prestations en travail accomplies sur le champ du noble. La persistance des prestations en travail explique la faiblesse relative de la rente en produit puisque c'était le métayage au tiers (te xande siko) qui était le plus répandu. Ce type de métayage a pu céder le pas, corrélativement à l'abandon progressif des prestations en travail et à une dépersonnalisation relative des rapports sociaux, à un contrat de fermage.



## 2 - LES RAPPORTS DE PRODUCTION

l'hierarchie sociale soninke était déterminée selon le rang d'aînesse, l'appartenance à une caste déterminée (1) (heore, nyakhamala) et à la classe servile (komo). La condition permettant la perpétuation de cette organisation inégalitaire était la maîtrise, de la part des aînés des lignages nobles, de la reproduction physique des cadets et captifs. Dès lors les rapports de production entre aînés et cadets de lignages nobles d'une part, nobles et captifs d'autre part, n'étaient que la matérialisation de rapports de parenté (2).

La différenciation entre les deux types de rapports de production est nécessaire puisque le dernier (nobles/captifs) induit un rapport d'exploitation et une structuration en classes au contraire du premier (aînés/cadets).

En effet le moyen de leur reproduction physique et surtout la maîtrise de leur progéniture était concédé à terme aux cadets, ce qui les assurait de bénéficier des mêmes priviléges que les aînés : les relations de dépendance qui s'exercent entre producteurs passés, présents et futurs ne sont que provisoires. Le processus de la reproduction économique (3) caractérisé par des relations de dépendance provisoires, exclut un rapport d'exploitation puisque le surplus potentiellement créé sera utilisé à la croissance démographique et non accumulé par le groupe des aînés ; mais il exclut également dans un système de production à faible productivité du travail la possibilité d'une accumulation significative.

Dans la société soninké du Gadyaga c'était avant tout le commerce des esclaves et leur mise en valeur qui permettaient cette accumulation.

---

(1) Nous reprenons l'assimilation faite par Pollet et Winter qui parle de caste noble en référence à la situation de chacun dans un système hiérarchique, à leur spécialisation dans le processus de travail, à leur endogamie (cf. page 206).

(2) Ou de l'inexistence d'un rapport de parenté dans le cas des captifs qui expliquait leur place dans le processus de production et de la reproduction (cf. "Economy and Society" vol. 7, n° 3, page 324).

(3) Le processus de reproduction économique induit la distribution du produit en trois fractions correspondant à la part consommée par le producteur lui-même, à celle consommée par les vieux de la génération précédente et à celle investie dans la production de futurs producteurs (cf. "Les structures alimentaires de la parenté" in "Femmes, Greniers, Capitaux" page 85 à 89).

P.D. Curtin (1) souligne l'importance de la Communauté dyula du Gadyaga qui faisait une grande partie de ce commerce négrier, et principalement le rôle des marabouts qui alimentaient en versant une taxe sur les caravanes, nommée usum (2), la base matérielle pour voir de la famille régnante des Bathily. Cette activité était importante (3) et diversifiée puisqu'il étaient également échangés or, gomme et mil, contrastait avec la faiblesse relative de l'activité des escales de la Moyenne Vallée où l'or et gomme principalement étaient l'objet d'un commerce de troc.

C'étaient avant tout les captifs d'origine Bambara (4) qui servaient à alimenter le marché intérieur que la tribu produisait proprement dite. Pour ceux qui étaient employés à la production domestique, Pollet et Winter estiment à trois ans leur durée d'amortissement (5) : les surplus ainsi créés dispensaient une partie des nobles et artisans de se livrer au travail agricole et étaient commercialisés.

Le refus de la maîtrise au captif de sa progéniture impliquait, en logique avec le processus de reproduction économique de la société, l'extraction d'un surproduit équivalent à la part du produit social investi dans la production de futurs producteurs et à celle qui doit revenir au producteur dans sa période post productive rapportée au nombre de jeunes improductifs (6). L'extraction de ce surproduit, augmentée de la consommation du captif dans sa société d'origine, fondait un rapport d'exploitation entre la classe des nobles et celle des captifs dont purent profiter dans une moindre mesure les artisans et les grands captifs.

L'abolition de l'esclavage et la migration des actifs masculins devaient transformer les rapports de production. Les modalités de ces deux processus ont déterminé la réorganisation des rapports de production d'une part entre aînés et cadets, d'autre part entre nobles, artisans et captifs.

(1) cf. "Economic Change in Precolonial Africa" pages 68 à 75.

(2) cf. Thèse de Abdoulaye Bathily

(3) "... jusqu'en 1895, de Bakel au Kaarta, ce n'était qu'un vaste marché d'esclaves. On estimait à 60.000 par an les esclaves qui traversaient ce pays ou sortaient de leurs marchés alimentés par les Bambara ou les Dowiches..."

Déjà cité par J.L. Boutilier in "Les captifs en AOF", Bull. IFAN T. XXX, Avril 68, n° 2

(4) Cf. P.D. Curtin page 190

(5) Cf. Pollet et Winter page 239

(6) Cf. CL. Meillassoux in "Economy and Society" page 325.